

RELATION
DES
ENTRÉES SOLEMNELLES
DANS LA VILLE DE LYON,
DE NOS ROIS,

REINES, PRINCES, PRINCESSES, Cardinaux, Légats, & autres grands Perſonnages, depuis CHARLES VI, juſques à préſent.

Imprimée pour Meſſieurs du CONSULAT.



A LYON,
De l'Imprimerie D'AYME' DELAROCHE, Imprimeur de Monſeigneur LE DUC DE VILLEROY, du Gouvernement & de l'Hôtel de Ville.

M. DCC. LII.

AVERTISSEMENT.

MESSIEURS DU CONSULAT ayant reçu, l'année dernière, ordre de la COUR, de faire chercher & extraire des Régiſtres de leurs Archives les Procès-verbaux de toutes les Entrées ſolemnelles dans la Ville de Lyon, de nos Rois, Reines, Princes, Princeſſes, Cardinaux, Légats, & autres grands Perſonnages, ont trouvé à propos de les faire imprimer, tant pour la Cour que pour leur utilité particulière, & celle de leurs Succeſſeurs dans les dignités Conſulaires.

On obſervera que quelques-uns de ces Procès-verbaux abrégés, renvoyant pour le détail de la pompe & des décorations à des Relations imprimées qui forment des Volumes, comme par exemple celle de Louis XIII, on a cru devoir ſupprimer ici l'inutilité & le ſuperflu, & ne réſerver que ce qui a paru eſſentiel, en faiſant

quelques tranſitions occaſionnées par ces retranchemens : on a jugé à propos de conſerver auſſi le ſtile de ces différentes Relations, qui varie ſuivant le goût de chaque ſiécle. Enfin l'on verra dans toutes ces différentes Entrées, bien éloignées les unes des autres, & qui renferment un eſpace de près de quatre ſiécles, l'on verra, dis-je, dans la façon de penſer & d'agir des Citoyens de Lyon, une uniformité de ſentimens, de reſpect, de fidélité, de zèle & d'amour pour leur Prince, qui fait le vrai caractère des Lyonnois.



TABLE

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des Entrées dans la Ville de Lyon, de nos Rois, Reines, Princes & Princesses du sang, Cardinaux & autres grands Personnages, tirées des Régistres des Actes Consulaires de ladite Ville, & des Relations imprimées, depuis 1389, jusqu'en 1750

Cet Ouvrage a été commencé d'être imprimé en 1751, ſous la Prévôté de

Meſſire PIERRE DUGAS, Chevalier, Seigneur de Thurin, Quinſonas, Savonoſt, Latour du Champ, &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident en la Cour des Monnoies & Sénéchauſſée de Lyon, Préſident premier au Préſidial y unis, Auditeur de Camp de la ville de Lyon & des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois, *Prévôt des Marchands.*

Et le Conſulat de

Noble JEAN-BAPTISTE GARNIER, Seigneur du Chambroy, Avocat en Parlement & ès Cours de Lyon, *Premier Echevin.*

Noble ANTOINE PAUTRIER, Fils, *Second Echevin.*

Noble JEAN-BAPTISTE BONA, Procureur du Roi dans la Juriſdiction des Gabelles du Lyonnois, *Troiſième Echevin.*

Noble DANIEL DUPLEIX, *Quatrième Echevin.*

Il a été achevé au commencement de l'année 1753; ſous la Prévôté de

Meſſire JEAN-BAPTISTE FLACHAT, Écuyer, Seigneur de Saint-Bonnet-les-Oulles, *Prévôt des Marchands.*

Et le Conſulat de

Noble FRANÇOIS PROST, Seigneur de Royer, Avocat en Parlement & ès Cours de Lyon, Juge général de l'Archevêché & du Comté de Lyon, *Premier Echevin.*

Noble FRANÇOIS RIEUSSEC, *Second Echevin.*

Noble JEAN-FRANÇOIS GENEVE, *Troiſième Echevin.*

Noble GEOFFROY CHASSEING, Conſeiller du Roi en la Juriſdiction des Traites & Foraines de Lyon, *Quatrième Echevin.*

RELATION

RELATION

DE L'ENTRÉE DE CHARLES VI,

Roi de France, dans la ville de Lyon en l'année 1389, imprimée dans l'Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, par le R. P. Ménétrier de la Compagnie de Jesus, en 1696.

CHARLES VI 14 *Octobre* 1389.

Cette Entrée ne s'est point trouvée dans les Regiſtres Conſulaires.

E 14 Octobre 1389, le Roi Charles VI fit ſon entrée ſolemnelle; ce fut par la porte de Vaize ſur le bord de la rivière de Saone. Tout l'eſpace qui eſt entre cette porte & celle de Bourg-neuf, qui eſt aſſez long, avoit été pavé tout nouvellement, & tous les deux côtés furent parés de verdure en forme d'allée & de berceau, parce que cet entre-deux n'étoit alors qu'une campagne remplie de jardins depuis la porte de Bourg-neuf, qui étoit la vraie porte de la Ville, juſqu'au Cloître Saint Jean, où le Roi

CHARLES VI
14 *Octobre* 1389.

devoit loger dans le Palais de l'Archevêque. Toutes les rues furent non ſeulement tapiſſées, mais encore *tendues à Ciel*, dit la Relation de cette entrée, de quatre toiles de large. Au deſſus de la porte de Bourg-neuf on avoit peint les Armoiries de France ſur une grande bannière ; celles des Princes & des grands Seigneurs faiſoient une eſpéce de couronnement à cette porte, autour de celles du Roi. Toutes les rues furent ſablées, & cinq cens hommes à cheval vêtus de rouge aux dépens de la Ville, & précédés de deux Trompettes & de trois Hautbois, allèrent au devant du Roi hors la Ville, pour le recevoir. Un auſſi grand nombre de jeunes enfans de la Ville furent vêtus de cottes-d'armes ou tuniques bleues fleurdeliſées, & tenoient chacun à la main un guidon ou penonceau des armes du Roi, & marchant deux à deux s'arrêtèrent à l'entrée du Palais de l'Archevêque, où s'étant rangés en haie, ils le ſaluèrent en criant, *Mont-joye Saint Denis, vive le Roi.*

Vingt-cinq des plus notables Dames de la Ville vêtues de bleu, attendirent le Roi à la porte de Bourg-neuf, ſous un riche pavillon bleu que l'on avoit fait dreſſer ; & quand il fut entré & eut reçu les complimens des Magiſtrats, toutes ces Dames lui firent la révérence, & quatre d'entr'elles lui préſentèrent le dais qui devoit être porté ſur lui le long de la marche : il étoit de drap d'or, & les batans ou campanes de ſatin bleu à fleurs de lis d'or, relevées en broderie, avec franges vertes de ſoie mêlées d'or. Quatre notables Bourgeois vêtus de ſatin, prirent ce dais des mains des Dames, & le portèrent ſur le Roi juſqu'à la porte du Cloître, & les vingt-cinq Dames ſe rangèrent ſur un palc ou balcon fait exprès, d'où elles pouvoient voir toute la marche de la Cour & de la ſuite du Roi. En la place du Change nommée

alors la place de la Draperie du côté du Royaume, on avoit élevé une fontaine qui durant toute la marche jettoit par divers canaux du vin blanc & du vin clairet, pour rafraîchir les paſſans, & particulièrement les Soldats de la garde du Roi. Cette fontaine étoit gardée par les deux plus grands hommes qu'on eût trouvés dans la Ville, déguiſés & vêtus en Sauvages.

Comme la marche fut longue & difficile à cauſe d'une multitude prodigieuſe de Peuple accouru à ce ſpectacle & qui bordoit toutes les rues, quand on fut arrivé à la fontaine, le jour commençoit à faillir. Alors ſoixante hommes de la Ville vêtus de rouge avec des torches allumées accompagnèrent le Roi juſqu'à ſon Hôtel. Jean Juvenal des Urſins, Archevêque de Rheims, qui a écrit l'Hiſtoire de Charles VI, n'y a pas oublié le récit de cette entrée, & voici ce qu'il en dit.

" Le Roi s'en vint à Lyon, & les habitans furent moult joyeux „de ſa venue, & parèrent les rues. Et à l'entrée de la Ville joi„gnant la porte, y avoit un riche poile ſur quatre bâtons que „tenoient quatre jeunes belles filles, & ſe mit le Roi deſſous; & „en certain lieu en la Ville, y avoit juſqu'à mille enfans vêtus „de robes royales, louant & chantant diverſes chanſons ſur la „venue du Roi. Cheres ſe faiſoient, feux & tables furent miſes „par les rues, & ne ceſsèrent pendant quatre jours de ce faire „jour & nuit; jeux & ébatemens ſe faiſoient & tous ſignes qu'ils „pouvoient faire de joyeuſeté pour la venue du Roi leur ſouve„rain Seigneur, & de le voir en bonne ſanté & proſperité. „ Le Religieux de Saint Denis qui écrivit l'Hiſtoire de ce Roi ſur les Mémoires de ſes Abbés, Guy de Monceaux & Philippe de Villette, a parlé plus avantageuſement de cette Entrée.

„Il traverſa, dit-il du Roi, la ville & Comté de Mâcon pour

CHARLES VI
14 *Octobre* 1389.

„arriver à Lyon, qui n'épargna rien pour témoigner la joie qu'il „eut de voir ſon Prince: ceux de la Ville lui avoient déja en„voyé leur préſent, de bœufs, de moutons gras & de tonneaux „de vin ; mais ils firent paroître plus de magnificence à l'entrée „qu'ils lui préparèrent: les Bourgeois lui furent au devant tous „vêtus de même livrée, & après lui avoir fait compliment à ge„nouils avec offre de leurs perſonnes & de leurs biens pour ſon „ſervice, ils le firent recevoir par quatre belles Demoiſelles toutes „richement vêtues & parées de perles & de pierreries, avec un „dais de drap d'or, ſous lequel ils le conduiſirent gravement & „pompeuſement juſqu'au Palais de l'Archevêché. Je pourrois „faire un plus grand récit du magnifique appareil de cette récep„tion ; mais je me contenterai d'ajouter à ce que j'ai dit, qu'il y „avoit plus de mille jeunes enfans diſtribués par troupes en di„vers carrefours, ſur des théâtres & des galeries de bois faites ex„près, pour faire des Panégyriques à ce grand Monarque, & „que les quatre jours qu'il ſéjourna en cette Ville, ſe paſsèrent en „bals & comédies & en tout ce qu'on put inventer de divertiſ„ſemens pour exprimer la joie que cauſoit ſon arrivée. On lui fit „encore de nouveaux préſens à ſa ſortie pour aller à Vienne.

Cet Hiſtorien n'a pas fait mention de ces derniers préſens ; mais il eſt certain que le lendemain de ſon arrivée après la Meſſe, la Ville le ſervit de ſix pots, & de ſix douzaines de coupes d'argent très-bien dorées & émaillées des armes du Roi, & qu'elle en préſenta trois douzaines à Monſieur de Touraine, frère du Roi, pareillement dorées & émaillées de ſes armes, & que la plûpart des Seigneurs furent regalés de flambeaux & de confitures, à qui l'on donnoit pour lors le nom d'épices.

ENTRE'E



ENTRÉE
DU ROY LOUIS XI,

Le Samedy 23 Mars 1475, après dîner heures de Vêpres.

LE Roy Loys noſtre Seigneur, fit ſon entrée en cette Ville, & entra par la porte du pont du Rhoſne & diſna à la Guillotiere . . . . & s'en alla deſcendre à la grande Egliſe de St. Jean ; les rues depuis ladite porte dudit pont, juſqu'à ladite Egliſe, toutes tendues & couvertes de toiles & Tapiſſeries, d'un couſté & d'autre ; de draps blancs & rouges, & autres Tapiſſeries honneſtes, avec pluſieurs hiſtoires & moralitez, tant ſur la Nativité de Noſtre Dame, que autrement : & de ladite Egliſe, alla deſcendre en ſon logis, en l'hoſtel (Jacques Caille.)

LOUIS XI. 23 *Mars* 1475.

Le Poile luy fut porté au deſſus, depuis ladite porte & entrée dudit pont juſques à ladite Egliſe, par Nobles Ymbert de Varey, Maiſtre d'hoſtel, Jean de Villeneuve, Ecuyer d'eſcuries dudit Seigneur ; Meſſire Jean Palmier, & Meſſire André Garnier, Docteurs & Citoyens ; lequel poile étoit d'un

Louis XI. 23 *Mars* 1475.

beau drap, veloux bleu, ſemé de belles fleurs de lys brouchées & faites de fil d'or fin, bien eſlevées; & eſtoit doublé ledit drap de tricelin à pluſieurs petites eſtoiles bien faites & bien ouvrées.

Les divers voyages * que Louis XI fit à Lyon, ne furent pas inutiles, ni à ſa Couronne en général, ni à cette Ville en particulier; il en reſulta pour l'une & pour l'autre de grands avantages qui ſubſiſtent encore en leur entier.

Ce fut dans le voyage de 1476, que Louis XI engagea adroitement ſon Oncle René le bon, Roi de Sicile, & Comte de Provence, à venir le trouver à Lyon; & ce fut dans la longue entrevûë qu'ils y eurent enſemble, que ſe menagea heureuſement la reunion de la Provence & de l'Anjou à la Couronne de France.

Quant aux avantages que la Ville de Lyon en a retiré, les quatre celebres Foires que ce Roy etablit en cette Ville, & auxquelles il attacha de grands privileges, furent le fruit du premier voyage qu'il fit à Lyon en 1462 qui fut la ſeconde annnée de ſon regne.

Il falloit que ces Foires fuſſent devenues en peu de temps fort celebres, puiſque quatorze années après leur etabliſſement, c'eſt-à-dire en 1476, Louis XI les fit voir au Roy René ſon Oncle, comme une choſe digne de ſa curioſité

Nota Qu'on n'a point trouvé dans les Regiſtres Conſulaires de la Ville de Lyon de l'année 1462, le procès-verbal de cette entrée.

*Extraits de l'Hiſtoire Littéraire de Lyon. 2 vol. *in*-4°.



ENTRÉE

DU ROY LOUIS XII,

Le Samedy 17 *Juillet* 1507

LEDIT jour à huit heures de matin le Roy noſtre Sire, Loys XII, retournant de ſon voyage de la conqueſte & redaction de Gennes, eſt arrivé & entré dans ladite Ville, par la porte du pont du Rhoſne, accompagné de pluſieurs Grands, Princes & Seigneurs; & marchoit au devant de luy, le Seigneur Galleas ſon grand Ecuyer, au devant duquel étoient les Trompettes & Clairons, qui ſonnoient au long & parmy la Ville, & faiſoient merveilleuſement bon voir. Les Seigneurs de l'Egliſe allèrent au devant en bonne bande, & fit leur harangue Monſeigneur l'Eveſque, Souffragant dudit Lyon. Les Officiers du Roy firent une autre bande, & allèrent au devant, & fit leur harangue Meſſire Claude le Charron, Lieutenant general

LOUIS XII. 17 *Juillet* 1507.

Louis XII.
17 *Juillet*
1507.

de M. le Baillif de ladite Ville; & les Conſeillers * accompagnés des Notables & Enfans de ladite Ville, en grand nombre; leſquels Enfans étoient habillez de livrée de drap blanc meparty avec de veloux tanney, allèrent au-devant; & fit la harangue Meſſire Pierre Chavet, Juge ordinaire de cette Ville.

Parmy la Ville étoit tendu d'un coſté & d'autre, depuis la porte du pont du Rhoſne, juſques près de l'Hoſpital, de draps jaulnes & rouges, qui étoient la livrée dudit Seigneur; & le demourant de la Ville étoit tendu de belles tapiſſeries, tirant la Grenette juſques à Porte-froc, ſans aucune interruption, excepté ſur le pont où étoient toutes les bannières, qui faiſoient bon voir.

A la porte du Rhoſne étoit poile beau, ſemé de fleurs de lys d'or; lequel tenoient quatre deſdits Conſeillers, qui le portèrent ſur le Roy noſtre Sire, parmy la Ville juſques audit Porte-froc, où Meſſieurs de l'Egliſe reçurent ledit Seigneur Roy.

A ladite porte du pont du Rhoſne étoit le premier eſchafaut, & y avoit ſix perſonnages; c'eſt à ſçavoir, une fille habillée de taffetas rouge, ſignifiant force; une autre fille habillée de taffetas pers, ſignifiant prudence; une autre fille habillée de taffetas jaune, ſignifiant diligence; une autre fille ſignifiant vaillance, habillée de taffetas violet, tenant en leurs mains chacune un chapeau de laurier: il eut un homme

* Meſſires Claude Vaudet, Pierre Chavet, Docteurs ès Droits; Barthelemi de Villars, Amé Bullioud, Jacques Tourveon, Jean Salla, Jean Rambaud l'aîné & Guillaume Darras, Conſeillers de la Ville de Lyon.

habillé

habillé de taffetas jaune & rouge écartelé, ſignifiant noble vouloir; il eut un autre habillé d'une hucque de rouge, ſignifiant ardent deſir; & un autre homme habillé d'une hucque de France de taffetas pers, ſemé de fleurs de lys, ſignifiant le Prince qui étoit au pied d'une grande palme, ſignifiant victoire, leſquels recitoient des vers à la louange du Roy.

Au deuxieme eſchafaut qui ſe voyoit en la rue de la Grenette, il y avoit un homme habillé d'une hucque de France, ſignifiant le Prince; une fille habillée de taffetas jaune, ſignifiant Proſerpine; un homme habillé d'un harnois blanc, ſignifiant honneur de nobleſſe; un autre homme habillé d'un harnois blanc, ſignifiant droit de nobleſſe; un autre homme nommé Pluto, habillé de rouge; tous leſquels declamoient auſſi des ſentences & vers à la gloire de Sa Majeſté.

Au tiers eſchafaut étant en l'Herberie, y avoit un homme habillé d'une hucque de France, ſignifiant le Prince; une fille habillée de taffetas blanc, ſignifiant pitié; un homme habillé en Docteur, ſignifiant Ariſtote; un homme habillé d'un rochet blanc, ſignifiant prudence.

Au quart eſchafaut qui étoit ès Changes, où y avoit une fille habillée de taffetas rouge, ſignifiant juſtice; une fille habillée de taffetas pers, ſemé de fleurs de lys, ſignifiant France; un homme habillé d'une hucque de France, ſignifiant le Prince; un autre homme habillé de rouge, ſignifiant bon conſeil.

Tous leſquels perſonnages firent à Sa Majeſté un compliment en vers, convenable au caractere qu'ils repreſentoient.

ENTRE'E DE MONSEIGNEUR DE BOURBON, Connétable, précédant celle de FRANÇOIS I.

CHARLES DE BOURBON. 30 *Juin* 1515

LE Samedy trentième & dernier jour de Juin mil cinq cent quinze, eſt entré en la Ville Monſeigneur de Bourbon, Connétable de France, auquel comme Connétable, a été fait entrée : c'eſt à ſçavoir, les rues ont été tendues depuis Saint Jean juſques à la porte de Bourg-neuf, & y a eu une Hiſtoire au Change, c'eſt à ſçavoir une fille ſignifiant force royale, tenant une épée nue en ſa main dextre ; de l'autre tenant le fourreau ſemé de fleurs de lys de l'épée royale, & une ceinture où étoit écrit, *Eſpérance*, qui eſt la deviſe dudit Seigneur ; & les autres étoient deux vertus qui exhauſſent l'honneur dudit Seigneur, & un perſonnage ſignifiant ledit Seigneur vêtu d'une hucque aux armes dudit Seigneur, & deux Anges tenant un écriteau qui contenoit : *Præibis ante faciem Domini parare vias ejus.*





ENTRÉE
DE FRANÇOIS PREMIER.

LE Jeudi douzième de Juillet mil cinq cent quinze, le Roi notre ſouverain Seigneur François premier du nom, fit ſa première entrée & venue en cette Ville. Au devant duquel Meſſieurs les Conſeillers* habillés de robes de damas tanney, & pourpoints de ſatin cramoiſi, ſont allés au devant, accompagnés de Meſſieurs les Marchands Allemands, habillés de livrées de drap gris; les Lucquois, habillés de robes de damas noir, les Fleurentins habillés de robes de velours; & après les enfans de la Ville, habillés d'accoutremens blancs, comme de draps d'argent, velours & ſatin blancs, bien montés & accoutrés, qui marchèrent deux à deux, &

FRANÇOIS premier du nom.
15 Juillet 1515.

* Meſſires Jacques Baronnat, Jacques Fenoil, Antoine Grolier, Antoine de Varey, Ecuyer; Benoît Buatier, Jacques Cuchermois, François Deſchamps, François Dupré, Pierre Faye, Benoît Mellier, Jean Coyaud, Amé Delaporte, Conſeillers de la Ville de Lyon.

FRANÇOIS premier du nom.
15 *Juillet* 1515.

après Meſſieurs les Conſeillers accompagnés de bon nombre de Notables.

Ledit jour, la grande rue étoit bien & honnêtement tapiſſée, depuis la porte Bourgneuf juſques à Portefroc, de belles tapiſſeries; par ladite rue avoit force gravier, au deſſus étoit tendu des toiles de trois couleurs; c'eſt à ſçavoir, blanc, jaune & rouge, qui ſont les couleurs du Roy.

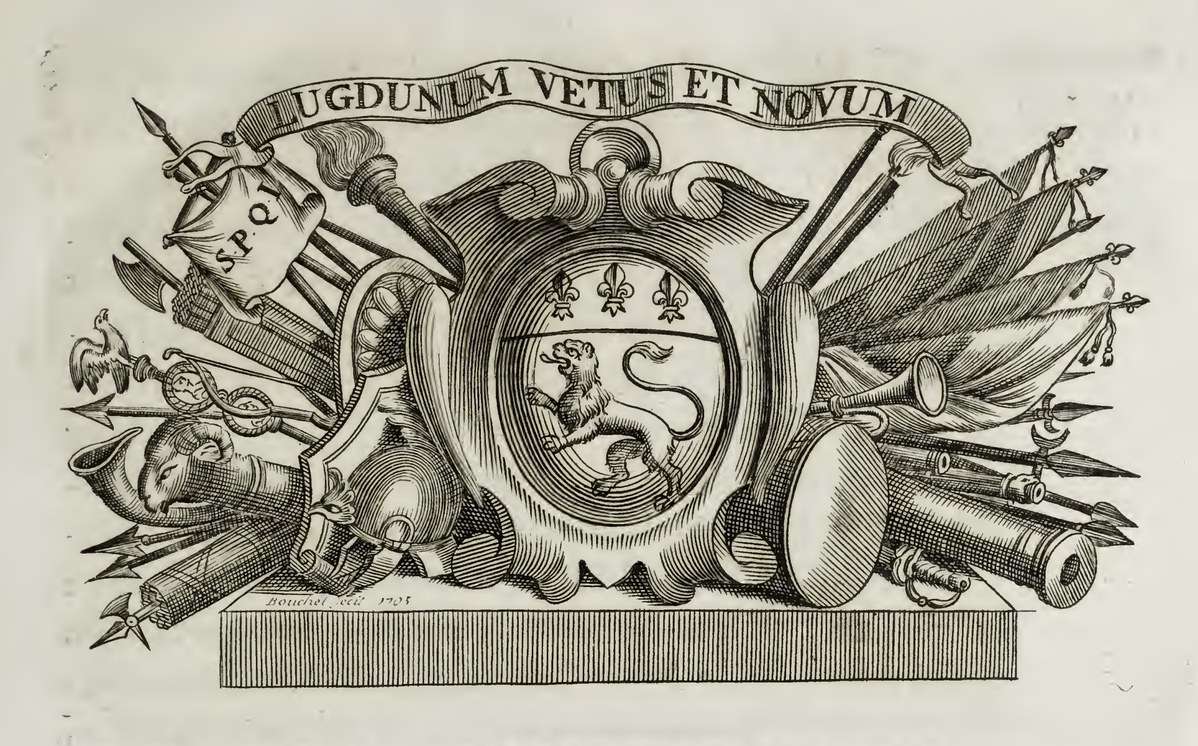
Le poile du Roy étoit le fond de ſatin bleu, ſemé de trois grandes fleurs de lys, & une couronne d'or, ainſi que l'écu de France, les battans de velours blanc, jaune & rouge, ſemés de fleurs de lys & de ſalamandres couronnées, le tout d'or, & étoit merveilleuſement beau & riche.

Sur la rivière de Saone avoit une belle Yſtoire, & à la porte Bourgneuf une autre; au Griffon une autre; à Saint Eloy une autre; au Change une autre, & au Palais une autre.

Et outre ce parmi la Ville, entre-deux leſdites Yſtoires y avoit huit filles riſſement accoutrées, ſignifiant huit vertus prinſes ſur les huit lettres du nom du Roy qu'eſt François, & lui a fait la harangue Meſſire François Deſchamps, &c.



LA



LA MAGNIFICENCE

DE LA SUPERBE ET TRIOMPHANTE ENTRE'E de la noble & antique Cité de Lyon, faite au très-Chrêtien Roy de France HENRY *deuxième de ce nom, & à la Reine Catherine ſon épouſe, le 23 de Septembre 1548.*

LE très-Chrêtien Roy de France Henry II, voulant à ſon heureux avenement, viſiter les frontières de ſon Royaume; comme Prince prudent, délibéra de paſſer en Piedmont pour y voir ſes fortereſſes, & pour pluſieurs autres grands reſpects, & de là s'en retourner par Lyon; ce que Monſeigneur le Reverendiſſime Cardinal de Ferrare, Archevêque & Comte de Lyon, & Monſeigneur le Gouverneur firent diligemment entendre à M. le Lieutenant du

HENRY II. 23 *Septembre* 1548.

La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Roy & à Meſſieurs les Conſeillers & Eſchevins de la Ville pour ſe préparer à le recevoir à ſon retour; par quoi Meſſieurs de la Ville, ne voulant pas dégénerer de leur antique générosité Romaine, comme deſcendus d'icelle, & reſolurent unanimement de étendre leur devoir ainſi que de tout tems ils ſe ſont montrés toujours autant dévotement affectionnés à leur Prince que nulle autre Ville ou Nation quelconque, & le recevoir le plus honorablement, & pour enſemblement honorer les nopces de très-hauts & très-vertueux Princes Monſeigneur le Duc de Vendôme & Monſeigneur le Duc d'Aumâle, leſquelles ſe doivent célébrer en ladite Ville; & pour ce tant eux que Meſſieurs des Nations ayant tems & loiſir à faire leur devoir, dreſsèrent leurs préparatives de pluſieurs beaux arcs triomphaux, ſpectacles, jeux, combats, nommouhies, comédies, & maints autres paſſe-temps, tant par eau que par terre, & avec tel & magnifique appareil, comme l'on pourra voir ci-deſſous.

Sa Sacrée Majeſté retournant de Thurin, arriva ſur le tard à Eſnay le vingt-unième de Septembre mil cinq cent quarante-huit, où la Royne & autres Princeſſes & Dames l'attendoient, & là ſéjourna le lendemain.

Le Dimanche vingt-troiſième, fit ſon entrée, par quoi ſur les dix heures du matin, partit d'Eſnay dans une des gondolles expreſſément faite pour le ſervice & commodité de Sa Majeſté, & ſur icelle s'en vint par eau diſner au fauxbourg de Vaize au logis du Mouton, où l'on lui avoit dreſſé une loge ainſi que d'ancienne coûtume, pour recevoir & ouïr les Chefs des Nations & Capitaines des enfans de la Ville,

qui lui venoient faire revérence & hommage; ladite loge étoit couverte d'un drap de ſoye verte à rouleaux, & entrelaſſerées de fil d'argent, remplies de croiſſants & chiffres dudit Seigneur, & tout autour tant dedans que dehors étoient tendues de riches tapiſſeries de haute liſſe à perſonnages, avec arcades & appuis ſur le devant, ſemblablement tournoyés de autre tapiſſerie verte, & enrichi le tout à force feſtons, chapeaux de triomphe, & armoiries dudit Seigneur, de la Royne, & de Monſeigneur le Dauphin, tournoyés & environnés d'or clinquant.

HENRY II. *23 Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Sur ſon diſner, Monſeigneur de Saint André, Gouverneur & Sénéchal du Lyonnois, avec les Gentils-hommes du Pays, vindrent faire la revérence & hommage à Sa Majeſté, leſquels ne furent ſi-tôt retirés, que le Conſul de Meſſieurs les Genevois, pour certains reſpects, d'une ancienne contention de procedure, entre la Seigneurie de Genes & de Florence, comme prudemment diſoient, vint faire la revérence à Sa Majeſté en la ſorte que s'enſuit; à ſçavoir, ledit Sieur Conſul, au milieu de ſes deux Conſeillers, veſtu de robbe courte de veloux noir, & doublé de ſatin noir, la fente des manches cloſe de boutons d'or, gros & larges, caſaquins de même veloux, pourpoint & haut de chauſſe de toile d'argent, ſouliers de veloux blancs, la barrette de veloux noir; & marchant devant lui huit lacquais veſtus de ſatin blanc pourfilé de bizette de ſoie moirée, le bonnet de veloux, la plume blanche, & étoit le ſuſdit Conſul accompagné d'un bon nombre des ſiens, de deux à deux, veſtus de ſemblables acouſtrements; & au devant de chacun d'eux

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

cheminoient deux lacquais vestus comme les premiers; & ainsi alloient lesdits lacquais, de quatre à quatre pour rang, au devant de leurs Maîtres, richement montés sur genests Turcs, & chevaux du Royaume, couverts de veloux noir; & en cet ordre, & ainsi pompeux se présentèrent à sa Royale Majesté, & après se retirèrent en leur lougis.

Sur l'heure de midi, tout le Clergé s'en vint avec les bannières, confréries jusques au long de l'Observance, & là les rangèrent, comme de toute ancienneté & coûtume, & de là Messieurs les Doyen & Comtes de Saint Jean avec leurs grand-robes de satin, damas & taffetas, passèrent outre sur leurs mules & vindrent faire la revérence à Sa Majesté, puis s'en retournèrent l'attendre devant la grande Eglise.

Cependant Messieurs de la Justice, les Métiers, Artisants, Notables, les Nations, enfans de la Ville & Conseillers qui s'étoient tous rendus hors la Ville pour se ranger, commencèrent à s'étendre pour entrer & passer au devant du Roy, qui les attendoit en sa loge, en l'ordre suivant.

Premièrement, le Prévost des Marchands & son Lieutenant marchoient avec leurs Archiers tous à cheval, & vestus de sayes de drap verd, une manche & le bord du saye de broderie blanc & verd, ayant chacun manches de maille, & un baston en la main pour ranger la grande multitude du Peuple insolemment étendue par les rues, & incroyable tant de ceux de la Ville & gens de Cour, que des Etrangers & lieux circonvoisins, comme de Bourgogne, Dauphiné & d'ailleurs, venus pour voir ladite entrée, & pour ce moyen y eut meilleur ordre qu'on n'eût pensé, veu la grande foule.

Aussi

Aussi fut advisé que pour éviter confusion, les Capitaines, Lieutenants & Enseignes marcheroient ensemble de trois à trois, & seroient suivis de leurs bandes, l'un après l'autre & chacun ensemble, ordre de trois.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Et en premier, le Lieutenant du Capitaine de la Ville conduisoit la première bande monté sur un grand cheval d'Espagne richement harnaché de houpes d'or & de soie & de pennache, & lui d'une casaque de veloux noir, tout épaissement semée de botons d'or faits en rose, & au devant de lui deux lacquais vestus de satin bleu; après lui les Arquebuziers de la Ville, de trois à trois en nombre de 338, habillés de blanc & noir, à sçavoir le collet & chausses de veloux noir, chargés de botons & fers d'or, le pourpoint de satin blanc & dobleure de chausses de taffetas blanc rayé d'or, chaqu'un son mourrion doré, avec le pennache de blanc & noir, semé de paillettes d'or, la harquebouse & le reste des autres armes, semblablement dorées, accompagnés de leur Enseigne, ayant au milieu les armes de la Ville, une harquebouse au dessous avec leurs Tabourins & Fiffres de même livrée pour un joyeux commencement de leur suite.

Au dos desquels suivoit la seconde bande, au premier rang de laquelle, selon la déliberation de l'ordre que dit a été cidessus, marchoient trois Capitaines, à sçavoir des Bouchiers, Cartiers & Couturiers, chaqu'un de la coleur de sa bande, celui des Bouchiers vestu de bonnet, collet, pourpoint, chausses & souliers de veloux cramoisi de haute coleur, découpés & couverts de gros fers & botons d'or; celui des Cartiers de coleur de veloux noir passementé d'argent, bou-

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

tonnés pareillement de gros fers d'or ; celui des Couturiers de noir, blanc & verd, richement paſſementé & brodé d'or & d'argent, leurs piques à fers dorés, garnies par le haut & milieu de veloux, leurs Tabourins & Fiffres devant eux, habillés de blanc & noir; leſdits Capitaines ſuivis des Bouchiers en pareils rangs de trois, les ſix premiers rangs couverts de animes & mourrions dorés, chauſſes & ſouliers de veloux rouge, le pennache de même coleur, épée & dague dorée & fourreau de veloux cramoiſi; & après eux leurs Compagnons habillés de veloux, ſatin, & le moindre de taffetas cramoiſi, leurs piques la pluſpart dorées, & en nombre de 466 ; après leſquels venoient leurs trois Enſeignes, veſtus preſque comme leurs Capitaines, au devant d'eux, leurs Tabourins & Fiffres, leſdits Enſeignes ſuivis de 172 Cartiers, habillés de blanc & noir, le plus, de veloux & ſatin, après les trois Lieutenants, non moins braves que leurs Capitaines, ayant leurs Tabourins & Fiffres au devant, & ſuivis des Couturiers en compagnie de 333, habillés de blanc & noir & verd.

En la troiſième bande, trois autres Capitaines furent enſemblement rangés, à ſçavoir des Teinturiers veſtus de veloux gris & noir, richement couverts de flots d'or ; des Orphévres, de veloux noir, doublés de taffetas blanc doré, & le collet, pourpoint & chauſſes garnis de gros taffetas entreſemés de petits & gros botons, que de fers d'or ; & les Tiſſotiers habillés d'une même coleur, blanc & noir, tout paſſementé & pourfilé d'or, leurs piques, iagayes de pareille coleur à fers dorés, Tabourins & Fiffres au devant, au pas deſquels

les Teinturiers vestus de gris & noir, au nombre 446. Les cinq ou six premiers rangs couverts de animes & mourrions, les plus dorés, étoient suivis de trois Enseignes non moins braves & richement acoustrés, tirant après eux 226 Orphévres tous greslés & tempestés, les uns de fer, les autres de botons d'or, & plusieurs de croissants d'argent sur leurs collets, pourpoints & chausses de veloux noir, merveilleusement beaux à voir, les trois Lieutenants accompagnés de 459 Tissotiers, portant blanc & noir & presque tous, bonnets, collets & chausses & souliers de veloux passementés, & pourfilés de cordons d'or & d'argent, non moins delectables à chacun, que leurs Compagnons precédents.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

La quatrième bande fut semblablement conduite par autres trois Capitaines des Charpentiens & Maçons, & tous bien en ordre, avec leurs Tabourins & Fiffres, suivis de 316 Charpentiers vestus de blanc & noir, & sur la queue les trois Enseignes bravement acoustrés, marchant devant 286 Selliers, habillés de blanc, noir & rouge, collets & chausses de veloux noir, doublés de satin & taffetas blanc, pourpoint de satin ou taffetas rouge cramoisi, qui étoit une fort belle troupe, suivie de leurs trois Lieutenants, parés de même que leurs Capitaines, avec 306 Maçons de livrée blanche & noire assortis de Tabourins & Fiffres, augmentant toujours la joie du Peuple regardant.

Autres trois Capitaines faisoient le premier rang de la cinquième bande, celui des Tisseurs, vestu de bonnet, collet, chausses & boutines de veloux cramoisi de haute coleur, tout couvert de riche broderie de gros cordons & canetilles en-

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

trelacés de gros fers petits & grands boutons d'or, qu'à peine voit-on le rouge ; celui des Cordonniers, bonnet, collet, chausses & souliers de veloux noir, pourpoint & le reste de satin blanc, & tout passementé & pourfilé d'or; celui des Epingliers, bonnet, collet, chausses & souliers de veloux noir, le pourpoint de satin cramoisi, la doubleure des chausses correspondant rayés de passements & traces d'or; après lesquels passoient quelques premiers rangs, armés & accompagnés de 207 Tisserants portant rouge & noir, les trois Enseignes derrière eux, braves & bien en ordre, & conduisants 192 Epingliers, portant le pourpoint de veloux, satin, ou taffetas rouge, le collet & bonnet noir avec plume blanche, & grace, satisfaisant à chacun.

Tout d'un ordre survint la sixième bande autant belle que plaisante pour la diversité des coleurs, laquelle commença par le rang des trois Capitaines de rue Neuve, acoustrés de veloux noir, blanc & bleu, moucheté mêmement de boutons d'or, accompagnés du Capitaine des Chapelliers, vestus de veloux blanc & noir, & verd à petits grains d'or, suivant d'un même pas, avec celui des Fondeurs, en habits de veloux blanc, noir & aurangé, recanné & bizetté d'argent, & lequel rang avec ses Tabourins & Fiffres de même fut suivi d'aucuns autres armés de corcellets & animes, & la suite de rue Neuve en livrée de noir, blanc & bleu & en nombre de 423, lesquels étoient hatés de trois Enseignes suivant avec mêmes coleurs de leurs Enseignes, guidants après eux 176 Chapelliers de blanc, noir & verd, & à la file les trois Lieutenants qui renouvelloient chacun, la braveté de sa bande

au

23 *Septembre* 1548.

La Reine le 24 dudit mois.

au devant de 226 Fondeurs en acouſtrement aurangé de veloux, ſatin ou taffetas, barré de blanc & noir, au contentement du monde rejoui de les voir.

Le long de deux piques, après Tabourins & Fiffres, trois autres Capitaines faiſoient le front de la ſeptième bande qui étoient celui de Saint Vincent, veſtu le pourpoint de ſatin cramoiſi decoupé & doublé de pareil taffetas, chauſſes de ſatin cramoiſi doublées de même, les taillades & menuës decoupures envelopées de fer d'or; auprès duquel celui des Pelletiers avec pourpoint de ſatin gris, pourfilé d'or, le bonnet collet & chauſſes de veloux noir, doublé de ſatin gris, garnis d'or, tenoit rang avec celui des Imprimeurs, tout veſtu de veloux jaune paille biſſeté d'argent, laiſſant ſuivre après eux 330 de Saint Vincent, un grand nombre des premiers armés, & les autres de blanc, noir, & rouge avec leurs trois Enſeignes ſemblables à leurs Chefs, & marchant devant 187 Pelletiers, habillés quaſi tous de bonnets & collets de veloux ferrés d'or, pourpoint & chauſſes de ſatin gris, la plume blanche, piques & autres armes dorées, avec les trois Lieutenants, faiſants montre au dernier ſquardon de leur Compagnie, qui étoient 413 Imprimeurs, portant pourpoints, chauſſes & ſouliers jaunes, le collet & bonnet noir, avec le petit toupet de plume blanche ſur le derrière, pour la dernière troupe des Gens de métiers, leſquels furent tous grandement loués, & priſés du Roi & de tous autres, & mêmement pour le grand ordre, gravité & ſilence qu'ils tenoient, autant que gens de guerre ſçauroient faire, & ſans que l'on vît aucun Sergent de bande courant parmi

Henry II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

eux comme c'eſt de coûtume, ains marchant toujours avec le Capitaine de Squadre & ſans abandonner ſon rang pour hâter ou ranger la troupe, qui fut choſe aux regardants émerveillable, & même à tous Capitaines, & entendants le fait de la guerre, de voir ſi gros nombre de gens de Ville en ſi peu de temps que d'une heure & demie, être & ſi bien rangés & en ſi bel ordre, ſans que l'on vît tout le long de la Ville, touſſir, ne parler un ſeul, & ſans entrerompre ſon ordre, fût pour ſaluer aucun, ou autre occaſion quelconque, qui montroit aſſez aux connoiſſeurs, que la pluſpart d'eux avoient les armes; ors nous les lairons paſſer devant, pour faire place aux Nations qui ſuivoient en cette ſuperbe Pompe.

Et premièrement, venoient quatre jeunes Pages de la nation Luquoiſe, habillés à la mode de l'antique Cavalerie Romaine, comme de corcellets d'un fin drap d'argent, artificiellement umbragé, à gros timbres ſur les épaules, bouffans de toile d'argent, ſur leſquels étoient attachés gueules de Lyons, petits hauts de chauſſes venant juſqu'à demi-cuiſſe, petites maſquines ſur les genoux, & par deſſus un paludament militaire, qui eſt un manteau pareil à celui que les Bohemiens portent aujourd'hui, toutesfois court juſques aux genoux, & lequel étoit de toile d'argent la plus ſubtile & deliée, qu'on ſçauroit trouver, brodée tout au tour d'un petit bord de frange noire de ſoie, & ſemé par deſſus de petits botons noirs, à deux doigts l'un de l'autre, lequel manteau étoit noué ſur l'épaule droite & rebraſſé ſur l'autre: le demourant du corps tout nud, comme bras & jambes &

La Reine le 24 dudit mois.

la tête, à cheveux crêpés à Cesarienne, monté sur quatre grands chevaux, autant beaux qu'il est possible, harnachés d'une petite houppe de même toile d'argent jusques au dessous du ventre du cheval, le bas à lambeaux, ronds, émouchés de force houppes de fil d'argent, la bride seulement d'un gros cordon d'argent, le pennache blanc pailletté d'or, & iceux marchant iceux Pages le petit pas, assez loin l'un de l'autre & quelquefois par intervalle, faisant bondir leurs chevaux de si bonne grace, que chaqu'un prenoit grand plaisir à les voir, & se tenir si bien sans selle ni étrieux.

A leur queue marchoient les gens de pied en bon nombre de deux à deux, vestus de veloux blanc à petites menues bandes de veloux noir, par dessus & du long dudit acoustrement.

Après eux venoit la Seigneurie Lucquoise, tous vestus de bonnets, chausses, luppes & robes de veloux noir, doublés de satin noir, & collet renversé, montés sur mulles, harnachées & houssées de même veloux, marchants semblablement deux à deux en gravité & magnificence, & nombre requis pour merveilleusement ébahir & contenter les yeux des regardants.

Tout joignant d'eux chevauchoient suivemment les Pages de la Nation Florentine en nombre de six, les deux premiers beaux enfants de sept ou huit ans, la seconde couple de l'âge d'environ treize ans, les derniers desdits de dix-sept ans, montés tous sur fort beaux chevaux Turcs, harnachés de toile d'argent brodé de soie noire avec petites housses de veloux noir à broderie de fil d'argent, & grand plumes

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

noires & blanches ſur l'oreille, leſdits Pages veſtus de caſaques de toile d'argent, un grand mauſſe pendant du côté gauche, brodée de noir & blanc, fort beaux chapeaux de toile d'argent à la Pollacque, marchant fiérement, & d'un eſpace entre eux, moyennement diſtante, leſquels furent preſſés de la Seigneurie Florentine au nombre de 37 s'acouſtoient deux à deux ſur grands chevaux Turcs & genets d'Eſpagne, & en grand reſpect & ordre, à ſçavoir un rang de chevaux Turcs & l'autre de genets, tous harnachés & couverts de houſſes de veloux noir, & leſdits Seigneurs Florentins veſtus de robes de veloux cramoiſi rouge de haute coleur, à collet carré double d'un fort beau drap d'or violet, pluſieurs gros botons d'or aux manches, le ſaye de ſatin violet cramoiſi brodé d'or, les hauts de chauſſes de veloux rouge cramoiſi & le bas d'écarlatte, bonnets & ſouliers de veloux noir: chaque rang avoit devant ſoi quatre lacquais, ayant bonnets, pourpoint & chauſſes de ſatin blanc bigarré de noir, & un collet de veloux noir, plumes blanches & noires, chaqu'un ſon épée garnie d'argent; au dernier rang leur Conſul, au milieu de ſes deux Conſeillers paſſants quelque peu leurs compagnons en riche magnificence, d'un même acouſtrement, & telle certes qu'elle ne pouvoit être aſſez contemplée.

Tout d'un fil vindrent Meſſieurs les Milanois en pareil ordre de deux à deux veſtus de robes de même façon de damas noir à grand fleurs, trois petits canons de veloux tout autour, fers & botons d'or ſemés épais ſur les manches, ſayes à manches brodés comme deſſus, chauſſes de veloux à broderie,

broderie, bonnets & ſouliers de veloux, montés tous ſus hacquenées en harnois de veloux juſques aux étrivières, avec la grande houſſe de drap noir à trois bandes de veloux, chaqu'un deux lacquais devant ſoy, en pourpoint & chauſſes de ſatin cramoiſi, doublés de taffetas rouge, bonnet, ſouliers, ceinture, fourreau d'épée & dague de veloux rouge, la plume blanche & en compagnie ſuffiſante, pour ſatisfaire aux plus délicats voyants.

La Reine le 24 dudit mois.

Pour les derniers des Nations, venoient Meſſieurs les Allemands, portant pourpoint de ſatin blanc decoupé & doublé de toile d'argent, la caſaque de ſatin noir à grand bande de veloux noir decoupé, le bonnet de veloux & montés ſur gros rouſſins, les harnois & houſſe courte de veloux noir frange d'argent, chaqu'un ſon lacquais, habillé de chauſſe & pourpoint de ſatin blanc à paſſements blancs friſés, bouffants de taffetas noir.

Furent ſuivis leſdits Sieurs Allemands de la Juſtice de la Ville, à ſçavoir, en premier les Sergents de Monſeigneur le Revérendiſſime Cardinal de Ferrare, Archevêque & Comte de Lyon, venant à cheval, deux en ſaye de drap incarnat, une manche & bord large de broderie blanc & noir, coleurs dudit Seigneur Cardinal, avec le Prevoſt, les Greffiers devant le Lieutenant de M. le Juge, accompagné de Meſſieurs le Promoteur, Avocat & autres Officiers dudit Seigneur Revérendiſſime.

Et peu après marchoient les Sergents royaux à cheval, portant leurs bâtons peints d'azur, & ſemés de fleurs de lys d'or au devant des Greffiers de la Sénéchauſſée, après

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

lesquels venoient Messieurs les Elus & Receveurs, non loin de Messieurs les Lieutenant Général & Particulier, Monsieur le Conservateur suivis de Messieurs les Gens du Roi & Conseillers du Parlement de Dombes, tous vestus de grand-robes de satin, damas & taffetas, sur mules harnachées de veloux, grand-housses de fin drap noir.

Messieurs les Notables, Bourgeois & Citoyens de la Ville, sur leurs mules & hacquenées, la bride de veloux, la housse de drap, & eux acoustrés honnêtement chaqu'un selon son état & pouvoir, de robes de soie & drap, tenoient le dernier rang devant les enfants de la Ville, en grande multitude & bel ordre.

Ici commença à se montrer l'avant-garde de la fanterie des enfants de la Ville, laquelle étoit de soixante tant corcelets que animes, avec mourions, épées & dagues, le tout mignonement doré, le pennache de la coleur desdits enfants de la Ville, comme blanc, noir & rouge, la pique à fer doré au bout & au milieu, revestue de veloux, & ainsi marchoient en rang de trois, qui étoit une troupe de grand montre & brave à merveilles.

Après lesquels venoient douze Gladiateurs ou combattants desarmés, six vestus de satin blanc, six de satin cramoisi, en quatre rangs de trois à trois, lesquels arrivés devant la loge du Roi, se plantèrent en la presence de Sa Majesté, & là commencèrent un combat à l'antique, non quant aux armes, mais quant à l'ordre de se sçavoir secourir & entrer les rangs les uns dans les autres sans se rompre ; au reste ils combatoient, premièrement à armes différentes, à sçavoir une corseque ou jagaye contre une épée à deux mains, &

combien que ce fuſſent armes longues, & qui requièrent lieu large & ſpacieux pour s'en aider, ſi étoient elles au milieu de leur rang & en rue non guéres ouverte; les autres combatoient de deux épées contre une épée & une imbraſſiature, qui eſt un pavois le long d'un bras & un pied de largeur ployant en rond; les autres de l'épée & poignard Boulonnois, contre épée & bouclier Barcelonnois, & ainſi ordonnés, le ſecond rang ſe tourna devers le tiers, & après s'être regardés l'un l'autre, commença d'une grande roideur à aſſaillir le troiſième rang avec leurs ſuſdites armes tranchantes & non feintes, & en telle fureur, qu'après avoir longtemps chamaillé l'un ſur l'autre, les ſeconds rembarrèrent leurs adverſaires juſqu'aux quatrièmes, leſquels voyant leurs compagnons hors d'haleine & repouſſés, entrèrent dans eux, repouſſant auſſi virilement les ſeconds jà laſſés & travaillés, ſe deffendant toutesfois & ſoutenant courageuſement juſques à leurs compagnons qui faiſoient le premier rang, lequel pareillement entra au ſecours par dedans eux, & cependant que les deux rangs qui premiers avoient combattu reprenoient vent, ſe joignit à leurs ennemis, en celle ruſe de ordre, le premier & dernier rangs ſe trouvèrent au milieu, combattants en telle force, qu'il n'y eut ſi bonne jagaye qui ne fût coupée en deux & trois tronçons, la pluſpart de leurs épées tant à deux mains que des autres, quelques vieilles lames qu'elles fuſſent, volèrent en piéces, ce qui épouvanta de prime face les regardants, ignorant leur adreſſe, & tellement, que de pluſieurs lieux l'on crioit qu'on les ſecourût, ou qu'on les departît, & ſur ce l'un des deux premiers rangs

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

lassé ayant pris le frais, entra dans le rang de ses Compagnons, & ainsi en front de six se jettèrent, tous ensemble sur le rang de trois qui tint assez long-temps bon, combattans deux contre un, jusques à ce que étant par trop pressés de si grande charge, fut contraint de se retirer, en soutenant toutes fois virilement, jusques aux derniers, lesquels pour leur secours se rangèrent parmi eux, d'une si grande adresse, qu'ils se trouvèrent six, contre six, & alors se chargeant d'une grande violence, se rencontrèrent armes pareilles, jagaye contre jagaye, épée à deux mains, contre épée à deux mains, deux épées contre deux épées, & ainsi des autres, & de telle impetuosité, qu'à la fin les uns enfoncèrent les autres, & toutesfois, tant les rompus que les autres, sans se mettre en desordre, soudainement montrèrent face les uns aux autres, & se chargèrent si vertement que les premiers rompus enfoncèrent aussi les autres, avec autant de bonne grace & joie sur la fin qu'ils avoient au commencement donné d'effroi & crainte aux Spectateurs, lequel passetemps fut le premier & celui qui ait donné autant de satisfaction à Sa Majesté, comme d'une nouvelle mode de combattre, & si dangereusement, ensorte qu'il la voulut encore revoir six jours après son entrée. Le plaisir de ce combat dura quelque peu plus de demi-heure, & eût recommencé si leurs armes ne fussent si-tost faillies, au bon vouloir qu'ils avoient de mieux faire, quelques pleins de sueur & hors d'haleine qu'ils fussent, & ainsi s'étant retournés en leur premier ordre, se mirent après l'avant-garde qui les attendoit au retour de la rue, sans s'émouvoir de leur ordonnance, quelque

quelque envie que le ſon & bruit des armes leur donnât, & mêmement que peu ſçavoient cette entrepriſe qui ne pouvoit moins que leur augmenter le deſir de voir.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548.

La Reine le 24 dudit mois.

Et ainſi en cette conſtance & gravité de marcher tant ceux de devant, que les premiers ſuivants, leſdits Gladiateurs pourſuivirent leur ordre, au premier rencontre les Fiffres & Tabourins devant douze Perteſanniers de la garde du Capitaine de la ſuſdite Fanterie, veſtus de gris, blanc & noir, livrée de leur Chef & à l'antique, ſe rangèrent à la file des autres trois à trois, & à leur dernier pas venoit le Capitaine ſeul, & premier marchant devant toute ſa bande, & preſque d'une même façon d'acouſtrement avec les ſiens, de leur même coleur, le corps & tout ce qui en pouvoit dependre de rouge, le reſte de blanc & noir, différemment toutefois & à chaqu'un ſelon ſon pouvoir, les uns de veloux rouge cramoiſi, & de haute coleur, les autres de toile d'or rouge, quelques autres de drap d'or figuré de veloux rouge, & autour dudit veloux enrichi de broderie de cordons & petites chaînes d'or, & les moindres de ſatin cramoiſi, leur acouſtrement ſuivoit à-peu-près la mode des ſayes militaires Romaines ou bien leurs cuiraſſes, & néanmoins ſans haut de manches, ce que les Romains portoient, & tel le portoit auſſi le Capitaine ſuſdit à la différence des autres, mais tous ceux de ſa bande, & des gens de cheval avec une trop plus grande grace, imitoient plus proprement la forme du corps d'un Allecret d'aujourd'hui, à ſçavoir le devant du ſaye ne montant plus haut que le devant de la poitrine, & le deſſus quarré, juſques aux jointures des épaules, vuidant en rond

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

par deſſous l'aiſſelle le dernier de ſemblable quarrure & finiſſant en bas à l'étendue de la buſte, tout autour un tiſſu ou paſſement d'or ou d'argent, large de deux pointes de doigt garnis de perles à gros botons, faits à bouillons de Turquoiſes ou autre pierrerie, tout le reſte couvert d'une Moreſque de la plus riche broderie de guipure de fin or, enrichie par dedans de roſes & fleurs de moyennes & menuës perles, le bas du ſaye, à doubles lambeaux, les deſſus quarrés, les autres ronds en écaille, chaqu'un d'iceux bordé de paſſements d'or & recamé de même guipure, au deſſous deſquels lambeaux pendoit une falde qui eſt un bas de ſaye deſcendant un peu plus que demi-cuiſſe, de toile d'or, noire, veloux ou ſatin noir de ſemblable recamure que celle du pourpoint, lequel étoit auſſi de toile d'or, veloux ou ſatin noir, couvert d'écailles à gros doubles cordons de fil d'argent, le collet haut & par le deſſus duquel le collet auſſi de la chemiſe ouvré à fin or & perles, ſe renverſoit en bas, & deſſus le devant de la manche étroite dudit pourpoint, & dans chaque écaille, en lune ou boton d'or, en l'autre une perle & en pluſieurs étoiles & croiſſants d'or ou d'argent, le devant & derrière du corps dudit ſaye ſe joignoit par deſſous l'aiſſelle avec courtes bandes en mode de lames qui étoient pareillement de tiſſu ou paſſement d'or ou d'argent, & par deſſus chaque épaule de deux corroies comme d'un corcellet, le deſſous plus large & rouge ſelon le ſaye, le deſſus tout d'or à gros botons garnis de pierreries & autre riche étoufſeure, au plus haut de la poitrine, droit au milieu & au deſſous du tiſſu ou paſſement étoit attachée une groſſe

tête de lion, aux uns toute d'or, à plusieurs d'argent doré, serrant une boucle d'or entre les dents, & en lieu des yeux, diamants, rubis ou grosses perles, & une autre pareille tête entre les deux épaules; aux anneaux desquelles étoient attachés à plusieurs grosses chaînes d'or, & à maintes autres, deux tissus ou corroies de veloux ou satin cramoisi garnies de botons, étoffes de divers enrichissements, au bout desquelles pendoit la petite cimeterre, expressement forgée de deux pieds & demi pour le plus, dont le pommeau étoit d'une tête de lion ou griffon d'or, les yeux & langues de pierreries, & pour la garde, une tête de bouc saulvage, les cornes duquel étoient étenduës & servoient de croisées, & le bout d'une masque d'or, de bête étrange, par gueule de laquelle issoit le bout de la gaine qui étoit de veloux ou de satin cramoisi & servoit de languette, les chausses étoient au surplus toutes de drap blanc & le haut recamé d'or, semé de perles, & les petites botines de toile d'or veloux ou satin, non le derrière, vuide, selon le bottet de la jambe, & le devant étoit en pointe jusques à mi greve, aucunes brodées d'écailles d'argent, & au milieu force botons d'or & perles, autres de diverses broderies, le morion arrêté de veloux ou toile d'or, moyre à gros feuillages relevés de fine broderie d'or, & par dedans à petites écailles, & cordons d'argent, entresemées de perles & botons, & autres riches pierreries, le dessus de la creste & tout le bord d'autour, listé de perles uniment grosses, le gros pennache double sur le derrière de rouge, blanc, & noir, reluisant d'un grand nombre de paillettes d'or & perles menuës, portants tous en la main droite

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

une jagayette d'un dard & demi de Brezil, ayant ſon fer à chaque bout expreſſement forgé à l'antique à double repriſe tout doré, & les deux bouts de la haute garnis de veloux, bouquets de franges & hopes à cordons pendantes de blanc & noir, car le bois qui étoit rouge parfaiſoit la coleur de leur deviſe, & en cette mode, le Capitaine marchoit au devant des ſiens qui le ſuivoient de aſſez long intervalle, de trois à trois, le bras du bâton long pendant & l'autre main ſur ſa poignée de la cimeterre qui faiſoit émerveiller le monde de voir tant amirable compagnie, de environ huit vingt, tous d'une parure, d'un ordre & d'une gravité, leur Porte-enſeigne au milieu avec ſa garde, Tabourins & Fiffres de même ſorte, la grande enſeigne de taffetas cramoiſi traînant juſques à terre, & au milieu un grand lion d'argent rampant, qui ſont les armes de la Ville, le Lieutenant à la queue conduiſant l'arrière-garde des autres ſoixante, tant allecrets que animes ſuperbement dorés, & ſur le morion doré, le gros pennache blanc, noir & rouge, & chauſſes d'écarlatte, ſcalpins ou botines de veloux rouge cramoiſi, & en tel ſilence requis à leur braveté entreſuivants de pas lent & grave ; je vous laiſſe à penſer lequel étoit plus grave ou le contentement ou les ébahiſſements de chaqu'un de tous ceux qui en les regardant leur ſembloit perdre la vue en admiration d'une choſe incroyable.

Mais ainſi que chaqu'un ſe ſeignoit des merveilles qu'il ne pouvoit croire non à ſes propres yeux, voici une fanfare de douze Trompettes à cheval, chaqu'un ſa cotte d'armes avec la banderolle de taffetas bleu pendante à leurs trompettes,

leſquels

lesquels firent remettre le monde aux fenestres, & se presser l'un l'autre pour voir six Pages d'honneur qui venoient après eux sur les grands chevaux du Capitaine de la Cavalerie des enfants de la Ville, vestus aussi de bleu coleur dudit Capitaine, les chevaux tous harnachés de veloux de la propre coleur, brodé & profilé d'argent, le grand pennache sur l'oreille pailleté d'or, chose non moins rejouissante que agréable, non loin desquels le Capitaine, son Lieutenant & Enseigne en la suite de soixante & dix, venoient tous parés de la même façon & enrichissement, que ceux de pied, fors des botines & du morion qui étoient rouges de toile d'or, veloux ou satin cramoisi brodé de la même guipure de leurs sayes, & en telle & pareille richesse de pierreries, leurs épées non pendantes, ains attachées au costé, la pluspart à grosses chaînes d'or, chaqu'un ses deux lacquais devant soi, les uns portant la devise de leurs Maîtres, les autres de la Compagnie, & étoit ledit Capitaine & sa troupe sur grands chevaux Turcs, barbes & genets d'Espagne, harnachés de doubles caparassons, celui de dessus de drap d'argent, à bandes, croisures & entrelassures de satin cramoisi ou toile d'or rouge, couverte de riche broderie semée de perles, & le bas fait à lambeaux carrés, à grandes houppes d'or & de perles, & celui de dessous de toile d'or noire, veloux à lambeaux ronds brodé à double écaille de cordons d'argent, & en chaqu'une écaille un boton d'or & perle entremeslés, correspondant au pourpoint & bas du saye, pour augmenter la grace, force houppes de fil d'argent & soye noire, avec petites tymbales d'argent si plaisamment reson-

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

nantes que charmoient de leur doux ſon, ne chatouilloient moins les eſprits du Peuple étonné que l'éclat des pierreries reluiſantes éblouiſſoit les yeux de tel qui en les voyant ne ſçavoit s'il ſongeoit ou veilloit, & à la verité, c'étoit plutôt une droite fayerie, que choſe vraiſemblable; & ce qui accroiſſoit merveille ſur merveille, c'étoit de voir le Capitaine, Lieutenant & Porte-enſeigne & bonne part des autres ſi dextres à cheval & ſi bien le ſçaſſant manier faire pennades, bondir, voltiger, redoubler le ſaut en l'air, qui ne pouvoit donner que grand plaiſir au Roi, aux Princes & autres Gentilshommes, non ſans s'ébahir de les voir (pour gens de Ville & non appellés à cela) ſi adroits, qu'il ſeroit preſque impoſſible de mieux faire, ce qui tourna non à une petite louange mêmement à ceux qui s'y portèrent glorieuſement à leur honneur, & contentement du monde tout éperdu de joie & d'aiſe.

Suivamment venoient à cheval les quatre Mandeurs de la Ville avec leurs grands robes à une manche d'écarlatte aux armoiries & deviſe de la Ville à riche & groſſe broderie, & après eux le Capitaine de la Ville, ayant devant ſoi douze hommes veſtus de ſatin bleu & blanc, & lui veſtu d'un caſaquin de veloux noir épaiſſement greſlé de grands & petits, tant botons que fers dorés, monté ſur un grand genet harnaché de veloux noir couvert de divers paſſements & profilements de gros cordons & houppes d'or, venant le pas au devant de Meſſieurs les Conſeillers & Echevins de la Ville, veſtus de robes de ſatin noir, ſayes de veloux, pourpoints de ſatin cramoiſi, montés ſur mules harnachées de veloux

noir, la houſſe longue de fin drap noir, marchant deux à deux, & chaqu'un devant ſoi deux lacquais, veſtus de ſatin cramoiſi violet, decoupé & doublé de taffetas blanc, & après eux le Procureur, Controlleur, Voyeur, Receveur, Secretaire & autres Officiers de la maiſon commune, repreſentant tout le Corps de la Ville, en magnificence honorable, condigne certes au degré de leur état, & honneur requis au devoir politique, & néanmoins quant à l'œil & plaiſance, ſervant de luſtre comme bien loin inferieurs à la braveté, & allegre ſuite des Gentilshommes de la Chambre du Roi, qui auſſi-toſt ſurvindrent après eux avec les autres de la maiſon dudit Seigneur ſur leurs grands chevaux, deux à deux, tant braves & richement équipés que rien plus, aucuns voltigeants à la fois devant les Dames, puis ſe remettant en leurs rangs, les autres deviſants modeſtement enſemble qui étoit un paradis de plaiſir à regarder, ſur la fin deſquels Monſeigneur le Maréchal de Saint-André venoit bravement & mignonement monté.

HENRY II.
23 Septembre 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

Sur ce le Capitaine des Suiſſes de la garde du Roi, avec ſon Tabourin & Fiffres & toute ſa troupe de trois à trois, veſtus de chauſſes & pourpoints écartelés de toile d'argent & veloux noir decoupés à grands ballaffres & doublés de taffetas argenté, chaqu'un ſa halebarde ſur l'épaule, firent ſigne que Sa Majeſté ne reſteroit guère à venir, eux marchant devant Meſſieurs les Cardinaux de Ferrare, Guize, Vendoſme, Lorraine, Bourbon & la Chambre, les Pages d'honneur portant chaqu'un un éperon doré en la main devant M. le grand Ecuyer, mamant un bâton blanc, & che-

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

vauchant à main gauche & laiſſant la place de Monſeigneur le Connétable à la droite comme s'il y fût préſent: ici venoit Sa Sacrée Majeſté, veſtu d'un riche ſaye, tout d'orphévrerie de fin or, & preſque tout couvert de pierreries de prix ineſtimable, & tant reluiſant de toute part, qu'elle ôtoit la vue aux regardants, ſon cheval couvert ſi mignonement & richement de harnachure & caparaſſonnement d'une ſi gentille entrelaſſure de gros cordons & houppes d'or, qu'il ne ſeroit poſſible de les pouvoir repréſenter comme preſque incomprenables; après lui venoit Monſeigneur de Vendôme ſeul, & ſuivi d'un rang de Meſſeigneurs ſes Frères, M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, & Monſeigneur de Nemours.

Après leſquels ſuivoit M. de Saint-André, M. de Maugiron, M. de Canaples & autres Chevaliers de l'Ordre, ſuivis des Archiers de la garde.

En ce triumphant & admirable équipage, le Roi marcha le long du fauxbourg de Vaize juſques à Pierre-Scize, au deſſous du château vit à main gauche une haute Obeliſque en forme de pyramide carrée de ſoixante-trois pieds & plus de hauteur, le piedeſtal de douze, taillé à la ruſtique, aux deux fronts duquel étoit écrit:

NOMEN QUI TERMINAT ASTRIS.

rencontrant convenablement bien à un Croiſſant d'argent de trois pieds & plus de centre, lequel étoit au fin ſommet de la pointe de ladite Obeliſque, haute de cinquante pieds & ſoutenue ſur quatre grands lions de la hauteur d'un pied & demi couchés ſur les quatre coins du piedeſtal, & tenant chaqu'un l'écuſſon de la Ville; le plus haut de ladite

Obeliſque juſques aſſez bas ſe montroit taillé à la ruſtique, & en certains endroits ſur l'areſte des coings d'icelle, aucunes pierres quarrées qui ſe dementiſſoient, & entre les fentes herbe naturelle, approchant mieux ſon antique, le bas qui venoit en élargiſſement fait à pans l'un ſur l'autre ſeparés & environnés tout autour de leurs mouleures de marbre gris, le dedans peint, le premier de la deviſe du Roi, de deux grands arcs Turquois avec leurs forces rompues, le croiſſant d'argent au milieu, & une grande couronne de France timbrée au deſſus. Au ſecond la chiffre dudit Seigneur qui ſont deux D. & une H. entrelaſſés enſemble, & couronnés, au plus bas, les armoiries de France; vrai eſt, que ſur les deux fronts regardants tant ſur le coſté de la rivière que ſur celui du chemin droit, au lieu deſdites armoiries étoit un compartiment orné de groteſques de bien bonne grace de aucunes victoires par le deſſus avec leurs chapeaux de lauriers & palmes ez mains, & en bas comme ſous leurs pieds diſcordes avec leurs grands aîles de papillons diſtinguées à yeux, leſquelles ſouffloient & allumoient feu dans des vaſes bas antiques, lequel étoit éteint par petits amours verſans eau de grace deſſus, & ſembloit que les ſuſdites Furies ſouffriſſent bien grand peine à ſouffler pour le rallumer, & au milieu de tout le ſuſdit compartiment étoit écrit en groſſes lettres romaines.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

TOTIUS GALLIÆ RESTAURATORI,
M. PLANCUS LUGDUNI RESTAURATOR.
P. C.

A coſté de ladite Obeliſque & de la main droite étoit un preau ſur le grand chemin ceint d'une muraille de quelque

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

peu plus de ſix pieds de hauteur, & ledit preau auſſi haut de terre, & lequel avoit été diſtinctement rempli d'arbres de moyenne futaye, entreplantés de taillis épais, & à force touffes d'autres petits arbriſſeaux accompagnants la deſcente de la montagne du château pleinement & ſemblablement remplie d'arbres fruitiers, & en cette petite foreſt s'ébatoient petits cerfs, biches & chevreuils, toutesfois privés, & Sa Majeſté entreouit aucuns cornets ſonner, & tout auſſi-tôt apperçut venir à travers ladite foreſt, Diane chaſſant avec ſes compaignes, elle tenant en la main riche carquois avec ſa trouſſe pendante au coſté, acouſtrée en atours de Nymphe, le corps duquel étoit avec un demi bas à ſix grands lambeaux ronds de toile d'or noire ſemé d'étoiles d'argent, les manches & le demeurant de ſatin cramoiſi avec pourfileure d'or, trouſſées juſques à demi jambe, decouvrant ſes boutines à l'antique & de ſatin cramoiſi couvert de broderies & perles, ſes cheveux entrelaſſés de grands cordons, de riches perles avec quantité de bagues & joyaux de grande valeur, & au deſſus du front un petit croiſſant d'argent, ſes compaignes ornées de différentes façon d'acouſtrement antique, de ſatin & taffetas tant rayés d'or que autrement, & de pluſieurs couleurs hautes, entremeſlées pour la gayeté, chauſſes & boutines riches de veloux ou ſatin, la tête illuſtrée de divers joyaux de grande montre, aucunes conduiſoient petits limiers & épagneux, en leſſe de gros cordons de ſoie blanche & noire, autres portoient petits dards de Breſil, le fer doré, à belles petites houppes pendantes de blanc & noir, le cornet de buffle morné d'or ou d'argent pendant en eſcharpe à cor-

dons de fil d'argent & ſoie noire, & ainſi qu'elles apperçurent ſa Sacrée Majeſté, un lion ſortit du bois qui ſe vint jetter aux pieds de ladite Déeſſe, lui faiſant fête, laquelle le voyant ainſi manſuete, doulx & privé, le print avec un lien noir & blanc, & ſur l'heure le preſenta au Roi, ainſi qu'il paſſoit, & s'approchant avec le lion humilié juſques ſur le bord du mur du preau, joignant le chemin & à un pas près de Sa Majeſté, lui dit aſſez hautement:

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Le grand plaiſir de la chaſſe uſitée,
Auquel par monts, valées & campagnes
Je m'exercite avecques mes Compagnes,
Juſqu'en vos bois, Sire, m'a incitée,
Où ce lion d'amour inuſitée,
S'eſt venu rendre en ceſte notre bande;
Lequel ſoudain à ſa privauté grande,
J'ai reconnu, & aux geſtes humains,
Etre tout vôtre; auſſi entre vos mains
Je le remets, & le vous recommande.

Ce dit d'une bien bonne grace, toutes lui firent la revérence, & Sa Majeſté l'ayant attentivement écoutée & toutes regardées & ſaluées, ſe partit content de leur plaiſante chaſſe & d'aſſez jolie invention. Non loin de la veit la porte de Pierre-ſcize, contre laquelle étoit affigé un placard d'un portail antique à doubles colonnes tortuës, canelées & feuillées, au front duquel étoit peint un parc de France ſemé de lys, environné d'une cloiſon de chiffres & deviſes royales entrelaſſées d'une ſubtile grace bien à propos controuvée, ayant

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

une entrée ouverte & gardée par un lion : au milieu dudit parc deux Dames étoient aſſiſes en atours de Deeſſes, celle de la part droite embraſſant l'autre du bras gauche, & lui aſſurant la foi de la main droite, avec un petit chien ſe jouant à elle, & laquelle ſignifioit fidélité ; l'autre lui preſentoit un baiſer, & de la main dextre lui confirmoit auſſi la foi, s'appuyant du bras gauche ſur un joug de bœuf tout droit, montrant qu'elle étoit obeiſſance ; dedans le frontiſpice au deſſus d'elle étoit écrit en un compartiment de maſſonnerie :

SEDES UBI FATA QUIETAS.

Et au premier des deux rouleaux qui le tenoient attaché :

TUÆ SECURITAS REIPUBLICÆ.

Et en l'autre :

CUI FIDES ET AMOR OBEDIUNT.

Aux piedeſtaux ſeparément étoit écrit :

Salve ô Rex fœlix, qui noſtra ad limina tendis,
Viſurus fidamque domum, fidoſque Penates.

Au dedans de la Ville ſur ladite porte étoit peinte l'Hiſtoire d'Androdus, comme elle eſt taillée en marbre à Rome, lequel tire une épine à un lion ; & au deſſus écrit :

GENEROSE PIO, GENEROSA PIETAS.

Et tout à l'entour enrichi de feſtons, armoiries, maſques de bronze, d'or & d'argent, entrefichés & ceints d'or clicant.

Suivant plus outre, parvint à la place de la porte de Bourgneuf, en laquelle étoit un arc triomphal, ſervant d'entrée de porte d'environ cinquante pieds de hauteur à doubles grandes colonnes de douze pieds cannelées, le chapiteau &

baze

baze dorés & élevés ſur faces de pedeſtaux ; enrichis de maſques & têtes de lions d'or, avec pentes de feſtons au deſſus des compartiments dans leſquels étoit écrit moitié d'un côté, moitié d'autre :

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Hoc quoniam non es veritus concredere nobis ;
Accipe communis munera lætitiæ.

Entre les Colonnes étoient deux nids, ou parquets de chaque côté, au premier & plus bas deſquels étoit en l'un *Bellona* preſentant au Roi un armet, à ſes pieds un tableau droit où étoit gravé :

Quæ tibi jam ſocia eſt, tibi non Bellona timorem
Incutiet.

De l'autre part oppoſitivement étoit Victoire lui préſentant ſa palme & coronne de laurier, ayant auprès de ſoi eſcript :

Cedetque tibi victoria palmam.

Au deſſus étoit d'un côté Paix, tenant d'une main ſon rameau d'olivier, & de l'autre, un flambeau duquel elle brûloit un harnois, & en ſon tilet :

Seu pacem terris ſecurè aut vivere cures.

De l'autre, Concorde, portant entre ſes bras une ruche de mouches à miel, en ſa table d'attente étoit :

Concordes animos, fœlicia regna videbis.

Au grand front en grandes & groſſes lettres étoit eſcript :
INGREDERE HENRICE, INGREDERE FRANCORUM REX CHRISTIANISS. URBEM TUAM ANTIQUAM ROMANORUM COLONIAM UT DEVOTISS. CIVIBUS TUIS, SECURITATEM REIP. PRÆSTES ÆTERNAM.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Le retour joignant ledit front étoit fait de deux parquets en ligne perpendiculaire des deux côtés, en l'un desquels Mars tenoit son épée au poingt, son pavois au bras & sa louve alaictant Remus & Romulus, & étoit escript:

Et regere Imperio, dabiturque domare superbos.

Et de l'autre part, Jupiter appuyé de la main gauche sur son aigle regardant en bas, le bras droit haut, en sa main son foúldre, & étoit insculpé.

Quos ego sub terras, adigamque hoc fulmine ad umbras.

Et au tympan du frontispice, Diane assise sur un roc, montrant un grand croissant d'argent, auquel étoit escript, en lieu des caractères noirs qu'on voit en la lune, *Lumen æternum*, accompaignée de deux Nymphes assises bas auprès d'elle avec leurs chiens; sur la montée du frontispice & au deux bouts de sa descente, trois assiettes, & sur chaqu'une un grand lion accroupi sur ses pattes de derrière, les deux extrêmités serrants entre leurs jambes d'en bas, & par le haut soutenant des deux pattes de devant l'ecusson des armoiries du Roi & de la Reine, & celui du milieu, & le plus haut des trois étoit coronné d'une grande coronne à pointes d'or, soutenant entre ses bras un Croissant d'argent.

A côté dudit arc, joignoit une muraille à la rustique, ruinée en plusieurs lieux, & au dessus de laquelle étoit encor resté quelques fragments de cornices avec bazes, & demi colonnes, pour mieux représenter son antiquité, & regnoit ladite muraille jusques aux roches de ladite place, lesquelles étoient couvertes en plusieurs endroits de genevres, genets, & bouis, sous l'umbre desquels s'ébatoient plusieurs Satyres & Faunes,

depuis le bas du nombril en dessus, hommes nuds, toutesfois hassés, les cheveux & barbes herissés, deux cornes sur le front, & dès le ventre en bas, les jambes courbes & veluës avec pieds de chievre, l'un perché tout de bout sur le sommet d'un roc, l'autre couché sur la mousse, autres assis une jambe seu-seulement pendante en bas, jouants tous ensemble de divers instruments à vent, comme hautbois, doussaines, sourdaines & cornets, & d'une si allegre harmonie, qu'elle reveilloit le cœur & les oreilles des passants.

23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

Cela vû & contemplé bonne espace, passa sous l'arc, la voûte duquel étoit compartie de plusieurs beaux compartiments remplis de grosses & diverses roses & fleurs de bosse dorée & argentée, laquelle alloit mourir en profondeur de quarante pieds jusques au dessus de la porte de la Ville, un grand soupirail au milieu en forme ovale pour recevoir le jour, lequel étoit environné par dehors d'une grande coronne d'or à fleurs de lys au dessus de la montée, & des flancs de ladite voûte, peinct de belles & plaisantes grotesques, le dessous à la rustique; sur ledit portail de Bourg-neuf sont les armoiries de France, taillées en pierre, avec un lion derrière qui les soutient, & deux Anges qui les accompaignent, richement étoffés d'or & d'azur, les deux Anges tenant les bouts d'un écriteau pendant auquel est écrite l'ancienne devise de la Ville:

UN DIEU, UN ROY, UNE LOY.

Au costé droit est peint sur le mur Foy en Deesse assise sur nues, & en ses bras une Croix plate, & s'appuyant la tête sur l'un des croisons, tournant toutesfois la vue vers les passants, & est écrit en un rouleau ce mot:

IN FIDE.

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

Et de l'autre part eſt Juſtice tenant ſon épée & balances avec ce mot :

ET JUSTITIA.

A cette porte Sa Majeſté rencontra quatre des plus anciens Conſeillers de la Ville veſtus de robes de ſatin, leſquels lui preſentèrent un grand poile tout de drap d'argent par le dedans, & par le dehors figuré de veloux noir avec les armoiries, & l'ordre dudit Seigneur, faits de riche broderie ſous lequel il ſe mit, & fut toujours ainſi conduit juſques à Portefroc par leſdits Conſeillers, ayant la tête nue ; ainſi comme il commença à marcher en cette pompe, il apperçut les rues de la Ville toute tendues de tapiſſerie de haute liſſe, comme Cité qui en eſt richement meublée, laquelle pendoit par les fenêtres en bas, & ſe renfonçoit dans les boutiques ſemblablement tapiſſées & remplies d'échaffauts, barrières & appuis tapiſſés dedans & dehors juſques bien près de terre, & ſi proprement que l'on eût dit que ladite tapiſſerie fût colée, tant induſtrieuſement elle joignoit le long des voûtes, arcades & pilliers des boutiques, ce qui avoit été ainſi ordonné pour vuider les rues de la grande foule de Peuple qui y étoit, & afin que chaqu'un pût voir commodement, les fenêtres auſſi garnies de beaux tapis de Turquie, & en maintz lieux, mêmement d'aucunes banques & riches maiſons ſe voyoient tapiſſées de veloux blanc, noir & verd & en d'autres, le deſſus d'une liſte de drap d'or, & le deſſous de tapis de veloux extrêmement grands, les rues ſur le haut des fenêtres, toutes couvertes de toile blanche, noire & verte, & tout le long de la Ville juſques à l'Egliſe Cathédrale, avec force écuſſons des

armes

armes du Roi & de la Roine, & festons de triomphe environnés des liens des susdites coleurs pendant en l'air espaissement, qui rejouissoit grandement le Peuple regardant par les fenestres, boutiques, loges & parquets dressés en plusieurs carrefours somptueusement tapissés, & tant chargés & pleins de Dames, Damoiselles, Bourgeoises & belles jeunes filles, qu'il sembloit que toute la beauté du monde fût là assemblée. Ainsi avec le plaisir que le Roi pouvoit prendre à voir, & son Peuple rejoui de sa venue, & en l'aspect de tant de belles figures vives & bien en ordre, il parvint jusques au Griffon, où se montroit dressé un trophée de France, de cinquante-trois pieds de montée, & lequel étoit d'une colonne de quinze pieds, peinte de porphyre, toute cannellée d'or, la baze & chapiteaux de marbre blanc, enrichis de feuillages dorés, avec son piedestal & soubaze : au dessus de la colonne une Statue un peu plus grande que le naturel pour se presenter telle à ceux qui la regardoient d'en bas, & couronnée à fleurs de lys d'or, le manteau & tout autre atour royal de bleu, semé de fleurs de lys d'or fourré d'hermine, représentant France, tenant en l'air une grande couronne Imperiale, au dessus d'une H d'or, qui au devant de soi étoit en grandeur élevée.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Au col de ladite colonne pendoient depouilles de toute sorte d'armes antiques de diverses couleurs, argentées & dorées, avec gros faix de hastes, piles & autres bastons liés & attachés ensemble ; au piedestal étoit gravé :

SUO REGI FŒLICISS. FŒLICISS. GALLIA.

Et aux deux costés, autres deux grandes statues seoient sur la soubaze ; l'une un Vieillard tout couché, les cheveux gris

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

eſpars ſur ſes épaules, la barbe chauve pendant ſur la poitrine juſques à la ceinture, ſans avoir obmis ſes deux grands aîles au dos, & en la main droite une Clepſydre qui eſt une horloge à ſable, & de l'autre bras s'appuyant ſur une grande faulx, figurant le temps ; l'autre la Fame, avec ſa trompette d'or en la main, deux aîles au dos; au deſſus du temps un tableau écrit :

Huic ego nec metas rerum, nec tempora pono.

Et en celui de la Fame :

Unum quem video fama ſuper æthera notum.

Et en la ſoubaze :

Semper honore meo, ſemper celebrabere donis.

Aux deux flancs du trophée l'on avoit érigé deux Arules comme deux petits Autels en forme de piedeſtal preſque tous carrés, ſur leſquelles ſe préſentoient deux jeunes Dames de la Ville, ornées en Déeſſes, & autant richement parées qu'il en fût oncques, la tête acouſtrée de leur chevelure avec entrelaſſures & garnitures à gros diamants, rubis, émeraudes, bagues, joyaux & groſſes pierres de perles pendantes aux oreilles; autour du col, la gorge couverte d'ineſtimable richeſſe: leur acouſtrement de diverſe façon de Nymphes, de ſatin cramoiſi aſſocié d'autres couleurs, porfilés de paſſements & bizettes d'or; les botines d'une ſuite; l'une figuroit vertu, tenant en la main une palme verte à feuilles dorées & entrelaſſées, & en l'autre main une naſſe à prendre poiſſons, faite de filets & retz de ſoie & fil d'argent & d'or, dedans laquelle étoient châteaux, villes & tours, le tout

entremeſlé de toute ſorte de couronnes Imperiales, Royales & Ducales, avec leurs Sceptres tant modernes que antiques : l'autre étoit immortalité, non encore aſſez pleinement repréſentée, toutesfois excellemment diaprée, avec deux aiſles de Paon, les canons & dos des plumes diſtinctement argentés & dorés pour accompagner leur luſtre azuré ; la tête couronnée de laurier doré, entrelaſſée de ſes cheveux précieuſement couverts d'une infinie richeſſe de joyaux, & étoit montée ſur une montioye, amas ou monceaux d'armes, & livres entremeſlés, comme victorieuſe; & comme voulant dire que par armes, lettres & monuments, on ſe rend immortel en terre, elle s'appuyoit de la main ſeneſtre ſur un petit monument en forme de piedeſtal, auquel étoit gravé :

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

SOLA VIRTUS IMMORTALITATE DIGNA.

Au bras droit, deux couronnes de laurier & de cheſne, & en la main une d'or à pointes; & au front de leurs arules, tout étoit illuſtré de têtes de lions d'or, feſtons & compartiments, & étoit le dicton d'immortalité :

Aurea jam properat luſtris labentibus ætas.

Et celui de vertu étoit :

Fiant ut meritis regna minora tuis.

Et ſelon cet ordre, immortalité commença à parler au Roi la première d'une honnête aſſurance, en ces mots :

L'heur qui t'attend d'immortalité digne,
Fait retourner ſous toi l'âge doré :
Par quoi la France ici t'a honnoré,
De ce trophée à ta vertu condigne.

HENRY II. 23 Septembre 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Vertu ſuivit après avec une gravité quelque peu honteuſement modeſte, en ces termes:

Le temps auſſi lequel tout extermine,
Egalera la Fame à tes merites,
Sceptres rendant & couronnes petites,
A ta grandeur de Majeſté benigne.

La revérence faite gracieuſement & leur grace aſſez louée, le Roi paſſa outre, venant au port ſaint Paul, où à coſté gauche à la place du Port, étoit dreſſé un double arc triomphal, de grande beauté pour ce mêmement qu'il étoit richement doré, tant en canelures de pilaſtre, guilleſchis de la friſe, qu'en autres feuillages enrichiſſement de l'architrave, & cornice, d'avantage pource que iceux arcs poſoient ſur une baſe en forme de berceau antique, repréſentant ſon vaſe ou cuve de fontaine avec ſes gros goderons dorés, deux maſques étranges, au rembourſement des coins, & une belle de femme entre deux, de la gueule deſquelles pendoient deux feſtons de toute ſorte de feuilles & fruits moulés au naturel, & ſous chaqu'un arc une figure de toute rondeur, moitié plus grande que le naturel & toute de fin ſtuc de marbre, & toutes deux couchées & decouvertes tout le corps, le demourant autour du bas ventre & le haut des cuiſſes couvert d'un linge; l'une deſquelles figures, & la première en rencontre, étoit la ſtatue de la Saone, laquelle tenoit ſa tête appuyée de la main gauche, comme ſi elle dormoit, pource que elle repréſentoit un fleuve lent & doux, & ſous le coulde de ſadite main un vaſe antique couché & verſant vin rouge en

en lieu d'eau, en la main droite qu'elle tenoit languide & pendante ſur le genouil droit à demi levé, des roſeaux, joncs & cannes, demontrans qu'elle a ſes rivages pleins d'herbages & marecageux; ſon linge bleu : en l'autre arc, étoit le Rhoſne ſemblablement couché & accoudé du bras droit ſur ſon vaſe, jettant vin blanc, & ſe montroit demi levé avec face terrible & furieuſe ſuivant ſa nature, ſes cheveux & barbe grands & mouillés, empoignant de la main gauche le manche d'un timon doré antique, pour montrer qu'il eſt navigable, ſon linge de pourpre : derrière eux étoient roches artificielles, couvertes de mouſſes & arbriſſeaux, chargés de petits oiſelets, par induſtrieux artifice, imitant le chant des oiſeaux naturels, la voûte au deſſus du roc, & toute enrichie de compartiments différents, remplis de différentes fleurs & roſes de boſſe dorées & argentées : au pillaſtre du milieu, étoit appoſé un grand maſque de femme riant, ſa tête toute environnée de ſerpens, jettant eau par la gueule, & elle par quatre parts d'entre ſes dents, & ſi menuement, que ceux qui cuidoient venir boire du vin, ne s'en doutants, ſe trouvoient incontinent tous mouillés, qui ſervoit d'une grande riſée; & au deſſous d'icelle une table de riche compartiment, en laquelle ſe liſoit cet écrit:

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

TANTUM NATURÆ BENEFICIUM ARARIS ET RHODANI FŒLICITER CONFLUENTIUM PERPETUAM TIBI TUISQUE SPONDET UBERTATEM.

Cela vu & paſſé, ſuivit Sa Majeſté juſques au retour du Porcellet, qui lui decouvrit un autre grand arc triomphal

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

conſtruit pour temple d'honneur & de vertu, ſelon que antiquement on les diſoit mariés enſemble, pource que l'honneur ne ſe peut acquerir ſans vertu, & lequel étoit de ſoixante pieds de hauteur équipolente à la largeur de la place; ledit arc étoit à deux faces de chaqu'une quatre termes de relief, deux d'hommes, deux de femmes ſeparés, deſquels le nud étoit de preſque de ſix pieds bronzé & rehauſſé d'or moulu, pour mieux reſſembler ſon antique airain de Corinthe, qui étoit allié d'or; & au deſſus de leur chaſſe d'en bas, qui étoit au deſſous du nombril, une tête de maſque d'or, de laquelle ſortoient gros liens de mines d'acier, qui ſe venoient nouer ſur les hanches les bouts pendants, & au deſſous de ladite maſque, une table d'attente, en laquelle étoit quant à l'homme:

HONORI PERPETUO.

Et pour le regard de la femme,

VIRTUTI ÆTERNÆ.

La tête de l'homme couronnée de cheſne étouffée de diverſes fleurs, & celle de la femme de laurier, & au deſſus cet écrit, en la friſe des deux coſtés:

HONORIS VIRTUTISQUE PERPETUÆ
HENRICO PRINC. INVICTISS. SACRUM
D D.

Dedans le tabouret ſur la baſſe cornice, étoit Honneur peint, armé à la Romaine, aſſis en chaire, en ſa tête une couronne ſolaire à rayons, & pointes tendant à dextre à une femme deſignant foi, & de l'autre empoignant un enfant

par le bras qui étoit amour, voulant dire que la ville de Lyon qui lui avoit érigé ce Temple à l'honneur de Sa Majeſté, lui portoit honneur, foy & amour. Sur le frontiſpice étoient dreſſés ſur trois aſſiettes, trois ſimulacres; au milieu Victoire, ſa palme d'une main, de l'autre préſentant une couronne de laurier & cheſne: à l'un des coſtés la Fame prête à ſouffler dans ſa trompette; à l'autre, Eternité ſe tournant à coſté & écrivant en un livre, quaſi comme ſi elle figuroit, que nul ne peut voir immortalité que par écriture, & pource étoit embeſoignée à décrire les hauts faits qu'elle attend du Roi à ſon avénement heureux; au dos deſquelles s'élevoit une tour quarrée à la ruſtique, & ſur le haut d'icelle une grande corniche, en la friſe de laquelle & du rencontre du Porcellet, étoit peint le triomphe d'honneur ſur ſon charriot triomphant tiré par deux élephants, ſuivi & environné de gens de guerre, avec leurs tibies, cors & tous inſtruments belliqueux, Soldats & Captifs menés après lui, & au deſſus de l'architrave une inſcription en ces mots:

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

Terra tuos etiam mirabitur Inda triumphos.

De l'autre part du Change, le triomphe de la vertu, conduite en un charriot par deux licornes, accompagnée de Nymphes ſonnant lyres, timboux, tympannes, cymbales & flutes à ſept tuyaux, avec autres peſle meſle, portants rameaux de palme, laurier & olivier, vaſes pleins de fruits, au deſſous telle inſcription:

En tibi quos nec habent alii virtutis honores.

Au plus haut du Temple, une plate-forme environnée d'appuis à cloiſon, comme jardins, penſiles à l'antique, faits

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

de baluſtres de marbre blanc, à petits fillets d'or; & au milieu de la plate-forme un dome rond ſur la montée de trois rangs de degrés perſé à jour, comme faits de ſix colonnes de huit pieds, gentement dorées, enrichies & couvertes d'un toit à cul de berceau, & au deſſus de icelui un grand Croiſſant d'argent de trois pieds de centre, le dedans du dome lambriſſé richement, & le dehors, & les colonnes reveſtues par le milieu d'autres diverſes dépouilles d'ennemis & par le haut de groſſes maſques & têtes de lion d'or, d'argent & de bronze pour attachements de feſtons à fruits pendants. Au long de la gallerie de la plate-forme, étoient ſix perſonnages avec cornets ſonnant reſonnamment & allegrement haut, feſtoyant la bienvenue de leur Prince & Seigneur, lequel paſſant ſous la vouſte de l'arc, pouvoit juger qu'elle étoit autant belle, que tout l'édifice égaloit en beauté d'architecture tous les arcs qui aujourd'hui nous reſtent de tant de monuments excellents & reliques de la gloire des Romains; aux parois dudit arc étoit peint honneur, combattant l'épée au poing & en habit qui pouvoit être reconnu à la ſemblance de celui de deſſus, devant ſon épée ſanglante étoient les Ennemis vaincus, & lui montrant aucuns des ſiens morts autour de lui, ſembloit parler au reſte de ſes Soldats & dire ce qui étoit écrit deſſus lui.

PRO ARIS ET FOCIS SUB PRINCIPE GLORIOSE OCCUMBERE, PRO PATRIA VIVERE EST.

Et de l'autre coſté étoit ſemblablement peint un homme & une femme nuds & bataillants: la femme tenant une épée

nue

nue ſignifiant raiſon, qui tranche de tous coſtés : & l'homme un arc bandé, la fleſche deſſus preſt à delaſcher, demontrant le ſens qui par ſon aſtuce & pénétrante providence, tire & frappe de loin, à leurs pieds une grande ſtrage & meurtre de Centaures, tant moitié taureaux que moitié chevaux, pour ſignifiance de force & violence, entremeſlés de Satyres & Monſtres, avec eux occis pour gens ruſtiques & ignorants ; & pour montrer les vices être domptés, en denotation que le ſens & la raiſon ſurmontent tous Monſtres de vices, force, violence, ignorance & beſtialité, ce qui ſe montroit par cette inſcription :

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

NON VI, SED VIRTUTE.

Paſſant toute la rue de Flandres, Sa Majeſté entra au Change ou étoit une perſpective d'une place de Ville, refigurant Troye, joignant laquelle s'élevoient deux plates-formes, ſur l'une un Dieu antique ſa couronne à pointes, & un trident en la main, un roc devant ſoi ; de l'autre une belle jeune fille, l'armet en tête, riche & reluiſant de pierreries, ſa robe trouſſée decouvrant ſes bottines, & le tout couvert de merveilleuſe richeſſe ; en la main une lance, s'appuyant de l'autre ſur un pavois auquel étoit la tête de Meduſe, deſignant tous deux la contention que Neptune & Pallas eurent ſur le nom d'Athenes, lequel des deux procréeroit choſe plus utile à la vie de l'homme. Sa Majeſté là arreſtée, Neptune frappa de ſon trident ſur le roc, & ſoudain ſortit un cheval juſques à demi de terre, tournant les pieds, tête, oreilles & yeux, tout ainſi que s'il fût vif, & ſur ce Neptune dit à Pallas :

HENRY II.
23 *Septembre*
1548.
La Reine
le 24 dudit
mois.

De mon trident ce cheval je procrée,
Non tant pour être à l'homme familier,
Que pour servir cet heureux Chevalier,
Qui tout ce siécle, à son venir recrée.

Auquel Pallas incontinent repondit d'un gracieux & pudique maintien, en ces termes:

De cette lance qui toute force encrée,
De Mars jadis confondoit les allarmes,
De ses hayneux humiliant les armes,
Lui rendra paix qui tant au monde agrée.

Son dire fini, elle planta sa lance en terre, & tout aussi-tôt commença à fleurir & fut convertie en olivier, voulant donner à entendre que la force & puissance de Sa Majesté sera telle crainte à ses ennemis, que leur malveillance se convertira en paix.

Alors le Roi après avoir pris plaisir à cette joyeuse feinte & représentation, tourna à gauche suivant son chemin vers la grand rue Saint Jean; au milieu de laquelle il s'arrêta quelque peu à contempler le simulacre d'occasion érigé en la place du grand Palais, lequel étoit d'une statue de femme, & toute ronde de huit pieds de hauteur taillée de main d'excellent Ouvrier, montée sur un vase antique, ayant aux deux costés deux gros dragons fantastiques dorés, & une masque au milieu, avec pentes & festons à fruits. Et lequel vase servoit de piedestal à une haute colonne plantée au milieu d'icelui toute semée de H d'or couronnées, chiffres, fleurs de lys & devises du Roi, les arcs entrelassés servants d'une damasquine subtilement controuvée; & au dessus du

chapiteau, une grande double fleur de lys & devises, & la ſtatue en cette forme toute nue avec un toupet de cheveux ſur le ſommet du front, & quelque partie pendant ſur les temples au droit des oreilles, le derrière de la tête, tout raſé & chaulve, ſe ſoutenant ſur une jambe ſeulement, & pied gauche, & le droit en arrière, ne touchant terre que de la pointe du gros arteil, le bras gauche lié & attaché d'une groſſe chaîne d'or au deſſus de la ſtragale de la colonne, ſa rouë ſous ſes pieds, un creſpe de ſoie qui lui paſſoit entre le haut des cuiſſes, montant ſur le bras droit, de la main duquel elle preſentoit avec une face mignarde & ſouſriante un globe terreſtre géographiquement portrait en ſa dimention. Tout lequel ſimulacre étoit environné par le derrière d'un demi rond de Théâtre à quatre grands termes de Satyres maſles & femelles, fourniſſant le lieu de pilaſtres du mur, tous de relief & étouffés d'incarnation, & illuſtrés de diverſes pentes de cheſnes à feuilles, fleurs autour du col en bas, peintes & dorées; les ſpondilles des bras couvertes, ou bien finiſſants en feuilles & roſes à plaiſir; les jambes entrefichées dans un grand conſolador de piedeſtal, en chaſſe de terme, tellement que les cuiſſes forgetoient hors, à force fruitages entre deux; puis ſe perdant les jointures des jambes dedans ladite chaſſe en mode de compartiment, les pieds & bas des jambes reſſortoient hors ſur la moulure du pied dudit piedeſtal, avec groſſes cornes de bouc & mouton, dorées & argentées, ſoutenant ſur leurs têtes chacun un pannier plein de feuilles, fleurs & fruits au deſſus de l'architrave & cornice magnifiquement dorés, la friche embellie de têtes de cerfs

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

cornus & biches toutes de relief & rondes, accompagnants trois ronds; dans le premier desquels, Opis étoit couronnée de tours rondes, & assise tenant une montaigne chargée d'arbres, comme mère de toute la terre, & autour d'elle étoit écrit:

Hanc tibi jurarunt Superi.

Dans le second étoit Amphitrite Déesse de la mer, assise sur une balaine, & en son giron une nef, & de la main dextre versant eau avec un vase, ayant pareillement autour de son rond:

Quascumque per undas.

A celui du milieu deux Déesses, seants sur un monde, l'une Prospérité tenant son cor d'abondance plein de fruits, l'autre étoit Felicité avec sa sphere en la main, & écrit:

Ultra anni solisque vias.

Tout le reste peint de diverses & bigerres grotesques qui seroient trop long à raconter, & encore plus la substance. Aux deux fronts des deux pilastres, au lieu d'épitaphes, tableaux, écriteaux, rolleaux & compartiments par ci-devant assez empruntés, comme triviaux & communs, pendoient à deux têtes de cerf attachées en la frise en l'ordre des autres, leurs dépouilles, c'est-à-dire, les têtes avec toute la peau & pieds encore entiers, & au dos du dedans de ladite dépouille servant d'une peau de parchemin, étoit écrit en l'une:

Manent immota tuorum fata tibi.

Et en l'autre:

Imperii spes alta futuri.

Tout lequel spectacle posoit sur une plate-forme de deux pieds de hauteur pour resister aux injures de l'indiscretion de

de pluſieurs, & tout le long du front du vaſe étoit écrit:
Imperium ſine fine dedi.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548.

La magnificence duquel ſpectacle après avoir quelque peu amuſé les paſſants, on vint à Porte-froc, auquel étoit un placard de portail antique à quatre colonnes enrichi de moreſques & l'entre-deux de groteſques poſants ſur deux lintes longuets. Sur la face du placard, ſous une voûte trois Dames ſeoient, Foi veſtue de blanc, Religion en nonain & habit noir, Eſpérance de vert, convenant leur habit aux couleurs du Roi & de la Roine; & au deſſus de la cornice étoient Juſtice & Prudence ſoutenant les armes du Roi, qui paſſant outre fut reçu du Révérend Cardinal de Ferrare, lors Archevêque de Lyon, en ſon grand habit de Cardinal, ſon Maſſier avec ſa maſſe d'argent doré, & la croix devant, & accompagné des Doyen, Archidiacre, Preſenteur, Secretain, Chamarier, Chantre, Prevoſt, Comtes, Chevaliers & autres de l'Egliſe Cathédrale en leur habit Eccléſiaſtique, leſquels lui préſentèrent un poile de damas blanc & noir enrichi de ſes armoiries, ſous lequel il fut conduit juſqu'à la grande Egliſe, où en lui donnant l'eau benite, lui fut préſenté un ſurplis, lequel il tint entre ſes mains juſques après ſon Oraiſon, puis ſe levant ſortit hors pour entrer en ſon logis qui étoit en l'Archevêché que ledit Seigneur Archevêque avoit fait ſomptueuſement préparer pour y recevoir Sa Majeſté, en la place de laquelle Archevêché étoit érigée une grande colonne de Victoire de cinquante-ſix pieds de haut & le ravalement de trois, étant dreſſée ſur un grand piedeſtal de vingt-cinq pieds, toute pleine & compoſée, ſon chapiteau à la dorique,

La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

designant une solide stabilité & permanence de perdurable mémoire. Sur le piedestal seoient quatre Vertus cardinales, toutes de bosse ronde, & de hauteur beaucoup plus que du naturel, & sur les quatre coins de la rondeur de la baze toute dorée à feuillages, & tenant chaqu'une une hampe à fallots pour éclairer la nuit : cette colonne soutenoit sur son chapiteau un globe du monde de huit pieds de circonférence, toute la face de la terre dorée, le reste qui est mer étoit d'azur, au dessus duquel monde se contournoit une Victoire de six pieds & plus, les aisles étendues à tout vent, sans s'ébranler, ni mouvoir de la constante promesse de la liberale volonté, & en chaque main une couronne de laurier. Au fond du piedestal étoit peint de tout costé, comme en couleur de bronze claire, quantité de faits & liasses de diverses depouilles d'ennemis ; & en celui de devant, étoit écrit dans le ventre d'un pavois :

HENRICI FRANC. REGIS VICTORIÆ AC VIRTUTIBUS INDELEBILITER.

Sur le portail de son logis, étoient deux figures d'homme & de femme à la Romaine, s'entrebrassant & se soutenant d'une des mains sur leurs vases versant, un grand lion entredeux, & montroient au dessus d'eux l'inscription que s'ensuit :

OB ADVENTUM HENRICI OPT. PRINC. VOTIS ANTEA EXPETITUM RHODANUS ATQUE ARARIS GRATULANTUR.

Deçà & delà du portail, chaque costé une figure contre le mur, l'une avec le bras gauche se couvrant le chef de son

manteau, & de la main droite ſe ſerrant la bouche d'un doigt, en ſigne de perpetuel ſilence; l'autre portant une Egliſe pour ſoutenement de l'union de la Chrêtienté. Ainſi que Sa Majeſté entra leans, l'artillerie de la Rigaudière, tant groſſe que menue, deſlacha, avec épouvantable bruit; & fut reçue magnifiquement en une grande ſale tapiſſée de riche tapiſſerie à perſonnages, toute d'or, d'argent & de fine ſoie; le planchier berſé & lambriſſé de ſes deviſes & couleurs, avec grands écuſſons de France & de Monſeigneur le Dauphin, accompagnés de grands arcs Turquois, trouſſes & croiſſants, le reſte ſemé de chiffres, & le tout de relief autant richement eſtouffé qu'il ſeroit poſſible, avec ſept grands chandeliers pendant à croiſſants d'argent : & pource que le logis du Roi avoit ſur l'eau un tourrion en forme de baſtillon, l'on en dreſſa un autre pour l'accompagner ſus & le long de la rivière, tous deux d'une même forme, à ſçavoir ronds & crenelés, & ſur chaque creneau, un croiſſant d'argent, l'entre-deux deſquels fut clos d'une ceinture de muraille à deux recoins ou petits fronts, joignant les deux tourrions, le reſte du milieu fait en demi centre, pour clorre en forme d'un port à trois portiques, & couronné tout le circuit du deſſus d'une cornice avec ſa friſe à trigliffes & metopes ſur ſon architrave ſoutenu à jour, de douze colonnes de dix pieds toutes rondes, & au mur peint en bronze quatre nids ou parquets, en chaqu'un un Dieu fluvial & maritime, comme Portumnus tenant ſon timon. Dudit circuit l'on deſcendoit en la rivière par ſeize degrés bas, les huit premiers ſuivant la ceinture du demi centre, devallans ſur une petite plate-forme ronde, reprenant ſon centre en autres huit ordres

HENRY II.
23 *Septembre* 1548.
La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

de degrés, forgettés en rond jusques sur l'eau. Ce port contenoit en soi plusieurs & divers vaisseaux de toutes sortes, lesquels avoient été fabriqués tout à neuf, petits & grands pour conduire Sa Majesté, à prendre le plaisir de cette belle & amiable rivière de Saône, sur laquelle se firent infinis jeux & ébattements, comme joustes, combats, & naumachies avec autres passetemps de divers instruments de musique d'une incredible recréation. Lesdits vaisseaux étoient, premièrement, un Bucentaure, d'un des plus grands bateaux de toute la rivière, lequel fut couvert uniment d'une assez ample plate-forme, servant de plan à une sale de plus de treize pas de long, six de large & de douze pieds de haut, deux portes à l'antique aux deux bouts, cornice tout le tour du dessus de son dehors & soutenue par les coins, devants & flancs, de pillastres foriestant du mur environ trois doigts, grandes fenestres à l'antique entre-deux, & des deux costés closes de chassis de toile blanche cirée & peinte de croissants & devises. Au dessus de cette sale une autre plate-forme ceinte d'appuis d'un environnement & cloison de balustres : tout le dehors rougissoit de couleur haute & vive, les chapiteaux de pillastres, portes & fenestrages dorés, avec autres enrichissements de têtes de lion & fleurs de lys d'or ; ladite sale dedans mignonement tapissée de damas blanc & noir, & par terre de tapis Turquois, & le planchier lambrissé, des devises susdites, le plus grand panneau du milieu fournissant d'une table quarrée qui se descendoit quand on vouloit, à quatre grosses cordes de soie blanche & noire, & y pouvoit-on tenir la collation toute prête, sans qu'on s'apperçût que

le

le planchier fût autre que tout entier. Le plan de la ſale s'élargiſſoit en une galerie forgetant ſur l'eau, ainſi & ſemblablement cloſe, & environnée de telle cloiſon que celle de deſſus, peinte de rouge à baluſtres dorés, & en laquelle on ſe pouvoit promener tout autour, deux à deux; & ſus le derrière du bateau une autre petite plate-forme d'un degré plus haute, où s'élevoit une pouppe de navire à trois pans, peinte & enrichie, comme deſſus, de ſiéges; tout le circuit du dedans tapiſſé de damas blanc & noir, ouvert de deux fenêtres à coſté, enſorte que Sa Majeſté étant aſſiſe au dos de la proue, pouvoit voir baller ceux qui étoient dans ladite ſale, & toutesfois ſans rien perdre de la plaiſance, ébat & joyeuſeté de la rivière, fût d'un coſté ou d'autre: la pointe de la proue étoit d'une tête de Géant dorée, & ſerroit entre ſes dents une corde rouge avec laquelle le Bucentaure ſe tiroit par un autre bateau plein de Matelots veſtus de rouge. Le ſuſdit vaiſſeau fut accompagné de cinq autres, d'un brigantin à la moderne peint de rouge & doré, la pouppe couverte de veloux cramoiſi, les rames & tout l'altillage rouge pourfilé & frangé d'argent, toute la chiorme veſtue de robes & capuchons longs, de ſatin cramoiſi, les rames & tout l'altillage rouge; & y avoit une barque longue pour la Roine peinte de blanc & verd, couverte par le milieu d'un berceau, avec ſes pendants de veloux verd, paſſementé & frangé d'argent; douze Matelots devant & deux derrière, veſtus de robes longues à capuchon haut, le tout bigarré de ſatin des mêmes couleurs, verd & blanc, & vogants à la Venitienne: une autre petite gondole ſubtile & legère pour Sa Majeſté

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

HENRY II. 23 *Septembre* 1548. La Reine le 24 dudit mois.

peinte de noir & de croissants avec chiffres d'argent, au milieu un pavillon quarré, comme d'un lit avec ses custodes & pentes de veloux noir à grands passements & franges d'argent, le dedans de tapis de Turquie, deux Matelots devant & un derrière vestus de jupes Turques de veloux noir, passementés d'argent & soie noire, leurs bonnets hauts, le rebras à quatre pointes de veloux noir, & tout autour bordé des susdits passements, à travers le corps ceints d'une grosse ceinture Turque, de taffetas blanc. *Item*, une autre gondole plus grandette couverte à berceau de veloux noir, clos & passementé d'argent; & davantage une petite fuste tannée, la pouppe de veloux frangé d'argent : tous lesquels vaisseaux se serroient dans le port, prêts pour obéir au bon vouloir & plaisir de Sa Majesté, laquelle le lendemain voulut voir l'entrée de la Roine, comme elle avoit veu la sienne, étant descognue, en une maison de la rue Saint Jean.

Nota. Que pendant le séjour que le Roi fit à Lyon, Monseigneur le Cardinal de Ferrare, Archevêque de cette Ville, donna une fête à Sa Majesté dans une maison de campagne à lui appartenante, dont la magnificence & le bon goût répondoient à l'honneur que Sa Majesté faisoit à son Eminence.



ENTRÉE
DE LA ROINE.

LE lendemain vingt-quatre de Septempre, la Roine s'en vint ſur ſa barque au logis du Mouton, où elle diſna, cependant que toute la Ville ſe rangeoit en la prairie du fauxbourg. Et là Meſſieurs les Genevois lui vindrent faire ſemblable revérence que celle du jour précedent, veſtus toutesfois de robes de ſatin doubles de veloux noir: pourpoints & haut de chauſſes de toile d'or incarnat, le bas d'écarlate & ſcalpins de veloux cramoiſi; leurs laquais, de ſatin & veloux blanc nervés de veloux verd, un petit cordon blanc par le milieu, la plume verte, puis ſe retirèrent; après la retraite deſquels les Meſtiers entrèrent file à file au devant d'elle, & du même ordre & équipage du jour paſſé, fors que le verd pour ſa couleur fut meſlé tant en collets, pourpoints, cornettes & pennaches: les Imprimeurs portants tous bonnet verd, la plume blanche qui n'étoit point hors de grace, étant eux ſi groſſe bande, & tous d'une livrée.

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

Les Seigneurs Luquois avec leurs mêmes Pages, hormis que leurs manteaux étoient frangés de verd; leurs gents de pied au lieu de bandes noires prindrent deux bandes de veloux verd, collets de même veloux, la plume verte ſur bonnet blanc, eux veſtus de robes de ſatin noir doublées de même ſatin.

Les Seigneurs Florentins avoient leurs Pages habillés à la

Catherine de Medicis, Femme d'Henry II. 24 *Septembre* 1548.

même façon du jour devant, & de toile d'argent à manches de broderie, plumes & autres accouſtrements verds; & eux portoient robes de damas rouge cramoiſi, tout autour franges & broderie d'argent, ſayes de veloux rouge cramoiſi figuré; leurs laquais, de ſatin blanc, collet de veloux verd, plumes blanches & vertes de plus gaye allegreſſe que le jour précedent.

Les Seigneurs Milanois, de robes de veloux noir doublées de ſatin à manches couvertes de boutons & fers d'or, le ſaye de veloux, les laquais du jour devant, reſervé qu'ils portoient plume blanche & verte.

Les Seigneurs Allemands, de caſaques de taffetas à gros grains bandées de paſſements veloutés, leurs laquais pourpoints & chauſſes de ſatin blanc, bandes de paſſements blancs, friſes bouffants de taffetas verd.

Les Enfants de la Ville avec le Hocqueton du jour paſſé, un collet de veloux verd par deſſous à demi manches juſques au coulde, & la falte de veloux ou ſatin verd, recamés d'argent, le pourpoint de ſatin blanc brodé de gros cordons & biſettes d'or, le pennache blanc, rouge & verd. Après eux Meſſieurs les Conſeillers veſtus de robes de damas noir. Leſquels vuiderent leur ordre avec le Capitaine de la Ville marchants devant les Gentilshommes & autres de la maiſon du Roi & des Suiſſes de ſa garde. Après leſquels la Roine venoit dans une lictière toute découverte avec Madame Marguerite ſœur du Roi veſtues d'une même parure en coeffe tant chargée de pierrerie reſplendiſſante, qu'elle ſembloit plus proprement un autre Ciel étincellant que gemmes; leurs robes de riche drap d'or à figures de cannetilles, & drap d'argent friſé.

friſé. La liсtière couverte de même avec les Pages, & harnois des mullets. Après la Roine de Navarre avec Madame la Princeſſe dans une liсtière de veloux noir découverte par le milieu, Monſeigneur de Vendôme tenant propos à ladite Roine: puis Madame de Saint-Pol, autres Princeſſes, & après elles ſuivamment toutes les Damoiſelles de la Roine veſtues d'un même accouſtrement de blanc, le cuſſion d'or en teſte garni de riche pierrerie, accompaignées chaſcune d'un Prince, grand Seigneur & autres Gentilshommes de la maiſon du Roi, qu'étoit une des plus belles compaignies que l'on aye de long temps vue: & en cet équipage la Roine vint juſques à Pierre-ſciſe, où elle trouva Dyane chaſſant avec ſes Nymphes diverſifiées d'accouſtrement de veloux, ſatin & taffetas verd, & le même lion du jour devant, fors qu'il ſe ouvrit la poitrine monſtrant les armes d'elle au milieu de ſon cœur, & à l'heure Dyane lui dit en cette ſorte:

Vous faiſant part, Princeſſe très-prudente,
De notre chaſte & honnorable queſte,
Vous preſentons cette amoureuſe bête,
Qui de ſon gré toute à vous ſe préſente.

Et lui ayant fait la révérence, la Roine paſſa outre, non ſans ſe delecter de la deviſe du portail de Pierre-ſciſe, & arc triumphal de Bourgneuf, à la porte duquel quatre de Meſſieurs les Conſeillers veſtus de même damas de leurs compagnons, lui preſentèrent un poile de drap d'argent figuré de veloux verd avec les armoiries d'elle en riche broderie, & lequel ils lui portèrent au deſſus de ſa liсtière, la tête decouverte.

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. *24 Septembre* 1548.

Au Griffon elle veit les Vertus accompagnants le Trophée de France, veſtues & entremeſlées d'accouſtrements verds: Vertu commença ici la première.

Si la vertu, Princeſſe vertueuſe,
Vous a rendu ſur toutes fleuriſſante,
Encore plus de votre fleur iſſante,
Se voit le France en votre honneur heureuſe.

La revérence dûement faite par elle, Immortalité ſuivit.

Parquoi de vous étant toute amoureuſe,
Se rejouit de vous voir jouiſſante
Du bien ôté à Fortune puiſſante,
Pour mieux vous rendre en terre glorieuſe.

La Roine avoit pris grandiſſime plaiſir tant à leur accouſtrement, qu'à leur grace de bien dire, paſſa outre ſans pouvoir bien bonnement contempler (& ſelon le deſir de ſa générosité) l'excellence des ſpectacles & théâtres pour la nuit, qui avançoit davantage par l'umbrage des toiles tenduës, enſorte qu'on fut conſtraint allumer grand nombre de torches par les ruës: elle doncques ainſi conduite juſques au Change, trouva auſſi Neptune avec Pallas, lequel avant que rien dire fit ſortir ſon cheval, puis dit:

Si je voulus le Roi tant eſtimer,
Que mon cheval dès Troye lui donnai,
Ce mien Trident auſſi vous deſtinai,
Pour avec moi dominer la grand mer.

Lui ayant montré ſon Trident doré, comme le lui préſentant, Pallas pourſuivit, après avoir premièrement fait convertir ſa lance en arbre de paix:

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

La France alors commençant à aimer,
Muai pour vous, Princeſſe ſage & bonne,
La guerre en paix, comme le Ciel s'adonne
A vos vertus hautement conſommer.

Le plaiſir reçu de leur affectueuſe demonſtration, ſe détourna en la rue ſaint Jean, ou elle veit l'Occaſion qui lui preſentoit ſa moitié de la Monarchie du monde préparée par elle au Roi, ſon heureux Prince & conſort. Delà ſuivant ſon chemin en grand joie & jubilation de tout le peuple grandement rejoui de ſa venue, arriva à Portefroc, où Monſeigneur le Cardinal de Ferrare, comme Archevêque, en l'ordre du jour précédent, & avec Meſſieurs les Doyen, Chapître & Clergé de ſaint Jean, reçurent Sa Majeſté avec un poile de damas blanc & verd, ſous lequel elle vint deſcendre à la grande Egliſe, en laquelle ayant prins l'eau benite, fut reçue en l'Archevêché avec un magnifique & ſumptueux feſtin en la grand ſale, où le bal ſolemnel dura long temps après les tables levées.

Le Mardi enſuivant, Meſſieurs les Conſeillers de la Ville vindrent faire la révérence à Sa Majeſté, & lui preſentèrent leur préſent en un étui de veloux noir à paſſements de fil d'argent & de ſoie noire, le dedans doublé de ſatin cramoiſi: le preſent étoit d'un Roi armé à l'antique aſſis en une chaire, de laquelle le devant doſſier & braſſiéres étoient de

Catherine de Medicis, Femme d'Henry II. 24 *Septembre* 1548.

quatre Croiſſants gentement & à propos bien inventés, & le bas des arcs joints & entretenus des chiffres de ſa deviſe: au devant deux Déeſſes préſentant au milieu d'elles un lion qui s'humilioit; l'une étoit Foi deſignée ſelon l'antique, tenant un pain en une main & en l'autre un vaſe ; l'autre Liberté avec une teſſere qui eſt un dé en forme de pirouette, & ſous le pied droit le diſque; & tout ſur une plate-forme quarrée mignonement & artiſtement ouvrée de moulures & armoiries de la Ville. Aux deux milieux des coſtés deux compartiments ou étoit écrit :

FIDEI LIBERTATISQ. PUBLICÆ D.

Après avoir été humainement reçus du Prince, & remerciés, allèrent faire leur devoir envers la Roine, à laquelle après la revérence & harangue en recommandation de la Ville, lui preſentèrent ſon préſent dans un étui couvert de veloux verd paſſementé d'argent, le dedans de ſatin cramoiſi. Le préſent étoit la Déeſſe Proſperité, tenant entre ſes bras deux cors d'abondance pleins de fruits ; ſur le haut deſquels ſortoit un lys au milieu, & lequel s'ouvroit par la cime, & en iſſoit deux têtes d'enfants juſques aux épaules, & à ſes pieds un autre enfant grandet, ſe jouant à une boule ronde émaillée de rouge, repréſentant les pommes de ſes armoiries, & toutesfois ceinte à travers d'un cercle d'or figurant le Zodiaque, pour demontrer que Monſeigneur le Dauphin devoit quelque jour s'employer au gouvernement du monde, leſquelles figures poſoient ſur une plate-forme triangulaire aux armes de la Ville, avec telle inſcription :

Semper honos, nomenque tuum, laudeſque manebunt.

Le

Le preſent reçu & eux remerciés, le Roi & la Roine montèrent après dîner dans leurs gondoles, & s'allèrent ébatre ſur la rivière, où ils eurent le plaiſir de voir jouſter ceux de Saint Vincent & de Saint George, & ſe renverſer les uns les autres & ſe culbuter dans l'eau; & de là vindrent voir les galères que l'on preparoit pour la naumachie ou bataille navale, & leſquelles galères l'accompagnèrent juſques en Serain * tirant vers l'Iſle, avec bruit de Tabourins, Fiffres, Trompettes & Clerons, ſe mêlant à celui de l'artillerie tant du château que des galères qui lui faiſoient reponſe, choſe qui redoubla l'embelliſſement de cette journée.

CATHERINE DE MEDICIS, Femme d'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

* Port de la rivière.

Mercredi enſuivant, le Roi voulut monter ſur le grand Bucentaure, accompagné de la Roine & des Princes, & s'en alla voir le grand jeu de Paulme, qu'on lui avoit fait dreſſer expreſſement, parcequ'il prenoit plaiſir à tel exercice, auquel lieu Sa Majeſté alla quelques jours après faire exercice; de là s'en alla pourmener ſur l'eau, & l'accompagnoient les gondoles, fuſtes & brigantins avec autres vaiſſeaux ſans nombre; & quand Sa Majeſté voulut prendre ſon vin, l'on deſcendit la collation qui étoit cachée dans le panneau du milieu du lambris qui ſervoit au planchier du Bucentaure, laquelle outre l'invention qui fut trouvée gentille, fut d'une grande magnificence, de toute ſorte de confitures liquides, ſeches de Genes, Eſpagne & Portugal, en diverſes ſortes de bêtes formées & enrichies d'écuſſons & petites banderolles aux armes des Princes, Princeſſes & des Cardinaux là préſents; & tout à coup auſſi la Sommellerie ſortit toute prête de la carene du Bucentaure, comme ſi les eſprits

Catherine de Medicis, Femme d'Henry II. 24 *Septembre* 1548.

celeſtes leur envoyaſſent d'en haut la collation, & ceux des eaux les vouluſſent abbreuver de leur manoir aquatique, qui donna grand plaiſir & contentement à toute cette royale compagnie. S'étant Sa Majeſté retirée ſur les cinq heures du ſoir, entra en la ſale de la Comédie, qui étoit d'un appareil ſomptueux & riche, tant en petits Anges volletants & nuds en l'air, tenants cierges allumés, que auſſi en tant d'autres figures à demi-boſſe, grandes au naturel chaqu'une élevée ſous l'entrée d'une porte antique, & ſur la cornice deux petits enfants de relief ſoutenants des feſtons à fruits moulés; & étoient leſdites grandes figures douze en nombre, ſix togués à l'antique & couronnés de laurier, repréſentant ſix Poëtes Florentins; les ſix autres armés à l'antique, pour les ſix Ancetres de la maiſon de Medicis, qui furent premiers reſtaurateurs des lettres Grecques & Latines, de l'Architecture, Sculpture, Peinture & tous autres bons Arts par eux reſſuſcités & introduits en Europe Chrêtienne, deſquels la rudeſſe des Gots l'en avoit dès long-temps deveſtue; il y avoit une perſpective de relief, & tout autour grands flambeaux de cire blanche, ſoutenus de maintes harpies & autres beſtes étranges toutes rondes, pour éclairer tant d'autres enrichiſſements, qu'il ne reluiſoit leans que pur or forbi ce ſembloit. Les Hiſtrions tant richement & diverſement veſtus de ſatin & veloux cramoiſi, drap d'or & d'argent broché d'or, avec la recréation de la diverſité de la muſique, changeant ſelon les ſept âges intervenants aux actes, & le tout accompagné d'un Apollo chantant & recitant au ſon de ſa lyre pluſieurs belles rymes Toſcannes à la louange du Roi; & ſans oublier une

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

nouvelle mode, & non encore uſitée aux recitements des Comédies, qui fut qu'elle commença par l'avenement de l'aube qui vint traverſant la place de la perſpective, & chantant ſur ſon charriot traîné par deux coqs, & fini auſſi par la ſurvenue de la nuit couverte d'étoiles, & portant un croiſſant d'argent, & chantant dans ſon charriot traîné par deux cheveſches ou chouettes, en grandiſſime joie, attention & plaiſance des ſpectateurs; lequel ébat fut à Sa Majeſté d'une telle delectation, qu'il ne s'en voulut contenter pour une ſeule fois.

Le lendemain qui fut le Jeudi 27 de Septembre, après dîner ſur les vêpres, il eut le paſſe-temps d'une naumachie ou bataille navale de galères, ſuivant quant à la forme l'antiquité, mais quant à la façon, elles étoient d'enrichiſſement & beauté, proues & pouppes de nouvelle & folâtre invention, toutesfois trouvée très-belle, comme ſont toutes nouveautés; deſquelles deux grandes étoient Capitaineſſes, l'une de blanc, noir & rouge, & pour proue un col de bête, haut élevé, & le devant ployant en bas & bien avant ſur l'eau, le bout d'icelui finiſſant en une groſſe tête étrange à groſſes cornes, les paveſades antiques figurées de diverſes groteſques à plaiſir ſoutenues d'un rang de conſolators, les bords dorés & argentés, l'entre-deux de roſes, fleurs & têtes de lion d'or & d'argent entremeſlés; le ventre de la pouppe, armé de grands lames de bâtons antiques tous de fer pour ſoutenir l'abord & rencontre, & le deſſous & autour tout enrichi de divers actes à demi relief & bien étouffés, la pouppe d'un berceau arrondi, comme d'une treille d'argent & noir, deux grands

Catherine de Medicis, Femme d'Henry II. 24 Septembre 1548.

croiſſants aux deux fronts du deſſus & deſſous, celui devant le col d'un autre animal, qui en tournoyant, ſe forgettoit ſur le dedans de la galère; au bout pendoit une petite lanterne dorée, ladite pouppe couverte & parée d'un ornement de taffetas blanc & noir fleureté d'ouvrage damaſquin; & avoit la ſuſdite Capitaineſſe deux autres galères plus petites & de formes diverſes, l'une à pouppe d'un pavillon, l'autre ſuivant d'un autre ouvrage, les proues de diverſes hures de bêtes toutes d'une couleur, la chiourme reveſtue de rouge à manteaux antiques: l'autre Capitaineſſe de blanc & verd, montroit ſa pouppe d'un demi berceau triangulaire, reprenant ſa moitié de pointe par le milieu lambriſſé dedans à fleurs, un pendant de taffetas à lambeaux & houppes ſur le front de la repriſe: au bout de la pointe contournée en forme de ſerpent pendoit la petite lanterne pour fanal; en lieu de paveſade, une draperie comme de damas violet à lambeaux arrondis & chargé de houppes pendantes, à laquelle étoient appliquées groſſes maſques bigerres & étranges, étouffées d'or, d'argent, bronze & incarnation; la proue d'une tête de chievre d'or monſtrueuſe à grand col de grue, ſe ployant en dedans au rebours de l'autre: au milieu l'arbre & cordes, ſartes, rames & tout autre artillage de blanc & verd, la demi gabie environnée de petits pavois, entreſeparés de force traits & dards montrants le fer d'argent, & au deſſus la banderolle de taffetas blanc & verd, pour diverſifier à celle de l'autre Capitaineſſe qui avoit ſa gabie toute ronde, & la banderolle blanche & noire, (que j'avois obmis de dire). Les deux autres petites de la ſuite varioient de forme toutesfois conſonnante

aux

aux couleurs, avec leur chiorme verte. Ainſi équipées & armées, les prouës & flancs des pouppes & courſies qui s'étendoient le long des deux coſtés des paveſades, furent remplis de Soldats, tous armés de mourrions dorés, pavois, rondelles, targues, cimeterres, coultelats, rancons, perteſannes & autres diverſes armes à aſte, grenades, lances, trompes & pots à feu: & en tel armement, departirent du port des Auguſtins, les noires premières, leur Capitaineſſe devant, les autres ſuivants avec petites fuſtes & barques pour les ſecours de ceux qui pourroient cheoir en l'eaü, les vertes leur étant à la queuë, avec ſi grand bruit d'Artillerie, Arquebouſes, Trompettes, Clairons, Hautbois, Cornets, Tabourins & Fiffres, tant des Galères, que des autres vaiſſeaux, où les Capitaines des Enfants de la Ville & des Métiers, étoient chaqu'un ſur le ſien accompagné des ſiens, avec hallebardes, perteſannes, arquebouſes & autres armes clairement reluiſantes ſur cette rivière, qui donnoient un effroi de guerre, & neantmoins c'étoit une joie effroyable, & un effroi joyeux, & contentement terrifique. Les premières doncques s'en allèrent ſurgir à Aiſnai, où Sa Majeſté s'exercitoit à la paulme, cependant que les autres s'alloient ranger en bataille vers le pont de Saône, tournant le dos à leurs ennemis, en eſpérance de les bien recevoir. En cette expectation, tous les ports de Saône, feneſtres, maiſons, toits & les clochers ayant la vue des deux coſtés ſur la rivière, furent en un moment tous pleins & couverts d'une multitude infinie de Peuple, & la rivière tellement garnie de batteaux pleins de monde, que l'on ne pouvoit diſcerner l'eau de terre, tant étoit tout rempli de

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II.
24 *Septembre* 1548.

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

monde. En cet inſtant vint Sa Majeſté ſur ſon Bucentaure, ſuivi des brigantins, fuſtes & gondoles pleines de Princes, Princeſſes, Dames & Seigneurs, & ſe parquèrent droit des Celeſtins pour être juſtement au milieu de la tranquillité de l'eau; & ſoudain que le Bucentaure fut coy & arreſté, ceux d'en-bas firent ſigne de leur depart, deſchargeant leur artillerie: les verds alors tournèrent proue tout-à-coup & ſe rangèrent, les Capitaineſſes au milieu, les deux moyennes ſur les aiſles en forme de croiſſant ſuivies ſur la queue de leurs barquots & fuſtes; & comme ils ſe virent près les uns des autres, les Trompettes commencèrent à ſonner l'allarme, & ſoudain les galères vindrent à toute extrême force de rames à s'inveſtir l'une l'autre, grandes contre grandes, petites contre petites, & tout d'un front, où à cet aſſault fut fait un tel chamaillis d'armes tranchantes, que l'on eût juré aſſurement qu'ils combattoient mortellement & à outrance, qui ne fut ſans ébahiſſement & frayeur épouvantable à pluſieurs regardants. Après ce premier & furieux aſſault, les plus foibles ſe desharpèrent, & reprint chaqu'un ſa volte juſques au ſecond aſſault; lequel commençant à ſonner, les moyennes des deux parts, allèrent aſſaillir les grandes par proue & pouppe, leſquelles ne furent pareſſeuſes de ſe deffendre vaillamment, enſorte que les petites voyant qu'elles perdoient temps ſe retirèrent tant d'une part que d'autre. Au troiſième abord, les petites s'en vindrent de front pour s'afferrer l'une à l'autre, leurs ſecours de leurs Capitaineſſes à la queue; & commencèrent à tirer des deux parts, grenades & pots à feu brûlants & courants à travers l'eau, & à lancer trompes à feu

ſi dextrement, que nul n'en fut offenſé; combien qu'à cette charge, la martellerie fut ſi âpre & ſi furieuſe, que les deux noires mirent à fond une des vertes; & alors bouttèrent feu à l'artillerie, Trompettes & Taborins à ſonner avec les arquebouſes des autres batteaux des Enfants & Métiers de la Ville, & d'une ſi grande huée, crierie & tumulte, bruit & écleuſme de joie, qu'on ne ſe pouvoit ouïr l'un l'autre. Telle fut l'iſſue de cette bataille navale, ſans offenſe de quelque perſonne que ce fût. Après cette bataille, voyant le Roy que la nuit s'approchoit, fit monter ſon batteau juſques au Couvent de l'Obſervance, accompagné de toutes les galères, brigantins, fuſtes & autres vaiſſeaux eſquels étoient les Enfants de la Ville & les Capitaines des Métiers & tous ceux qui avoient combattu en la naumachie; & étoit le nombre des vaiſſeaux ſi incredibile, que les poiſſons ſe pouvoient vanter d'être couverts comme d'une croûte de glace; car on ne voyoit point l'eau en lieu que ce ſoit, tant étoit couverte de gens & batteaux, & les rivages de Saône tant pleins de Peuple, que l'on ne pouvoit bonnement diſcerner la rivière, des rues. En cette fréquence le Roi s'en alla ſouper à l'Obſervance, auquel lieu tous les vaiſſeaux l'attendoient juſques ſur les ſept heures du ſoir, qu'il monta en ſon Bucentaure, avec grande lumière de torche & flambeaux, coutoyant toujours les deux grandes galères le vaiſſeau du Roy, l'une d'un coſté, l'autre de l'autre: & comme ils arrivèrent ſous le château de Pierre-ſciſe, étant le temps calme, & la nuit ſereine, encore qu'il ne fît point de lune, l'artillerie tant du château que des galères, deſparra avec ſi épouvantable tonnerre,

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II.
24 *Septembre* 1548.

Catherine de Medicis, Femme d'Henry II

24 *Septembre* 1548.

& retontiſſement de la rivière enfermée entre ſes deux montagnes ſi voiſines, qu'il ſembloit proprement que le château & les hauts rochers tombaſſent en ruine : toſt après furent lâchées d'icelles galères infinies fuſées, & ſi drû que l'une n'attendoit l'autre, & ſembloit que ce fût une ſalve d'eſclopeterie, que du bruit qu'elles faiſoient pour la reverbération des montagnes & de la rivière : ez deux grands vaiſſeaux y avoit un moulin à feu, d'une roue tournoyante par violence de feu artificiel, avec une épouvantable flambe, mettant d'elle-même le feu à cent fuſées rangées comme rayons tout à l'environ de la roue. Icelles donnèrent grand plaiſir, car les unes délogeant alloient en haut, les autres en bas & à travers, comme la roue les contournoit & avec grand bruit, de mode qu'il ſembloit que ce fuſſent étoiles qui ſe fuſſent arrachées du Ciel, car tout étoit en bruit & en feu, dont pluſieurs timides eurent belles affres, & ſe jettoient au fond des batteaux, cuidans être perdus, qui ne fut ſans riſée. En cette façon fut conduit le Roy juſques en ſon logis. Le lendemain les Gladiateurs donnèrent à Sa Majeſté encore une fois le plaiſir de leur combat, comme ils avoient fait le jour de ſon entrée, & aſſiſta la Roine à ce ſpectacle qu'elle n'avoit vu ; en la continuation de ces ébatements & joyeuſetés publiques, fut tiré le temps juſques aux vêpres, leſquelles Sa Majeſté voulut ſolemniſer, pour être la veille de Saint Michel fête de ſon Ordre : à cette cauſe, il aſſiſta à vêpres, & fut celebré la fête de l'Ordre de France, jadis inſtituée par le Roy Louis XI. & fut tenu le Chapitre des Chevaliers qui n'avoit de long-temps été fait en France,

France, doncques Sa Majeſté alla ouir les Vêpres en tel ordre.

24 *Septembre* 1548.

Précédoient les Suiſſes de la garde avec leurs Tabourins & Fiffres ſonnants, ſuivis des cent Gentilshommes avec leurs haches ; & puis marchoit l'Huiſſier de l'Ordre veſtu d'une robe longue de ſatin blanc, & d'un chaperon à bourrelet, comme les Advocats de Paris, lequel étoit de ſatin cramoiſi rouge, la cornette autour du col & le chaperon étendu ſur les épaules, portant une groſſe maſſe d'argent doré, le deſſus fait avec les armes du Roi couronnées : après lui, le Herault de l'Ordre, le Greffier & le Maître de Cérémonie, tous d'un pareil acouſtrement, chaqu'un ſa coquille d'or pendant au col, & tous au devant de Monſeigneur le Révérendiſſime Cardinal de Guiſe, qui marchoit en ce rang, comme Chancelier de l'Ordre, veſtu par-deſſus ſon roquet d'un manteau rond de veloux, attaché ſur l'épaule droite & rebraſſé ſur l'autre, ſon chaperon de veloux cramoiſi rouge. Les Chevaliers de l'Ordre venoient ſuivamment deux à deux ſelon leur rang & qualité, avec chaqu'un ſon manteau rond juſques à terre, tout de drap d'argent, attaché & rebraſſé ſemblablement comme deſſus, tout autour un rang de riche broderie de croiſſants ſe joignant oppoſitement deſſus & deſſous, à l'imitation d'une nue à force rayes & flammes d'or entre leſdits croiſſants : & au deſſous un autre rang de l'Ordre de ſemblable broderie riche, le chaperon de veloux cramoiſi bordé pareillement de telle broderie de l'ordre, & par deſſus icelui portoient tous le grand Ordre ; tout l'acouſtrement de deſſous de veloux ou ſatin blanc, & en nombre de

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II. 24 *Septembre* 1548.

dix-huit, Meſſieurs de Vendoſme & de Guiſe les derniers. Puis venoit Sa Majeſté veſtue de même les autres, excepté que ſon acouſtrement étoit enrichi davantage de merveilleuſement groſſes perles, & quelques franges d'or tout autour de ſon manteau; Meſſeigneurs les Cardinaux de Bourbon, Vendoſme, Lorraine & Ferrare, reveſtus de leurs roquets & grandes chappes de Cardinal, de camelot rouge: tous leſquels en cette pompe entrèrent au chœur de la grande Egliſe Saint Jean bien en ordre & richement tapiſſé, Sa Majeſté en la place du Doyen, les autres ſelon leur rang laiſſants les places de leurs compagnons abſens vuides; & au deſſus de chaqu'une place étoient attachées les armoiries & noms des Princes abſents & des preſents ſeulement: auprès du grand Hôtel fut dreſſé un parquet haut, richement paré pour la Roine & les Dames.

Le ſoir Sa Majeſté voulut encore ouir reciter la Comédie pour la ſeconde fois, laquelle fut auſſi de rechief rejouée le Lundi après pour Meſſieurs du grand Conſeil & autres de la Ville, qui n'avoient pû entrer aux premiers recitements.

Le Samedi matin jour Saint Michel, le Roi & les Chevaliers de l'Ordre furent ouir la grande Meſſe en pareil ordre que du ſoir; mais avec ſi grande foule de Peuple, qu'à peine pouvoient-ils paſſer; & la grande ſolemnité fut à l'offerte, obſervant les anciennes cérémonies, belle à voir. Au ſortir de là revindrent tous dîner enſemble en la grande ſalle du logis du Roi, la table de Sa Majeſté au milieu: ils furent auſſi aux Vêpres dudit jour, veſtus toutesfois de grandes robes de deuil, le chaperon à bourrelet, & tout

le reſte de leur vêtement de drap noir ; le Roi ſemblablement, mais d'eſcarlatte violette, célébrant la mémoire de leurs compagnons trepaſſés.

CATHERINE DE MEDICIS, Femme D'HENRY II.

24 *Septembre* 1548.

Le jour ſuivant, qui fut Dimanche, furent auſſi ouir la grand-Meſſe comme le jour précedent, & en habit du ſoir: au ſortir Sa Majeſté toucha les malades, puis dînèrent encor enſemble. Après ſouper veit bruſler une nef à quatre chaſtelets, aſſaillie & tournoyée des grandes galères, avec mille artifices de feu & fuſées, & ledit vaiſſeau chargé de canons de bois, faiſant grand effroi ainſi qu'ils delâchèrent, ce qui commença par la gabie, & par une tête de dragon ſervant de pointe de proue, en grand ſpectacle de torches, lanternes & chandelles le long du bord de la rivière, voulants enſemble contendre * de nombre à la multitude des étoiles s'il eût fait clair, & reſiſter à la pluye qu'il faiſoit.

* *Contendere*, Diſputer.

Le jour d'après, que fut le Lundi premier d'Octobre, Sa Majeſté deſpartit pour s'en retourner à Fontainebleau avec la Roine, autant content & ſatisfait du devoir de la Ville, comme Prince vertueux & bening, s'il en fut oncques.



ENTRÉE
DU ROI CHARLES VIII.
EN LA VILLE DE LYON, le 7 Novembre 1495.

Tirée de l'Hiſtoire du Voyage de Naples d'André de la Vigne; Secretaire de la Reine Anne de Bretagne.

CHARLES VIII. 7 *Novembre* 1495.

* C'eſt Veniſſieu.

LE Samedi ſeptième jour du mois de Novembre l'an 1495, le Roi alla dîner à Veniſſière * & coucher à Lyon: & eſt à ſçavoir que de Lyon ſortirent les Manans & Habitans pour l'accueillir, ainſi qu'il lui appartenoit. Premièrement les Prélats, Seigneurs, Comtes & Chanoines de Saint Jean de Lyon, avec tous les autres Chanoines, Curés & Prêtres dudit lieu; les quatre Mendians & autres Religieux, tous revêtus d'ornemens ſomptueux, portant Reliquaires, Chaſſes, Fiertes & autres précieuſes Reliques.

Après vinrent les Gouverneurs de Lyon, tant de la Juſtice qu'autrement, accompagnés de grands & riches Marchands & de pluſieurs autres; & furent faire la révérence & la bienvenue au Roi, lequel étoit lors outre le pont du Rhoſne, où il faiſoit, pour ſon plaiſir, courir la lance à deux ou trois de ſes Mignons.

Nota Cette Entrée devroit être placée après celle de Charles VI; mais comme elle ne nous a été remiſe qu'après l'impreſſion de celle de Henry II, il ne nous a pas été poſſible de la mettre dans ſon rang.

Après

Après ſortirent tous les principaux Enfans de Lyon, montés, bardés & accouſtrés de chaiſnes, bagues, joyaux, & autres ſingularités le mieux que l'on avoit jamais vû; & tous veſtus & habillés de grands & larges ſayons l'un comme l'autre, leſquels il faiſoit beau voir.

Charles VIII. 7 *Novembre* 1495.

La Ville étoit tenduë, tapiſſée, garnie & accouſtrée le plus ſomptueuſement qu'on avoit ſçeu faire, de grandes tapiſſeries & autres choſes très-belles. La porte où le Roi paſſa, & auſſi par tous les carrefours par où il devoit paſſer, il y avoit des échaffauts, myſtéres & hiſtoires, avec leurs dicts & ſentences par écrit, faits & compris d'entendement merveilleux. Item, en plus de cent endroits il y avoit au travers des ruës des écuſſons pendant en l'air, à la mode d'Italie, environnés de gros chapelets de fleurs, & autres verdures joyeuſes; dedans leſquels écuſſons étoient les armes mi-parties du Roi, comme Roi de Hieruſalem, de Naples, de Sicile, & de France; & par deſſus ledit écuſſon étoit la Couronne du Tiere Impérial magnifiquement fait.

Ainſi entra le Roi avec toute ſa Nobleſſe, bien accompagné de tous ſes Gens d'armes, tant Archers, Gentilshommes, Penſionnaires, que de tous ſes autres Domeſtiques, triomphant en victoire, glorieux en geſtes, nompareil en magnificence & immortel en excellence. Ledit Seigneur en la Compagnie deſſus ditte, fut mené au logis de l'Archevêque de Lyon, qui eſt à coſté de Saint Jean, auquel lieu l'attendoient la Reine, Madame de Bourbon, & pluſieurs autres grandes Dames, deſquelles il fut accueilli en joye & lieſſe très-ſingulièrement.

ENTRÉE

DE TRE'S-ILLUSTRE, TRE'S-PUISSANT, Très-Chrestien & très-victorieux Prince CHARLES DE VALOIS, *neuvième de ce nom, Roi de France, en sa très-renommée & fameuse ville de Lyon, le treziéme jour de Juin 1564. tirée de la Relation imprimée à Paris en la même année par Mathurin Breville, avec permission.*

Charles IX. *13 de Juin 1564.*

CE Roi Très-Chrestien armé de la faveur céleste, & par le pouvoir de celui qui peut tout, ayant pacifié les deux Armées, s'achemina à sa Ville de Paris, de laquelle ayant réglé & composé l'Estat, fit Entrée avec toute magnificence en sa Ville de Rouen : & à son retour poursuivant plus oultre le propos de sa royalle deliberation, marcha contre sa Ville de Troye, en laquelle il fut très-magnifiquement receu. De là après plusieurs discours, Sa Majesté entra en sa Ville de Dijon, avec accueil très-sumptueux, comme il affiert à sa grandeur : puis issu de cette Ville royalle, il entra à Mascon, & fut receu des Citoyens & Bourgeois, d'icelle Cité au mieux qu'il fut possible, selon les reliques des infortunes passées. Successivement Sa Majesté Très-Chrestienne, selon l'institution & arrest de son propos, sortit de Mascon, & pour s'acheminer en sa ville de Lyon, monta sur un Basteau sumptueusement basti & maisonné, ayant en sa pouppe un Dragon ailé à gueule flamboyante, d'ingenieuse structure & edification : sur lequel avec sa Cour

Royalle il arriva près de Lyon, & logea en la maiſon du Seigneur Guillaume Teſte, vis-à-vis de l'Iſle. CHARLES IX, 13 *de Juin* 1564.

Quelques jours après le Roy trouva bon de voir, ſans pompe, ſa ville de Lyon, & logea en rue de S. Jean. Or le Mardy trezième jour de Juin la magnificence de ſon triomphe preparée, Sa Majeſté fut veüe en un logis appareillé, pour voir l'ordre des Seigneurs des Nations, Officiers de ſa Juſtice, Citoyens & Bourgeois de la ville: leſquels allèrent au devant de Saditte Majeſté Très-Chreſtienne, laquelle ils ſaluèrent, & careſsèrent avec très-humble révérence. Et comme ce Monarque très-illuſtre en ſa juvenille vertu eſt propoſé pour naïf exemplaire de Royalle excellence: ainſi, ſelon ſa générosité Royalle, il les veid d'un œil fort favorable & gracieux. En ſomme, toute cette riche aſſemblée paſſée oultre devant la face du Roi, elle ſe rangea en ordonnance, & s'acheminant au retour, pour accompaigner Sa Majeſté, tint l'ordre qui s'enſuit.

Premièrement marchèrent les Seigneurs Luquois, avec une magnificence eſtimable, & telle qui s'enſuit: Au devant d'iceux furent veus ſix petits Pages mores, fort beaux, & de meilleure grace à nue teſte, veſtus de ſurcot ou juppes à l'antique d'un fin ſatin cramoiſy, diapré de paſſemens d'or, portant chacun une fort groſſe & riche chaîne d'or entrelacée au travers du corps. De ce gracieux accouſtrement la carreure des épaules finiſſant en riches fleurons foriettés, ſortoient manches d'un riche creſpe enrichi d'or d'une fort bonne grace. Les chauſſes de ces gentils Mores furent de velours noir à la Gargaſque, & les botines fort mignonne-

Charles IX. 13 *de Juin* 1564.

ment chauſſées, juſques à demie jambe. Quant aux Seigneurs Luquois, leur pareure fut telle : Ils furent veſtus de caſaques de fin velours noir, & portèrent robes de velours de meſme couleur, marchèrent avec gravité louable deux à deux, ayant chacun rang deſdits Seigneurs deux laquais portans chauſſes & pourpoint de fin taffetas blanc, brodés & enrichis de ſoye incarnate & bleuë.

Après marchèrent les Florentins, ayans les plus graves & aagez pourpoints & chauſſes de ſatin violet, enrichis de broderie exquiſe, ſaye & robe de velours noir : & les plus jeunes furent parés de meſme accouſtrement, hors mis qu'ils portèrent cappes de velours noir, doublée de taffetas violet. Au devant de chacun rang de ces Seigneurs, eſtabli de deux à deux, marchèrent deux laquais ayans pourpoints & chauſſes de ſatin blanc diaprés de broderie, de couleur jaune & violette.

Après marchèrent les Milanois, veſtus de ſayes & robes courtes de velours noir, enrichies de gros boutons d'or, ayant chacun un laquais devant ſoi, veſtu de ſatin bleu, & portant bonnet de velours noir, auquel eſtoit poſé un plumail de la livrée & deviſe du Roi.

Subſequemment marchèrent en leur ordre accouſtumé les Seigneurs Allemands, veſtus de ſayes de velours noir, & portans manteaux de fin taffetas noir, bandes de velours de meſme couleur, & chappeaux de velours noir auſſi, ayans leurs laquais veſtus d'accouſtremens de ſatin jaune, floquans de taffetas noir de fort bonne grace.

Puis ſuivoit le grand Prevoſt, veſtu de ſaye de velours noir,

Charles IX, 13 de Juin. 1564.

noir, bandé de velours de mesme couleur, avec sa compaignie revestuë des hocquetons de sa devise.

Après lui le Prevost de la Justice ordinaire fut veu, avec ses gens.

Marcha en après le Prevost des Sergens de la Justice Royalle criminelle, portant riche accoustrement, & ayant les gens de sa compaignie revestus de hocquetons bleus, brodés de blanc & incarnat : lesquels furent suivis des Sergens de la Justice Royalle civile, portants leurs bastons semés de fleurs-de-lys d'or, en champ d'azur.

Et successivement marchèrent Messieurs les Officiers & Justiciers Royaux : En premier lieu les Greffiers de la Seneschaussée, après lesquels vindrent Messieurs les Eleus en leur ordre & rang accoustumé.

En après marchèrent Monsieur le Président du Siége Présidial, establi par Sa Majesté en sa ville de Lyon, Monsieur le Lieutenant, & Monsieur le Conservateur des privileges des foires, lesquels furent suivis de Messieurs les Conseillers dudit siége Présidial.

La magnificence de ces Seigneurs passée, se présenta la compaignie des Gardes establis par Sa Majesté Très-Chrestienne en sa ville de Lyon, compaignie petite, mais à la vérité d'une gentille grace, portans les uns collets de velours blanc, & les autres de marroquin de mesme couleur, & chausses & pourpoint de satin blanc, enrichis de broderie de soye incarnate & bleuë.

Cette compaignie passée, vindrent en rang Messieurs les Bourgeois & notables en la Cité, après lesquels marchè-

CHARLES IX. 13 de *Juin* 1564.

rent huit Trompettes de ſa Majeſté, leſquels à la porte de Vaize commencèrent à ſonner une fanfare moult melodieuſe.

Et après iceux en moult plaiſante & belle ordonnance marcha le Capitaine des enfans d'honneur de la Ville à cheval, portant pourpoints & chauſſes de ſatin blanc, collet de velours blanc & manteau de velours noir. Mais les enfans d'honneur Lyonnois furent diaprés d'une pareure gentile, portans pourpoints & chauſſes de ſatin blanc, & cappes de fin velours noir doublées de fin taffetas violet, ayans leurs capuchons enrichis de gros boutons d'or; leurs bonnets auſſi furent de velours noir, enlacés de gros cordons d'or & de perles, avec plumarts de la livrée du Roi, & leurs laquais veſtus de leurs livrées. Et lorſque cette généreuſe compaignie paſſa, fut degorgé par les gueules d'un grand nombre de canons braqués tant au rivage du riche & ſuperbe baſtillon de S. Jean que dans la fortereſſe d'icelui, un bruit d'allegreſſe grande, lequel fut reſpondu par les piéces poſées au Chaſteau de Pierre Sciſe d'une fort bonne grace, de ſorte qu'il ſembloit que la Terre & l'Eau reſonnantes s'eſiouiſſoyent avec le Ciel gracieux de la venue d'un Roi tant excellent; la Majeſté duquel fut pluſieurs fois ſaluée d'une & d'autre part par les meſmes canons.

Après iceux marcha le Capitaine en chef de la ville de Lyon, veſtu de pourpoint de ſatin blanc, collet & chauſſes de velours blanc, & manteau de velours noir: & après icelui Meſſieurs les Eſchevins de ladite Ville veſtus de robes de ſatin noir, ſayes de velours noir, & pourpoints & chauſſes

de ſatin bleu, & ſuivis de pluſieurs notables & anciens d'icelle Cité.

CHARLES IX. 13 de Juin 1564.

Vindrent ſubſequemment Monſieur le Senechal de Lyon, Monſieur le Comte de Bennes, & pluſieurs autres illuſtres Seigneurs.

Succeſſivement marchèrent les Ambaſſadeurs des Rois, Princes & Potentats eſtranges, avec leſquels furent veus deux Eveſques.

Après marchèrent les cent Gentilshommes de la maiſon Royale, leſquels furent ſuivis de quatre Herauts d'Armes reveſtus de coſtes d'armes de velours violet, rehauſſé de riches fleurs-de-lys d'or.

Après iceux vindrent en rang deux Officiers de la maiſon de Sa Majeſté, portans chacun une groſſe maſſe d'or fort riche & ſumptueuſe.

Vindrent en après Meſſieurs les Mareſchaux de France, Monſieur le Comte de Sault, Lieutenant pour Sa Majeſté au gouvernement de Lyonnois, ſous Monſieur le Duc de Nemours; & Meſſieurs les autres Chevaliers de l'Ordre de Sadicte Majeſté, diaprés de fort riche pierrerie, avec leurs colliers de l'Ordre riches à merveille.

A la ſuite de ſi excellente compaignie marcha Monſieur le grand Eſcuyer, paré d'un riche accouſtrement, & monté ſur un cheval beau à merveille, caparaſſonné de fin velours violet, ſemé de fleurs-de-lys d'or ſans nombre.

Vint en après Monſeigneur le Conneſtable, marchant ſeul, orné d'une pierrerie eſmerveillablement riche & precieuſe, portant le Glaive royal nu devant Sa Majeſté.

CHARLES IX. 13 *de Juin* 1564.

Après icelui marcha le Roi Très-Chreſtien, non moins illuſtré de perfections & vertus, que de port royal & pareure excellente : car Sa Majeſté fut veſtue d'un accouſtrement de fin velours verd, (ſigne évident de ſa floriſſante & juvenile vertu) tout enrichi de broderie de fil d'or & d'argent, diaprée de maintes pierres precieuſes d'exquiſe valeur, portant chappeau à la Royalle de meſme pareure, enrichi d'un plumail blanc & verd, & les botines fort exquiſes & riches.

Sa Majeſté Très-Chreſtienne fut ſuivie de Monſeigneur le Duc d'Orleans, Prince parfaitement beau, & promettant un eſpoir de toutes les illuſtres & bonnes parties domeſtiques au ſang royal de France, veſtu d'un accouſtrement de velours cramoiſi rouge, à bandes de broderie de fil d'or & d'argent, diaprée de pierres precieuſes, les chauſſes & chappeau de meſme pareure.

Ce Prince Royal fut ſuivi du Roi de Navarre, paré d'un accouſtrement de velours cramoiſi rouge, broché d'or, & rehauſſé de broderie d'or, ayant chauſſes & chappeau de meſme eſtoffe.

Après ce jeune Roi doué d'une beauté & grace admirable, marcha Monſeigneur le Reverendiſſime Cardinal de Bourbon; après lui Monſeigneur le Prince de la Roche-ſur-Yon, Monſieur de Montpenſier, Monſieur le Duc de Nemours, Monſieur le Duc d'Aumale, ſuivis d'un nombre infini de grands Seigneurs & Gentilshommes, dont le recit ne ſerviroit ici que d'ennuyeux diſcours & fâcheuſe lecture.

A l'arrière-garde vint la compaignie des Archiers de la

garde

garde de Sa Majeſté, en fort belle ordonnance, après leſquels ſurvint une multitude de peuple admirable.

CHARLES IX.
13 *de Juin*
1564.

Sa Majeſté donc en tel ordre marcha juſques à la porte de Vaize, en laquelle apparut un portail d'excellent artifice.

Ce ſpectacle, à la verité recommandable, & d'induſtrie ingenieuſe, fut aſſez longuement contemplé par le Roy; lequel enfin marchant outre, entra dans la porte de Vaize, en laquelle il trouva Meſſieurs les Eſchevins de Lyon reveſtus comme cy-deſſus nous avons deduit: leſquels ayans très-humblement ſalué Sa Majeſté avec reverence condigne, lui preſenterent un Poeſle de fin drap d'or frizé, excellemment riche, fait en ovalle, ayant ſix colomnes royalles ſemées de fleurs-de-lys d'or en champ d'azur, & au deſſus un dôme ſouſtenu auſſi de ſix colomnes; ſous lequel ce Roy Très-Chreſtien marcha juſques au Roc compoſé par l'artifice de nature, aſſis près de la porte de Bourg-neuf, & là fut conſtruit un theatre ſpacieux, moult foriетté en place, lequel eut le devant de ſon ſoubaſſement baſti à la ruſtique. Au pourpris de deſſus fort ample, apparut une prairie fort delectable, & au milieu d'icelle la fontaine de Parnaſe, jettant eau plantureuſe. En icelle prairie fut veu Apollon tout reveſtu (à l'antique) d'accouſtrement de ſatin blanc, enrichi d'or, coronné de laurier, & tenant une lyre en main, & lequel faiſant très-humble reverence à Sa Majeſté, profera une harangue diſerte.

Ce ſpectacle agréable conſideré aſſez bonne piece, Sa Majeſté paſſant outre, entra en la rue de Bourg-neuf.

Le Roy donc enfin parvint au milieu de la rue de Bourg-

Charles IX. 13 de Juin 1564.

neuf, dit le Puys de la Sal, & là fut edifié un theatre eslevé à quatre pillastres carrés à mode d'ouvrage Corinthien très-bien entendu, orné de figures, avec des sentences & devises convenables, &c. . . . .

Poursuivant en après Sa Majesté Très-Chrestienne le progrès de son entrée, elle arriva au Port de S. Paul, auquel fut basti un theatre à double estage soustenu de quatre colomnes, également orné de figures convenables au Roy, accompagné de dictons très-diserts, &c. . . . . .

Après que le Roy eut delecté ses yeux en cet object, il passa outre jusques au Port de Saint Eloy, en la place duquel se presenta un theatre eslevé, soustenu par quatre colomnes très-magnifiques.

Sa Majesté ayant eu le contentement de ce spectacle, s'achemina outre, jusques à la place du Change, laquelle lui presenta un theatre moult estimable, à deux estages, eslevé sur un soubassement de bonne grace, & soustenu par quatre colomnes avec ses pillastres, le tout orné des figures allegoriques convenables au sujet.

Ce theatre assez bonne piece advisé, le Roy poursuivit & marcha jusques au grand Palais, où se descouvrit le Temple des Vertus, fondé sur un roc, & soustenu de dix pillastres, basti en forme ronde & spherique, illustré de plusieurs figures avec leurs devises.

Ce spectacle assez consideré, Sa Majesté Très-Chrestienne passa outre jusques au portail de Saint Jean, au devant duquel se voyoit un superbe édifice d'architecture orné de de devises & de figures convenables.

Ce ſpectacle de beauté non vulgaire fut ententivement contemplé par le Roy Très-Chreſtien, lequel enfin s'achemina juſques au Temple de Saint Jean, au portail duquel au lieu plus haut & eminent, & en la pointe du frontiſpice furent poſées les Armoiries de Sa Majeſté, & plus bas celles de Madame la Royne ſa mere, & encor au deſſous d'icelles les Armoiries de Monſieur le Duc d'Orleans à ſeneſtre, & celles de Monſeigneur le Duc d'Anjou à flanc dextre.

Charles IX. 13 *de Juin* 1564.

Plus bas furent poſées celles de Monſeigneur le Duc de Nemours, Lieutenant pour Sa Majeſté au Pays du Lyonnois, à ſeneſtre, & celles de Monſeigneur le Mareſchal de Vieilleville à dextre.

Au portail bas, & au pilier qui ſepare les deux portes de la grande entrée dudit Temple furent poſées les Armoiries royalles, ſouſtenues par deux Anges; & au bas fut miſe la deviſe ſuivante: *Un Dieu, un Roy, une Foy.*

Au Parvis de l'Egliſe Archiepiſcopale la Majeſté du Roy Très-Chreſtien fut receue en toute humilité de Meſſieurs les Comtes, avec les ceremonies accouſtumées: puis Sadite Majeſté introduite en ladite Egliſe, furent renduës graces au Dieu tout-puiſſant, la faveur duquel fut implorée pour la conſervation de ſa proſperité. De là le Roy s'achemina à la maiſon Archiepiſcopale, au portail de laquelle furent veuës les Armoiries de Sa Majeſté, & au deſſous celles de Madame la Royne mere, & de Monſeigneur le Reverendiſſime Cardinal de Ferrare, & fut receu avec telle magnificence que ſa grandeur merite.

Ayant aſſez ſuffiſamment (comme il nous ſemble) traité

CHARLES IX, 13 *de Juin* 1564.

le discours du Triomphe terrestre, honorant la venuë de nostre Roy Très-Chrestien, la raison veut bien que nous parlions de ce qui se passa sur la Saone delicieuse, à l'exaltation de l'excellence de Sa Majesté. Pource nostre Histoire publie que sur ce fleuve gracieux fut édifiée une galiotte de grandeur insigne, faite à mode de galeace, ayant sa prouë fort enrichie, & aussi sa pouppe construicte par une frise depeinte, & au dessus des ballustres composées à mode de galeries, pour le siege du Pilot qui gouvernoit l'artimon d'icelle. Auprès de ladite pouppe couverte d'un fin taffetas blanc & bleu, fut posé un riche guidon, & tout le corps dudit vaisseau couvert de plusieurs banderolles de fin taffetas violet & incarnat. Au corps de ladite grande galiotte furent establis plusieurs bancs avec leurs rames fort bien compassées propices au navigage, & icelles munies de Galiots fort adextres, vestus de fin drap rouge, avec leurs Nochers, Pilots & Conducteurs accorts.

Encor, pour accroissement de magnificence, fut veuë ondoyer sur le mesme fleuve une galiotte de moindre calibre, excellentement belle, composée à mode de galeace, vouée à Madame la Royne, mere du Roy Très-Chrestien, ayant sa pouppe édifiée par une frise depeinte, & au dessus des balustres composées à mode de galeries, couverte de fin taffetas blanc & bleu, & en icelle le siege du Pilot qui conduisoit ce vaisseau. Au milieu dudit vaisseau fut veuë une Salle édifiée en saillie du corps de ce basteau, environ un pied pour le support & soubassement d'icelle.

Au dessus furent basties à flanc dextre cinq niches pour fenestrages,

Charles IX. 13 de Juin 1564.

feneſtrages, & autant au ſeneſtre; avec leurs pillaſtres, chappiteau, arquitrave, conſolateur & corniche; deſquelles l'arc eſtoit entrerompu par une friſe, arquitrave, petite friſe, & corniche: le tout petit, diſperſant ladite feneſtre qui s'entrouvroit à gré, avec l'arc de la niche eſtoffé de voirre blanc.

Dans le corps du meſme vaiſſeau fut veu un portail de chacun coſté fondé ſur un ſoubaſſement, & auſſi pour ornement d'icelui furent poſées deux petites niches avec leurs traverſiers ſuſdits: au reſte, compoſée en meſme ordre, & diapré de meſme architecture & ornature, tant en dedans qu'en dehors.

Au deſſus du portail regardant la prouë fut veu un frontiſpice avec ſon arquitrave, friſe & corniche fort enrichie, & dedans ledit frontiſpice eſcrit ce qui s'enſuit:

R. VIRTUTI CATHARINÆ.

Sus l'autre portail, de meſme.

Et au dedans de ladite ſalle furent eſtablis & ordonnés cinq ſieges de chacun coſté, ayans pour appuis leurs conſolateurs. Au deſſus deſdits pillaſtres & niches en dedans, fut veuë une friſe en champ bleu, à l'entour de laquelle commençant au portail de la prouë, furent eſcrits ces vers:

Si de ſoy, & en ſoy à qui forme Nature
Au comble de ſon mieux nom très-grand eſt donné,
Charles Roy ſi parfaict, fils de Royne tant pure:
De vertu Catherine honneur au Monde eſt né.
Au Monde l'aage d'or Charles a retourné,
Charles l'honneur du Monde eſt de la Vertu né.

Charles IX.
13 *de Juin*
1564.

Pour la couverture de ladite ſalle fut édifiée une vouſte enrichie au dedans de compartimens, a ſçavoir de roſes eſlevées d'or & d'argent en champ d'azur : & le toict fut couvert de fin eſtain argenté, verniſſé, & peint à mode d'eſcailles pour conſervation dudit vaiſſeau. En la proue de cette galiotte fut eſlevée de relief à boſſe ronde une lionne moitié poiſſon, faiſant le bout de ladite prouë, embraſſant icelle de ſes pattes, & tant du flanc de prouë que de pouppe ordonnés les bancs des Galiots avec leurs rames dextrement agencées. Encor fut veu un autre vaiſſeau grand & fort bien compaſſé au calybre de ſon architecture fait à mode de galeace. Dans ces vaiſſeaux, tant durant l'entrée de Sa Majeſté, que depuis, furent faits pluſieurs paſſe-temps, & en iceux Sadite Majeſté avec ſa ſuite royalle ſouvent s'eſt recréée ſur l'eſchine de la Saone ſommeillante, voyant ſur le ſoir une infinité de fuſées deſloger accortement, & eſlevées en l'air, perdre leur force avec un bruit de très-bonne grace. Pareillement ſur un autre grand nombre de barques furent veus les Gens de riviere jouſtans avec leurs eſcus & lances marinieres, qui donnerent fort agréable delectation aux yeux de Sa Majeſté.



MORT DE CHARLES IX.

Le 30 May 1574.

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES Conſulaires de la Ville de Lyon.

MESSIEURS les Conſeillers & Echevins de ladite Ville ayant reçu lettre de Meſſieurs les Prevôt & Echevins de la ville de Paris, en date du 30 May precedent, qui leur apprend le deceds du Roy, arrivé au Château de Vincennes le même jour, ſur les deux heures après midy, après avoir fait le devoir d'un bon Roy Catholique & Très-Chrêtien, dit & déclaré pluſieurs fois dans ſa maladie & même le jour de ſa mort, que ſon intention étoit, qu'à cauſe de l'abſence du Roy de Pologne ſon Succeſſeur, * que la Regence du Royaume fût defferée à la Reine ſa mere, en attendant ſa venue; qu'en conſequence, tous les Princes, Seigneurs & principaux Officiers de la Couronne, ont offert ſervice & ſecours à ladite Dame, pour la conſervation du Royaume, leſdits Conſeillers & Echevins ont délibéré de ſe tranſporter pardevers Monſeigneur le Gouverneur, pour lui offrir tout ce qui dépendoit de la Ville pour le maintien du repos, tranquillité publique, & obéïſſance au légitime Succeſſeur à la Couronne. Ce qui ayant été fait, ont, de l'avis du Seigneur Gouverneur, reſolu d'envoyer un Courrier exprès au Roy de Pologne à préſent Roy de France, pour l'aſſurer

Mort de CHARLES IX. *5 de Juin* 1574.

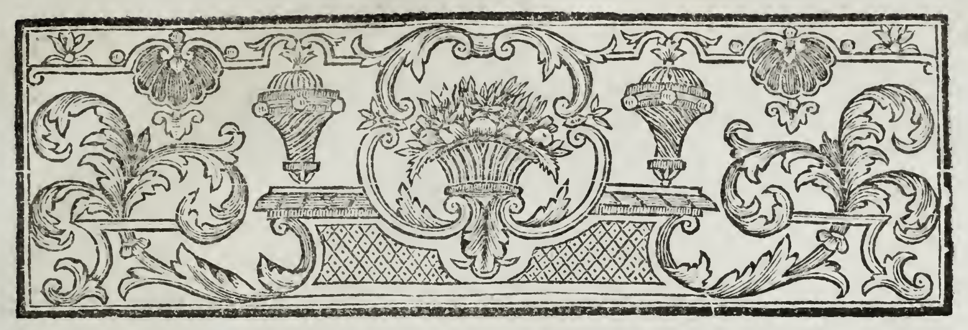
* HENRY III.

[redacted] CHARLES IX. 5 de Juin. 1574.

[illegible] dudit Gouverneur, que desdits Sieurs Consuls, & généralement de tous les Habitans de la Ville de Lyon, qui s'exposeront jusques au dernier soûpir pour son service ; & ont deliberé de nommer pour ladite Deputation le Sieur Du Ruby Procureur Général de ladite Ville, laquelle & la Communauté il representera auprès de Sa Majesté, à laquelle il fera entendre plusieurs particularités ; & pour raison des frais dudit voyage, le Consulat a fixé une somme de cinq cens soixante livres.



ENTRE'E



ENTRÉE
DU ROI HENRY III.

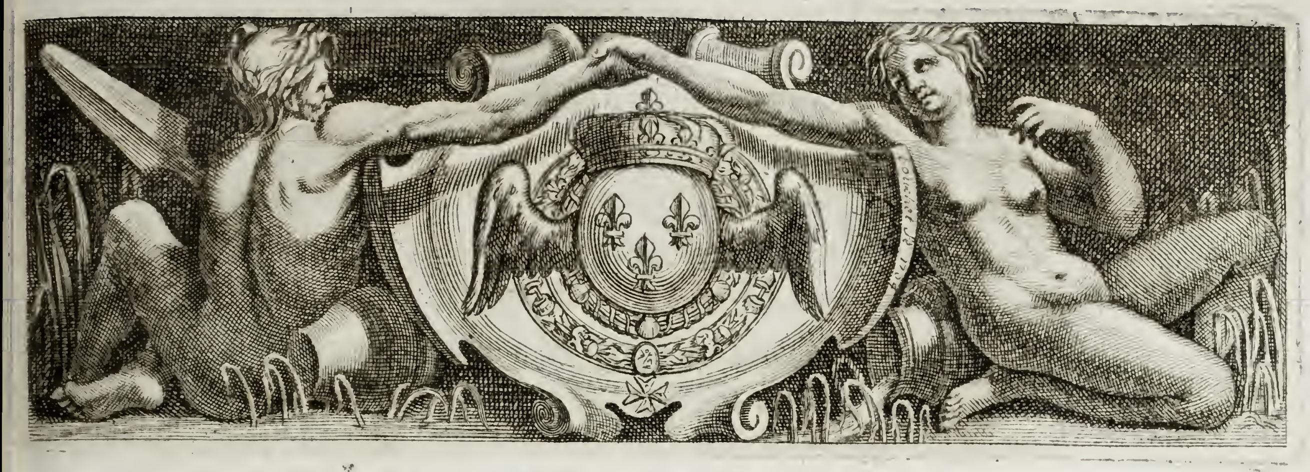
Le Lundy 6 Septembre 1574.

LEDIT jour Messieurs les Consuls Echevins de la Ville de Lyon se sont trouvés en l'Hôtel commun de ladite Ville, duquel lieu, heure de deux après midy, ils sont partis avec aucuns Notables de laditte Ville, mandés pour aller recevoir le Roy Henry III. devant Roy de Pologne, lequel le même jour seroit arrivé sur les cinq heures du soir, & entré en ladite Ville par la porte du pont du Rhosne; à laquelle porte lesdits Sieurs Echevins n'auroient voulu attendre pour y recevoir Sadite Majesté, d'autant qu'elle n'auroit voulu lui être faite Entrée solemnelle jusques à ce que elle eût été couronnée: toutesfois auroient lesdits Sieurs Echevins fait preparer, armer & équiper les forces de ladite Ville étant sous la charge & conduite des Capitaines des quartiers, Penons de ladite Ville, lesquels avec leurs Enseignes deployées, se seroient rendus en la Place de Belle-cour, en laquelle l'on estimoit faire dresser un bataillon, y passant Sadite Majesté, faire une salve d'arquebuses accoustumée, toutesfois & pour au-

HENRY III. 6 *Septembre* 1574.

Henry III. 6 Septembre 1574.

tant que Sa Majeſté ſeroit arrivée pluſtot que ledit bataillon n'auroit pû être dreſſé, auroient leſdits Sieurs Echevins fait la reverence à Sa Majeſté à l'entrée de ladite Place de Belle-cour ; à laquelle, après l'avoir congratulé de ſon heureux & ſi proſpere retour en ſon Royaume, ils auroient, comme tenus & obligés, offert non-ſeulement tout ce que étoit deſdites forces en icelle Place de Belle-cour, mais tout le reſte des Habitans de ladite Ville, que leurs propres vies, pour lui faire très-humble ſervice : à quoi Sa Majeſté faiſant reponſe gratieuſe & très-agreable, auroit dit qu'il avoit toujours cogneu cette bonne Ville, & s'en eſtoit toujours aſſuré, qu'il les prioit & commandoit d'y continuer, & que tout ainſi qu'ils avoient été bons & fideles Sujets, qu'il leur feroit connoître par effet, qu'il leur ſeroit bon Prince & Roy, & que particulierement il gratifieroit ladite Ville, en toutes les bonnes occaſions qui s'en preſenteroient. Ce fait, auroit Sadite Majeſté traverſé ladite Place de Belle-court, juſques à la riviere de Saone, & à l'endroit de la Place de Rontalon, auquel lieu ayant été dreſſé un port ou deſcente à ladite riviere, expreſſement accommodée pour Sa Majeſté, & ſeroit monté ſur un grand batteau, ſur lequel auroit expreſſement été conſtruite, par commandement & aux depens du Conſulat, une Salle de bois & charpenterie accompagnée de galleries tout autour d'icelle, environnée de coudieres, & ladite ſalle percée & feneſtrée de tous les côtés & endroits d'icelle, peinte tant dedans que dehors; dans laquelle auroit Sadite Majeſté accompagnée de la Royne ſa niece, Meſſieurs les Ducs d'Alençon, Roy de Navarre, & Duc de Savoye, traverſé juſques à l'Archevêché de Lyon, où ſon logis lui avoit été preparé.



ENTRÉE

DE TRE'S-GRAND, TRE'S-CHRESTIEN, Très-Magnanime, & victorieux Prince HENRY IV. Roy de France & de Navarre, en ſa bonne ville de Lyon le 4 Septembre 1595. de ſon regne le 7, de ſon aage le 42. Contenant l'ordre & la deſcription des magnificences dreſſées pour cette occaſion par l'ordonnance de Meſſieurs les Conſuls & Eſchevins de ladite Ville.



EPUIS ce grand coup d'eſtat, cette vive & genereuſe reſolution que la ville de Lyon ſuivit pour, en s'affranchiſſant d'une ſervitude eſtrangere, ſe remettre ſous la juſte obeiſſance de celui que Dieu, la Nature & la Loy avoient declaré Roy de France, elle n'eut plus grand deſir au cœur, plus ferme penſée en l'ame, que l'heur, l'honneur & le contentement de voir cet Hercule des François, qu'elle ne recognoiſſoit que par la vive image de ſa bonté, les ſalutaires effects de ſa clemence, & la reputation de ſa valeur; n'attendant d'autre main que de la

HENRY IV. 4 *Septembre 1595.*

ſienne le reſtabliſſement de ſes ruines, le ſoulagement de ſes Citoyens, la gueriſon de ſes playes, ne ſe promettant que de ſa preſence l'eſlongnement de ſes ennemis, & la fin de ſes miſeres.

Henry IV. 4 Septembre 1595.

Et le Roy conſiderant que cette reduction avoit crevé les voiles qui bandoient les yeux de la plus grande & moins ſaine partie de ſes ſubjects, deſeſperé les eſperances de ſes ennemis, & que ce coup avoit juſtement donné aux cœurs des plus obſtinés, ne deſiroit rien tant que de viſiter ſa bonne ville de Lyon, qui par ſa fidelité s'eſtoit acquiſe l'illuſtre ſurnom de fille aiſnée de ſa couronne, comme celle qui avec tant de ſincerité & d'allegreſſe, s'eſtoit jettée entre ſes bras ſans autre mouvement que de la ſeule gloire d'eſtre la premiere à ſe recognoiſtre, ainſi qu'elle avoit eſté la derniere à ſe desbaucher.

Mais les grands affaires qui ſe preſenterent tout autour de lui, les entrepriſes de l'ennemi ſur la frontiere de Picardie, le ſiege de Lan, le traicté de pluſieurs Villes importantes, obligerent Sa Majeſté à demeurer au cœur de ſon Royaume plus longuement que l'indiſpoſition des extremités ne le requeroit, pour defendre la Monarchie contre la tyrannie, le François contre l'Eſpagnol, la juſtice, l'ordre & l'authorité, contre la violence, la confuſion & la rebellion.

La ville de Lyon cependant eſt demeurée ferme & conſtante contre les efforts que ſes ennemis faiſoient au dehors, & les ordinaires menées qu'ils tramoient au dedans pour y rallumer les feux eſteints, & la rendre la reſſource de leurs eſperances preſque taries. Elle s'eſt rendue un roc de fermeté,

contre

contre lequel les flots ont rompu & perdu leur violence: s'eſt monſtrée l'azyle des affligés pour le ſervice du Roy, a fait vivre ſes Citoyens parmi tant de voiſines frayeurs ſans effroy, les entretenant de la douce eſperance de la venue de Sa Majeſté, laquelle ayant mis ordre aux armées de Picardie, Bretagne & Gaſcogne, envoya Monſieur le Mareſchal de Biron en Bourgongne, qui aux yeux & à la honte du ſecours d'Eſpagne, emporta Beaune, força par le ſape, le canon & l'aſſaut, le Chaſteau; amplifia en Breſſe ce que Monſeigneur le Conneſtable y avoit commencé, & ſoudain avec une diligence admirable ſe rendit à la porte de Dijon, y engagea ſa perſonne & ſes ſerviteurs, reſolu de s'en rendre vainqueur, ou d'y mourir, tant il a toujours meſpriſé ſon propre ſalut, quand il a eſté queſtion de ſauver l'Eſtat.

Le Roy ſur cet advis croyant que ſa bonne fortune lui preſentoit une belle occaſion de combattre, (comme autresfois) l'Eſpagnol aux frontieres de ſa France, part auſſi toſt de Fontaine-bleau, fait ſon entrée à Troye, & le lendemain monte à cheval pour ſe rendre à Dijon, & avoir ſa part d'une ſi genereuſe execution.

Sa preſence, qui ſeule ſuffit pour combattre les legions les plus mutinées, força le Capitaine qui commandoit au Chaſteau de Dijon de ſortir, & l'armée eſtrangere de fuir, portant au front une honte ineffaçable, au cœur un regret immortel d'avoir veu un Roy de France en teſte de cent chevaux François, donner la fuite & mettre en route cette grande & ſuperbe troupe, qui ſe promettoit d'accabler les

HENRY IV. 4 *Septembre* 1595.

forces de France, ſous les ruines du Chaſteau de Dijon, & feit cognoiſtre à toute l'Europe que le nombre doit ceder à la valeur, & la force au courage des François, &c. . . . .

Le Roy content de l'advantage qu'il avoit acquis ſur ſes ennemis, partit de Bourgongne, & s'en vint à Lyon en la plus grande ferveur & des ouvriers & des ouvrages preparés pour ſon entrée, laquelle pour ce reſpect il remit au Lundi quatrieſme du mois de Septembre ſuivant, jour que le peuple eſperdument deſireux de voir Sa Majeſté, attendoit avec une incroyable impatience, jour memorable aux faſtes eternelles des François, comme celui qui leur rameine tous les ans la ſouvenance de la victorieuſe entrée du Roy Loys XII. à Milan.

Dès la pointe de ce jour, l'un des plus doux & plus beaux de l'année, les rues furent tapiſſées, le pavé couvert de ſable. Monſieur Laurans Conſervateur des privileges des Foires de Lyon, qui à ſon tour eſtoit entré pour ce mois en la charge de Sergent Majour, fit armer & conduire les Compagnies des trente & ſix Quartiers de la Ville au fauxbourg de Vaize au lieu où il les devoit mettre en ordre, pour marcher devant le Roy. Monſieur Seve Capitaine de la Jeuneſſe de la ville de Lyon, fit ſonner ſes trompettes pour monter à cheval. Tous les Corps de tous les ordres de la Ville ſe preparerent pour marcher en leur rang.

Sur les huit heures du matin après la Meſſe, le Roy entra au batteau pour monter ſur la riviere juſques à la Clare où eſtoit le theatre des premieres ceremonies. Ce batteau eſtoit

d'une belle & riche ſtructure, à douze rames, le couvert au dehors peinturé en eſcailles d'argent, le dedans de damas incarnat & blanc, avec les rideaux de meſme eſtoffe: à la pouppe ſur le gouvernail eſtoit un lion de bronze doré.

Sur l'entrée de la porte devers la prouë eſtoient eſlevées les armes de France & de Navarre, avec ces mots:

UT TERRÆ, SIC DOMINETUR AQUIS.

Le Roy eſtant deſcendu du batteau, quoique la chaleur de la ſaiſon fût violente, ne ſe voulut enfermer ſans exercice; mais contentant ſa vive & active complexion contraire à ces molles & delicates natures qui ne peuvent vivre en eſté qu'à l'ombre, ni en hyver qu'auprès du feu, voulut revoir toutes les beautés dont la nature & l'art ont enrichi la Clare en attendant l'heure de ſon diſné. Sur laquelle on l'advertit que Meſſieurs les Comtes de l'Egliſe de Saint Jean deſiroient de ſe preſenter à Sa Majeſté. Il les fit entrer & les ouït en la ſalle où il devoit diſner. Monſieur le Doyen de Chalmazel, (après une grande & profonde reverence,) parla au nom de cette ancienne, grave, noble & illuſtre Egliſe, auquel diſcours Sa Majeſté reſpondit avec des termes pleins d'eſtime pour la nobleſſe & l'ancienneté de ce Chapitre.

Après le diſner, les Genevois & les Allemands furent admis à l'audience de Sa Majeſté, qui leur reſpondit avec bonté; enſuite de quoi le Roy ſe fit voir ſur ſon Throſne royal, eſlevé ſur un grand eſchaffaud, tapiſſé & orné d'une maniere convenable, avec des inſcriptions aux coſtés en

Henry IV. 4 *Septembre* 1595.

lettres d'or, fond d'azur, convenables au ſujet, &c. . .
. . . .

Toutes les Communautés des Egliſes, Colleges, Paroiſſes, & Monaſteres monterent ſucceſſivement ſur ce theatre, & complimenterent Sa Majeſté, qui leur reſpondit en termes gracieux, &c. . . . .

Monſieur de Tourveon, Chanoine & grand-Obeancier de Saint Juſt, qui porte ordinairement la parole pour le Clergé de Lyon aux entrées des Roys, s'eſtant mis à genoux, Sa Majeſté le fit relever, & il parla debout, à quoi le Roy reſpondit auſſi avec bonté & dignité, &c. . . .
. . . .

Après que le Clergé fut deſcendu du theatre, le Sieur Thomé, Prevoſt general de Meſſieurs les Mareſchaux de France en l'ancien Gouvernement de Lyonnois, y monta, & ſe preſenta au Roy, qui, à la recommandation de Monſeigneur le Conneſtable, ſe ſouvint des voyages qu'il avoit fait vers Sa Majeſté pour les neceſſités publiques de cette Ville & Province, & print plaiſir qu'il lui dit.

SIRE, nous adorons un Dieu; après lui nous vous recognoiſſons pour noſtre ſouverain Seigneur & Maiſtre, & puis qu'il lui a pleu vous mettre le Sceptre en main, nous le ſupplions qu'il faſſe reluire en vous la pieté & la juſtice, par leſquelles ramenant vos ſubjects devoyez au devoir, vous puiſſiez longuement regner en paix, & nous laiſſer un Succeſſeur heritier de vos vertus, heur & valeur.

Meſſieurs

Meſſieurs des Nations monterent enſuite ſur le theatre, en cet ordre, les Lucquois, les Florentins, les Suiſſes & Griſons qui haranguerent Sa Majeſté, qui reſpondit à tous avec diſtinction, & des termes qui convenoient à leur origine, &c. . . . .

Meſſieurs du Siege Preſidial vindrent après, ſe proſternerent aux pieds du Roy, & Monſieur de Langes leur Preſident, qui deſormais doit être nommé l'un des Catons de France, & des plus dignes inſtrumens de la Juſtice, commença ſon Harangue en cette ſorte.

SIRE, vos très-humbles & très-obeiſſans ſubjects les Officiers de la Juſtice en voſtre bonne ville de Lyon, ſont venus en toute humilité faire la reverence à Voſtre Majeſté, & la feliciter de la grace que Dieu tout puiſſant lui à faite de lui avoir conſervé entier ſon eſtat & coronne de l'injure du temps & de l'oppreſſion & tyrannie des pertubateurs du repos public, & encore des belles victoires qu'il lui a données contre ſes ennemis. Et partant à bon droit, nous pouvons dire avec le Pſalmiſte royal David qui avoit l'eſprit de prophetie : Vous avez aimé & cheri la Juſtice qui eſt le bras dextre des Princes, vous avez fuï & deteſté l'iniquité. Pour ces cauſes noſtre bon Dieu vous a oingt de ſon ſaint huile de joye, allegreſſe & jubilation, choiſi & eſleu ſur tous les Seigneurs de la terre pour regir & gouverner cette Monarchie Françoiſe, la plus belle & excellente de la Chreſtienté : mais s'il eſt loiſible à vos bons & loyaux ſubjects prevoir, preſentir & augurer de l'advenir, nous dirons que par vos rares & ſingulieres vertus dont la nature vous a doué par deſſus tous autres, Dieu vous a conſervé & conſerve

HENRY IV. 4 Septembre 1595.

pour regir & gouverner universellement sur toute cette machine ronde de la terre, & que de vostre temps on pourra dire que les portes du temple de Janus ont esté fermées, attendu qu'on y verra la Justice regner au grand contentement de tous les peuples, en paix, union & concorde à vostre gloire, à la conservation & exaltation du saint nom de Dieu, & extirpation des heresies, pour par ce moyen & après longues années, au moyen de cette sainte administration, nous acquerir à tous la vie eternelle, pour après cette mortelle vivre avec les esleus & bienheureux en perpetuelle beatitude.

Dieu vous en fasse la grace, & à nous, SIRE, de vous faire service très-humble & très-agreable, comme nos vœux, volontés, & saintes intentions y sont entierement vouées & destinées.

Le Roy se pleut à voir les Ministres de sa Justice, les vives branches de l'authorité royale, qui ne fleurit jamais quand la severité de la Loy est fletrie & mesprisée parmi les mutineries & seditions, où les choses ne sont distinguées que par la force & violence, l'ordre ne se recognoit qu'à l'ombre de la licence & confusion, l'ordonnance ne s'imprime que sur la cire, qui facilement se fond par les tiedes faveurs des plus puissans. Sa Majesté qui n'a rien plus à cœur que de voir redresser cette ferme colomne de son Estat, leur respondit : *J'ai trouvé mon Royaume si troublé à mon advenement à la Coronne, que je n'ai peu procurer à mes subjects tout le repos que j'eusse desiré ; mais j'espere avec l'aide de Dieu d'achever ce qui a esté si bien commencé : pour par ce moyen faire revenir le siecle qu'on appelloit doré, afin que nous jouïssions ensemble de ce bonheur, moi comme votre Roy, & vous comme mes bons subjects.*

Monſieur Seve, Capitaine des Enfans de la Ville, preſenta ſa Compagnie au Roy, en très-beau & très-riche equipage, n'y ayant perſonne en toute la troupe qui n'euſt de la grace & de la dexterité à manier ſon cheval. Ils portoient le chapeau gris avec un pannache blanc enrichi de pierreries, qui brilloient avec une merveilleuſe ſplendeur. Leur habit eſtoit de ſatin gris tout chamarré de clinquant d'argent, & ſous la decoupeure entre-deux paroiſſoit le taffetas verd. Le manteau eſtoit de velours ras, doublé de ſatin incarnat, avec ſept bandes de paſſement d'argent. Leurs lacquais eſtoient habillés de blanc & de bleu. Leur Capitaine ſe preſenta au Roy avec ceux des deux premiers rangs de la bande, & offrant à Sa Majeſté les fleurs & les fruicts de cette belle & vigoureuſe Jeuneſſe, luit dit:

4 Septembre 1595.

SIRE, cette Jeuneſſe ne pouvoit eſperer ni deſirer plus grande faveur du Ciel, plus grand honneur en la terre, que de ſe voir proſternée aux pieds de Voſtre Majeſté, pour lui offrir ſon cœur, ſes fortunes & ſa vie. Et bien que ce ſoit choſe peu proportionnée à la grandeur du plus puiſſant, plus juſte, plus redouté & plus victorieux Prince du monde, ſi vient-elle des effects de l'inviolable fidelité de ceux qui nourris de la mouëlle & du ſang de lion, ont eu aſſez de courage pour ſe reſoudre à mourir pluſtoſt très-humbles & très-obeiſſans ſubjects que vivre ſous une domination eſtrangere. Auſſi n'avons-nous, SIRE, autre opinion de noſtre felicité, que de vivre & mourir au très-humble & très-fidelle ſervice que nous devons & que nous rendrons touſiours à Voſtre Majeſté.

HENRY IV. 4 *Septembre* 1595.

Messieurs les Eschevins très-fidelles serviteurs du Roy, très-bons Peres de leurs Citoyens, qui ont eu l'honneur de tenir le timon des affaires publiques, parmi tant de vagues & d'escueils depuis que la Ville se remit sous l'obeissance de Sa Majesté, Seigneurs tous choisis des familles de Lyon, plus illustres & riches de pieté, d'honneur & de merite, qui n'ont rien espargné pour se faire arracher les espines que Lyon avoit aux pieds, n'ont jamais fait passer leur profit particulier devant le general, furent appellés par Monsieur le Maistre des Ceremonies, & conduits devant le theatre du Roy; le Sieur de Montmartin premier Eschevin dit pour eux :

SIRE, *vos très-humbles & tres-obeissants subjects & serviteurs les Habitans de vostre ville de Lyon, au nom desquels (comme leurs Consuls Eschevins) nous sommes ici prosternés à vos pieds, supplient très-humblement Vostre Majesté de vouloir prendre cette confiance de leur fidelité & affection à vostre service, que comme au hazard de leurs vies, & de la perte de tout ce qui peut estre le plus cher à l'homme, ils se sont remis sous vostre heureuse obeissance, & mis entre vos mains cette vostre Ville, & l'usurpateur d'icelle, ils employeront pareillement jusques à la derniere goutte de leur sang, pour se conserver sous vostre subjection.*

Comme vos fidelles subjects, nous remercions Dieu de la grace qu'il nous fait de voir la face de nostre bon Roy; supplions sa Majesté divine d'accepter nos vœux pour vostre longue vie & felicité, & vous SIRE, *ce perpetuel & inviolable serment de fidelité que nous faisons très-humblement en vos mains sacrées, de*

vivre

vivre & mourir ſous voſtre obeiſſance ; & ainſi le jurons & promettons au nom de tous nos Concitoyens & de toute noſtre poſterité.

Henry IV. 4 Septembre 1595.

Le Roy reſpondit : *Mes Amis, j'ai loué voſtre fidelité, j'ai touſiours creu (quelque desbauche & changement qu'il y ait eu par mon Royaume) que vous eſtiez François ; vous me l'avez bien monſtré, l'honneur vous en eſt demeuré, & à moi tout le contentement qu'un Prince peut avoir du ſervice & de l'obeiſſance de ſes ſubjects. Continuez à m'aimer, & je vous ferai cognoiſtre combien je vous aime, & que je n'ai rien plus à cœur que voſtre repos.*

La Harangue finie, le Roy laiſſa ſon throſne, & s'avança ſur la barriere du theatre pour voir paſſer l'Infanterie, laquuelle il deſcouvrit de loing ; & cependant qu'elle s'acheminoit, les Gladiateurs & Maiſtres d'eſcrime tirerent des armes devant Sa Majeſté, pour ne laiſſer rien de toutes les circonſtances qui devoient accompagner cette reſiouïſſance publique.

Sur ce le Sergent Majour mit pied à terre, fit faire alte à ſa troupe, & aſſiſté des premiers rangs des Capitaines Penons monta ſur le theatre pour offrir les courages, les vœux, les armes & les vies du peuple de Lyon à Sa Majeſté. Pource il lui dit :

SIRE, ce Peuple voſtre à fait paroiſtre combien il portoit impatiemment l'uſurpation du Duc de Nemours, & encore la tyrannie de la Ligue ; & maintenant il fait cognoiſtre ſon allegreſſe, pour l'heureuſe venuë de Voſtre Majeſté, ſi longuement

Henry IV. 4 Septembre 1595.

souhaitée, laquelle lui fait esperer un heureux repos, pour (quittant ses armes) retourner chacun en sa maison & en fermeté inviolable de fidelité, pour laquelle au nom de tous, nous faisons ce serment solemnel en vos mains sacrées, & prosternés à vos pieds jurons & promettons pour nous & nostre posterité vivre & mourir en la subjection, obeissance & fidelité deuë à Vostre Majesté & aux successeurs de vostre Coronne.

Le Roy dit " qu'il se souviendroit tousiours que le Peuple „ de Lyon lui avoit fait service au besoin, & lui feroit voir „ avec l'aide de Dieu le fruict que sa fidelité a merité envers „ un bon Roy, la grace duquel ne manque jamais à ceux „ qui ne manquent en leur devoir.

Il print plaisir au nombre & en l'ordre de ce peuple, lequel ores que la Ligue l'eut mis à pied, estoit richement paré, & proprement armé. Il admira la brave forme de marcher, la resoluë & militaire posture de tant de gens, appellés à autre profession que à celle des armes; & toute la Noblesse, qui estoit autour de Sa Majesté, receut un contentement incroyable de voir cette espece forest de cinq mille pannaches blancs en une plaine campagne, avec le bril des pierreries qui esclattoient une grande splendeur. Le Roy voulut voir passer tous les rangs qui estoient esgaux en livrée, en habits, en armes & en taille de personnes, & jugea avec les autres Seigneurs de sa Cour que ces armes ne couvroient pas des cœurs de cerf, mais des courages de lion.

Ce fut lors que Monsieur le Maistre des Ceremonies com-

manda à ceux qui devoient preceder l'Infanterie, prendre leur rang pour marcher & entrer en la Ville, afin qu'elle ne rompît ses rangs.

Messieurs du Clergé, tous les Ecclesiastiques tant seculiers que reguliers de toutes les Paroisses, Colleges & Monasteres de Lyon, (excepté les Chartreux & Celestins) ayans des premiers fait la reverence au Roy, s'estoient desia retirés pour eviter la foule.

Après eux marcherent les Gardes du Roy aux portes de Lyon, conduits par le Sieur de Fesins, Maistre des Ports.

La Communauté des Sergens suivoit, portant les bastons semés de fleurs-de-lys.

Le Prevost de Messieurs les Mareschaux de France avec son Lieutenant & ses Archers à cheval.

Les trente-six Serviteurs portans les armes accomplies des Penons.

Monsieur Laurens, Eschevin & Sergent Majour, vestu de toile d'argent de couleur violette, à cheval, conduisant les trente-six Compagnies desdits Penons.

Trente-cinq Capitaines des trente-six Penonnages de la Ville suivoient à cinq par rang, tous habillés ou de satin blanc, ou de toile d'argent, & le premier rang estoit de trois Conseillers & deux Esleus portans, comme les autres, la pique de Biscaye.

Après eux cent & trente rangs de Cuirasses avec le pourpoint blanc, la chausse de velours, le bas de soye, le chappeau relevé d'un grand panache, portans tous la halebarde ou la parthezane avec les longues franges d'or & de soye.

HENRY IV. 4 *Septembre* 1595.

Trente-cinq ſerviteurs des Lieutenans des Penons, portans les boucliers, coutelats & pots de leurs maiſtres. Vingt Tambours battans. Trente-cinq Lieutenants des Penons.

Quarante-ſept rangs de Moſquetaires avec la bandoliere de velours, & la fourchette reveſtuë & frangée de meſme en broderie.

Cinq cens rangs d'Arquebuziers, la pluſpart deſquels avoit le morion en teſte. Quarante rangs de Picquiers, avec le corſelet blanc de Milan.

Trente-cinq ſerviteurs des Capitaines Enſeignes, portans les parthezanes & armes de leurs maiſtres.

Trente Tambours. Trente-cinq Capitaines Enſeignes. Cinquante-cinq rangs de Picquiers. Trente rangs de Moſquetaires. Trois cens rangs d'Arquebuziers. Deux cens rangs de Cuiraſſes.

Quatre Capitaines de la Ville à cheval pour aſſiſter le Sergent Majour à la conduite de cette grande multitude, de telle eſtenduë que le premier rang eſtoit deſia à la porte Saint George, quand le dernier entroit par celle du fauxbourg de Vaize.

Après l'Infanterie de la Ville, venoient Meſſieurs des Nations qui rendent le negoce de Lyon renommé par tout le Monde. Les Lucquois, les Florentins avec leur Conſul les Griſons & Suiſſes tous à cheval avec la houſſe en habits riches & honnorables.

A leur queuë eſtoient les Soldats du Guet à pied. Les Huiſſiers & Officiers de la Juſtice.

Meſſieurs du Siege Preſidial montés ſur mules, portans

le

les bonnets quarrés, reveſtus de leurs robbes longues, Monſieur de Langes leur Preſident, & Monſieur le Lieutenant general de Villars marchoient en robbes rouges.

HENRY IV. 4 Septembre 1595.

Les Exconſuls & notables Bourgeois de la Ville.

Les Gladiateurs & Maiſtres d'eſcrime veſtus de ſatin blanc, portant des armes de toutes ſortes, dont ils eſcrimerent devant le theatre du Roy.

Le Capitaine des Enfans de la Ville, avec ſa belle & riche Compagnie, les trompettes enrichies de ſes deviſes & des armes anciennes des Marquis de Seve, maiſon illuſtre en Piedmont.

Meſſieurs les Conſuls & Eſchevins, reveſtus de robbes de ſatin violet, la houſſe de velours, ayans chacun deux laquais de meſme livrée & devant eux les Mandeurs & Officiers de la Maiſon de Ville.

Monſieur de Roquelaure Maiſtre de la Garderobbe du Roy, avec les cent Gentils-hommes de la Chambre.

Pluſieurs grands Seigneurs & Capitaines. La garde des Eſcoſſois avec leurs hocquetons & halebardes. Monſieur le Prevoſt de l'Hoſtel avec ſes Officiers & Archers. Les Suiſſes de la garde du Roy.

Meſſieurs des affaires, portans l'Ordre du Saint Eſprit. Monſieur de Liancourt, portant l'eſpée du Roy en la place de Monſieur le Grand Eſcuyer de France.

Quatre jeunes Gentils-hommes bien parés, bien montés, portans chacun un eſperon d'or en main.

Monſeigneur le Duc de Mommorency, premier Baron, Pair & Conneſtable de France & le premier honneur des

Officiers de cette Coronne, portoit l'espée nuë de France devant le Roy, renouvellant en la souvenance des bons François l'immortelle obligation qu'ils ont au grand Anne de Mommorency son pere.

Henry IV. 4 Septembre 1595.

Le Roy vestu de toile d'argent enrichie de perles & broderies, monté sur un cheval blanc & harnaché de blanc, environné des Gentils-hommes de la garde de son corps, avec les halebardes & hocquetons blancs, fait d'orfevrerie.

Sa Majesté estoit suivie par Monseigneur le Duc de Guise, Monsieur le Mareschal de Brissac, & plusieurs autres grands Seigneurs.

Comme on marchoit en cet ordre, Sa Majesté arriva à la porte du fauxbourg de Vaize, laquelle estoit revestuë d'un avant-portail avec des Statuës & des Inscriptions très-bien adaptées au sujet, &c. . . . .

Le Roy passant outre arriva à la porte neuve du pont-levis, où Messieurs les Eschevins l'attendoient pour lui presenter les clefs de la Ville; ledit Sieur de Montmartin, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Escuyer de son Escuirie, comme premier Eschevin, s'avança, & dit à Sa Majesté:

SIRE, il a pleu de toute ancienneté aux Roys vos predecesseurs, & aussi à Vostre Majesté de confier & infeoder la garde des clefs de vostre ville de Lyon, aux Consuls & Eschevins de ladite Ville qui les vous presentent en toute humilité avec leur immortelle fidelité, & perpetuelle obeissance.

On lui presenta aussi le poile de drap d'or, enrichi de fleurs-de-lys, armes, chiffres & devises de Sa Majesté, faites

en broderie. Il estoit porté par quatre Eschevins, à sçavoir, Monsieur de Montmartin, Monsieur Henry, Conseiller du Roy & Tresorier de ses finances en la Generalité d'Auvergne, Monsieur Polaillon & Monsieur Jaquet.

On donna encore en la main du Roy une palme que les anciens Empereurs triomphans portoient en leur main droite, pour marque de victoire, d'autant que cet arbre soustient les faix plus pesans, & ne ploye ni rompt jamais sous la charge, ains se releve tant plus on s'evertuë de le courber.

Aux deux costés de cette porte estoient eslevés deux Autels fumants d'odeurs agreables, l'un dedié à la pieté, & l'autre à la clemence, avec des devises convenables au sujet.

Le tombeau des deux Amants près le Couvent de l'Observance, estoit aussi orné, &c. . . . .

Comme le Roy approcha de la principale porte de la Ville qui est à Pierre-size, toutes les cloches commencerent à sonner, & l'artillerie à canonner, avec un tel bruit que quand l'air eût esté en tonnerres & esclairs, il se fût raserené, & Jupiter n'eût sceu faire ouïr son foudre.

Devant cette porte fut eslevé un grand arc, d'une belle & ingenieuse architecture, haut de cinquante pieds, large de vingt-deux, ses statuës & figures de bronze, ses colomnes & pilastres feints de marbre blanc, revestu des admirables effects de la gloire & vaillance du Roy.

Le Roy ayant passé cette porte & le corps de garde des Suisses qui estoient bien armés, & en bon ordre sous la conduite du Capitaine Valier, arriva à la Roche de Bourgneuf, devant

HENRY IV.
4 Septembre 1595.

laquelle on avoit tiré une grande ligne de quatre-vingt pas, enfoncée d'une grande niche qui embrassoit douze grandes arcades, accompagnées de leurs termes, architrave, frize & corniche. Au bout des deux aisles estoient deux grands pavillons revestus de verdure avec les rideaux de damas verd & incarnat, pour deux chœurs de Musique. Au profond de la grande niche plus avant dedans la Roche, paroissoit un haut dôme en pyramide pour y loyer le troisiesme chœur. Chasque arcade estoit lozangée de verdure espesse, avec un muffle de lion, d'où ruisseloit l'eau qui arrousoit tout le parterre gazonné d'herbe verdoyante, au milieu duquel comme d'une belle prairie, s'eslevoit un rocher jettant par le sommet l'eau de trente endroits. Toute la frize estoit enrichie de beaux mots Grecs & Latins convenables aux vertus, victoires & actions du Roy.

Au dernier vers chanté par les chœurs de musique qui finissoit par, *Vive son amour en nos cœurs*, le Peuple, qui fondoit de joye à la veuë de Sa Majesté, poussa d'une voix si esclatante & si haute son *vive le Roy*, que l'harmonie de la Musique ne fut plus entenduë, & de trois chœurs s'en fit un de cinq mille personnes pressées en une mesme place. Ce grand cri d'allegresse, qui n'avoit esté ouï en pareille occasion depuis l'entrée du Roy Charles IX. fut la plus douce & aggreable harmonie que le Roy pouvoit entendre.

Le Roy passa le portail qui estoit dressé à l'endroit où autresfois on voyoit la premiere porte de Lyon, qu'on appelle aujourd'huy Bourgneuf, dont l'architecture, les statuës,

ſtatuës, & les deviſes eſtoient très-bien entenduës.

Il y avoit encore pluſieurs decorations, une au puits du ſel, une au port Saint-Paul, une à la place de la Doanne, une très-magnifique à la place du Change & un arc de triomphe à l'entrée de la ruë Saint Jean, &c. . . . .

. . . .

Le Roy ayant ſuivi cette route, parvint enfin au dernier arc de triomphe d'une très-belle, très-riche & très-noble architecture de couleurs vives, avec ſes colomnes de jaſpe, & les chapiteaux de bronze, dreſſé par Meſſieurs les Comtes de Saint Jean à Porte-froc, à l'entrée de leur cloiſtre, & dedié à l'immortalité, comme au rendez-vous des plus belles & genereuſes actions de la pieté & clemence des Princes.

Le Roy à cette entrée fuſt receu par Meſſieurs de l'Egliſe Saint Jean, qui lui preſenterent le poiſle de damas blanc avec ſes enrichiſſements, & lors Monſeigneur l'Archeveſque de Lyon, veſtu des ornemens de ſa dignité, harangua Sa Majeſté.

Le Roy, pour monſtrer que le docte & ſaint diſcours de ce Prelat n'eſtoit pas demeuré ſur le bord de ſes oreilles, mais qu'il avoit penetré en ſon ame laquelle trempe touſiours dedans le reſpect de la crainte & de l'honneur de Dieu, reſpondit en cette ſorte. *J'ai gaigné des batailles, j'ai eu des victoires; mais ce n'eſt pas à moi à qui la gloire en appartient, je n'y ai rien apporté du mien, je les tiens de Dieu. Je m'eſiouis beaucoup du teſmoignage de vos bonnes volontés, je crois que cette compagnie eſtant la premiere de mon Clergé, & remplie de Gentils-*

Henry IV. 4 Septembre 1595.

hommes qui approchent des Rois plus près que les autres, elle servira d'exemple de la fidelité & de l'obeiſſance qu'on doit au Souverain. Priez Dieu pour moi, & vous aſſeurez que je maintiendrai la Religion Catholique, & que j'y mourrai.

Le Roy à la grande porte de l'Egliſe fuſt créé premier Comte de cette compagnie, comme le premier Gentil-homme de France, & lui fuſt donné un ſurplis qu'il porta juſques devant l'Autel où il ſe mit à genoux, & au meſme inſtant le Clergé commença à chanter le *Te Deum laudamus*, après lequel Sa Majeſté fuſt conduite par mondit Seigneur l'Archeveſque en l'Archeveſché, ſur la porte de laquelle pendoient trois coronnes, une d'olive, l'autre de gramen, la troiſieme de laurier, avec cette inſcription de la façon de Monſieur de Bellievre.

Henrico IV. Regi poſt plurima ſæcula egregio, invictiſſimo; Lugdunenſes virtutis ergo coronas donant, dedicantque, legis Salicæ, libertatis Franciæ aſſertori gramineam: copiarum in Franciæ excidium tota Europa excitarum victori, domitori, lauream: Patri Patriæ, pacis quietiſque publicæ authori oleagineam.

Le lendemain de l'entrée Meſſieurs les Conſuls & Eſchevins preſenterent au Roy ſon effigie d'or relevée, aſſiſe en un throſne royal, jettant d'une main de l'eau ſur des feux, de l'autre donnant deux rameaux d'olive & de grenade à un lion, qui rompant ſes doubles chaiſnes, & proſterné à ſes pieds lui offroit une coronne de gramen.

Monſieur le General Henry le mit entre les mains du

Henry IV. 4 Septembre 1595.

Roy, & dit à Sa Majesté: " Sire, Vostre Lyon a encore
„ eu le cœur & la force de rompre les doubles ceps qui le
„ detenoient en servitude, ce qu'il recognoit devoir à Vostre
„ Majesté seule, à laquelle pour avoir esteint le feu de la
„ rebellion, conservé son peuple, & dompté ses ennemis, il
„ offre cette coronne de gramen, recevant de sa main la
„ grenade & l'olive pour demeurer perpetuellement uni en
„ son obeissance & heureux repos.

Ce present fut aggreable au Roy, qui se souvenant de ce qu'il avoit veu le jour auparavant, loüa ces beaux effets de la volonté de si bons subjects, leur recommanda la concorde, par laquelle les moindres Villes esgalent en felicité les plus grandes divisées, & les asseura de leur faire sentir le bien qu'ils s'estoient promis de sa presence, comme ils firent trois ou quatre jours après, par la reddition des places qui plus incommodoient leur repos & commerce, & par l'establissement d'un Gouverneur en leur Ville & Province, faisant pource election de Monseigneur de la Guiche, Grand Maistre de l'Artillerie de France, qui a rapporté toute sa vie tant de vertu, de courage & de prudence au service du Roy, que les ames purement Françoises l'honnoreront tousiours pour l'un de ceux qui ont plus travaillé à la restauration de cet Estat.

ENTRE'E DE MONSEIGNEUR DE BELLIEVRE, Chancellier de France.

Monſeigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. *5 de Juillet* 1600.

LE cinquieme jour du mois de Juillet mil ſix cent, les Prevoſt des Marchands & Eſchevins de la ville de Lyon, advertis que Monſeigneur de Bellievre Chancellier de France devoit arriver ledit jour en ladite Ville, & que Monſeigneur l'Archeveſque d'icelle Ville, ſon fils y arriveroit par meſme moyen, mirent en deliberation avec pluſieurs des Exconſuls & notables de ladite Ville, la maniere dont leſdits Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins devoient dignement recevoir leſdits Seigneurs à leur arrivée, & en eurent le bon avis de Monſeigneur de la Guiche Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté en ladite Ville, Pays de Lyonnois, Foreſt & Beaujollois, & de Monſieur de Vic, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, commis par Sa Majeſté à la Superintendance de la Juſtice & Police d'icelle Ville & deſdites Provinces, ſur ce que les uns propoſoient que le Roy venant en la Ville, comme Sa Majeſté eſt attenduë de jour à autre, l'on n'a point accoutumé d'aller au devant des Seigneurs de ſa Cour & ſuitte qui arrivent en ce temps-là; l'an 1595. Monſieur le Comte de Chiverny, lors Chancellier de France, fut ſeulement bienveigné & ſalué chez lui en ſon logis, après qu'il y fut arrivé. Autres diſoient que cette Ville, ayant l'honneur que d'eſtre le lieu natal de mondit Seigneur le Chancellier duquel elle a toujours receu tant de bienfaits, qu'à bon droit on le peut nommer le Protecteur

Protecteur, voire le Pere de la Patrie, qui l'a porté, estant à esperer que ledit Seigneur Archevesque sera imitateur des vertus & de la bonne volonté du pere; pour ces causes, l'on ne pouvoit suffisamment honnorer leur bienvenuë. Finallement fut arresté & resolu de prier & mander les Exconsuls & Bourgeois de ladite Ville, pour assister, à la maniere accoustumée, le Corps & Consulat d'icelle, qui se transporteront à cheval ledit jour, heure de trois de relevée à la porte de Vaize, pour recevoir & accompagner lesdits Seigneurs en leur logis.

Monseigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. 5 de Juillet 1600.

Suivant laquelle resolution, auroient esté mandés & priés lesdits Exconsuls & Bourgeois, lesquels y seroient venus en bon nombre tous à cheval & en housse, & auroient suivi & accompagné lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins, jusques à ladite porte de Vaize, où ledit Seigneur Chancellier seroit arrivé, & non ledit Seigneur Archevesque, qui seroit descendu en la Ville par la riviere; & après que Noble Claude Debourges, Escuyer, Seigneur de Myons, l'un des cent Gentils-hommes de la Maison du Roy, premier Eschevin, pour l'indisposition de Messire de Balliony, Seigneur de Saillans, Baron de Joux, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentil-homme ordinaire de sa Chambre, Prevost des Marchands, auroit parlé & fait la bienvenuë la plus honnorable & humble qu'il estoit possible audit Chancellier, qui estoit dans son carrosse, & pour cet effet seroit descendu dans l'estrieu d'icelui, toute la compagnie seroit entrée dans la Ville, & marché en l'ordre qui s'ensuit.

Premierement marchoit le Sieur Thomé, Prevost general de Messieurs les Mareschaux de France en ladite ville de

Monſeigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. *5 de Juillet 1600.*

Lyon, pays de Lyonnois, Foreſt & Beaujollois, Auvergne, Bourbonnois, Haute-Marche, Cambrailles & autres Provinces de l'ancien Gouvernement de Lyonnois, accompagné du Sieur Châtillon ſon Lieutenant, ſuivi de tous les Archiers de ſa Compagnie, veſtus de caſaques rouges, en broderie, toutes neufves.

Après ſuivoient tous les Officiers dudit Seigneur Archeveſque, à cheval, conduits par Meſſire Mathieu Docteur en Droit, Juge des terres dudit Seigneur.

Peu après eſtoient pluſieurs Gentils-hommes, & autres, tant du Seigneur de la Guiche, que autres de la Ville & du train dudit Seigneur Chancellier, tous meſlés.

Puis marhoit l'un des Lieutenants de Monſieur le Grand Prevoſt de l'Hôtel & Monſieur le Procureur du Roy en ladite Prevoſté, ſuivis de quelques Archiers, & conſequemment auſſi venoient Meſſieurs les Secretaires du Roy & Officiers de la Chancellerie, & incontinent après, les deux Mandeurs ordinaires de la Ville, à cheval avec leurs robbes & manches de broderie, grand nombre deſdits Bourgeois de ladite Ville, à cheval & en houſſe, comme dit eſt; le Sieur Du Soleil, Capitaine de la Ville, venant après ſeul, & au devant dudit Sieur de Myons & des Sieurs Roland, Henry, Seigneur de Jarnioſt, Maurice Poculo, Conſeiller du Roy, Commiſſaire ordinaire des Guerres, Capitaine & Chevalier du Guet en ladite Ville, & Claude Renaud, Seigneur de Vaudemart, Conſeiller du Roy, & Eſleu en l'Election de Lyonnois, Eſchevins d'icelle Ville, qui marchoient immediatement devant le carroſſe dudit Seigneur Chancellier, qui eſtoit ſuivi de la litiere où eſtoit Madame la Chancelliere & de pluſieurs autres

carrosses de leur train : & en cet ordre auroit esté ledit Seigneur conduit & descendu en la maison de Monsieur le President de Villars scise en ruë Tramassac, où après s'être reposé quelque espace de temps, lesdits Sieurs Eschevins susnommés seroient allés lui faire la reverence, & les offres en tel cas necessaires marchant en robbes, & leurs Mandeurs devant.

Monseigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. *5. de Juillet* 1600.

Et de là se seroient transportés au logis qui avoit esté preparé pour ledit Seigneur Archevesque, pour lui rendre semblables devoirs ; mais ayant esté avertis qu'il ne desiroit pas estre vû jusques après sa reception en l'Eglise, ils se seroient retirés en leurs maisons.

Et le lendemain sixiesme dudit mois, heure de huit avant midy, ledit Sieur de Saillans, Prevost des Marchands, & lesdits Sieurs Eschevins susnommés, accompagnés de grand nombre d'Exconsuls & Bourgeois de ladite Ville, & eux vestus de leurs robbes consulaires, les Mandeurs & les Sieurs Du Soleil & Demasso Capitaine & Lieutenant de la Ville, marchans devant eux, qui estoient suivis du Procureur General, Secretaire & autres Officiers d'icelle Ville, se seroient transportés au logis dudit Seigneur Chancellier, pour lui donner le bon jour, & l'accompagner en la reception dudit Seigneur Archevesque son fils, qui devoit estre faite le matin mesme en l'Eglise Saint Jean ; ce que ledit Seigneur Chancellier auroit pris de très-bonne part, & les auroit prié de l'aller attendre dedans ladite Eglise Saint Jean, ce qu'ils auroient fait, accompagnés & suivis, comme dit est.

Et à l'instant après, ledit Seigneur Chancellier accompagné de tous les Seigneurs du Conseil, de Messieurs les Maistres des Requestes, Lieutenant, Procureur & Archiers de la Prevosté de

Monseigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. 5 de Juillet 1600.

l'Hôtel, Secretaires du Roy, Officiers de la Chancellerie, & autres de la Cour qui se trouvoient presents, & encore des Sieurs Officiers de la Justice audit Lyon, qui le suivoient, seroient venus en ladite Eglise de Saint Jean, ayant été rencontré par ledit Seigneur de la Guiche & sa suite qui s'estoit arresté sur la Calade dudit Saint Jean, & voyant ledit Seigneur Chancellier, seroit descendu & allé au devant de lui, l'ayant accompagné jusques dans le chœur de ladite Eglise, où après avoir fait leur oraison & devisé par quelque espace de temps ensemblement, lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins ayans prins leur place accoustumée à costé senextre du grand Autel, tost après ledit Seigneur Chancellier, accompagné comme dessus, & lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins, marchants justement au devant de lui, excepté quelques Secretaires & Officiers de la Chancellerie, qui estoient entre deux, seroit entré en la salle de l'Archevesché, où estant, lesdits Seigneurs Chancellier & de la Guiche se seroient assis en attendant que ledit Seigneur Archevesque sortît de sa chambre, de laquelle peu après il seroit sorti, & s'estant ledit Seigneur Chancellier & lui entre-salués, ledit Seigneur de la Guiche l'auroit aussi salué & fait la bienvenuë, & après auroient fait asseoir ledit Seigneur Archevesque entre eux deux, revestu qu'il estoit d'une robbe de tabis violet, doublée de satin rouge cramoisi, & de son surplis & roquet episcopal, avec le bonnet carré, la couronne sur la teste fort grande, & telle que l'ancienne simplicité & modestie de l'Eglise l'usoit. Sur ce Monsieur de Charmasel Doyen de Saint Jean, accompagné de tous les Sieurs Chanoines de ladite Eglise, seroit venu en ladite salle, portants tous leurs soutanes,

tanes, longs manteaux & bonnets carrés, & après que ledit Seigneur Archevesque, auroit esté salué, reçu & recognu d'eux par la voix dudit Sieur de Charmazel, & qu'il leur auroit fait sa reponse, ils se seroient retirés, & lesdits Seigneurs Chancellier, Archevesque & de la Guiche reassis en leurs chaires en attendant l'heure d'aller à l'Eglise; & cependant la grosse cloche auroit esté sonnée par grand espace de temps, & finalement ledit Seigneur Archevesque, marchant entre lesdits Seigneurs Chancellier & de la Guiche, sa Croix & sa crosse portées devant lui, il auroit esté conduit de ladite maison de l'Archevesché jusques au devant de ladite Eglise de Saint Jean, au mesme ordre & rang qui avoit esté tenu en allant trouver ledit Seigneur Archevesque en sa maison, où estant arrivé au pied de la Calade d'icelle Eglise, où il estoit attendu par ledit Sieur Doyen, & autres Chanoines vestus de leurs surpelis & aumusses, il se seroit arresté, & après quelques paroles dites entre lui & ledit Sieur Doyen, le Sieur Custode Du Soleil estant d'un costé, & Monsieur Chalon son Vicaire general de l'autre, son roquet lui auroit esté levé, & au lieu d'icelui, ledit Sieur Doyen l'auroit revestu d'un second surpelis & d'une chappe toute blanche, & par après lui auroit mis la mitre en la teste; & ce fait, la procession de ladite Eglise, qui attendoit à la porte d'icelle, auroit marché dans le chœur, chantant leurs devotions, lesdits Sieurs Chanoines suivant leur rang en ladite procession, & ledit Seigneur Archevesque consequemment après, accompagné dudit Sieur Doyen & d'un autre desdits Sieurs Chanoines d'un costé, & d'autre suivi dudit Sieur Chalon, & de ses Aumôniers, lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins

Monseigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. *5 de Juillet 1600.*

Monſeigneur DE BELLIEVRE, Chancellier. *5 de Juillet 1600.*

ayant reprins leurdite place à coſté du grand Hôtel, au devant duquel ledit Seigneur Archeveſque eſtant parvenu, il ſe ſeroit mis à genoux ſur un oratoire pour ce preparé, couvert d'un grand tapis & de deux carreaux de velours violet, & s'y ſeroit tenu pour quelque temps, aſſiſté de tous leſdits Sieurs Chanoines des deux coſtés; & après que le chœur auroit ceſſé de chanter, auroit eſté preſenté le livre audit Seigneur Archeveſque, qui auroit dit l'oraiſon, & ce fait auroit eſté conduit à l'Autel, où lecture auroit eſté faite en la preſence dudit Seigneur Chancellier, qui ſe ſeroit approché de pluſieurs choſes qui n'ont pû eſtre entenduës de l'aſſiſtance, & par après auroit eſté conduit en la chaire pontificale au dernier dudit Autel, & eſtant monté & aſſis, il auroit baillé la benediction generale, & au meſme inſtant il auroit eſté mené par leſdits Sieurs Doyen & Chanoines dans le Chapitre, & de là ſeroit revenu toujours accompagné dudit Seigneur Chancellier dans la Chapelle conſacrée à Sainte Magdelaine, en laquelle l'un de ſes Aumoſniers auroit celebré la ſainte Meſſe, où leſdits Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins ont aſſiſté, comme de meſme auroient fait leſdits Sieurs Chanoines de Saint Jean; & après le Service divin celebré, leſdits Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins ſeroient allés attendre ledit Seigneur Archeveſque dans ladite maiſon de l'Archeveſché, où eſtant arrivé, ſuivi des ſuſdits Doyen & Chanoines tant ſeulement, ils lui auroient fait la reception & bienvenuë la plus honorablement qu'il leur auroit eſté poſſible, à quoi auſſi ledit Seigneur Archeveſque auroit reſpondu très-humainement & gracieuſement, & ce fait, ſe ſeroient leſdits Prevoſt des Marchands & Eſchevins retirés.

NOPCES D'HENRY IV.

ET ENTRE'E DE LA ROYNE MARIE DE MEDICIS en la ville de Lyon le 3. Decembre 1600.

LE Mariage du Roy Henry IV. avec la Très-Grande, Très-Chreſtienne & Très-Auguſte Princeſſe Marie de Medicis, fille de François, Grand Duc de Toſcane, & de Jeanne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand, ayant eſté conclu à Rome, le Roy jugea à propos que la celebration s'en fît à Lyon. Il donna ſes ordres en conſequence au Conſulat par ſa Lettre de cachet, en date du 16 Novembre 1600. dont voici les termes.

MARIE DE MEDICIS. 3 *Decembre* 1600.

DE PAR LE ROY.

T*RE'S-CHERS & bien-amez, Ayant reſolu de faire la celebration de nos nopces en noſtre ville de Lyon où la Royne noſtre très-chere Epouſe s'achemine, eſtant pour cet effet partie de noſtre ville de Marſeille, Nous vous avons bien voulu eſcrire cette Lettre, par laquelle Nous voulons & vous mandons que vous ayez à preparer toutes choſes en noſtredite ville de Lyon, tant pour la celebration de noſdites nopces, que pour la reception de noſtredite Epouſe, de quoi Nous eſcrivons preſentement au Sieur de Botheon, afin que de ſa part il tienne la main avec vous, & y apporte ce qu'il lui ſera poſſible, comme Nous l'attendons & eſperons de vos communes affections à notre ſervice. Donné à Montmeillan le 16 jour de Novembre 1600. Signé HENRY. Et plus bas,* DE NEUFVILLE.

MARIE DE MEDICIS.
3 Decembre 1600.

La superscription à nos très-chers & bien amez les Prevost des Marchands & Eschevins, Officiers, Manants & Habitants de nostre ville de Lyon.

SA MAJESTE' entra le Vendredi 3 Novembre au Port de Marseille avec dix-sept galeres; mais avant que de detailler la relation de ce qui se fit à Lyon pour la reception de cette auguste Princesse, on croiroit manquer à ce qu'on doit au Public & à la posterité, si on les privoit de la description de la superbe Galere qui eut l'honneur de porter sur son bord, de la Toscane à Marseille, cette grande Royne. Elle estoit de la longueur de septante pas, & de vingt-sept rames de chaque costé, dorée par tout, ce qui se pouvoit voir au dehors. Le bois de la pouppe estoit marqueté de cannes d'Indes, de grenatines, d'ebene, de nacre, d'yvoire & pierre bleuë. Elle estoit couverte de vingt grands cercles de fer doré, croisés & enrichis de pierreries & de perles, avec vingt grosses topazes & esmeraudes. Au dedans vis-à-vis du siege de la Royne estoient eslevées les armes de France en fleurs-de-lys de diamant, & à costé celles du Grand Duc en cinq grands rubis avec un saphir de la grosseur d'une bale de pistolet, avec une grosse perle au dessus & une grande esmeraude au dessous. On estimoit ces armes septante mil escus. Entre ces deux armoiries deux croix de rubis & de diamans. Les vitres tout autour estoient de cristal, les rideaux de drap d'or à franges: les chambres de la galere tapissées de mesme.

Monsieur de la Guiche ayant eu avis que la Royne devoit

entrer

entrer à Lyon le 3 du mois de Decembre, donna en consequence le 2 du mesme mois l'Ordonnance suivante.

Marie de Medicis. 3 Decembre 1600.

DE PAR LE ROY,

Et Monseigneur de la Guiche, Gouverneur de Lyon.

D'*AUTANT que la Royne a ordonné de faire son Entrée en cette Ville, demain qui est Dimanche troisiesme du present mois de Decembre, il est ordonné comme cy-devant à tous les Proprietaires & Locataires des maisons estant sur les ruës où Sa Majesté passera, de tapisser duement dès le matin dudit jour, & en après repandre le sable par lesdites ruës sur l'heure que les troupes commenceront à partir de la Ville, & outre ce tiendront des flambeaux prests ez bas & boutiques desdites maisons qui seront ouvertes pour y retirer le Peuple, & aussi de la lumiere aux fenestres pour esclairer, en cas que la nuit tombe avant que Sa Majesté ait passé, & pour donner moyen tant à ceux de sa Cour de trouver leur logis, qu'à tout le peuple de se pouvoir retirer sans desordre & sans confusion, sera mis du feu aux fenestres par toute ladite Ville pour y durer la plusspart de la nuit.*

Que tous les Corps & Compagnies qui ont à se trouver à ladite Entrée, & doivent aller rendre à Sa Majesté les honneurs accoustumés sur le theatre preparé à la Mothe, partiront à si bonne heure, que l'Entrée ne puisse estre retardée à leur occasion, attendu que le Regiment des Pennonages commencera à marcher en bataille sortant de Belle-cour, au mesme instant que le Corps de Ville, & de ceux qui l'accompagneront, aura passé pour y aller, qui sera à l'heure de neuf pour le plus tard, auxquelles fins tous lesdits Pennonages se trouveront dès le grand matin en ladite

MARIE DE MEDICIS. 3 Decembre 1600.

Place de Belle-cour, afin qu'ils puissent estre rangés, ordonnés & prests à partir à ladite heure. Les deffenses ci-devant faites de tirer aucunes Arquebouzades ledit jour & de passer par dessus les clostures dudit lieu de la Mothe & de toucher au poële, sont d'abondant reïterées, sous les mesmes peines de la vie où il y seroit contrevenu.

Fait à Lyon le 3 Decembre 1600. Signé, DE LA GUICHE.

La Royne partit de Vienne à si bonne heure, qu'elle arriva au bourg de la Guillotiere incontinent après midy. On lui avoit dressé & preparé son logis à la Mothe, lequel elle ne voulut prendre, pour l'incommodité de sa suitte, & se logea au Bourg. Monsieur de la Guiche, Chevalier des deux Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forest & Beaujoulois, lui alla au devant avec bon nombre de Gentils-hommes de son Gouvernement & autres. Il la rencontra & lui fit la reverence sur le grand chemin de Vienne à l'endroit de la maison du Sieur de Champagneu, & lui ayant dit quelques paroles, remonta à cheval, & s'alla rendre au logis preparé à Sa Majesté pour la recevoir. Là elle trouva des nouvelles du Roy par Monsieur de Roquelaure, qui lui presenta de la part de Sa Majesté le grand collier royal d'inestimable valeur.

Le lendemain Dimanche troisiesme de Decembre, la Royne suivie des Princesses & Seigneurs de la Cour, alla ouïr Messe à la Mothe, & y disna. On avoit dressé un theatre, qui tenoit toute la face entre les deux tours qui regardent la

Ville, ſur laquelle elle pouvoit entrer de ſa chambre, & eſtoit capable pour toute ſa ſuitte, couvert & paré de riches tapis & tapiſſeries.

Marie de Medicis.
3 *Decembre* 1600.

Les Corps & les Compagnies de la Ville monterent ſucceſſivement ſur le theatre pour haranguer Sa Majeſté.

Au milieu de ce theatre eſtoit eſlevé le throſne de la Royne, dans lequel elle entendit les Harangues prononcées au nom des Corps, Ordres & Colleges de la Ville.

Tout le Clergé alla en proceſſion à la Mothe. Monſieur l'Obeancier de Saint Juſt, porta les vœux & les prieres de ſon Ordre. Monſieur le Chancellier fut en cette action l'Interprete de la Royne & de la Ville, qui eſt honorée de ſa naiſſance.

Monſieur Thomé, Prevoſt des Marchands au Gouvernement de Lyon.

Monſieur Du Soleil, conduiſant les Compagnies & Pennonages de la Ville.

Monſieur de Bonviſi, pour les Lucquois. Monſieur Goudy, pour les Florentins.

Monſieur Sponde, pour les Villes Imperiales, Suiſſes, & Griſons.

Monſieur le Preſident de Villars, pour la Juſtice.

Monſieur le Prevoſt des Marchands, pour le Corps de Ville.

Après les harangues finies, la Royne ſe retira en ſa chambre, en attendant que les troupes fuſſent advancées pour s'acheminer en la Ville, leſquelles Monſieur le Maiſtre des Ceremonies fit paſſer en cet ordre.

MARIE DE MEDICIS.
3 *Decembre* 1600.

Marchoit, premierement, le Prevoſt des Mareſchaux ſeul avec ſes Officiers & Archers.

Les trente-ſix Pennonages de la Ville, ayant en teſte le Sieur du Soleil & le Sieur du Fenouil.

Une grande troupe de gens de cheval, tant de la ſuitte de la Royne que d'autres.

Ceux de la Ville & Republique de Lucques. Ceux de la ville de Florence. Ceux des Villes Imperiales, & des Cantons de Suiſſe, Griſons & Saint Gall, tous enſemble pour la contention des preſeances & ſans prejudice.

Meſſieurs du Siege Preſidial, devant lequel marchoient les Archers de robbe courte & la Compagnie du Chevalier du Guet.

Grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, tant François qu'Italiens, à cheval.

Dom Anthonio de Medicis ſeul à cheval, & une grande troupe d'eſtafiers autour de lui à pied.

Les Exconſuls & notables Bourgeois de la Ville. Meſſieurs les Commandeurs & Chevaliers du Saint-Eſprit.

Les Pages de la Royne, ſur chevaux richement enharnachés. La haquenée de parade de la Royne.

En cet ordre elle arriva à la porte du pont du Rhoſne, où elle eſtoit attenduë par Monſieur le Prevoſt des Marchands, lequel avec les autres Eſchevins, lui preſenta le poële, les clefs de la Ville, & fit une harangue à laquelle Sa Majeſté reſpondit avec bonté.

Ce devoir achevé, il monta à cheval, & print ſon rang devant la lictiere de la Royne. Devant lui marchoient les

Marie de Medicis. 3 Decembre 1600.

Gladiateurs & Maiſtres d'eſcrime, le Sieur de Maſſo, Lieutenant du Sieur Du Soleil, les Mandeurs, les Officiers de la Maiſon de ville.

Le poële de la Royne eſtoit porté par quatre Eſchevins; Monſieur de Jarniouſt, Monſieur de Poculot, Monſieur Regnaut, Monſieur de Maſſo, Seigneur de Saint André du Coing, en la place & par l'indiſpoſition de Monſieur de Myons premier Eſchevin.

Après la Royne venoient les Princeſſes, Ducheſſes & autres grandes Dames de la Cour en leurs carroſſes, & après tout cela les chariots de la Royne.

En cet ordre Sa Majeſté entra en la Ville, l'artillerie tonnant, les trompettes, hautbois & inſtruments de Muſique ſonnans, les principales places ornées & embellies des arcs, portiques, pyramides, & theatres, qui ſont repreſentés en la figure & ſelon la deſcription qui en a eſté faite. . . . .

Les deux portes du pont du Rhoſne eſtoient ornées d'armoiries, de deviſes & de ſymboles convenables au ſujet.

On avoit dreſſé un arc de triomphe devant l'Hôpital. Une pyramide au bout de la grande ruë.

Une decoration au portail de Saint Nizier. Un theatre devant la Grenette.

Un berceau de verdure ſur le pont de la Saone, compoſé de douze niches remplies de ſtatuës & de deviſes allegoriques à la Maiſon de Medicis, avec deux portes aux deux bouts ornées de meſme.

Un arc de triomphe à la Place du Change. Un autre arc de triomphe à Portefroc, qui ſe terminoit par une haute

Marie de Medicis.
3 *Decembre* 1600.

pyramide ; au devant du frontiſpice eſtoient les armes du Roy & de la Royne, &c. . . . .

Icy la Royne changea de poële; Monſieur l'Archeveſque reveſtu des habits pontificaux, & aſſiſté de Meſſieurs les Doyen, Comtes & Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, receut Sa Majeſté, & eut l'honneur de la haranguer.

Monſieur le Chancellier qui avoit pris la peine d'eſtre l'interprete des autres ſur le theatre de la Mothe, ne ſe trouva ici près de la Royne pour lui faire entendre ce que Monſieur ſon fils lui avoit dit, & neantmoins Sa Majeſté monſtra en ſa reſponſe qu'elle eſtoit desja informée de la doctrine & des merites de ce Prelat, n'ignoroit le rang & la reputation que cette Egliſe tenoit au Clergé de France.

La Royne fuſt conduite en la grand Egliſe où ſe chanta le *Te Deum laudamus*, & de là en l'Archeveſché, le portail de laquelle ne fuſt enrichi ni orné comme on l'avoit propoſé.

Le lendemain que la Royne fuſt arrivée, Monſieur le Prevoſt des Marchands avec Meſſieurs les Eſchevins & Officiers du Conſulat lui offrirent le preſent de la Ville, qui conſiſtoit en ſix drageoirs d'argent, un baſſin & un vaſe de meſme, & eut encore l'honneur de haranguer Sa Majeſté.

La Royne attendit le Roy huit jours, il arriva le ſoir du Samedi neufvieme Decembre, & le Samedy enſuivant M. le Cardinal Aldobrandin Legat collateral de noſtre S. Pere, entrat à Lyon, où il fut receu avec les honneurs convenables à une ſi grande dignité. M. le Prevoſt des Marchands le receut à la porte de la Ville, où il lui preſenta le poële, & eut l'honneur de le haranguer.

RECEPTION

DU PRINCE MAJOUR DE SAVOYE & du PRINCE THOMAS, son frère, le premier Février 1619.

LES Sieurs Prevost des Marchands & Echevins * ayant fait appeller par les Mandeurs de la Ville les sieurs Gelas Thierry, de Grimo, Cardon, Dossaris, Malo, Dubois, Goujon, Caboud, & autres Exconsuls de ladite Ville; lesquels étant comparus, ledit sieur de Merle, Prevost des Marchands, leur dit qu'ils avoient été mandez sur les avis que le Consulat avoit eu que Monseigneur..... Prince Majour de Savoye, accompagné du Prince Thomas, son frère, & de plusieurs Seigneurs de qualité, devoit aujourd'hui arriver en cette Ville, s'en allant en Cour pour épouser Madame..... de France; & qu'ayant lesdits sieurs reçu commandement du Roy par ses Lettres de Cachet de recevoir lesdits Seigneurs Princes, & leur faire le plus favorable accueil & meilleur traitement que faire se pourra : c'est pourquoi ils avoient été appellez audit Hostel de Ville, & priez d'accompagner le Corps Consulaire d'icelle, qui se devoit trouver precisement à trois heures à la porte du Pont du Rhosne, pour recevoir lesdits Seigneurs Princes, & leur rendre les honneurs

Les Princes de Savoye. 1 Fév. 1619.

* Monsieur François de Merle, Prevost des Marchands; Messieurs Alexandre Cholier, Octavian Vanelle, Philippes Seve, Benoist Bezein, Echevins.

Les Princes de Savoyi. 1 *Fév.* 1619.

& complimens dus à leurs mérites, ſuivant le deſir & commandement de Sa Majeſté.

Advenuë laquelle heure de trois heures, ſe ſeroient leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins tranſportez à la porte du Rhoſne, avec les Officiers de ladite Ville, accompagnez deſdits ſieurs Exconſuls, où étant arrivez ſe ſeroient reveſtus de leurs robes violettes Conſulaires, enſemble leſdits Officiers, comme auſſi leſdits ſieurs Exconſuls de leurs robes Conſulaires noires; & ayant demeuré quelque temps ſur le Pont dans la chambre du Commis, ſeroient incontinent arrivez leſdits Seigneurs Princes, accompagnez de Monſeigneur d'Halincourt, Gouverneur de ladite Ville, qui leur étoit allé au devant avec grande quantité de la Nobleſſe de ce Gouvernement ; & en même-temps qu'ils ſe ſeroient rencontrez ſur le Pont, auroient été tirées ſur les remparts d'Eſnay pluſieurs boëtes & canons en ſigne de réjouiſſance de cet heureux Mariage; & approchant de la porte de la Ville, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, veſtus & accompagnez, ſe ſeroient advancez au devant deſdits Seigneurs Princes d'environ ſept ou huit pas, auxquels, principalement audit Seigneur Prince Majour, ledit ſieur de Merle, Prevoſt des Marchands ſuſdit, auroit fait une très-belle Harangue ; & étant entrez dans ladite Ville accompagnez comme deſſus, ſeroient leſdits Seigneurs Princes allez deſcendre de cheval dans l'Hoſtel de Monſeigneur le Gouverneur, où ſe ſeroit encor treuvé le Corps Conſulaire de ladite Ville, avec leſdits ſieurs Exconſuls, qui leur auroit encore rendu quelques compliments d'honneur : ce fait, ſe ſeroient retirez.

Et

Et le lendemain du matin, seroient lesdits Sieurs allez prendre congé desdits Seigneurs Princes, qui auroient remercié la Ville du favorable accueil qu'ils y auroient reçu ; & sur les deux heures après midi, s'étant encor lesdits Sieurs assemblez au Logis dudit sieur Prevost des Marchands, où auroient aussi été mandez lesdits sieurs Exconsuls, qui s'y seroient trouvez pour accompagner ledit Corps Consulaire jusques à la porte de Vaize, où ils se seroient acheminez pour rendre les compliments d'adieu auxdits Seigneurs Princes, où furent pareillement tirées plusieurs mousquetades, boëtes & canonnades, tant du Boulevard saint Jean, que de Pierre-scize. Dont & de ce que dessus a été fait le présent acte, pour mémoire à la postérité, & signé par les Prevost des Marchands & Echevins susdits.

Les Princes de Savoye. 1 *Fév.* 1619.



RECEPTION

DE MADAME CHRISTINE DE FRANCE, sœur du Roy, Princesse DE PIEDMONT, le 7 Octobre 1619.

Madame CHRISTINE DE FRANCE. *7 Oct. 1619.*

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * s'étant aſſemblez en l'Hoſtel commun de la Ville, comme auſſi la plus grande partie des Exconſuls & notables Bourgeois d'icelle, à ces fins mandez & convoquez, & environ une heure après midi, la Compagnie des Arquebuſiers ayant auſſi été mandée par le Conſulat, pour marcher au devant du Corps de Ville, conduite par le Capitaine la Bergere, Enſeigne de ladite Compagnie, ſeroit venu tambour battant & enſeigne deployée, laquelle s'étant arrêtée au devant ledit Hoſtel de Ville, juſques à ce que toutes choſes fuſſent diſpoſées & que le Corps Conſulaire fût preſt à ſortir; ce qu'étant, ladite Compagnie auroit été commandée de la part du Conſulat de marcher.

Après laquelle marchoient les trois Mandeurs de ladite Ville à cheval, veſtus de leurs robes violettes & manches d'orfévrerie.

Monſieur de Merle, Prevoſt des Marchands, à cheval en houſſe, ſeul.

* Monſieur François de Merle, Prevoſt des Marchands; Meſſieurs Alexandre Cholier, Octavian Vanelle, Philippes Seve, Benoiſt Bezein, Echevins.

Mrs. Cholier & Vanelle, en un rang; Mrs. Seve & Bezein, en l'autre, veſtus de leurs robes Conſulaires violettes.

Mrs. Grolier, Avocat & Procureur general, & Rougier, Receveur de la Ville, auſſi veſtus de leurs robes violettes en houſſe, faiſant un autre rang.

Le ſieur Pellot, nommé par le Conſulat pour Maître des Ceremonies, ſeul à cheval, en houſſe avec une tocque de velours noir, & un baſton à la main.

Les ſieurs Exconſuls, veſtus de leurs robes Conſulaires noires, & tocques de velours noir, à cheval, en houſſe, ſuivis d'un grand nombre de notables Bourgeois de ladite Ville, à cheval, en houſſe, marchants deux à deux.

Et en cet ordre toute ladite Troupe ſeroit allée juſques à la porte de Vaize, paſſant depuis la place ſaint Nizier, juſques au bout du pont du coſté du Change, & depuis ledit pont, juſques à la porte de Vaize, paſſant entre les Compagnies des Pennonages de ladite Ville, qui avoient été rangées en haye, par les ruës des deux coſtez, ſuivant l'ordre qui leur avoit été ci-devant preſcrit par le Conſulat; & étant leſdits Sieurs arrivez à la porte du Lyon, depuis laquelle juſques aux deux Amants s'étoit rangée ladite Compagnie des Arquebuziers de la Ville, en haye des deux coſtez; & attendant que ladite Dame fût arrivée, leſdits Sieurs ſeroient entrez dans la maiſon des deux Amans, juſques à ce qu'ils auroient été advertis que ladite Dame approchoit du fauxbourg de Vaize, auquel lieu tous les Corps de ladite Ville, veſtus chacun ſelon leur profeſſion & qualité, tant de l'Egliſe, de la Juſtice, des Finances, que de

Madame CHRISTINE DE FRANCE. 7 Oct. 1619.

l'Election, ensemble les Marchands des Nations de ladite Ville, lui seroient allez faire la bien-venuë, & avec les harangues accoûtumées, dans la place qui est au-devant le château de Vaize ; lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins, accompagnez comme dessus, se seroient acheminez à ladite porte du Lion, où étant seroit incontinent paru le Prevost general des Marechaux de France ez pays de Lyonnois, Forest & Beaujolois, & autres Provinces de l'ancien Gouvernement de Lyonnois, & avec lui le Prevost de Beaujolois, & ensuite les chariots de ladite Dame avec son train, vingt mulles de Monsieur de Vendôme, grand Prieur de France, quarante mulets de ladite Dame, dont il y en avoit vingt couverts de couvertes de velours bleu, en broderie d'or & d'argent, & les autres vingt aussi couverts de velours rouge cramoisi, pendantes jusques à terre, enrichies de broderie d'or & d'argent, & au milieu desdites couvertures étoient les armes de ladite Dame, mi-parties avec celles de Monsieur le Prince de Piedmont ; sçavoir, celles de ladite Dame du costé droit, & celles dudit Seigneur Prince du costé gauche.

Après venoit la Compagnie de Gens-d'armes de Monseigneur le Gouverneur, & ensuite quelque troupe de Noblesse, tant de celle qui avoit accompagné Monseigneur le Marquis de Villeroy qui étoit au devant de ladite Dame, que de celle qui étoit sortie de la Ville, fors les Seigneurs & Gentilshommes plus relevez qui étoient demeurez près la personne de Madame la Princesse.

Lesquelles Troupes ainsi passées, commença à marcher le Chevalier

Chevalier du Guet avec sa Compagnie, & ensuite la Compagnie des Arquebusiers de la Ville, conduite par ledit sieur la Bergere.

Madame CHRISTINE DE FRANCE. 7 *Oct.* 1619.

Après laquelle marchoient quinze Pages de ladite Dame, bien montez & richement vestus ; & ensuite desdits Pages, quatre hasquenées menées en main, avec des housses de velours cramoisi, enrichies de broderies d'or & d'argent, de diverses façons ; subséquemment trois Carrosses, aussi grandement enrichis de diverses broderies d'or & d'argent, attelez chacun de six chevaux blancs, superbement arnachez & empannachez.

Après lesquels Carrosses marchoient les Marchands des Nations ; le Corps de l'Election, avec les Sergens d'icelle à cheval, au-devant dudit Corps ; les Sergens royaux de la Senechaussée dudit Lyon, à cheval ; les Huissiers audienciers, avec leurs robes & baguettes, à cheval en housse ; le Receveur des Consignations, avec le Greffier de l'Audience ; les Commissaires Enquesteurs ; l'Avocat du Roy & Lieutenant de robe-courte ; Messieurs les Conseillers de ladite Senechaussée : Messieurs les Presidents de Villars ; Seve, Lieutenant general ; & du Sauzay, Lieutenant particulier, civil & criminel, portant chacun la robe d'écarlatte rouge.

Après venoit Madame dans sa Littiere, avec Madame de Vendôme ; ladite Littiere couverte de velours cramoisi, enrichie de broderie d'or & d'argent ; les mulets portant ladite Littiere arnachez de même, & les deux Pages qui étoient montez sur lesdits mulets vestus de velours cramoisi, chamarez de clinquans d'or ; comme aussi celui qui con-

duisoit ladite Littiere vestu de même façon, & monté sur un mulet.

Madame CHRISTINE DE FRANCE. 7 Oct. 1619.

Ladite Dame arrivée, & ayant passé ladite porte du Lion, Messieurs de la Ville se seroient approchez de la Littiere, lui auroient fait la reverence; ce fait, Monsieur de Merle, Prevost des Marchands, l'auroit reçûë, en lui temoignant par son harangue le contentement que la Ville avoit d'avoir l'honneur de la voir en cettedite Ville, lui offrant les vœux & obéïssance d'icelle; ce fait, il lui auroit presenté le poesle deu à sa qualité & au sang de France, (que Messieurs les quatre Echevins avoient en main) que ladite Dame accepta très-volontiers.

Cependant les notables Bourgeois de ladite Ville auroient commencé à marcher après le Corps de la Justice, suivis desdits sieurs Exconsuls, après lesquels marchoient lesdits sieurs Pelot, Secel, Maître des ceremonies.

Ensuite marchoient les trois Mandeurs de la Ville.

Messieurs Grollier, Avocat & Procureur general; & Rougier, Receveur de ladite Ville; entre lesquels marchoit le sieur du Soleil, Capitaine de ladite Ville.

Monsieur de Merle, Prevost des Marchands, marchoit médiatement devant la Littiere de ladite Dame Princesse, sur laquelle lesdits sieurs quatre Echevins portoient ledit poesle; & au costé droit de ladite Littiere, marchoit Monsieur le Grand-Prieur; & au costé gauche, Monsieur de Mailloc, grand Ecuyer de madite Dame la Princesse: après venoit Monsieur le Marquis de Villeroy, nostre Gouverneur, accompagné de plusieurs autres grands Seigneurs &

Gentilshommes ; & après eux , grande foule de peuple.

Et en même-temps que ladite Dame alloit de ladite porte du Lion à celle de Vaize, furent tirées plusieurs canonnades & mousquetades du Boulevard saint Jean ; à laquelle porte de Vaize y avoit un grand portail, ou arc triomphant, à doubles pilastres, avec emblêmes, énigmes & devises, composées par ledit sieur Cholier, premier Echevin, qui pour ce faire avoit été commis par le Consulat ; & à l'instant que ladite Dame eut passé ladite porte de Vaize, furent aussi tirées plusieurs canonnades & mousquetades du château de Pierre-scize.

Madame Christine de France. 7 *Oct.* 1619.

Et en cet ordre auroit marché ladite entrée du long de Saône, jusques au Change ; & par ruë saint Jean, jusques à l'entrée du cloistre de l'Eglise saint Jean, appellé Porte-froc, où Messieurs de l'Eglise de Lyon seroient venus avec leurs surplis & la croix recevoir ladite Dame, laquelle ils auroient conduite dans ladite Eglise saint Jean, avec un poesle de damas blanc, en laquelle Eglise ladite Dame avoit desiré d'aller ; & cependant qu'elle auroit fait sa devotion sur un oratoire couvert de velours violet, à cet effet préparé au-devant le grand Autel, le *Te Deum* auroit été chanté ; lequel étant fini, furent tirées huit ou dix grosses piéces de canon, placées sur le port du Roy.

Et d'autant que le logis de ladite Dame avoit été préparé à Esnay, pour y aller elle seroit retournée par la même ruë saint Jean, à l'entrée de laquelle, audit lieu de Porte-froc, lesdits sieurs Echevins lui auroient representé leur poesle, & icelui porté sur ladite Dame, jusques audit lieu d'Esnay, mar-

Madame Christine de France. 7 *Oct.* 1619.

chants tous les Corps & Troupes en même ordre que dessus, passant toute ladite entrée sur le pont de Saône, en la place de saint Nizier, par la rue & port Chalamont, & du port Chalamont passé sur les Quays, jusques à l'entrée de Bellecour; & dudit Bellecour par la grande ruë, jusques à l'entrée de l'Abbaye d'Esnay, où la Ville avoit aussi fait faire un grand portail ou arc triomphal, aussi à doubles pilastres, avec des emblêmes, énigmes & devises, pareillement faites par ledit sieur Chollier, ayant ladite Dame admiré le grand nombre d'hommes armés qu'elle avoit vûs par les ruës, places & quays par où elle avoit passé, qui en étoient remplis & bordez des deux costez; & à l'instant qu'elle fut entrée dans ledit Logis de l'Abbaye d'Esnay, furent encore tirées sur les remparts d'Esnay plusieurs piéces de canon; ce fait, chacun se retira, parce que la nuit tomboit, & que ladite Dame étoit un peu lasse.

Le lendemain lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins se trouverent à Esnay, où étant vestus de leurs robes Consulaires violettes, avec les Officiers de ladite Ville, accompagnez des sieurs Exconsuls d'icelle, seroient allez en Corps, les trois Mandeurs marchants devant eux, avec leurs robes violettes & manches d'orfévrerie, & baguettes aux armes de ladite Ville, visiter & saluer de nouveau ladite Dame; & par la bouche du sieur de Merle, Prevost des Marchands, lui furent reconfirmées les offres de leurs très-humbles services, avec tous les complimens d'honneur qui se doivent rendre à une si grande Princesse, sœur de Sa Majesté; auroient aussi lesdits Sieurs en même temps, visité & salué

ſalué Madame de Vendôme comme auſſi mondit ſieur le Grand-Prieur de France, & autres grands Seigneurs, qui avoient accompagné ladite Dame Princeſſe.

Madame CHRISTINE DE FRANCE. 7 Oct. 1619.

Le Mercredi, 9 dudit, environ les quatre heures de ſoir, Monſieur le Prince de Piedmont ſeroit venu en poſte treuver madite Dame, accompagné de Monſieur le Prince Thomas, ſon frère, & de quelques Seigneurs dudit Piedmont; & fut reçû à la porte du Rhoſne par leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, accompagnez comme deſſus.

Le Vendredi, 11 dudit, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins firent une belle & ſomptueuſe collation à ladite Dame, au lieu de la Duchere, où furent portées à cet effet les plus belles & meilleures confitures qui ſe purent treuver, à laquelle collation y eut grand nombre de Nobleſſe; Monſieur le Marechal d'Eſdiguieres, Gouverneur du Dauphiné, étant arrivé ſur la fin de ladite collation, accompagné de force Nobleſſe dudit pays; & pendant le ſejour de ladite Dame en cettedite Ville, leſdits Sieurs lui auroient fait bailler des aubades, par la grande bande des Violons de ladite Ville.

Laquelle Dame Princeſſe ayant ſejourné en cettedite Ville, juſques au Mercredi 16 dudit mois d'Octobre, qu'elle ſe ſeroit diſpoſée à ſon partement pour aller en Piedmont; & paſſant par la porte du pont du Rhoſne, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins en corps, avec leurs Officiers, veſtus de leurs habits Conſulaires, accompagnez de Meſſieurs les Exconſuls, auſſi veſtus de leurs robes Conſu-

Madame CHRISTINE DE FRANCE. 7 Oct. 1619.

laires noires, ſe ſeroient treuvez à ladite porte ſur les dix heures du matin, pour ſaluer en Corps ladite Dame, bien qu'ils euſſent été peu de temps auparavant prendre congé d'elle à ſon Logis, & la ſupplier d'excuſer la Ville, ſi elle n'y avoit été reçûë ſelon ſon mérite; laquelle leur auroit témoigné beaucoup de contentement de la bonne reception qui lui avoit été faite en cettedite Ville, & qu'elle s'en ſouviendroit aux occaſions qui s'en preſenteroient pour le bien d'icelle, dont leſdits Sieurs l'auroient remerciée, la ſuppliant de lui conſerver cette bonne volonté.

Trois heures auparavant étoit parti en poſte Monſieur le Prince de Piedmont, avec le Prince Thomas, ſon frere, s'en allant à Chambery pour donner ordre aux préparations de l'entrée qui s'y devoit faire à ladite Dame, & fut ledit ſieur Prince ſalué à ladite porte du Rhoſne, par leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, leſquels ils remercia fort particulierement de l'honneur & bon traitement qu'il avoit reçû en cettedite Ville, & de l'honneur que l'on avoit rendu à Madame la Princeſſe, ſa femme. Le preſent Procez-verbal ſigné par les Prevoſt des Marchands & Echevins ſuſdits.



ENTRÉE DE LOUIS XIII,

D'ANNE D'AUTRICHE, REYNE DE FRANCE; & de la Reyne-Mere, MARIE DE MEDICIS, le 3 Septembre 1622.

LA REYNE eſt arrivée en cette Ville, & le Roy n'ayant voulu qu'on lui fît ſolemnelle entrée (ſuivant qu'il a été predit en l'article ci-devant inſeré, le vingt-troiſieme jour du mois d'Aouſt dernier), le Conſulat ordonna ſeulement que toutes les ruës par où la Reyne devoit paſſer fuſſent bordées des deux coſtez par les Pennonages armez, leurs mouſquetons ſur l'épaule, avec deffenſes, ſous peine de la vie, de tirer à ſon paſſage.

Louis XIII, la REYNE, &c 3 *Sept.* 1622.

Les ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * en habits de ceremonie, precedez des Mandeurs, du ſieur du Soleil, Capitaine des forces de la Ville, & ſuivis de leurs Officiers & de plus de quarante-ſix Exconſuls tous à cheval, avec houſſes bordées de velours, ſe ſont rendus de l'Hoſtel de Ville à la porte du Lion en Vaize, pour y attendre Sadite Majeſté; & étant advertis qu'elle approchoit, ils ſont ſortis de ladite porte pour la recevoir; & comme Sa Majeſté

* Monſieur Pierre de Seve, Prevoſt des Marchands; Mrs. Jean Guignard, Claude Navergnon, Bonaventure Michel & Loüis Landry, Echevins.

Louis XIII, la Reyne, &c 3 *Sept.* 1622.

s'avançoit dans le Fauxbourg, elle a été ſaluée des canons & boëtes ; & étant arrivée au lieu où étoit le Conſulat, qui s'eſt avancé, ſa littiere s'eſt arrêtée, & eux s'étant tous mis à genoux, Monſieur le Prevoſt des Marchands lui a fait un compliment, auquel Sa Majeſté a repondu en ces termes :

Je vous remercie de vos bonnes volontez ; je vous temoignerai la mienne en toutes les occaſions que je pourrai.

Leſdits Sieurs s'étant relevez & montez à cheval, Sa Majeſté a fait dire audit ſieur Prevoſt des Marchands, qu'elle vouloit qu'il marchât avec ledit Corps Conſulaire immédiatement au devant de ſa littiere, ſuivant qu'ez entrées & receptions de loüable & ancienne coûtume a été pratiqué.

Enfin, Sadite Majeſté a été accompagnée de ladite porte juſques à l'Archevêché, par les ruës bordées des habitans armez. L'ordre de la marche étoit tel :

Premierement, les Trompettes ; la Marechauſſée ſuivoit, le Maître des Ports, le Capitaine des Gardes de Monſeigneur d'Halincourt, Gouverneur de Lyon, & des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois, ſuivi de ſes Gardes, de la Livrée dudit Seigneur ; ſuivoit ſa Compagnie de gens d'armes, qui avoit ſes trompettes en tête ; venoit enſuite Monſeigneur le Comte de Bury, Lieutenant general audit Gouvernement, ſuivi de la Nobleſſe d'icelui, faiſant environ quatre cens chevaux ; enſuite venoient quelques Gardes de Sa Majeſté, les Pages de ſa chambre, ſes Ordonnances, Gentilshommes ſervants, & Maîtres d'hoſtel ; enſuite les

Exconſuls, les Mandeurs, le Receveur & Secretaire de la Ville ; en après le Capitaine des armes & forces d'icelle, & le Procureur general ; enſuite leſdits ſieurs quatre Echevins, & Monſieur le Prevoſt des Marchands, qui marchoit tout ſeul au devant de la Reyne, qui avoit à la portiere de ſa littiere le Capitaine de ſes Gardes, Monſieur d'Uſez ſon Gentilhomme d'honneur, & mondit Seigneur le Gouverneur, qui à tout propos s'approchoit d'elle pour l'entretenir, & autour les Valets de pied de Sa Majeſté ; & en cet ordre Sa Majeſté a été conduite juſques audit Archevêché, où en entrant on a entendu tirer le canon de l'Arcenal ; après quoi le Conſulat & ſa ſuite étant revenus à l'Hoſtel de Ville, dans le même ordre qu'il en étoit parti, chacun s'eſt retiré, de même que leſdits Pennonages, fors & excepté ceux du ſieur Cardon & Capitaine Morant, qui ſont demeurez de garde, le premier au Change ; & l'autre, partie à l'Herberie, & partie au Corps de garde des Cordeliers, & ont leſdits Sieurs ſigné.

Le lendemain Dimanche, Meſſieurs du Conſulat, en habits de ceremonie comme la veille, ſont allez à pied à l'Hoſtel de l'Archevêché, où étant en attendant que Monſeigneur le Gouverneur fût venu pour les preſenter à Sa Majeſté, Monſieur le Lieutenant general en la Senechauſſée & Siege Preſidial de la Ville, accompagné des Lieutenant & Conſeillers audit Siege, ſeroient auſſi venus tous en robes d'écarlatte rouge ; & incontinent après, ledit Seigneur Gouverneur étant arrivé, & étant ſuivi dudit Corps Conſulaire, il ſeroit

Louis XIII, la Reyne, &c 20 Sept. 1622

entré tout de ſuite dans la chambre de la Reyne, où s'étant tous mis à genoux, ledit ſieur Prevoſt des Marchands auroit de nouveau complimenté Sa Majeſté : qui lui a repondu en ces termes : *Je vous remercie de vos bonnes volontez ;* & à l'inſtant le Conſulat s'étant levé, après avoir fait une profonde reverence à la Reyne, il eſt ſorti encore avec Monſeigneur le Gouverneur, qui eſt venu prendre à la porte leſdits Lieutenant general & Conſeillers du Siege, pour les preſenter à Sa Majeſté : les ſieurs Preſidens & Elûs, & les Treſoriers de France qui y étoient auſſi, ont été remis au lendemain pour avoir audience ; & enfin le Conſulat s'étant retiré dans le même ordre, s'eſt ſeparé.

Le vingtieme jour dudit mois, la Reyne-Mere eſt arrivée en cette Ville ; & a été faite pareille reception à Sa Majeſté que celle faite à la Reyne regnante, & avec les mêmes ceremonies : & pour ce, le Conſulat ſe ſeroit tranſporté à cheval en Vaize à ladite porte du Lion, où Sa Majeſté étant arrivée au bruit du canon, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins s'étant mis à genoux, Monſieur le Prevoſt des Marchands qui portoit la parole, l'auroit complimentée très-diſertement ; à quoi Sa Majeſté auroit repondu en ces termes :

Je vous remercie de voſtre affection, & vous prie de croire que je ferai toûjours pour cette Ville envers le Roy tout ce que je pourrai.

Enſuite de quoi, tout le Cortege s'étant mis en marche dans le même ordre obſervé à la reception de la Reyne regnante,

regnante ; le Consulat auroit occupé la même place immediatement devant la littiere de Sa Majesté, jusques à l'Abbaye d'Esnay où son logement étoit preparé, où étant arrivée au bruit de l'artillerie, le Consulat ayant passé outre pour éviter l'embarras, seroit retourné dans l'Hostel de Ville, dans le même ordre ; d'où ils se seroient separez.

Louis XIII, la Reyne,&c 21 *Sept.*1622.

Et le lendemain vingt-unieme dudit mois, entre une & deux de relevée, le Consulat en robes de ceremonie, accompagné du Capitaine des forces & armes de la Ville, & suivi de quelques Exconsuls, se seroit rendu en ladite Abbaye d'Esnay, où ayant été presenté à Sa Majesté par Monsieur le Marquis d'Halincourt, Monsieur le Prevost des Marchands & sa suite s'étant mis à genoux, l'a complimentée de nouveau ; & Sa Majesté l'ayant gracieusement oüi, a prononcé une reponse pleine d'un signalé temoignage de la particuliere bonne volonté qu'elle a pour cette Ville, disant :

Je vous remercie de vostre bonne volonté ; j'affectionne cette Ville plus que toute autre, & pour deux raisons ; l'une, que c'est le lieu où j'ai eu l'honneur de voir la premiere fois le feu Roy, mon Seigneur ; & l'autre, que le Roy, Monsieur mon Fils, y a pris la premiere naissance ; c'est pourquoi je ferai toûjours pour vous envers lui, tout ce que je pourrai, & vous pouvez vous en assûrer, & je vous prie de le croire.

Après cette gracieuse reponse, le Consulat s'étant levé, fait une profonde reverence à Sa Majesté, il seroit sorti de la

Louis XIII, la Reyne, &c 8 *Nov.* 1622.

chambre de ladite Dame Reyne, accompagné dudit Seigneur d'Halincourt, qui étant rentré, ils ont été poser leurs robes; & étant aussi rentrez en particuliers dans ladite chambre, ils auroient vû & entendu les compliments des autres Corps, presentez aussi par mondit Seigneur d'Halincourt.

Le Mardi huitieme Novembre mil six cent vingt-deux, Messieurs du Consulat reçûrent une lettre du Roi, dont voici la teneur.

DE PAR LE ROY.

TRE'S CHERS & BIEN-AMEZ, Etant sur le point de nous en retourner du costé de nostre Ville de Lyon; & desirant à nostre passage que vous nous y fassiez une entrée, & à la Reyne nostre très-chere épouse, convenable à la dignité de nos personnes; Nous vous avons voulu faire cette lettre, pour vous tenir informez de nostre intention, & vous exhorter de vous acquitter de ce devoir & honneur, ainsi que vous y êtes obligez; Nous rendant en cela un temoignage particulier de l'affection & devotion que vous avez en nostre endroit; de quoi prenant soin, vous ferez chose qui nous sera très-agréable. Donné à Aix, ce quatrieme jour de Novembre 1622. Signé *LOUIS*; & plus bas, *PHELIPEAUX*; & au dessus est écrit: *A nos très-chers & bien amez les Prevost des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon.*

En consequence de laquelle lettre de cachet, lesdits Sieurs ont ordonné tout ce qu'ils ont crû le plus convenable, pour rendre ladite entrée plus digne de leurs Majestez.

Sçachant que le Roy aimoit à aller ſur l'eau, ils avoient fait conſtruire & orner un bateau très-proprement & d'une façon commode pour aller ſur nos rivieres : enſuite ils auroient commandé un feu d'artifice, pour être executé le jour de ladite entrée ; fait preparer le lieu de la Motte, lez le fauxbourg de la Guillotiere, où leurs Majeſtez devoient s'arrêter ; fait netoyer ledit fauxbourg, toutes les ruës par où le Roi devoit paſſer, avec ordre à tous Bourgeois de tapiſſer leurs maiſons juſqu'au premier étage ; generalement à tous les habitans de ladite Ville, de faire poſer ſur leurs feneſtres & allumer à l'entrée de la nuit des chandelles dans des lanternes de papier.

Louis XIII, la Reyne, &c 6 *Dec.* 1622.

Ils avoient auſſi commandé une Compagnie des Enfans les plus qualifiez de la Ville, ſous les ordres du ſieur de Belair, élû Capitaine de ladite Compagnie, en habits uniformes & bien propres, pour aller au devant de leurſdites Majeſtez ; & avoient fait toutes les autres diſpoſitions qu'ils avoient crûës neceſſaires, pour s'acquitter dignement de leur devoir en cette occaſion.

Le Mardi ſixieme Decembre mil ſix cent vingt-deux, le Roy eſt arrivé en cette Ville. Monſeigneur d'Halincourt lui eſt allé au devant, aſſiſté de ſa Compagnie de gens d'armes, & de la Nobleſſe du Lyonnois, Forez & Beaujolois ; faiſant en tout plus de quatre cens chevaux. Sa Majeſté eſt entrée ſur les deux heures de relevée, & a trouvé en la place de Belle-Cour la Reyne-Mere, dans le carroſſe de laquelle le Roy eſt entré, & a conduit ladite Reyne-Mere

Louis XIII, la Reyne, &c 6 Dec. 1622.

jusqu'en son logis, où la Reyne regnante s'est aussi acheminée ; & de là le Roy est passé sur la Saône en son logis preparé en l'Archevêché : lorsqu'il est entré dans ladite Ville, quelques piéces de canon ont tiré.

Lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville ne sont allez à la porte rendre leur devoir au Roy, d'autant qu'ils avoient été advertis par ledit Seigneur d'Halincourt, que Sa Majesté n'en vouloit point jusqu'au jour de son entrée solemnelle : néantmoins ayant sçû du depuis que Sadite Majesté les verroit dans sondit logis, ils s'y seroient acheminez avec leurs Mandeurs & Officiers, revestus de leurs robes Consulaires ; & ayant attendu que le Roy sortît de la chambre de la Reyne où il étoit, ainsi qu'il est entré au lieu où il devoit souper, ils se sont mis à genoux devant Sa Majesté, & lui ont parlé par la bouche dudit Prevost des Marchands, ainsi qu'il s'ensuit :

SIRE,

VOSTRE MAJESTÉ auroit vû aux portes tous les Habitans de sa ville de Lyon, si on eut pû aussi bien prevoir le point de son arrivée, comme il a été attendu avec impatience ; car il y a long-temps que nous soupirons après ce beau jour, où Dieu nous fait la grace d'appercevoir les traits de sa Majesté divine, en celle de vostre personne sacrée, & d'y pouvoir admirer les douces qualitez d'une ame qui a montré ses efforts & ses effets si puissants & si redoutables enmi la guerre. Nous venons au nom de tous, SIRE, lui offrir nos plus sinceres vœux, & lui faire nos très-humbles soûmissions ; & puisque le souhait seroit inutile d'avoir les cœurs

& les

& les poitrines ouvertes, noſtre voix aſſûrera cette verité, que nous ſommes ſes très-humbles, très-obeïſſants, & très-fidelles Sujets & Serviteurs.

A quoi le Roy a repondu : *Je vous remercie de vos bonnes volontez ; je vous prie, continuez à me bien ſervir, comme vous avez fait, & je vous temoignerai mon affection.*

Et après ils ſe ſont tous levez & retirez, ſans qu'autre Corps de ladite Ville, du Clergé, de la Juſtice, ni des Finances, ait eu ledit jour audience de Sa Majeſté.

Ordre pour l'Entrée du Roy & de la Reyne en la Ville de Lyon.

LE ROY étant arrivé à ſon theâtre, bâti près du château de la Motte, comme Sa Majeſté veut y être à neuf heures du matin, chacun de ceux qui auront à faire des harangues s'y rendront au pluſtôt, pour de là être preſentez à Sa Majeſté.

Premierement, Meſſieurs de Saint Jean s'y rendront, pour faire la reverence à Sa Majeſté en particulier; enſuite Meſſieurs de l'Egliſe pour faire leur harangue.

Puis les Treſoriers de France, les Elûs, le Prevoſt general, le Capitaine de la Ville avec les Penons, la Nation Italienne, la Nation Allemande & Suiſſe, le Capitaine des Enfans de la Ville, le Preſidial, le Corps de Ville.

Après lesquelles harangues faites, chacun d'eux se retirera, pendant que Sa Majesté dînera, pour se preparer à marcher à l'Entrée, laquelle se fera en cette sorte.

Premierement, les Eglises se rendront pour passer devant le theâtre du Roy, rentreront ensuite dans la Ville par le chemin de l'Entrée, & iront droit à l'Eglise de Saint Jean.

Après marcheront les Pennonages en l'ordre qui a été fait à part.

Le sieur Thomé, Prevost general, avec sa Compagnie.

Le sieur Dusoleil, avec son Lieutenant, & les Gardes des Portes.

Les Carabins & Gardes de Monseigneur d'Halincourt.

La Compagnie des Gens d'armes dudit Seigneur.

Ensuite la Noblesse du Gouvernement, conduite par Monsieur le Marquis de Villeroy, en l'absence du Seigneur son pere.

Les Nations Italienne, Allemande & Suisse, en deux corps.

Puis marcheront la Compagnie du Guet.

Les Sergens à cheval.

Les Huissiers du Presidial & du Bureau.

Et après eux, Messieurs du Presidial à main droite, & les Tresoriers de France à main gauche, chacun leurs Huissiers devant eux.

Puis marcheront les Arquebusiers de la Ville.

Les Enfans de ladite Ville, conduits par leur Capitaine.
Les Exconſuls & Bourgeois deux à deux.
Enſuite le Corps de Ville.

Entrée du Roy & de la Reyne en ladite Ville.

Le Dimanche, onzieme jour de Decembre mil ſix cent vingt-deux, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins ſe ſont aſſemblez en l'Hoſtel de Ville à huit heures du matin, & ſe ſont enſuite acheminez audit lieu de la Motte, precedez de la Compagnie des Arquebuſiers, des Enfans de la Ville, & ſuivis de leurs Officiers & de Meſſieurs les Exconſuls, tous en robes de ceremonie; où étant arrivez, ils ſont montez ſur le theâtre pour ce preparé audit lieu, où étant à genoux, ils ont de nouveau complimenté le Roy; à quoi Sa Majeſté a repondu à peu près comme ci-devant.

Après cela, ledit ſieur Prevoſt des Marchands ayant pris des mains du Secretaire, les clefs des ſix portes de la Ville, aſſemblées en un clavier, le tout d'argent doré d'or de ducats; Monſieur le Prevoſt des Marchands, après avoir baiſé leſdites clefs, les a preſentées au Roy, en lui diſant:

Sire,

Nous offrons à Vostre Majeste' les clefs de ſa Ville de Lyon; la garde deſquelles nous avons l'honneur de long-temps de tenir infeodée, & lui reïterons les vœux de noſtre obeïſſance & fidellité.

Louis XIII, la Reyne, &c 11 *Déc.* 1622.

Sur quoi Sa Majeſté ayant gracieuſement pris leſdites clefs, les a baillées en garde au ſieur Marquis de Mony, Capitaine de ſes Gardes, qui étoit proche d'elle.

Monſieur l'Obeancier de Saint Juſt avoit fait le matin ſa harangue pour le Clergé ; & après, les Religieux Mendians, & autres, ont paſſez devant ledit amphitheâtre dans l'ordre regiſtré ci-devant le neuf du preſent mois.

Cela parachevé, leurs Majeſtez ſont allées dîner au lieu preparé pour cela ; & à l'iſſuë de leur repas, ledit ſieur Duſoleil, & les Capitaines Penons des trente-ſix Pennonages de la Ville, ſont montez ſur le theâtre ; & s'étant mis à genoux, ils auroient complimenté leurs Majeſtez, à quoi le Roy a repondu en ces termes :

J'accepte voſtre offre, je vous en remercie, & vous prie de continuer.

Sur quoi ſera remarqué que ledit ſieur Duſoleil a fait ſa harangue hors l'ordre ci-devant porté, le Roy ayant remis à voir leſdits Pennonages à l'après dînée.

Enſuite de ce, tous leſdits Pennonages ont defilé devant le Roy, qui a pris un ſingulier plaiſir à les voir chacun en particulier, & ont continué leur marche pour entrer dans la Ville avec le reſte de la pompe, ſuivant l'ordre preſcit ci-devant.

Après ont ſuivis les Suiſſes, Gardes du Roy & Officiers de Sa Majeſté ; les Heraults d'armes avec leurs maſſes, & tous les grands Officiers de la Couronne, portant les marques de leur dignité.

Enſuite venoit le Roy, monté ſur un cheval blanc, ſuivi de ſes Ecuyers & Pages, qui marchoient à pied derriere S. M.

La

La Reyne marchoit enſuite dans une littiere garnie de velours cramoiſi, brodée d'or, & découverte en telle ſorte qu'un chacun pouvoit la voir ; & finalement la marche étoit terminée par les Gardes du Corps.

Louis XIII, la Reyne, &c 11 *Dec.* 1622.

En cet ordre leurs Majeſtez ſont entrées dans la Ville, au bruit d'une nombreuſe artillerie, ainſi qu'elles étoient à la ſeconde porte d'icelle ; à l'entrée du pont du Rhoſne, elles y ont trouvé les quatre Echevins & quatre Exconſuls, qui les y attendoient avec deux poeſles de velours violet, ornez de paſſemens & clinquans d'or, & des armes du Roy & de la Reyne en broderie ; leſquels ſieurs Echevins & Exconſuls avoient laiſſé en rang ledit ſieur Prevoſt des Marchands qui marchoit ſeul, precedé des Arquebuſiers, des Enfans de la Ville, des Mandeurs, des Exconſuls, & des Officiers d'icelle ; & s'étant mis leurs Majeſtez ſous leſdits poeſles, ont été allumez quantité de flambeaux à cauſe de la nuit qui étoit ſurvenuë, qui ont été diſtribuez aux Pages de la grande écurie & autres qui ſuivoient à pied leurs Majeſtez, qui ont continué leurdite Entrée par les ruës tapiſſées & decorées d'arcs de triomphe, pyramides, ſtatuës & emblêmes, en differents endroits où l'on avoit placé des inſtrumens de muſique, de tout quoi ſera faite plus particuliere deſcription : ladite Entrée ſuivie d'une multitude innombrable de peuple, qui par ſes acclamations de *Vive le Roy*, temoignoit ſon allegreſſe. Ainſi leurs Majeſtez étant arrivées au lieu de Porte-froc, en paſſant ſur le pont de bois que la Ville a fait conſtruire expreſſement ſur la Saône, ſur lequel on entroit par les eſtres de Saint Jean, ils y ont trouvé Meſſieurs les Comtes de ladite Egliſe, qui les

Louis XIII, la Reyne, &c 12. *Dec.* 1622

ont reçûs avec deux autres poesles qu'ils avoient preparez à cet effet, & lesdits sieurs Echevins & Exconsuls se sont retirez; & leurs Majestez étant entrées dans Saint Jean, le *Te Deum* chanté avec les ceremonies en tel cas requises & accoûtumées, elles se sont retirées en l'Archevêché à neuf heures du soir.

Le Lundi douze dudit mois, le Consulat en ceremonie s'est rendu entre quatre & cinq heures de relevée à l'Archevêché, où étant arrivé, ils sont entrez au cabinet du Roy; & y ayant trouvé Sa Majesté, après s'être mis à genoux, Monsieur le Prevost des Marchands lui a fait un compliment sur ses victoires, & lui a offert en present une piece, où Sa Majesté étoit reputée en Jupiter qui foudroye les Titans : ce present étoit de l'invention de Monsieur le Prevost des Marchands; c'étoit un Lion assis sur un piedestal, tenant de ses pattes un écusson où le Roy étoit representé, comme on a dit ci-dessus, au bas duquel étoient ces mots:

His nigra ad Tartara mittit.

& autour des Geans étoit un autre écriteau, contenant aussi ces mots :

Vanum sine numine nomen.

& en une des faces dudit piedestal étoit écrit:

LUDOV. JUSTO,
REGI CHRISTIANISS.
PERDUEL. EXTINC.
LUGDUN. DD.
ANNO SALUT. M. DC. XXII.

le tout étoit d'or & de la hauteur de demi-coudée, très-bien & artistement élabouré.

Dans la fin du compliment, Monſieur le Prevoſt des Marchands avoit dit au Roy : *Que ſa bonne ville de Lyon eſperoit de ſa bonté, que Sa Majeſté voudroit bien lui accorder les demandes contenuës au cayer, que la neceſſité les contraignoit de lui preſenter.*

Et ayant ledit ſieur Prevoſt des Marchands parachevé ſon diſcours, il a baiſé ledit preſent & l'a donné au Roy, qui auparavant a pris en main les clefs qui lui avoient été preſentées le jour de l'Entrée, & dit :

Je donne ces clefs au ſieur d'Halincourt, voſtre Gouverneur, en qui j'ai toute confiance.

A quoi le ſieur Prevoſt des Marchands a reparti : *Nous ſupplions voſtre Majeſté que ce ſoit ſans bleſſer les Privileges de la Ville, qui a l'honneur de tenir la garde des clefs d'icelle, en foy & hommage de voſtre Majeſté.*

A quoi Sa Majeſté a repliqué : *Auſſi veux-je que ce ſoit ſans prejudicier à vos Privileges.*

Et auſſi-toſt ayant dit cela, Sa Majeſté a pris très-favorablement ledit preſent, & temoignant l'avoir agréé, a dit :

Je vous remercie ; j'ai toûjours connu que vous étiez pleins d'affection à mon ſervice ; auſſi vous ferai-je connoiſtre la mienne pour voſtre conſervation en toutes occaſions, & donnerai ordre à mon Conſeil repondre à voſtre cayer.

Après quoi le Conſulat s'eſt retiré.

Et le Jeudi, quinzieme Decembre ſuivant, leſdits Sieurs toûjours en habits de ceremonie & accompagnez comme cideſſus, ſont allez en l'Archevêché au logement de la Reyne entre onze heures & midi, où étant entrez au cabinet de

Louis XIII, la Reyne, &c 15 *Dec.* 1622.

Sa Majesté, & s'étant mis à genoux, Monsieur le Prevost des Marchands lui a fait un compliment, qui exprimoit les vœux & les souhaits ardents des peuples, de voir le repos affermi par les benedictions d'une lignée Royale, que le present d'honneur qu'ils lui offroient presageoit par le sujet qu'il representoit.

C'étoit un Lion de même forme, hauteur & matiere que celui presenté au Roy; & dans l'écusson étant entre les pattes dudit Lion, on voyoit gravé une Reyne dormante, à laquelle un bras sortant des nuës, attache une medaille où la figure d'un Lion étoit gravée, avec ces mots:

Claros signant hæc omnia Reges.

& à la base du piedestal, sur lequel reposoit ledit Lion, étoit écrit:

ANNÆ AUSTR.
REG.
HÆC LUGDUN. PRÆSAGA MENTE
VOTA FACERE. V. R.

ce qui faisoit allusion au songe que fit le pere du Grand Alexandre, qu'il mettoit une medaille d'or à la Reyne sa femme, où étoit gravé la figure d'un Lion, ce qui fut interpreté & suivi de la naissance d'un fils, qui a été en son temps un Lion par son courage, & le plus grand Prince de la terre.

Ce compliment parachevé, ledit sieur Prevost des Marchands a offert ledit present à Sa Majesté, qu'elle a reçû très-gracieusement, en disant qu'il étoit fort beau.

Après quoi le Consulat s'est retiré.

Le

Le Dimanche, dix-huitieme dudit mois, ſur les ſix heures de relevée, le Roy étant en l'Hoſtel de Monſeigneur d'Halincourt, a vû joüer le feu d'artifice que la Ville avoit fait preparer ſur l'eau, qui étoit fort beau, & a duré plus d'une heure; & à l'iſſuë dudit feu, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins ſont allez chez ledit Seigneur d'Halincourt où le Roy avoit ſoupé, & s'étant preſenté à Sa Majeſté à genoux, ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui a dit:

Louis XIII, la Reyne, &c 18 *Dec.* 1622.

Sire,

Nous ſommes ici pour remercier très-humblement Vostre Majeste', des favorables expeditions qu'il lui a plû faire donner par ſon Conſeil aux affaires de cette Ville; & auſſi étant avertis qu'elle en doit demain partir pour s'en aller à Paris, nous venons recevoir l'honneur de ſes commandemens, & lui reïterer les vœux de noſtre fidellité & obeïſſance.

A quoi Sa Majeſté a repondu: *Vous m'avez bien ſervi; j'en ſuis content; auſſi aurai-je toûjours ſoin de vous.*

Après quoi le Conſulat s'eſt retiré.

Le preſent Procez verbal ſigné par les Prevoſt des Marchands & Echevins ſuſdits.



DESCRIPTION ABREGE'E

DES ARCS DE TRIOMPHE placés en divers endroits de la Ville, pour l'Entrée ſolemnelle du ROY *& de la* REYNE.

LOUIS XIII, la REYNE, &c *6 Dec. 1622.*

IL y en avoit onze : le premier qui étoit à la porte du pont du Rhoſne, & qui ſervoit de perſpective à ladite Entrée, avoit trente-ſix pieds de haut ſur vingt-quatre de large ; il étoit enrichi de deux ordres d'architecture très-bien executés : dans le fronton on liſoit en lettres d'or ce mot, *Heliopolis*, qui ſignifie *Ville du Soleil* ; & au-deſſous du fronton, dans un marbre quarré, on liſoit cette Inſcription :

Soli Francico, Ludov. XIII. duellicæ Hydræ profligatori, Parenti Patriæ, Pacificatori Galliæ, ſuæ Gentis uniquo delicio, Regum maximo, ſæculi miraculo, hâc perpetuâ gloriâ florere omnibus Principibus antecellere. *S. P. Q. L.*

Cet arc étoit orné de pluſieurs autres inſcriptions en différentes langues, & relatives à l'allegorie du Soleil dans le ſigne du Lion, dont on faiſoit une juſte application au Roy, leſquelles on ne rapporte point ici, pour n'être point trop prolixe.

2°. L'arc de ruë Raiſin avoit ſeize pieds de largeur ſur trente de hauteur, compoſé de trois ordres d'architecture, auſſi-bien executez les uns que les autres. Dans le marbre occupant la place du fronton étoit l'inſcription ſuivante :

Hyperioni Gallicano Lud. XIII. ſemper faventi, ſemper fauſto, Francicum Orbem ſalutari circumvectu luſtranti, hilaranti, fortunanti, beanti hujus fauſtitatis perennitatem. *S. P. Q. L.* Louis XIII, la Reyne, &c 6 Dec. 1622.

3°. L'arc de la ruë de l'Hôpital avoit quarante-cinq pieds de hauteur ſur vingt-deux de largeur ; il repreſentoit un rocher percé à jour par une voûte, couvert avec art d'architecture, ornée de quatre mufles de Lion qui jettoient de l'eau ; au ſommet de ce rocher, ſur un tertre, étoit planté un laurier, ce qui rappelloit l'idée des lieux où étoit jadis adoré le Dieu Mithra, qui n'étoit autre choſe que le Soleil, avec differentes inſcriptions, dont la principale, tirée de Lactence, étoit telle :

Fons eſt in medio quem vivum nomine dicunt,
Perſpicuus, lævis, dulcibus uber aquis.

4°. On avoit élevé au Puits-pelu une colomne d'ordre compoſite très-artiſtement élaborée, qui portoit ſur ſon chapiteau un Lion, ſur lequel étoit monté un Apollon, avec ſa couronne rayonnante de lumiere : ſur quatre tours quarrées qui flanquoient ladite colomne, & qui lui ſervoient d'appui & de fondement, étoient placez les quatre chevaux du Soleil, bardez & caparaſſonnez des couleurs des Saiſons; ils étoient attachez deux à deux, à deux mufles de Lion, placez au-deſſous du chapiteau de ladite colomne : entre

Louis XIII, la Reyne, &c 6 Dec. 1622.

autres inſcriptions, on liſoit dans un ovale celle qui ſuit :

Loüis de Bourbon le Juſte,
Seul obeï du robuſte Lion.

. . . . . .

5°. On avoit placé dans la ruë de la Grenette une pyramide à quatre faces, de ſeptente-deux pieds de hauteur, terminée par une boule qui étoit chargée de quatre Soleils, & ſurmontée d'une fleur de lys; au premier vuide de ladite pyramide, on liſoit entr'autres cette inſcription :

Virtus eſt monimentum ære perennius,
Regalique ſitu pyramidum altius.

. . . .

6°. L'on avoit placé à l'entrée du pont de la Saône un grand portique, compoſé de deux ordres d'architecture, le premier étoit dorique, & le ſecond yonique, avec leurs baſes, corniches, chapiteaux, &c. le tympan étoit rempli de cette inſcription, qui étoit la plus étenduë & la plus énergique de toutes :

Apollini Francico Lud. XIII. Pio, Fœlici, Auguſto, confectori Pythonico, perduellionis Domitori Bearnico, Santonico, Britannico, Aquitanico, Tectoſagico, ob reſtitutam Remp. vovet, dedicat *S. P. Q. L.*

Au

7°. Au milieu du pont de la Saône, on avoit placé le temple d'Apollon, le Soleil au ſigne du Lion, échauffant l'univers d'une ardeur extraordinaire : le bâtiment en étoit quarré, ayant ſeulement trois faces. Au-deſſus s'élevoit une platte-forme, revetuë de baluſtrades ; celles de devant terminées par deux obeliſques : là étoient les Muſiciens à couvert de la voûte qui ſervoit de fond à un dôme couvert d'écailles dorées, du milieu duquel s'élevoit en rond une lanterne ſemée de fleurs de lys d'or, & terminée par une grande fleur de lys à quatre faces : ez friſes des deux coſtez, on liſoit ces deux ſentences :

Louis XIII, la Reyne, &c 6 Déc. 1622.

La premiere : *In Sole poſuit Tabernaculum ſuum.*

La ſeconde : *Non eſt qui ſe abſcondat à calore ejus.*

Il y avoit pluſieurs autres inſcriptions, tirées de differens Autheurs.

8°. Le deſſein du portique placé à l'extremité du pont de la Saône, du coſté du Change, étoit tiré de la paix que la clemence de Sa Majeſté avoit donnée à l'Europe ; ce portique étoit fait d'un marbre blanc, madré & veiné d'azur ; il avoit deux ordonnances de colomnes, la premiere d'ordre Corinthien, & la plus haute d'ordre Compoſite, avec leurs ſtilobates, architraves & corniches : au plus haut de ce portique, on liſoit ce qui ſuit :

Louis XIII, la Reyne, &c 6 Déc. 1622.

Heliogalatico Lud. XIII. aſtrorum maximo, pleniſſimo, fœcundiſſimo, nuſquam occidenti, ubique meridiano, terrarum ſola lætificanti, benigno rore ſemper depluere, aureis imbribus orbem univerſum irrorare. *S. P. Q. L.*

9°. Le portique de la place des Changes étoit l'un des plus riches & des plus magnifiques; il étoit composé de deux ordres d'architecture : le premier de huit colomnes d'ordre Corinthien, qui renfermoient deux niches; le ſecond ordre étoit ſoûtenu par quatre termes de quinze pieds de hauteur; ſon frontiſpice étoit briſé, & on liſoit dans ſon tympan ce qui ſuit :

Phœbo Celtico, verè nomio chriſtiani orbis Arbitro, Juſtitiæ Patrono, Religionis propagatori, Fœliciſſimo ac perpetuo ſemper vincere & triumphare. *S. P. Q. L.*

10°. L'idée du portique de l'iſſuë de la Croizette, étoit tirée des rares qualitez & perfections de la Reine; il avoit quatre colomnes d'ordre Corinthien, finiſſant au fronton, avec deux obeliſques aux coſtez; on avoit placé au plus haut les armes de la France, ſoûtenuës par deux mains : le grand ovale qui ſuivoit immediatement, contenoit cet écriteau :

Auroræ celtibericæ Ann. Auſtriacæ cœlitùs lectæ conjugi Apollini Gallico, omnia felicia precatus, ſibi è purpureo Thoro, nectar divinum, ambroſiam cœleſtem exoptat.

S. P. Q. L.

Au bas du tableau dans lequel la Reyne étoit repreſentée ſous la figure de l'Aurore, qui repandoit des fleurs ſur la Ville de Lyon peinte en bas, on liſoit ce quatrin :

Louis XIII, la Reyne, &c 6 Déc. 1622.

Reyne que tout le monde adore,
Ce jour nous luira ſans pareil ;
Puiſque vous en êtes l'Aurore,
Et le Roy en eſt le Soleil.

11°. Le portique de l'entrée de la place de Saint Nizier, contenoit les preſages que donnoit le plus éclatant Soleil, & la plus belle Aurore de toute l'année ; il étoit enrichi d'un ſeul ordre de colomnes Corinthiennes ; mais au-deſſus d'icelles, il ſe terminoit en une très-belle architecture : on liſoit ſur le frontiſpice l'inſcription ſuivante :

Tithono Borbonio Lud. XIII. Lugdunii cœli filio, Ætheris Gelaſino, heſperiæ Auroræ divinitùs lecto conjugi, Paranymphi Lugdunenſes condignam parentibus ſobolem, toto orbe regnaturam, optant, orant, vota & genethlia nuncupat.

S. P. Q. L.

Il y avoit encore pluſieurs autres inſcriptions, emblêmes, diſtiques, vers grecs, latins & françois, tant dans la deſcription de cette decoration, que des precedentes, qui compoſent un volume entier, & qu'on n'a pû par conſequent rapporter ici tout au long.

Louis XIII, la Reyne, &c 6 *Déc.* 1622.

Meſſieurs les Doyen, Chanoines & Comtes de Lyon, en cette ſolemnelle entrée avoient fait élever à la porte de leur cloiſtre un arc ſuperbe à deux faces, dont le ſujet étoit l'âge d'or, que le regne de Loüis XIII. faiſoit renaître. Ils preſenterent l'eau-benite à leurs Majeſtez, qu'ils avoient reçûs ſous un dais de damas blanc; & qui étant entrez dans l'Egliſe, le Roy portant un ſurplis ſur ſon bras, comme premier Comte; après le *Te Deum* chanté, avoir baiſé les Reliques, ſe ſont enfin rendus dans leurs appartemens preparez dans le Palais de l'Archevêché.

On a vû par la Relation de cette Entrée, que l'on tira un feu d'artifice, qui a été executé ſur l'eau entre les deux ponts, dont la repreſentation a été parfaitement bien gravée, ainſi que celle de tous les arcs de triomphe ci-deſſus, & que les curieux peuvent voir dans la Relation imprimée en 1624, chez Jean Julieron, par les ordres de Meſſieurs du Conſulat.



RECEPTION

D'ILLUSTRISSIME CARDINAL BARBERIN, Neveu de notre Saint Pere le Pape, & Legat (à latere) *de Sa Sainteté, & du ſaint Siege Apoſtolique, en France, le Lundi 28 Avril 1625.*

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * avoient fait preparer au fauxbourg de la Guillotiere, le logis de S. George, proche du pont, & icelui parer de tapiſſeries de Flandres & autres beaux meubles, pour ſervir audit Seigneur Legat, afin de recevoir les honneurs & harangues que les Chapitres du Clergé, Compagnies des Officiers du Roy, & les Nations de ladite Ville y iroient lui rendre; & avoient auſſi leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins fait tenir preſte la collation de confitures & autres fruits, pour preſenter audit Seigneur Legat & ſa ſuite, à ſon arrivée audit logis.

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

Sur la premiere porte du pont du Rhoſne, la plus proche de la Ville, au frontiſpice d'icelle, leſdits Sieurs avoient fait mettre les Armoiries de noſtre Saint Pere le Pape, à main droite; celles du Roy, à main gauche; & au bas deſdites deux, celles dudit Seigneur Legat, toutes montées de feſtons; & au-deſſous deſdites armoiries étoit appoſé un

* Monſieur Jean Dinel, Prevoſt des Marchands; Mrs. Luc Seve de Charly, Gabriël Moyeilhac, Antoine Picquet, & Benoiſt Voyſin, Echevins.

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

tableau de ſix pieds de haut, & huit de long, dans lequel étoit repreſenté la ville de Rome, & au-deſſous étoit l'inſcription ſuivante :

O ROMA,

URBS nunc bis rarè facis, quod raró faciunt rari homines ; rariores amici, hoc videlicet ut duplici BARBERINORUM Legatione, apibus & liliis, ſit, cum longa mora, amor ; tu ut ſemper facias quod bis rarè facis nunc Urbs optat, omnibus votis, Lugdunus Lugdunum, fauſtè & fœliciter durare enim amorem quam duraſſe melius ſuo nomine confirmat FRANCISCUS BARBARINUS qui Ecc. cuncta Princeps Eccleſiæ perficit amantiſſimus & Cardinalium Legatorum de laterè rariſſimus.

Toutes les ruës depuis ladite porte ; ſçavoir, ruë de Bourgchanin, la grande ruë de l'Hôpital, la place ſaint Nizier, la ruë tendant de là au pont de Saône, ledit Pont, le Change, ruë ſaint Jean juſques à Porte-froc, par où devoit paſſer ledit Seigneur Legat, étoient ſablées, & leſdites ruës tapiſſées.

De plus eſdites ruës, les Capitaines Penons & Habitans de leurs Quartiers bien armez, étoient rangez en haye de côté & d'autre deſdites ruës, ſuivant l'ordre qui leur avoit été donné ci-devant, regiſtré le vingt-quatrième jour du preſent mois ; & avoit été fait deffenſe, à peine de la vie, à toutes perſonnes de tirer aucunes armes à feu quand ledit Seigneur Legat paſſeroit, & enjoint à chacun de tenir les armes à feu ſur l'épaule, & aux piquiers leurs piques droites.

Monſieur

Monſieur de la Faye, Comte de ſaint Jean & Grand-Vicaire de Monſieur l'Archevêque, eſt allé audevant dudit Seigneur Legat, & lui a fait ſon harangue; & puis s'en ſont retournez leſdits ſieurs Comtes, ſans marcher en rang. Sont après ſortis les Capucins, Minimes, Recollets & autres Religieux Mendiants, chacun deſdits Ordres ayant devant ſoi la croix; après les Chapitres de ſaint Juſt, ſaint Paul & ſaint Nizier, leſquels ont fait leur harangue, par la bouche de Monſieur l'Obeancier de ſaint Juſt, audit Seigneur Legat.

Le Cardinal Barberin. 28 *Av.* 1625

Meſſieurs tenant la Senechauſſée & Siege Preſidial, ayant devant eux le Chevalier & Capitaine du Guet & ſes Soldats, auxquels fut ordonné par Monſeigneur le Marquis de Villeroy d'ainſi marcher, & comme ils firent au retour, nonobſtant que par l'ordre dudit jour vingt-quatrième du preſent mois leur eût été autrement preſcrit, ſont ſortis & ont été faire leur harangue, par la bouche de Monſieur le Preſident de Seve.

Meſſieurs les Treſoriers de France ſont auſſi ſortis, aſſiſtez des Officiers des Finances & leurs Huiſſiers, dans trois caroſſes; & après avoir fait leur harangue, ſont rentrez dans leſdits caroſſes ſans marcher en rang ni ordre.

Les ſieurs Elûs de l'Election du Lyonnois ſont pareillement ſortis, & ont fait leur harangue; ceux des Nations Florentine, Genoiſe & Luquoiſe, en ont de même uſé.

Pendant ce temps-là, Meſſieurs les Prevoſt des Marchands & Echevins qui étoient revenus à l'Hôtel de Ville avant midi, en ſont partis à deux heures après midi, accompagnez de Meſſieurs les Exconſuls & Bourgeois notables,

mandez à ce ſujet, & ont marché dans l'ordre ſuivant.

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

Ils étoient precedez par la Compagnie des Arquebuſiers, bien armez, équipez, avec des nœuds de rubans des couleurs de la Ville.

Suivoient les Mandeurs avec leurs robes violettes, leurs manches brodées, & leurs baguettes.

Monſieur du Soleil, Capitaine des armes & forces de la Ville, venoit enſuite.

Après immédiatement venoit le Conſulat, Monſieur le Prevoſt des Marchands ſeul, Meſſieurs les Echevins deux à deux, & le ſieur Secretaire de la Ville ſeul, reveſtus de leurs robes Conſulaires de cérémonie, & montez ſur des chevaux bien harnachez, & ſuivis de leurs valets.

Meſſieurs les Exconſuls en robes noires, & les notables Marchands deux à deux, & ſuivis également de leurs domeſtiques; & en cet ordre ſe ſont rendus dudit Hôtel à la premiere porte du Pont du Rhoſne, qui, comme une partie dudit Pont, de coſté & d'autre, étoient garnis de Suiſſes, étant en cette Ville pour la garde des portes, & arrivez à ladite porte, y ont attendu ledit Seigneur Legat.

Auparavant la venuë du Guet, ſont rentrez les Capucins & autres Religieux; les Chapitres de ſaint Juſt, ſaint Paul & ſaint Nizier.

Après, le ſieur Thomé, Prevoſt general de ce Gouvernement; & le ſieur Châtillon, ſon Lieutenant, ſuivis de leurs Archers.

Le ſieur Barraud, Capitaine & Chevalier du Guet, ſuivi du Capitaine la Caille, ſon Lieutenant, & de ſes Soldats.

Les Arquebuſiers de ladite Ville, qui attendoient vis-à-vis la Chapelle du Saint-Eſprit, ſe ſont mis enſuite dudit Guet.

Venoit enſuite la Compagnie des Carrabins de Monſeigneur d'Halincourt à cheval, avec la livrée dudit Seigneur.

Suivoit un Officier dudit Legat, portant ſa mallette couverte de velours rouge cramoiſi, en broderie d'or & d'argent, où étoient les armes dudit Seigneur Legat.

Venoient enſuite leſdits Florentins, Genois & Luquois à cheval, couverts de belles houſſes & bien harnachez.

Suivoient les ſieurs Elûs, ayant devant eux leurs Huiſſiers.

Après eux, les Sergents royaux & les Huiſſiers audienciers à cheval, avec leurs baſtons & leurs baguettes.

Enſuite venoient Meſſieurs de la Senechauſſée & Siege Preſidial.

Enſuite les deux Maſſiers de mondit Seigneur Legat à cheval, portant chacun une groſſe maſſe d'argent.

Après venoit ſeul mondit Seigneur le Marquis de Villeroy, richement veſtu & très-bien monté.

Marchoit enſuite l'Aumonier dudit Seigneur Legat, portant la croix d'argent.

Puis eſt arrivé ledit Seigneur Legat, monté ſur ſa mulle richement harnachée, & lui portant ſon chapeau de Cardinal, & étoit veſtu d'habits tels qu'il convenoit à ſa dignité.

Comme ledit Seigneur eſt entré ſur ledit pont du Rhoſne, on a oüi retentir quantité de boëtes qui ont joüé, & coups de canons tirez.

Il s'eſt arreſté au rencontre deſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, qui étoient à pied l'attendant, aſſiſtez

comme dit a été ; lesquels s'étant grandement inclinez en terre, & ayant reçû sa benediction, tous la teste nuë ; & s'étant relevez, ledit sieur Prevost des Marchands lui a dit:

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

MONSEIGNEUR,

CETTE VILLE, l'une des principales du Royaume, ayant eu l'honneur & le bonheur de recevoir ces années dernieres le ROY, son souverain Monarque temporel, à present se repute comblée de toute felicité, d'y recevoir & y pouvoir honorer, en vostre illustrissime Personne, le Chef souverain de la Monarchie spirituelle ; & obligée du ressentiment d'un si laborieux voyage que vous avez entreprins, pour remplir la France des benedictions de la Paix, elle vous offre ses vœux & ses affections, qui ont été toûjours inseparables de l'obéïssance qu'elle doit au Saint Siege, & de l'honneur qu'elle a voüé aux Princes de l'Eglise : elle desireroit fort que les cœurs de ses Citoyens fussent aussi ouverts que les portes de ses murailles, pour faire voir à vostre illustrissime GRANDEUR, les ardens desirs qu'ils sacrifient à vostre prosperité. La Nature leur denie cet office ; mais par l'allegresse publique que l'on voit en eux, vous reconnoistrez le contentement qu'elle reçoit en vous recevant, & par les offres qu'elle vous fait de son très-humble & très-obéïssant service.

A quoi ledit Seigneur a reparti en latin : " qu'il ne pou-
„ voit assez estimer la bonne reception que le Roy Très-
„ Chrétien lui faisoit faire par ses Sujets, & particulièrement
„ celle de ceux de cette Ville, dont il avoit tel ressenti-
„ ment qu'en toutes occasions qui se presenteroient envers
„ Sa

„ Sa Sainteté & le Saint Siege, il lui departiroit tous les bons
„ offices qu'il lui ſeroit poſſible.

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

Après cela les Exconſuls & Bourgeois étant promptement remontez à cheval, ont ſuivi Meſſieurs du Siege, les Mandeurs enſuite, puis Monſieur du Soleil, Capitaine des armes & forces de la Ville, ayant à ſa main gauche le ſieur Secretaire d'icelle.

Monſieur le Prevoſt des Marchands marchoit ſeul audevant deſdits deux Maſſiers, après leſquels venoit mondit Seigneur le Marquis de Villeroy, & ledit Seigneur Legat, ainſi qu'a été dit; auquel leſdits ſieurs quatre Echevins qui étoient demeurez à pied, ont preſenté dans la Ville, à la barriere proche la Chappelle du Saint-Eſprit, un dais de ſatin violet à fond d'or, très-bien élabouré, ſous lequel ledit Seigneur Legat s'étant mis, & ledit dais porté par leſdits Echevins, tête nue, ayant chacun quant & ſoi un homme veſtu des couleurs de la Ville, qui ſoulageoit ſon maître au port dudit dais; enſuite duquel étoient quelques Prelats, Evêques & Archevêques, & pluſieurs de la Nobleſſe du Gouvernement, qui ont tous admiré le bon ordre & la diſcipline des Penonages qui bordoient les ruës des deux coſtez, qui avoient tous leurs chapeaux ſur la garde de leurs épées.

Ainſi ledit Seigneur Legat eſt allé juſques à Porte-froc, où ayant quitté le dais de ladite Ville, Meſſieurs les Comtes de ſaint Jean lui en ont preſenté un autre de damas rouge cramoiſi, ſous lequel il eſt entré dans le cloiſtre dudit ſaint Jean; & lui a été fait une harangue par Monſieur de Vitry, Precenteur & l'un deſdits ſieurs Comtes; après laquelle, ledit

Seigneur Legat eſt entré dans l'Egliſe de ſaint Jean, & delà à l'Archevêché, où ſon logis lui étoit preparé; enſuite de quoi chacun s'eſt retiré.

Le Cardinal BARBERIN. 28 *Av.* 1625

Monſieur de Saint Chaumont étoit venu depuis quelques jours de la part du Roy, pour avoir le ſoin du traitement dudit Seigneur Legat, & le conduire de ce Gouvernement en la ville de Paris; & pour ce, le ſuivirent les Officiers du Roy, pour le ſervice de la table dudit Seigneur Legat & le logement des gens de ſa ſuite, aux frais de Sa Majeſté.

3 *May* 1625. Leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins ayant été advertis que ce jour Monſeigneur le Legat devoit partir pour continuer ſon voyage vers le Roi, ſe ſont aſſemblez chez Monſieur de Seve, premier Echevin (Monſieur le Prevoſt des Marchands étant indiſpoſé); & de là, aſſiſté du Secretaire & Receveur de la Ville, & accompagné de Meſſieurs les Exconſuls, precedez des Mandeurs, tous en habit de ceremonie, ſe ſeroient rendus à la porte de Vaize, où ils ont attendu ledit Seigneur, lequel ayant fait arrêter ſa littiere, pour écouter le compliment du Conſulat, prononcé par mondit ſieur de Seve, auquel le Seigneur Legat a repondu en latin en peu de mots, les aſſurant qu'il partoit „ très-ſatisfait de leur bon accueil, & qu'il en remercieroit „ Sa Majeſté „; après quoi ayant continué ſa route, Meſſieurs du Conſulat ſe ſont retirez.

ENTRÉE
DE LOUIS XIII,

LA REYNE, LA REYNE-MERE, & le Cardinal DE RICHELIEU, *le 2 May 1630.*

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * ayant été advertis que le Roy devoit toſt arriver en cette Ville, auroient dez le jour d'hier deputé pour aller au-devant de Sa Majeſté les ſieurs Guillon, Grolier, Avocat general de ladite Ville; Voyret, Receveur des deniers communs; & Cardin, ſieur de la Roche, Exconſul; leſquels ayant appris que Sa Majeſté venoit par eau, ſe ſeroient mis dans un bateau ſur Saône pour aller à ſa rencontre; leſquels Deputez l'ont rencontré à Riotty, où ils ont eu l'honneur de lui être preſentez par M. des Gordes, Capitaine des Gardes de Sa Majeſté, & lui auroient rendu les homages & fait les ſoûmiſſions de ſes fidelles Sujets de Lyon, comme Deputez de ladite Ville à ce ſujet, & particulierement pour recevoir les commandemens de Sa Majeſté ſur les devoirs qu'il lui plairoit lui être rendus en arrivant ici: ſur quoi Elle leur auroit repondu " qu'elle ne deſiroit autre „ choſe, ſinon que le Corps de Ville ſe trouvât à l'endroit

* Monſieur François de Chaponay, Prevoſt des Marchands; Mrs. Charles Bayle, Antoine Serre, & Jean Yon, Echevins.

Louis XIII, la Reyne, &c 2 *May* 1630.

„ où Sa Majeſté deſcendroit de ſon bateau, & leur auroit „ reïteré pluſieurs fois ce commandement.

Leſdits ſieurs Deputez ayant été rencontrez en revenant ſur ladite riviere par leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, aſſiſtez des autres Officiers, & de quelques Bourgeois & Exconſuls de ladite Ville, leur auroient rendu compte de leur deputation & des ordres qu'ils avoient reçûs de Sadite Majeſté; leſquels ordres en paſſant à Vimy, ils avoient fait entendre à Monſieur le Gouverneur, qui leur avoit auſſi dit que l'on ne devoit en façon quelconque excéder ce que Sa Majeſté avoit preſcript; c'eſt pourquoi tous leſd. Sieurs enſemble ſeroient deſcendus de leurs bateaux ſous les petites eſtres de ſaint Jean, & ayant pris tous leurs robes de ceremonie, & s'étant rangez au bord de l'eau, où ils auroient attendu quelque temps l'arrivée de Sa Majeſté; laquelle y étant abordée & deſcenduë, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins s'étant mis à genoux, le Roy ſe ſeroit arreſté; & ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui auroit dit:

SIRE,

COMME au dernier paſſage de VOSTRE MAJESTÉ par cette Ville, Elle retournoit triomphante de ſes ennemis & ſujets rebelles, nous prions Dieu de tout noſtre cœur d'octroyer le même bonheur & ſuccez à ſes armes contre les étrangers, à ce que bientôt, après leur avoir donné la loy & accompli ſes juſtes deſſeins, Elle revienne victorieuſe, & joüiſſe par longues années d'un bon & heureux repos en ſon Royaume: ce ſont les vœux que lui offrent

offrent ſes très-humbles & très-obéïſſans Sujets & Serviteurs de la ville de Lyon.

Louis XIII, la Reyne, &c 2 *May* 1630.

A quoi le Roy auroit gracieuſement repondu : (ayant mis les mains ſur l'épaule dudit ſieur Prevoſt des Marchands) *Je vous remercie de vos bonnes volontez ; continuez à me bien ſervir, & je vous aimerai toûjours.*

De-là Sa Majeſté s'étant acheminée en ſon Hoſtel de l'Archevêché, leſdits Sieurs auroient prié M. Grollier de voir mondit ſieur d'Halincourt, & de le prier de ſçavoir de Sa Majeſté ſi elle étoit ſatisfaite, & deſiroit quelques autres devoirs : à quoi Sa Majeſté auroit repondu qu'Elle étoit contente du Corps Conſulaire, & ne deſiroit de lui aujourd'hui ni demain aucun devoir; après quoi le Conſulat s'étant ſéparé des Bourgeois & Exconſuls, il eſt allé avec ſes Officiers rendre des viſites d'honneur à Monſieur de Fiat & autres Seigneurs du Conſeil de Sa Majeſté.

Et le lendemain troiſieme dudit mois, ſuivant les ordres du Roy, ils ſeroient allez attendre la Reyne qui venoit par eau, au même endroit où le Roy étoit deſcendu ; laquelle étant abordée dans ſon batteau, & en étant deſcenduë, le Conſulat s'étant mis à genoux, Monſieur le Prevoſt des Marchands l'auroit complimentée ; à quoi elle auroit repondu très-gracieuſement.

Et le Dimanche cinquieme dudit mois, leſdits Sieurs reveſtus de leurs robes Conſulaires, aſſiſtez de leurs Officiers

Louis XIII, la Reyne, &c 5 *May* 1630.

& de quelques Bourgeois & Exconſuls, ſe ſeroient tranſportez, ſur les deux heures de relevée, à la porte de Vaize, pour, ſuivant ce qu'ils avoient appris être la volonté du Roy, y recevoir la Reyne ſa mere; mais y ayant été avertis qu'elle deſcendoit par eau juſques à Eſnay, ils ſe ſeroient rendus audit lieu, & l'auroient attenduë à l'endroit où elle devoit aborder; où quelque peu après étant arrivée, ils ſe ſeroient tous mis à genoux, & ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui auroit dit:

MADAME,

CETTE VILLE ayant eu le bonheur d'avoir été le lieu où fut accompli l'heureux Mariage de VOSTRE MAJESTÉ, avec HENRY LE GRAND, noſtre ROY de très-heureuſe memoire; nous venons lui rendre & reïterer les meſmes devoirs, ſervices & obeïſſances, auxquels deſlors nous demeurames obligez: nous ſupplions Votre Majeſté recevoir, avec ſa benignité ordinaire, nos vœux & nos affections, & vouloir favoriſer de ſa royale protection, cette Ville & tous les Habitants d'icelle, vos très-humbles & très-obeïſſants Sujets & Serviteurs.

A quoi elle auroit repondu: *Je vous remercie de vos bonnes volontez; vous pouvez vous aſſurer des miennes ez occaſions qui ſe preſenteront.*

Et après elle ſeroit allée à l'Hoſtel d'Eſnay, & leſdits Sieurs ſe ſeroient retirez.

Le Mercredi huitieme dudit mois, meſdits Sieurs ayant

été avertis que le Roy devoit partir de cette Ville, pour s'en aller à Grenoble ce même jour, ſur les deux heures de relevée, ſe ſeroient tranſportez en robes de ceremonie ſur le pont du Rhoſne, hors la porte du pont-levis, où s'étant mis à genoux, & Sa Majeſté paſſant, elle auroit fait arrêter ſon carroſſe, & ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui auroit dit :

Sire,

Nous venons reïterer à Vostre Majeste' les proteſtations de noſtre très-humble ſervice & obeïſſance, & la continuation de nos vœux & prieres à Dieu, pour l'heureux ſuccez de votre voyage.

Et Sa Majeſté lui auroit repondu : *Je vous remercie des temoignages d'affection que me rendez, vous pouvez vous aſſurer de la mienne.*

Après quoi Sa Majeſté ayant continué ſon chemin, leſdits Sieurs ſont rentrez dans la Ville.

Et le même jour huitieme du courant, leſdits Sieurs ayant été avertis inopinément que Monſeigneur le Cardinal de Richelieu étoit arrivé en cette Ville, & étoit allé chez la Reyne-mere, & enſuite chez la Reyne regnante, ils ſeroient allez en robes de ceremonie, aſſiſtez de leurs Officiers & Mandeurs, attendre ſon Eminence à ſon logis ; & y étant arrivée peu de temps après, leſdits Sieurs s'étant avancez &

Louis XIII, la Reyne, &c 8 *May* 1630.

lui ayant fait la reverence, Monſieur le Prevoſt des Marchands l'auroit aſſuré de la rejoüiſſance commune de tous les habitans de cette Ville ſur ſon retour en bonne ſanté, lui auroit offert les vœux & les ſervices du Conſulat ; ce que ledit Seigneur auroit reçû en bonne part, ayant dit „ que toutes les fois qu'il venoit en cette Ville, il y trou„ voit augmentation de temoignages d'affection, en ſorte „ qu'ils devoient faire état de la ſienne en toutes occaſions ; „ & ayant pris ledit ſieur Prevoſt des Marchands par la main, auroit fait quatre ou cinq pas vers la porte, & là les auroit laiſſez, ayant reçû très-gracieuſement leur ſalut & compliment.



ENTRÉE DE LOUIS XIII, *ET DE LA REYNE,* *le 4 Septembre 1632.*

LES Sieurs Prevost des Marchands & Echevins * ayant eu avis que la Reyne devoit arriver en cette Ville, entre quatre & cinq heures de relevée, seroient allez avec leurs Officiers, Mandeurs, Exconsuls & Notables, à la porte de Vaize, dite du Lion, pour attendre Sa Majesté; mais ayant appris que son carrosse étoit versé à une lieuë de cette Ville, ils auroient envoyé le sieur Palmier exprès, aux fins d'être informez de la verité de cet accident, dont il fit son rapport, & dit qu'il avoit fait entendre à Sa Majesté qu'il avoit été envoyé par le Consulat, sur le bruit de la chûte du carrosse de Sa Majesté, aux fins de lui offrir de la part de ladite Ville, tout ce qui dans cette occurrence pouvoit contribuer à son service, dont elle avoit dit sçavoir bon gré à ladite Ville; & d'autant que le jour finissoit, & que Sadite Majesté n'étoit encore arrivée, on renvoya ledit Palmier, avec des flambeaux de cire blanche à la porte du fauxbourg de la Ville, où lesdits Sieurs se rendirent aussi, attendant

Louis XIII, & la Reyne. 4 *Sept.* 1632.

* Monsieur Claude Pellot, Prevost des Marchands; Mrs. Claude Neyret, Pierre Bernier & Jean de Silvecanne, Echevins.

Louis XIII, & la Reyne. 5 Sept. 1632.

Sa Majesté hors ladite porte, à trente pas de distance, qui arriva qu'il étoit nuit ; & à cause que Madame de Chevreuse s'étoit blessée, lors de ladite chûte du carrosse, Sa Majesté fit dire auxdits Sieurs qu'elle les verroit dans la Ville en son Hostel, & seroit passée outre sans s'arrêter : sur quoi lesdits Sieurs auroient envoyé lesdits Arquebusiers avec des flambeaux, pour éclairer autour dudit carrosse de Sa Majesté ; après quoi lesdits Sieurs se seroient retirez.

Et le lendemain Dimanche, lesdits Sieurs n'ayant pû voir la Reine avant midi, à cause des grands soins qu'ils avoient contribuez sur l'inconvénient de l'embrasement & incendie deplorable, advenu entre une & deux heures après minuit, de plusieurs maisons étant à la descente du pont de Saône, du côté de saint Nizier, tant pour faire éteindre ledit feu qui menaçoit de ruiner tout ce quartier, que pour le decombrement du passage, entierement bouché par les ruines desdites maisons brûlées, très-incommode en cette occurrence de l'arrivée du Roy ; & ayant à aller à la porte de Vaize, appellée du Lion, pour y recevoir Sa Majesté, ils s'y seroient transportez en Corps & en ceremonie, comme le jour precedent, sur les cinq heures de relevée ; & advertis que Sa Majesté approchoit, ils seroient sortis hors ladite porte du Lion, où Sa Majesté étant arrivée, montée sur un cheval blanc, suivie de plusieurs Princes, grands Seigneurs & quantité de Noblesse, & de ses Compagnies de Mousquetaires, Chevaux-Legers & Gendarmes ; lesdits Sieurs se seroient mis à genoux, Sa Majesté s'étant arrestée, ledit sieur Prevost des Marchands lui auroit dit :

Louis XIII, & la Reyne. 5 Sept. 1632.

Sire,

Dieu ayant gravé dez le commencement du regne de Vostre Majesté, dans le cœur de vos fidelles Sujets de Lyon, l'amour & le respect de vos royalles vertus, fait impression ensuite d'une haute estime de vostre Majesté, vrai fondement de son autorité en cette Ville ; il ne faut pas s'étonner si nostre obeïssance a toûjours été sans reproche, & nostre fidellité sans soupçon, & se maintenant au lieu de redouter la presence & l'arrivée de vostre Majesté, comme nos voisins debauchez, nous ne nous prosternions à ses pieds, que pour temoigner avec plus de soûmission l'extrême joye que nous en ressentons, laquelle ne peut accroistre qu'en voyant la rebellion punie, & tous les Sujets de vostre Majesté tenir le langage que tiennent ses très-humbles, très-obeïssants, & très-fidelles Sujets de Lyon.

A quoi Sa Majesté auroit repondu très-gracieusement : *Je vous remercie des temoignages de la bonne volonté que me rendez ; continuez à me bien servir, & je continuerai à vous aimer & avoir soin de vous aux occasions qui s'en presenteront.*

Ensuite de ce, se seroit excitée une grande acclamation publique, chacun criant : *Vive le Roy ;* & Sa Majesté témoignant d'être satisfaite de ladite reception, seroit entrée en ladite Ville, où lesdits Sieurs l'ayant suivi à Esnay, où le logement de Sa Majesté étoit preparé, ils lui furent presentez par Monseigneur le Cardinal de Richelieu, qui à ces fins prit par les mains ledit sieur Prevost des Marchands,

Louis XIII, & la Reyne. 5 Sept. 1632.

lequel & lesdits sieurs Echevins, Officiers, Exconsuls & Bourgeois s'étant mis à genoux dans la chambre de Sa Majesté, lui auroit encore fait un compliment, auquel Sa Majesté auroit repondu avec bonté, à peu près dans les mêmes termes que ci-devant.

Après quoi lesdits Sieurs s'étant retirez avec leur suite, ils seroient allez au quartier de la Reyne, pour lui rendre leurs devoirs ; mais Sa Majesté leur auroit fait dire qu'elle les verroit le lendemain sur les trois heures de relevée.

Ensuite de ce lesdits Sieurs se seroient acheminez avec leurs robes Consulaires, ainsi qu'ils les avoient lors des devoirs rendus à Sa Majesté, au logis de mondit Seigneur le Cardinal, lequel les auroit accueilli très-favorablement ; & lesdits Sieurs lui ayant fait la reverence, ledit sieur Prevost lui auroit presenté les vœux de la Ville, en ces termes :

MONSEIGNEUR,

APRE'S l'effort inutile des meilleurs esprits de nostre temps, pour loüer dignement les vertus de vostre Eminence dans son incomparable Gouvernement, nous aimons mieux les admirer dans le silence ; & au lieu de la parole, faire passer nos cœurs par nos bouches, que nous offrons à vostre Eminence tous entiers, en reconnoissance des signalées obligations que la Chretienté & la France vous ont ; & particulierement cette Ville, pour sa subsistance & la conservation de nos privileges ; ce qui nous forcera à prier Dieu continuellement pour vostre prosperité & santé, sous les protestations de vivre & mourir vos très-humbles, très-obeïssants & très-obligez Serviteurs.

A quoi

A quoi ledit Seigneur auroit repliqué : *Que les loüanges qu'ils lui attribuoient ne lui étoient dûes, mais qu'il essayeroit de faire ensorte que ses envieux même seroient contraints d'avoüer que son gouvernement ne tendoit qu'au bien du service du Roy & du general du Royaume ; & qu'il seroit très-content d'avoir occasion de temoigner par effets à cette Ville, l'affection qu'il a pour le bien du general & particulier d'icelle.*

Ce compliment effectué, lesdits Sieurs se seroient retirez.

Le lendemain Lundi, lesdits Sieurs seroient allez en ceremonie complimenter Monseigneur le Garde des Sceaux; & Monsieur le Prevost des Marchands lui auroit parlé en ces termes :

MONSEIGNEUR,

NOUS aurions sujet de craindre la colere du Ciel, voyant la rebellion de nos voisins & les miseres prochaines ; néantmoins considerant que vostre ministere est accompagné de la justice & de la pieté, il n'y a point d'ébranlement qu'avec ces fermes colomnes de l'Etat vous n'asseuriez, & point de maux dont on doive craindre le progrez : ce que nous avons souffert, & qui nous incommode maintenant, se trouvera compensé par le soulagement que nous esperons de la prudence de vos conseils ; en attendant ce bonheur, permettez-nous, Monseigneur, celui de nous dire toûjours vos très-humbles & très-obeïssants Serviteurs.

Et ledit Seigneur Garde des Sceaux les auroit remercié du temoignage d'affection qu'ils lui rendoient, & qu'en

Louis XIII, & la Reyne. 6 Sept. 1632.

toutes occaſions qui ſe preſenteront, il contribueroit ce qui dependroit de lui, pour le bien & conſervation de cette Ville.

Et s'étant leſdits Sieurs retirez, ils ſeroient allez viſiter les autres Seigneurs du Conſeil, & auroient fait preſenter par aucuns de leurs Officiers de Ville, des melons à Sa Majeſté à l'entrée de ſon diſner, ce qu'elle avoit temoigné avoir agréable; pareillement ils auroient fait preſenter à la Reine des melons & des bouteilles d'eau de ſenteur, qu'elle auroit auſſi reçû en très-bonne part; & ſur les trois heures de relevée, leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins en habits de ceremonie, aſſiſtez de pluſieurs Exconſuls & Bourgeois, ſeroient allez au logis de la Reyne, où Sa Majeſté étant entrée dans la ſalle, ils ſe ſeroient tous mis à genoux, & Monſieur le Prevoſt des Marchands lui auroit fait un compliment, auquel Sa Majeſté auroit repondu très-gracieuſement; après quoi ils ſe ſeroient retirez.

Et le Jeudi neufvieme courant, leſdits Sieurs ayant été advertis que le Roy devoit partir de cette Ville entre midi & une heure, ſe ſeroient acheminez ſur le pont du Rhoſne; & là, entre la ſeconde porte & la barriere derriere, du coſté du Fauxbourg, aſſiſtez & veſtus comme eſt dit ci-devant, ils auroient attendu Sa Majeſté; laquelle étant arrivée en ſon carroſſe, Monſieur le Prevoſt des Marchands & ſa ſuite s'étant mis à genoux, lui auroit fait un compliment ſur ſon depart, auquel Sa Majeſté auroit repondu avec bonté; & ayant continué ſa route, non ſans une accla-

mation generale de *Vive le Roy*, lesdits sieurs du Consulat se seroient retirez.

Louis XIII, & la Reyne. 14 *Sept.* 1632.

Et le Mardi quatorzieme jour de Septembre, lesdits Sieurs ayant été advertis deux jours auparavant que la Reyne descendroit sur la riviere du Rhosne au pont Saint-Esprit, & que Sa Majesté desiroit qu'ils lui fissent preparer un bateau ; ce qui auroit été fait très-proprement & avec toutes les commodités, malgré le peu de temps que l'on avoit eu ; & lesdits Sieurs sur les deux heures de relevée, dans leurs habits de ceremonie, seroient descendus dans ledit bateau au port du Roy, où la Reyne devoit s'embarquer, tous ensemble, attendirent audit port Sadite Majesté ; laquelle y étant descenduë, lesdits Sieurs s'étant mis à genoux, Monsieur le Prevost des Marchands lui auroit fait un compliment sur son voyage, auquel Sa Majesté auroit repondu avec des termes qui exprimoient sa satisfaction.

Ensuite de ce, ledit sieur Prevost des Marchands lui auroit presenté ledit bateau, & encore une corbeille pleine de beaux melons & de boëtes de confitures, le tout couvert de fleurs ; & encore lui auroit offert des bouquets de fleurs d'orange & de jasmin d'Espagne, que Sa Majesté avoit trouvé très-beaux, & en auroit pris un qu'elle auroit attaché à sa robe, & auroit dit audit sieur Prevost des Marchands de donner les autres à Mesdames de Chevreuse & de Montbazon, qui étoient près d'elle, ce qu'il auroit effectué ; & Sa Majesté ayant temoigné auxdits Sieurs

Louis XIII, & la Reyne. 14 *Sept.* 1632

toute la ſatisfaction poſſible des ſoins & des devoirs qu'ils lui avoient rendus, elle ſeroit entrée dans ſon bateau ; & à ſon depart grande quantité de peuple là aſſemblé, criant *Vive le Roy*, & chacun lui ſouhaitant bon voyage.

Subſequemment, leſdits Sieurs ayant remercié leſdits ſieurs Exconſuls & Bourgeois de Ville, ſe ſeroient retirez pour vacquer aux affaires de la Ville.



ENTRE'E

ENTRÉE DE LOUIS XIII,

ET DU CARDINAL DE RICHELIEU, le 15 Septembre 1639.

Louis XIII, & le Card. de Richelieu. 15 Sept. 1639

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * ayant eu avis que Monſeigneur le Cardinal Duc de Richelieu, devoit arriver ce jourd'hui en cette Ville par la porte Saint-Sebaſtien, ils s'y ſeroient tranſportez, accompagnez des Officiers, & pluſieurs Exconſuls de ladite Ville, & reveſtus de leurs robes Conſulaires violettes, y auroient attendu ſon Eminence ; laquelle étant arrivée entre trois & quatre heures de relevée ; ayant fait arreſter ſon carroſſe, ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui auroit fait un compliment en peu de paroles, auquel ſon Eminence repondit : *Je vous ſuis bien obligé de l'affection que vous temoignez avoir pour le Cardinal de Lyon, mon frere ; je crois qu'enſuite d'icelle, vous avez pareille inclination pour moi, laquelle je vous prie de continuer à l'un & à l'autre.*

Et leſdits Sieurs ayant ſuivi ſon Eminence juſques à l'Archevêché, où ſon logement étoit preparé ; & étant entré avec leur ſuite dans la chambre de ſon Eminence, ledit ſieur

* Monſieur Baillon, Prevoſt des Marchands ; Mrs. Nicolas Serre, Barthelemi Ferrus, François de Soleyſel & Pierre Seize, Echevins.

Louis XIII, & le Card. de Richelieu. 16 Sept. 1639

Prevoſt des Marchands l'auroit de nouveau complimenté ; à quoi ſon Eminence auroit repondu en termes très-forts & très-affectueux.

Le Vendredi ſeizieme dudit mois de Septembre, leſdits Sieurs ayant appris par une lettre de Monſeigneur d'Halincourt, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en ladite Ville, pays de Lyonnois, Forez & Beaujolois, que Sa Majeſté devoit arriver ledit jour en cette Ville, par la porte Saint-Sebaſtien, ſur les deux heures de relevée, ils s'y ſeroient tranſportez, aſſiſtez des Officiers & Exconſuls de ladite Ville, reveſtus de leurs robes Conſulaires ; & ayant ſçû que Sa Majeſté s'approchoit, ils ſeroient ſortis hors la barriere, où Sa Majeſté s'étant arreſtée dans ſon carroſſe, ſuivi de pluſieurs Princes, grands Seigneurs, & quantité de Nobleſſe, & de ſes Compagnies de Mouſquetaires, Chevaux Legers & Gendarmes, leſdits Sieurs ſe ſeroient mis à genoux, & ledit Prevoſt des Marchands lui auroit dit :

SIRE,

CETTE VILLE ne pouvoit attendre un plus grand contentement que celui qu'elle reçoit d'y voir arriver VOSTRE MAJESTE' en parfaite ſanté ; auſſi ſe vient-elle jetter à ſes pieds, pour lui temoigner l'excès de ſa joye, que ce bruit, cette affluence, & ces acclamations expliqueront beaucoup mieux que moi, & pour lui rendre les vœux de la fidellité & de l'obeïſſance que nous lui devons, en qualité de vos très-humbles, très-obeïſſants, & très-fidelles Sujets & Serviteurs.

A quoi Sa Majesté auroit repondu : *Je vous remercie de vostre bonne volonté ; continuez, & je vous aimerai.*

Ensuite Sa Majesté seroit entrée, & auroit été reçuë aux acclamations publiques de *Vive le Roy*, qui l'ont suivies dans toutes les ruës jusques à Esnay, où son logement étoit preparé, jusques auquel lesdits Sieurs ayant accompagné Sa Majesté, & lui ayant été presentez par mondit Seigneur d'Halincourt, & iceux s'étant mis à genoux, ledit sieur Prevost des Marchands lui a encore dit :

Sire,

Nous apportons aux pieds de Vostre Majesté les vœux de la fidellité & de l'obeïssance que nous lui devons, accompagnez des souhaits que nous faisons pour l'accomplissement de tous ses grands & genereux desseins, afin que nous voyions bien-tôt reposer vostre Majesté à l'ombre de ses palmes & de ses lauriers, après avoir terrassé ses ennemis & renversé tous leurs efforts, pendant que nous nous occuperons à dresser les trophées de ses grandes & innombrables victoires, pour les rendre croyables à nos successeurs ; & que nous continuerons nos prieres à Dieu, pour la prosperité & santé de vostre Majesté, en qualité de ses très-humbles, très-obeïssants, & très-fidelles Sujets & Serviteurs.

A quoi le Roy auroit gracieusement repondu : *Je vous remercie des temoignages que vous me donnez de votre bonne volonté ; continuez à me bien servir.*

Louis XIII, & le Card. de Richelieu. 19 *Sept.* 1639

Après quoi lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins & leur suite étant sortis de la chambre du Roy, se seroient retirez.

Le Lundi suivant dix-neufvieme Septembre, lesdits Sieurs ayant été advertis que le Roy devoit partir de cette Ville sur les sept heures du matin, se seroient acheminez sur le pont du Rhosne; & entre la porte appellée la Tour & la derniere barriere du costé de la Guillotiere, assistez des Officiers de la Ville & des Exconsuls d'icelle, revestus de leurs robes Consulaires, auroient attendu Sa Majesté; laquelle y étant arrivée à ladite heure dans son carrosse, lesdits Sieurs s'étant mis à genoux, ledit sieur Prevost des Marchands auroit pris congé de Sa Majesté, & lui auroit dit:

SIRE,

NOUS avons un extrême deplaisir de voir partir vostre Majesté de cette Ville, pour s'exposer aux travaux continuels des voyages qu'elle fait pour visiter son Royaume; mais quand nous considerons qu'en cela elle imite le Soleil qui distribue la lumiere, la chaleur & la fertilité par toute la terre en la contournant, nous ne pouvons que louer son dessein, & prier Dieu que vostre Majesté par sa presence rechauffe les cœurs de ses peuples, dissipe les tenebres & les horreurs de la desobeïssance, & brise les efforts de tous ses ennemis, afin que par ses travaux & sa vigilance, vostre Majesté donne la felicité en son Royaume, & s'acquiere le repos & la gloire que nous lui souhaitons, en qualité de ses très-humbles, très-obeïssants, & très-fidelles Sujets & Serviteurs.

Et Sa Majesté temoignant une grande satisfaction, auroit repondu : *Je vous remercie des temoignages que vous me rendez de vostre bonne volonté ; continuez, & je vous departirai des effets de la mienne ez occasions.*

Après cela, chacun criant *Vive le Roy*, Sa Majesté a continué son voyage ; & lesdits Sieurs ayant sçû que Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu devoit s'en aller sur le midi, seroient retournez avec leur suite à la premiere porte dudit pont du Rhosne, où ils auroient demeuré dans la loge du Commis, jusques environ sur les deux heures de relevée que son Eminence y seroit arrivée ; & ledit sieur Prevost des Marchands lui auroit dit :

MONSEIGNEUR,

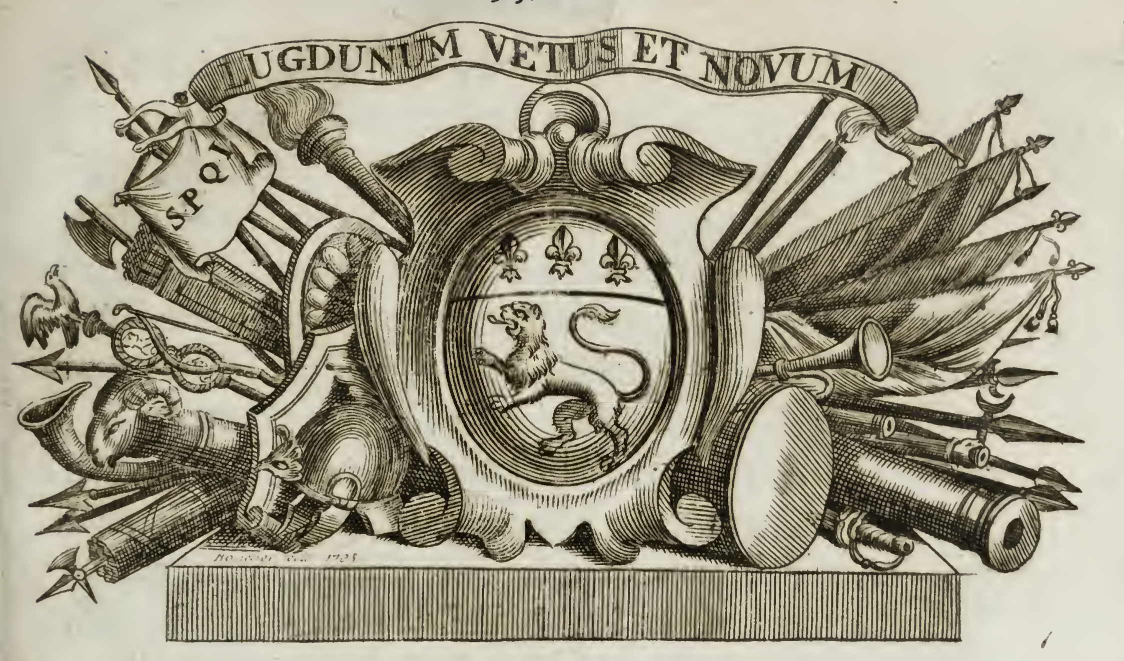
PUISQUE les Anciens ont mis Atlas dans le nombre de leurs Dieux, & lui ont fait des sacrifices pour la peine qu'il avoit de faire mouvoir le Ciel & de le supporter ; nous devons, sans difficulté, rendre les mêmes honneurs à vostre Eminence, puisque par ses intelligences surnaturelles, elle fait agir tout ce Royaume, mesme remuer toute la terre, aussi facilement que si elle la portoit dans ses mains ; & comme cette Ville fait une partie de ce fardeau, & que vostre Eminence l'a toûjours supportée & soûtenuë favorablement, nous prions Dieu de tout nostre cœur de lui vouloir continuer & multiplier les forces necessaires pour un tel effort, afin qu'elle ne se lasse point de nous soûtenir & faire du bien, comme nous ne nous lasserons jamais de l'honorer, reverer & servir en qualité de ses très-humbles, très-obeïssants, & très-obligez Serviteurs.

Louis XIII, & le Card. de Richelieu. 19 Sept. 1639

A quoi ſon Eminence a repliqué : *Je ne ſçai que repondre à vos civilitez, ſinon que je voudrois avoir le pouvoir que vous me donnez, pour l'employer à vous ſervir ;* & après ſon Eminence a continué ſon voyage, & leſdits Sieurs ſe ſont retirez.

Signé par les Prevoſt des Marchands & Echevins ſuſdits.





ENTRÉE
DU ROY LOUIS XIII.

Le Lundy 17 *Fevrier* 1642.

LES Sieurs Prevost des Marchands * & Eschevins de la ville de Lyon, ayant appris que le Roy devoit arriver en ladite Ville, se seroient rendus, assistés des Officiers d'icelle, à la porte du Lion, hors celle de Vaize, au jardin du Sieur de Roussy, où ils auroient disné, & les Sieurs Exconsuls de ladite Ville y seroient venus les trouver, & entre trois & quatre de relevée, ayant eu

LOUIS XIII. 17 *Fevrier* 1642.

* Monsieur Mascranny, Prevost des Marchands. Messieurs Gueston, Raton, Chapuy & Bonniel, Eschevins.

Louis XIII. 17 *Fevrier* 1642.

avis que Sa Majesté s'approchoit, & seroit bientost à ladite porte, eux & lesdits Officiers auroient pris leurs robbes violettes & leurs bonnets, comme encore lesdits Sieurs Exconsuls leurs robbes noires, & ayant au devant d'eux les Mandeurs de ladite Ville revestus de leurs robbes violettes, & portant leurs manches & baguettes, ils se seroient rendus hors ladite porte du Lion en l'endroit accoustumé en tel cas, où quantité de sable auroit esté mise sur le pavé; & y ayant attendu quelque temps, & les Mousquetaires & Compagnies de Chevaux-legers de Sa Majesté ayant passé, elle y estant arrivée, lesdits Sieurs & toute leur suitte, ayant mis les genouils en terre, & Sa Majesté ayant fait arrester son carrosse, ledit Sieur Prevost des Marchands lui auroit dit:

SIRE, puisqu'il est certain qu'une extreme joye peut causer la suspension des sens, Vostre Majesté ne s'étonnera pas, s'il lui plaît, si prosternés à ses pieds, celle que nous recevons de la voir heureusement arrivée en sa ville de Lyon, ne nous peut pas permettre de lui exprimer nos ressentimens, mais seulement de l'assurer de nostre fidelité, obeissance & affection à son service, qui ne finiront qu'avec nos vies, puisque Nous avons le bonheur d'estre ses très-humbles, très-obeissants & très-fidelles sujets & serviteurs.

Dont Sa Majesté ayant tesmoigné qu'elle estoit satisfaite, ayant dit que cela estoit bon, elle auroit adjousté, ayant levé son chapeau & s'estant recouvert: *Je vous remercie de vostre bonne volonté; continuez à me bien servir, & je continuerai à vous aimer.*

Et ayant encore relevé son chapeau avec un visage riant

&

& gracieux, elle ſeroit entrée dans ladite Ville: leſdits Sieurs & leurdite ſuitte eſtant incontinent entrés en des carroſſes, auroient ſuivi Sa Majeſté, laquelle paſſant entre ladite porte du Lion & celle de Vaize, les canons preparés auroient joué: conſequemment Sa Majeſté eſtant arrivée au lieu d'Eſnay, où ſon logement avoit eſté preparé, leſdits Sieurs, en meſme ordre qu'ils eſtoient allés à ladite porte du Lion, ſeroient entrés dans l'hôtel dudit Eſnay en la chambre de Sa Majeſté, où s'eſtant derechef mis à genoux devant elle, ledit Sieur Prevoſt des Marchands lui auroit dit très-diſertement:

SIRE, la Monarchie, la puiſſance, la juſtice & la debonnaireté eſtant des graces que Dieu a données à Voſtre Majeſté ſi avantageuſement, ce n'eſt pas merveille ſi elle regne ſi puiſſamment, & ſi les Nations eſtrangeres, en le reconnoiſſant pour leur Monarque & Souverain, trouvent leur deffenſe en ſa puiſſance, la conſervation de leurs privileges en ſa juſtice & en ſa debonnaireté, une part au bien & avantage que tous ſes peuples reçoivent de ſon amour. Nous ſupplions très-humblement Voſtre Majeſté de nous en accorder la continuation, & en reconnoiſſance, nous continuerons nos vœux & nos prieres pour ſa proſperité, ſanté & longue & heureuſe vie avec tout le zele & ferveur qui ſe peut deſirer en ceux qui ſont de cœur, d'inclination, comme de naiſſance & par devoir, ſes très-humbles, très-obeiſſants & très-fidelles ſujets & ſerviteurs.

Et Sa Majeſté ayant très-attentivement & avec teſmoignage de contentement ouï ce diſcours, elle auroit dit: *Je vous remercie de votre bonne volonté.* Ayant levé ſon chapeau,

Louis XIII. 17 *Fevrier* 1642.

& lesdits Sieurs s'estant levés, Sa Majesté s'approchant dudit Sieur Prevost des Marchands, lui ayant mis la main sur l'epaule, lui auroit dit avec un très-gracieux visage : *Vous meritez de faire des harangues, vous les faites courtes & bonnes, bonnes en perfection.* Ensuite dequoi, tous lesdits Sieurs ayant fait très-humble reverence, seroient sortis de ladite chambre ; de là seroient allés chez ledit Sieur Prevost des Marchands, où le Consulat ayant remercié de leur assistance lesdits Sieurs Exconsuls, ils l'auroient laissé ; attendu que Monsieur Desnoyers y devoit loger, le Consulat l'y auroit attendu jusques au soir, d'autant qu'estant arrivé dans la Ville, il seroit allé à droiture trouver le Roy, & y auroit demeuré fort tard & jusques entre six à sept heures qu'estant retourné audit logis, lesdits Sieurs Prevost des Marchands, Eschevins & Officiers, revestus de leurs habits ordinaires, & ayant devant eux les Mandeurs, avec leurs robbes, manches & baguettes, seroient entrés en la chambre où estoit Monsieur Desnoyers, & ledit Sieur Prevost des Marchands lui auroit dit :

MONSEIGNEUR, nous vous supplions de vouloir bien recevoir les tesmoignages de joye que nous venons vous rendre de vostre heureuse arrivée, pour reconnoissance des ressentiments que nous devons aux assistances que nous avons eu de vostre protection, qui sera, s'il vous plaît, nostre refuge, comme nos volontés seront toujours d'estre vos très-humbles & très-obeissants serviteurs.

Et mondit Sieur Desnoyers lui auroit dit, *Qu'il les remercioit de l'honneur qu'ils lui faisoient, qu'il affectionnoit grandement cette Ville, & avoit inclination particuliere pour elle, & de*

long-temps, & que si depuis qu'il n'y avoit esté, il avoit changé en quelque chose, c'estoit en ce qu'il avoit augmenté son desir de la pouvoir servir, & qu'il prioit Monsieur le Prevost des Marchands de les en assurer, qu'il le feroit en general & en particulier de très-bon cœur, en toutes les occasions qui s'en presenteront; dont tous lesdits Sieurs l'ayant remercié, & se retirants, il seroit sorti de sa chambre, & les auroit accompagné jusques à la porte de la salle, estant sur les degrés, dont ayant pris congé de lui, chacun se seroit retiré chez soi; & du tout a esté fait le present acte signé Mascranny, Gueston, Raton, Chapuy & Bonniel.

Louis XIII. 17 *Fevrier* 1642.

Lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins ayant sçu que le Roy devoit partir le Dimanche 23 Fevrier à neuf heures du matin, se seroient acheminés sur le pont du Rhosne & dehors sa seconde porte, estant sur icelui, ayant les Exconsuls & leurs Mandeurs avec eux, & tous en habit de ceremonies ordinaires; dans lequel endroit le Roy estant arrivé dans son carrosse, & s'estant arresté à l'endroit où ils estoient, & eux s'estant mis à genoux sur le sable, ledit Sieur Prevost des Marchands auroit dit:

Depart du Roy, le 23. Fevrier.

SIRE, si le depart de Vostre Majesté nous prive du bien & de la joye que nous venons de recevoir par son arrivée, il ne nous ôtera pas le souvenir d'adresser nos prieres à Dieu, afin qu'il benisse ses desseins, & qu'il lui donne une aussi longue & heureuse vie que le souhaitent ses très-humbles, très-obeissants & très-fidelles sujets.

Louis XIII. 23 Fevrier 1642.

Et Sa Majesté s'estant avancée avec un très-gracieux visage, & tesmoignant qu'elle estoit bien satisfaite de ladite Ville, ayant levé son chapeau & s'estant recouvert, leur auroit dit :

Messieurs, je vous remercie des tesmoignages que vous me rendez de vostre affection ; assurez-vous de la mienne, & me servez toujours comme vous avez fait ; & estant passé outre pour aller coucher à Vienne, lesdits Sieurs seroient entrés dans ladite Ville, & se seroient separés. Dont a esté fait le present acte, & ont signé comme cy-devant.



RECEPTION

RECEPTION

DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU,

Le Mercredy 19 Fevrier 1642.

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins de la ville de Lyon, ayant eſté avertis que Monſeigneur le Cardinal de Richelieu devoit arriver en cette Ville ſur les trois heures de relevée, ſe ſeroient tranſportés au jardin du Sieur de Rouſſy jouxte la porte du Lion, eſtant hors celle de Vaize, accompagnés de leurs Officiers & des Sieurs Exconſuls, où ils auroient diſné, après lequel ayant pris leurs robbes, ils ſe ſeroient tous rendus à ladite porte du Lion au dedans d'icelle, ayant au devant d'eux les Mandeurs en robbes ordinaires de ceremonie; & y eſtant Monſeigneur le Cardinal arrivé en carroſſe, & icelui arreſté à l'endroit où eſtoient leſdits Sieurs, lui auroit eſté dit par mondit Sieur Prevoſt des Marchands:

Monſeigneur le Cardinal de Richelieu. 19 *Fevrier.* 1642.

MONSEIGNEUR, nous avons trop de part aux avantages que toute la France reçoit par la prudence & les ſoins de voſtre Eminence, pour ne lui pas teſmoigner les reſſentiments de joye que nous donne ſon heureuſe arrivée; nous y ſommes conviés auſſi par les obligations particulieres que nous lui avons de nous avoir favoriſés de ſa protection; nous la ſupplions très-humblement de nous en accorder la continuation, & de nous tenir pour ſes très-humbles & très-obeiſſants ſerviteurs.

Monſeigneur le Cardinal DE RICHELIEU. 19 *Fevrier* 1642.

A quoi Monſeigneur le Cardinal auroit reſpondu :

MESSIEURS, j'eſpere que ſi vous eſtes ſatisfaits de mes actions paſſées, vous ne le ſerez pas moins de celles de l'avenir, & je le ſerai beaucoup, quand j'aurai occaſion de vous ſervir en general & en particulier.

Et en après ſeroit paſſé outre pour aller en ſon logis, preparé à l'Archeveſché, & leſdits Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins ſuivis & veſtus comme cy-devant ſeroient allés à la ſuitte dudit Seigneur Cardinal juſques audit Archeveſché, où eſtant entrés en ſon antichambre, en laquelle il ſeroit venu, ſortant pour aller voir le Roy, & s'eſtant arreſté où eſtoient leſdits Sieurs, ledit Sieur Prevoſt des Marchands lui auroit dit :

MONSEIGNEUR, Dieu ayant donné voſtre Eminence au Roy pour ſe ſervir de la prudence de ſes conſeils, ce n'eſt pas merveille, ſi ſes actions produiſent de ſi glorieux & avantageux effets pour la France, & ſi pleins d'admiration & d'eſtonnement pour les Nations eſtrangeres, & comme ces meſmes actions lui ont acquis les plus illuſtres titres des Roys ſes devanciers, elles font auſſi par-tout connoiſtre les effets de voſtre prudence, & du zele que vous avez pour ſon ſervice : nous n'offrons pas le noſtre à voſtre Eminence, parce qu'il lui eſt acquis ; mais nous lui reïterons les ſupplications que nous lui avons faites de nous continuer l'honneur de ſa protection, & de nous croire ſes très-humbles & très-obeiſſants ſerviteurs.

Et ledit Seigneur y ayant respondu avec très-favorable accuëil, auroit dit :

Monseigneur le Cardinal DE RICHELIEU. 19 *Fevrier* 1642.

MESSIEURS, comme pour la seconde fois en ce jour vous me rendez les tesmoignages de vostre affection, aussi pour la deuxiesme fois je vous assure de la mienne, & que quand il se presenteroit cent occasions, je n'en laisserois passer aucune, sans essayer de vous faire paroistre combien j'ai de bonne volonté pour cette Ville, & pour vous en general & en particulier.

Estant sorti, s'en seroit allé à Esnay, où Sa Majesté estoit logée, & lesdits Sieurs se seroient retirés : & est à remarquer qu'à l'arrivée dudit Seigneur, n'ont esté tirés aucuns canons ni boëttes, attendu que Sa Majesté estoit dans la Ville, dont a esté fait le present acte. *Signé*, Mascrany, Guesto‍n, Raton, Chapuy & Bonniel.

Depart de Monseigneur le 24 Fevrier.

Lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Eschevins se seroient transportés le 24 Fevrier 1642. sur les dix heures du matin à la porte du Rhosne, en la loge du Commis de ladite Ville avec les Officiers, Exconsuls & Mandeurs, tous revestus comme le jour d'hier ; & y ayant attendu jusques à une heure & demie de relevée, Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu y seroit arrivé s'en allant coucher à Vienne, & au lieu où lesdits Sieurs estoient, son carrosse s'estant arresté, ledit Sieur Prevost des Marchands lui auroit dit :

M*ONSEIGNEUR, puisqu'il est vrai que les desseins de vostre Eminence ont pour fondement avec plusieurs autres vertus la justice & la charité, il n'en faut pas attendre*

Monſeigneur le Cardinal DE RICHELIEU. 19 *Fevrier* 1642.

de moins glorieux & advantageux effets pour la France qu'elle en a eu en tant d'occaſions : nous le ſouhaitons avec paſſion , & que voſtre Eminence en la continuation de ſon voyage ſoit accompagnée d'autant de proſperité & de bonheur , que nous avons de volonté de lui faire connoiſtre que nous ſommes ſes très-humbles , très-obeiſſants & très-obligés ſerviteurs.

Et ledit Seigneur lui auroit reſpondu : *Ce que vous augurez bien pour la France des deſſeins du Roy & de ſon voyage , me faït eſperer que les ſuccez s'en enſuivront heureux , & je rapporterai tous mes ſoins à ce que cela arrive pour le bien general du Royaume & le voſtre en particulier , pour lequel vous me trouverez toujours diſpoſé à vous ſervir.*

Et ſubſequemment ledit Seigneur ayant continué ſon voyage, leſdits Sieurs ſe ſeroient retirés ; & de ce que deſſus a eſté fait le preſent acte, ſigné deſdits Sieurs Prevoſt des Marchands & Eſchevins comme deſſus.



ENTRÉE DE LOUIS XIII,

le Lundi ſeptieme jour du mois de Juillet 1642.

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * ayant eu avis que le Roy revenoit de Perpignan, & devoit arriver ledit jour en ladite Ville par la porte du pont du Rhoſne, ils ſe ſeroient rendus à ladite porte au bureau du Commis d'icelle, aſſiſté des Officiers & Exconſuls d'icelle, & tous reveſtus de leurs robes Conſulaires : ayant appris que Sa Majeſté s'approchoit, & Monſieur le Marquis de Villeroy leur ayant fait entendre qu'elle étoit indiſpoſée, & partant qu'elle ne recevroit aucune harangue, ils ſeroient allez ſur ledit pont, au-delà de la tour d'icelui, & entre icelle & la derniere barriere, à l'endroit en tel cas accoûtumé, auroient attendu Sa Majeſté ; laquelle, après que ſes Compagnies de Mouſquetaires & Chevaux-Legers auroient paſſé, y étant arrivée, leſdits Sieurs, & toute leur ſuite, auroient fait une profonde reverence, & Sa Majeſté ayant levé ſon chapeau, & témoigné par un benin & gracieux viſage & regard qu'elle étoit ſatisfaite, auroit paſſé outre ; enſuite de quoi, quelques boëtes & canons, qui étoient

Louis XIII. 7 *Juill.* 1642.

* Monſieur Alexandre Maſcranny, Prevoſt des Marchands; Mrs. Philippes Gueſton, Loüis Chappuis, & Janton Boniel, Echevins.

Louis XIII. 7 *Juill.* 1642.

preparez, ayant joüé, Sadite Majesté seroit allée en l'hostel d'Esnay ; & lesdits Sieurs ayant posé leurs robes Consulaires, après avoir remercié lesdits sieurs Exconsuls de leur assistance, se seroient separez ; ayant néantmoins auparavant pris resolution de se rassembler à deux heures de relevée, pour aller voir Monseigneur Desnoyers, Conseiller ez Conseils de Sa Majesté & Secretaire de ses Commandements, & lui rendre les devoirs de la Ville, qui lui est grandement obligée des faveurs & supports qu'il lui a departi.

Et sur les deux heures de relevée, lesdits Sieurs s'étant assemblez chez mondit sieur le Prevost des Marchands, où ledit Seigneur Desnoyers étoit logé, le Consulat s'étant rendu en sa chambre, il lui auroit fait un compliment deu à son merite & à la bienveillance dont il favorise cette Ville ; & ledit Seigneur lui ayant temoigné qu'il la lui continuoit, & desiroit en toutes occasions lui en produire les effets, lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins se seroient retirez.

Signé par les Prevost des Marchands & Echevins susdits.



RECEPTION

RECEPTION

DE LA REYNE CHRISTINE DE SUEDE, le 14 Aoust 1656.

LES Sieurs Prevost des Marchands & Echevins * ayant reçû lettre du Roy, en date du 9 Juillet dernier, contenant ses commandements pour la reception de la Reyne de Suede à son arrivée en cette Ville, ont arresté que ladite lettre sera ci registrée, pour y avoir recours quand besoin sera.

La Reyne CHRISTINE de Suede. 14 *Aoust* 1656

En suit la teneur de ladite lettre du Roy.

DE PAR LE ROY.

TRE'S CHERS & BIEN-AMEZ; Nostre très-chere & très-amée Sœur & Cousine la Reyne CHRISTINE-ALEXANDRE, devant passer par nostre Royaume, pour se rapprocher de nostre très-cher & très-amé Frere & Cousin le Roy de Suede, Nous avons ordonné au sieur de l'Esseing de se rendre en diligence auprès d'elle, pour la servir pendant qu'elle sera sur nos Etats; & d'autant que nous voulons qu'en son passage, elle reçoive tous les honneurs deus à sa qualité, Nous vous mandons & ordonnons de les lui rendre tels que vous pourriez faire à nous-même, si en

* Monsieur Jacques Guignard, Prevost des Marchands; Mrs. Pierre Mellier, Raymond Bererd, Justinian Croppet & Noël Costart, Echevins.

La Reyne CHRISTINE de Suede. 14 *Aoust* 1656

personne y étions, selon que vous en serez requis par ledit sieur de l'Esseing, qui a ordre de vous faire sçavoir plus particulierement nostre intention sur ce sujet; à laquelle vous aurez à vous conformer ponctuellement, si n'y faites faute; car tel est nostre plaisir. Donné à la Fere le 9 Mars 1656. Signé ***LOUIS;*** & plus bas, *DE LOMENIE;* & au dos écrit: *A nos très-chers & bien amez les Prevost des Marchands & Echevins de la Ville de Lyon.*

Lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins étant allez le 8 dudit mois à l'hostel de Monseigneur l'Archevêque, Lieutenant general pour le Roy en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forez & Beaujolois; lequel ayant conferé avec eux sur l'ordre qui seroit observé au passage dans ladite Ville, de la Reine de Suede, touchant les Pennonages qui se mettront en armes, ledit Seigneur auroit fait une Ordonnance à ce sujet, qui regle le nombre des Penons, leurs noms, & la quantité de mousquetaires, piquiers armez de corcelets & bourguignotes, & les places où ils doivent se mettre en bataille; de laquelle Ordonnance lesdits Sieurs ont fait faire l'enregistrement, & ont aussi rendu la leur, pour que les ruës, lieux & places, par où la Reyne devoit passer, pour se rendre en l'hostel de mondit Seigneur l'Archevêque, fussent debarrassez & netoyez de tous encombres, marreins, & autres choses qui pourroient servir d'obstacle audit passage; laquelle Ordonnance auroit été imprimée, lûë, publiée & affichée, pour que personne n'en pretende cause d'ignorance.

Le Lundi quatorzieme jour dudit mois, lefdits Sieurs ayant été advertis que la Reyne de Suede devoit arriver en ladite Ville fur le foir de celle de Vienne, où elle avoit couché la nuit auparavant, fe feroient fur les quatre heures de relevée tranfportez en habits de ceremonie, accompagnez de Meffieurs les Exconfuls, & precedez de leurs Mandeurs, hors la premiere porte du pont du Rhofne, où ils auroient attendu dans la loge du Commis la venuë de ladite Reyne; pendant laquelle attente, il feroit rentré dans la Ville plus de deux mille chevaux, quantité de carroffes, & une multitude innombrable de peuple qui en étoient fortis pour aller au devant de ladite Reyne; laquelle étant arrivée nuit clofe à l'endroit où étoit le Confulat, où il avoit fait allumer quantité de flambeaux de cire blanche, & lefdits Sieurs, furtout Monfieur le Prevoft des Marchands, s'étant avancez après la reverence faite, voulant commencer à lui parler, même ayant proferé trois ou quatre paroles, la Reyne auroit dit: *Monfieur, je fuis laffe; je vous prie, à demain les harangues*, & auroit paffé outre.

La Reyne Christine de Suede. 14 *Aouft* 1656

A l'entrée de Sa Majefté en ladite Ville, quantité de canons & boëtes auroient joüé & fait grand bruit; enfuite de là elle auroit été conduite par la place de Belle-Cour, où lefdits Pennonages étoient en bataille, & par les mêmes ruës defignées dans la fufdite Ordonnance, dont toutes les feneftres de cofté & d'autre étoient garnies de lumieres qui donnoient une grande clarté, jufques à l'hoftel de mondit Seigneur l'Archevêque; les corps de garde des Pennonages étant pofez à la defcente du pont de Saône, du cofté de faint Nizier &

La Reyne CHRISTINE de Suede. 15 *Aoust* 1656

à la place des Changes, & encore jouxte ledit Archevêché y ayant un corps de garde des Suiſſes de la garniſon de ladite Ville; & ſe ſeroit le Conſulat & toute ſa ſuite predite, ſeparé, ayant remis au lendemain à voir ladite Dame Reyne, pour lui rendre leurs devoirs.

Le Mardi quinzieme dudit mois, leſdits Sieurs ayant appris de mondit Seigneur l'Archevêque, que la Reyne de Suede étoit diſpoſée à recevoir les honneurs du Conſulat, ſe ſeroient tranſportez en robes de ceremonie, & accompagnez comme le jour precedent, en la chambre de ladite Dame, à laquelle ledit Seigneur ayant preſenté leſdits Sieurs, & eux l'ayant approchée, lui faiſant grande reverence, ledit ſieur Prevoſt des Marchands lui auroit deduit par ſa harangue, en termes diſerts, civils & reſpectueux, la joye que le general de cette Ville concevoit de ſon heureuſe arrivée en icelle, & fait les offres des ſervices du Conſulat, & de ce qui dependoit de ladite Ville, pendant le ſejour de Sa Majeſté.

A quoi ladite Dame Reyne auroit repondu : *Meſſieurs, je vous remercie, & ſuis fort contente de vos civilitez; & quand j'aurai le pouvoir de vous ſervir, je le ferai de bon cœur.*

Et le Conſulat après avoir, ainſi que ſa ſuite, reïteré leurs très-humbles reverences & reſpects, ſe ſeroient retirez & ſeparez.

Et ſur le ſoir de ladite journée, leſdits Sieurs ayant fait preparer un feu d'artifice ſur la riviere de Saône, au devant

de

de l'hoſtel dudit Seigneur Archevêque ; ledit feu auroit joüé & parfaitement bien reüſſi, ladite Reyne qui l'avoit vû avec grande commodité des feneſtres de ſa chambre, ayant temoigné en avoir grande ſatisfaction.

La Reyne CHRISTINE de Suede. 17 *Aouſt* 1656

Le Jeudi dix-ſeptieme dudit mois, leſdits Sieurs ayant encore ſçû de mondit Seigneur l'Archevêque, que la Reyne de Suede avoit deſiré de voir l'Hoſtel de Ville, lui avoient fait preparer une très-belle collation de confitures & beaux fruits dans la chambre des portraits de ceux qui ont paſſé par les charges Conſulaires de ladite Ville, très-bien tapiſſée & garnie à l'endroit où étoit le fauteüil & couſſin d'étoffe d'or & de ſoye, d'un riche daiz en broderie d'or, tant plein que vuide : & ladite Dame étant arrivée ſur les cinq heures de relevée, accompagnée dudit Seigneur Archevêque & de Monſieur de Guiſe, le Conſulat étant au bas du degré de la grande entrée dudit Hoſtel de Ville l'attendant, & la Compagnie des Arquebuſiers ſous les armes, ayant le ſieur Deſcazaux, Capitaine de la Ville, en tête, & le ſieur Hugalis, Capitaine-Enſeigne de ladite Compagnie, en queüe; ladite Dame Reyne étant deſcenduë de carroſſe, leſdits Sieurs l'auroient reçûë avec les civilitez & honneurs qui lui étoient deus; & étant montée dans ledit Hoſtel, accompagnée deſdits Seigneurs, ſix trompettes joüant, ſeroit allée à droiture dans le jardin dudit Hoſtel, où s'étant promenée quelque temps, elle en ſeroit ſortie, & montée par le grand degré à la grand-ſalle, où la grande bande de dix-huit violons, étant dans la tribune de ladite ſalle, auroit joüé à

La Reyne CHRISTINE de Suede. 17 Aoust 1656

ſon paſſage en entrant & en ſortant : de là, Sa Majeſté ſeroit entrée en la chambre de ladite collation, où elle prit ſéance ſeule en ſon fauteuil placé près la table où elle étoit dreſſée; & après en avoir pris & mangé quelque peu, tandis qu'une autre bande de violons a joüé, elle ſe ſeroit levée & ſeroit entrée dans les chambres, où elle auroit aſſez arreſté, de même que dans ladite grand-ſalle & ſur le balcon, où elle ſeroit auſſi entrée ; après quoi, deſcendant par le même grand eſcalier, elle ſeroit de rechef allée audit jardin, où elle ſe ſeroit aſſez long-temps promenée, parlant tantoſt à Monſeigneur l'Archevêque, tantoſt à Monſieur de Guiſe, & auroit auſſi ſouvent parlé à Monſieur le Prevoſt des Marchands; & enfin s'étant voulu retirer, avant ſe mettre en ſon carroſſe & y étant, elle auroit fait de très-gracieux accueils auxdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins, qui l'auroient accompagnée; après quoi s'étant retirée, leſdits Sieurs ſe ſeroient ſeparez.

Le Mercredi vingt-troiſieme jour dudit mois d'Aouſt, ladite Reyne ayant auparavant fixé ſon depart, ſe ſeroit embarquée ſur la Saône, pour aller coucher à Mâcon, dans un bateau très-propre qui lui avoit été preparé, après avoir encore été complimentée ſur ſon depart par Monſieur le Prevoſt des Marchands; à quoi Sa Majeſté auroit repondu très-gracieuſement. Monſeigneur l'Archevêque qui l'accompagnoit a pris congé d'elle, Monſieur de Guiſe s'eſt embarqué avec elle; & le Conſulat l'ayant vû partir, & ayant accompagné ledit Seigneur Archevêque juſques dans ſon hoſtel, ſe ſeroit enfin ſeparé.



Bouchet fecit 1714

ENTRÉE
DU ROY LOUIS XIV.

Le Dimanche 24 *Novembre* 1658.

LE ROY ſeroit arrivé en la ville de Lyon par la porte de Vaize, ſur les quatre heures de relevée dans le carroſſe de la Reyne où elle étoit, & encore Monſieur & Mademoiſelle, ayant au devant dudit carroſſe les Mouſquetaires du Roy & ſes Chevaux-legers, & enſuite quantité de carroſſes remplis de Princes, Seigneurs, Dames & Demoiſelles; comme encore il y avoit pluſieurs perſonnes de qualité & condition à cheval & le train de la ſuitte, ſans que le Conſulat * dût rendre à Sa Majeſté les

Louis XIV. 24 *Novembre* 1658.

* MM. de la Salle, Prevoſt des Marchands. Bollioud, Rambaud, Dugas, André, Echevins.

Louis XIV. 24 *Novembre* 1658.

devoirs & honneurs de ladite Ville, comme autrefois avoit été pratiqué aux arrivées des Roys & Reynes en icelle; & ce attendu que Monseigneur le Marechal de Villeroy, Duc & Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour Sa Majesté en ladite Ville, pays de Lyonnois, Forez & Beaujolois, avoit fait sçavoir au Consulat que Sa Majesté avoit remis à recevoir cesdits honneurs dans la Ville en son hôtel, pris en la maison de Monsieur Mascrany, Tresorier de France en cette Generalité, scize en la Place de Belle-cour; & lorsque Sa Majesté seroit entrée en ladite Ville, quantité de canons & boëtes avoient joués avec grand bruit & éclat, tant au Château de Pierre-scize, qu'au boulevard Saint Jean & sur le quay près ledit boulevard, où ayant été mis un canon jouxte la maison de Monsieur Conani, Conseiller du Roy en la Senechaussée & Siege Presidial de ladite Ville & ancien d'icelle, le coup dudit canon en fit tel effet, qu'il ébranla si fort ladite maison, que tout le toit d'icelle en fut rompu & detaché des murailles, lesquelles en avoient pris des coups & fentes, au moyen desquelles elles sont menacées de ruine; & auroit dit ledit Seigneur Duc de Villeroy au Consulat, qu'il l'avertiroit, quand ce seroit la volonté de Sa Majesté, que le Corps Consulaire lui rendît ses devoirs, & le soir dudit jour il auroit averti ledit Sieur Prevost des Marchands, que ce seroit le lendemain jour & fête de Sainte Catherine 25 dudit mois, sur les dix heures du matin, en son hôtel; ensuite de quoi ledit Sieur Prevost des Marchands avoit ordonné aux Mandeurs de ladite Ville d'avertir lesdits Sieurs Echevins

& les Sieurs Officiers & Exconſuls d'icelle de ſe trouver ledit jour 25 dudit mois à neuf heures du matin chez icelui Prevoſt des Marchands, pour de là ſe tranſporter vers Sa Majeſté en ſon dit hôtel, aux fins de lui rendre leſdits honneurs & devoirs, & le même jour 24 de Novembre Monſeigneur le Cardinal de Mazarin ſeroit auſſi entré en ladite Ville par ladite porte de Vaize, & ſon Eminence avoit pris ſon logement chez Monſieur Vidaud, Procureur du Roy en la Senechauſſée & Siege Preſidial de cette Ville.

Louis XIV. 24 *Novembre* 1658.

Du Lundi 25 Novembre 1658. jour & fête de Sainte Catherine avant midy, en la ville de Lyon.

LESDITS Sieurs & les Officiers & Exconſuls de ladite Ville ſe ſeroient trouvés chez ledit Sieur Prevoſt des Marchands ſur les neuf heures du matin, & s'étant revêtus de leurs robbes conſulaires violettes, & autres qu'en tel cas ils ont accoûtumé de porter, ils ſe ſeroient rendus dans l'hôtel pris par Sa Majeſté ſcis en la place de Belle-cour, & ſeroient montés en la chambre de Sadite Majeſté, où la porte leur ayant été ouverte, ils ſeroient entrés, & s'étant approchés de Sa Majeſté qui y étoit & eux mis à genoux, ledit Sieur Prevoſt des Marchands, portant la parole pour le general de ladite Ville, auroit diſertement & de bonne grace dit :

SIRE, il ſeroit bien difficile d'exprimer par des paroles toute la joye qu'apporte dans nos cœurs la preſence de votre ſacrée Majeſté; nous tâcherons de la mieux faire paroître par la continuation de nos obeiſſances, de nos reſpects & de nos ſoumiſſions

Louis XIV. 24 Novembre 1658.

que par tous les discours que nous sçaurions faire sur cet auguste sujet, & de meriter la conservation de tous nos privileges par l'inviolable fidelité dans laquelle nous protestons de vivre & mourir pour le service de Sa Majesté & le bien de son Etat, étant, SIRE, ses très-humbles, très-obeissants & très-fideles sujets & serviteurs.

Ce que Sa Majesté ayant ouï très-benignement, & temoigné avoir eu à gré, elle auroit répondu, *qu'elle étoit assurée de l'affection de cette Ville, & qu'aussi le pouvoit-elle être de la sienne.* Sa Majesté étant bien informée de la fidelité de ladite Ville, & leur ayant ordonné de se lever, elle auroit encore dit que *ladite Ville avoit toûjours été fidelle à ses Roys*; & plusieurs Seigneurs presens y auroient hautement applaudi, & au discours prononcé par ledit Sieur Prevost des Marchands, Monseigneur le Marechal & Monseigneur l'Archevêque son frere étant presens proche de Sa Majesté; & après avoir lesdits Sieurs Prevost des Marchands, Echevins, Officiers & Exconsuls quelque peu arrêté, étant debout en presence de Sa Majesté, de laquelle ils avoient encore ouï quelques bonnes paroles en faveur du general de ladite Ville, & deux s'étant inclinés en profonde reverence, ils se seroient retirés chez ledit Sieur Prevost des Marchands, où ayant été averti que ce même jour à l'heure de deux de relevée ils y auroient audience de la Reyne en son hôtel d'Esnay, ils auroient pris ordre de revenir à une heure aussi de relevée chez le Sieur Prevost des Marchands pour aller audit Esnay rendre les devoirs de cette Ville à Sa Majesté, & pour ce ici se sont retirés.

Dudit

Dudit jour 25 Novembre 1658. à deux heures de relevée, en la ville de Lyon.

Louis XIV. *25 Novembre* 1658.

Lesdits Sieurs & les Officiers & Exconsuls de ladite Ville s'étant trouvés, suivant que ce jourd'huy de matin auroit été arrêté, chez le Sieur Prevost des Marchands revêtus, comme ils avoient été, lorsqu'ils ont rendu au Roy les devoirs de la Ville, se seroient sur les deux heures de relevée mis en carrosse pour aller à Esnay rendre les devoirs à la Reyne, & y etant arrivés, ils seroient entrés en l'appartement de Sa Majesté, où ayant quelque peu arrêté en la salle haute, ils seroient aussi entrés en l'antichambre, où Monsieur le Doyen de Saint Jean, assisté de nombre de Messieurs les Chanoines & autres Ecclesiastiques de l'Eglise dudit Saint Jean, seroient en après entrés, & eux avancés proche de la porte de la chambre de Sa Majesté, afin d'y entrer avant le Consulat, qui y ayant pris garde, & étant au Corps consulaire de ladite Ville, comme representant tous les autres Corps & Compagnies & le general d'icelle, d'entrer & porter la parole les premiers, ils se seroient avancés, & lesdits Sieurs de Saint Jean voulant presser & laisser en arriere ledit Corps consulaire, Monseigneur le Maréchal de Villeroy l'ayant sçu, seroit venu à ladite porte, & auroit dit audit Sieur Doyen que c'étoit audit Corps consulaire, representant le general de ladite Ville, d'entrer & parler le premier; à quoi ledit Sieur Doyen & sa suitte ayant voulu en quelque sorte repugner, ledit Sieur Prevost des Marchands auroit dit hautement aux Mandeurs de ladite Ville qu'ils

Louis XIV. 25 *Novembre* 1658.

eussent à passer; la chose ayant été reglée par ce que mondit Seigneur Maréchal Duc de Villeroy avoit presentement dit, & cela aussi étant conforme à l'usage de tout temps introduit, sur ce Monsieur Saintot, Maître des ceremonies, est sorti par ladite porte, & ayant dit qu'on n'entreroit pas par icelle, auroit pris par la main le Sieur Prevost des Marchands, & l'auroit conduit, & avec lui les Sieurs Echevins, Officiers & Exconsuls par ladite grande salle en la gallerie, regardant sur le jardin, & la voliere étant au bout d'icelui; dans laquelle gallerie la Reyne étant assise en sa chaise, ledit Corps Consulaire & assistans s'étant avancés proche d'Elle, & mis à genoux, ledit Sieur Prevost des Marchands lui auroit dit:

MADAME, de tous les avantages que me procure la Charge que je fais, il n'en est point de si glorieux que celui d'avoir la liberté de pouvoir approcher votre sacrée Majesté, pour lui témoigner la joye & la satisfaction que ressent cette Ville, se voyant honnorée de sa presence; & lui protester, MADAME, que de tout son Royaume, elle n'en habitera jamais aucune qui la revere avec plus de respect, d'obeissance, de fidelité & de soûmission que fera celle-cy, étant ses très-humbles, très-obeissants & très-fidelles sujets & serviteurs.

A quoi Sa Majesté auroit répondu très-gracieusement, *qu'elle sçavoit bien que cette Ville s'étoit toûjours maintenuë en la fidelité & obeissance dûë à ses Roys, & qu'elle se porteroit toûjours avec affection pour le service de ladite Ville;* & sur ce, lesdits Corps Consulaire & assistans s'étant levés, & ayant fait la

reverence duë à Sa Majesté, ils se seroient retirés après avoir eu les premiers l'audience, & se transporterent chez ledit Sieur Prevost des Marchands, où ils auroient arrêté de retourner le lendemain à huit heures du matin, pour continuer à rendre les devoirs de ladite Ville.

Du Mardy 26 Novembre 1658. avant midy, en ladite Ville de Lyon.

LESDITS Sieurs s'étant assemblés, suivant qu'il avoit été resolu le jour precedent, chez ledit Sieur Prevost des Marchands avec les Officiers & Exconsuls de ladite Ville, & ayant eu avis que son Eminence leur donneroit audience, ils se seroient revêtus de leurs robbes, comme ils avoient fait le jour precedent, & seroient allés à pied, attendu la proximité du lieu, chez son Eminence, qui auroit pris son logement chez Monsieur Videau, Conseiller & Procureur du Roy en la Senechaussée & Siege Presidial de ladite Ville, & ayant trouvé son Eminence en la salle dudit logement, lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, Officiers & Exconsuls s'estant approchés d'elle, & l'ayant saluée, ledit Sieur Prevost des Marchands lui auroit dit :

M*ONSEIGNEUR, je n'ai jamais si fort passionné la profession de la robbe qu'à present, dans la pensée qu'elle auroit pû m'acquerir la maniere de pouvoir dire à Votre Eminence quelque chose de raisonnable sur toutes les rares qualités qu'elle possede ; la rudesse de mon metier m'oblige donc de passer après les avoir toutes adorées, aux témoignages de la joye & de la satisfaction que ressent cette Ville, se voyant honnorée de sa*

Louis XIV. 26 Novembre 1658.

presence, & vous assurer, Monseigneur, *que Votre Eminence n'en protegera jamais aucune qui soit plus reconnoissante de ses faveurs que sera celle-cy, étant ses très-humbles, très-obeissans & très-obligés serviteurs.*

Et Son Eminence avec favorable accueil auroit répondu *qu'il avoit toûjours consideré cette Ville, comme l'une des plus importantes du Royaume, qui avoit en toutes occasions fait paroître son zele & affection pour le bien du service du Roy, & qu'aussi en toutes celles qui se presenteroient pour son bien & soulagement, Son Eminence se porteroit avec entiere affection, & que cette Ville se pouvoit assurer de sa protection;* & auroit son Eminence ajoûté plusieurs gracieux offres & démonstrations de bonne volonté à l'endroit du general & particulier de ladite Ville, après quoi ledit Corps Consulaire & assistans ayant salué Son Eminence, se seroient retirés.

Et ayant appris que Monsieur se leveroit bientôt, lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins, Officiers & Exconsuls se seroient aussi transportés en son logement pris chez le Sieur Gionio; & ayant sçu que Monsieur n'étoit encore levé, ils auroient passés au Parloir des Dames Religieuses de Sainte-Marie peu éloignées de la maison dudit Sieur Gionio; & ayant eu avis que Monsieur étoit levé, ils seroient allé lui rendre les devoirs & honneurs de ladite Ville en sa chambre remplie de quantité de Seigneurs, & entr'autres Monseigneur le Duc de Villeroy, Monseigneur l'Archevêque son frere étoient avec Monsieur, près duquel le Corps Consulaire & ses assistans se seroient approchés,

&

& ayant ſalué Son Alteſſe Royale, comme il apparte-noit, ledit Sieur Prevoſt des Marchands étant debout, & de même leſdits Sieurs Echevins, Officiers & Exconſuls, auroit dit : Louis XIV. 25 Novembre 1658.

MONSIEUR, *Notre joye n'auroit pas été complette, non plus que la Cour, ſi nous n'avions eu l'avantage de poſſeder Votre Alteſſe Royale en cette Ville, pour l'aſſurer de nos obeiſſances, & lui proteſter qu'elle n'en habitera jamais aucune qui la revere avec plus de reſpect & d'admiration que fera celle-cy, étant ſes très-humbles & très-obeiſſants ſerviteurs.*

A quoi Monſieur leur auroit répondu, *qu'il ſe ſentoit obligé de la civilité du Conſulat, & qu'il n'y auroit jamais occaſion de le ſervir & le general de cette Ville, qu'il ne le fît avec joye.*

Au ſortir de là ledit Corps Conſulaire & ſes aſſiſtants ayant appris par Monſieur Saintot qu'ils verroient Mademoiſelle en même temps, ils ſe ſeroient rendus en ſon logement chez Mademoiſelle Dugué, où ils auroient trouvé Meſſieurs tenans la Senechauſſée & Siege Preſidial de cette Ville, qui étoient en la ſalle de la maiſon, & non Mademoiſelle qui étoit allée à l'Egliſe ouïr la Meſſe, & on auroit fait entrer ledit Corps Conſulaire & aſſiſtants en la chambre de Mademoiſelle, qui y ſeroit bientôt retournée; & eux l'ayant ſaluée & étant debout, ledit Sieur Prevoſt des Marchands ayant pris la parole, auroit dit :

Louis XIV.
25 Novembre 1658.

M*ADEMOISELLE, Nous croirions n'avoir fait notre cour qu'à demi, ſi nous n'avions eu l'avantage de vous faire la reverence, & vous temoigner la joye que reſſent cette Ville, ſe voyant honnorée de la preſence de Votre Alteſſe Royale, vous proteſtant que nous tâcherons de meriter par toutes nos actions l'honneur de votre bienveillance, auſſi bien que la qualité de vos très-humbles & très-obeiſſants ſerviteurs.*

A quoi elle auroit répondu, *qu'elle remercioit le Conſulat des bontés & des civilités qu'il avoit pour elle, & le pria de vouloir continuer à ſon Pays de Dombes toutes les aſſiſtances qu'il pourroit pour l'amour d'elle, offrant en revanche de le ſervir en toute rencontre;* & enſuite ils ſe ſeroient retirés, ayant été ouïs plûtôt que leſdits Sieurs du Siege.



RECEPTION

DE S. A. R. MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE, & des Princeſſes MAURICE *&* MARGUERITE DE SAVOYE, *ſes filles ; de* S. A. R. *Monſeigneur le* DUC DE SAVOYE, *& de Monſeigneur le* Chancelier *de France, le* 28 *Novembre* 1658.

LE ROY, la Reyne, Monſieur, Mademoiſelle, & la plus grande partie de la Cour, qui ſe trouvoient à Lyon * depuis le 24 dudit mois, ſeroient allez ſur les deux heures de relevée au rencontre de Madame Royale, tante du Roy, Ducheſſe de Savoye, qui devoit arriver en cette Ville par la porte du pont du Rhoſne ; & entre quatre & cinq heures de ladite relevée, leurs Majeſtés, Monſieur, Mademoiſelle & toute leur ſuite, ſont rentrez avec Madame Royale, Ducheſſe de Savoye, & les Princeſſes Maurice & Marguerite de Savoye, & tous dans le carroſſe de leurs Majeſtez ; & étant allez accompagner la Reyne en ſon hoſtel d'Eſnay, d'où elles ſeroient allées prendre leur logement à l'Archevêché ; & ne ſeroit le Corps Conſulaire allé faire aucune reception à madite Dame Royale, à ladite porte du Rhoſne : & ſon Eminence, avant que le Roy fût ſorti pour aller à ladite rencontre, ſeroit ſortie pour même effet par ladite porte, & rentrée en la Ville beaucoup auparavant que le Roy & ladite Dame y ſoient entrez.

Madame la Ducheſſe de SAVOYE, &c. 28 *Nov.* 1658.

* L'on peut voir la relation de cette Entrée, ci-devant à la page 141.

Madame la Ducheſſe de Savoye, &c. 28 Nov. 1658

Le Samedi ſuivant, dernier Novembre de ladite année, les ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * ayant été avertis par Monſeigneur le Marechal Duc de Villeroy, que le Corps Conſulaire devoit aller rendre les devoirs & honneurs à Madame Royale, & ſçû par Monſieur Saintot, Maître des ceremonies, que pour ce ils ſe devoient trouver entre quatre & cinq heures de relevée, ſe ſeroient aſſemblez avec eux les Officiers & Exconſuls, tous reveſtus comme ci-devant, & ſeroient allez rendre les devoirs de ladite Ville ſur les cinq heures; ils ſeroient entrez en la chambre de ladite Dame, & l'ayant ſaluée & étant tous debout, ledit ſieur Prevoſt des Marchands auroit pris la parole, & dit:

MADAME,

DE tous les avantages que me procure la Charge que je fais; il n'en eſt point de ſi glorieux que celui d'avoir la liberté de pouvoir approcher VOSTRE ALTESSE ROYALE, pour lui temoigner la joye & la ſatisfaction que reſſent cette Ville, ſe voyant honorée de ſa preſence; lui offrir tout ce qui peut être en noſtre pouvoir; & lui proteſter, Madame, qu'elle n'en habitera jamais aucune dans ſes Etats, qui la revere avec plus d'admiration, de reſpect & de ſoûmiſſion, que fera celle-ci, étant ſes très-humbles & très-obeïſſants Serviteurs.

A quoi Son Alteſſe Royale auroit repondu : *Qu'il étoit vrai qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût aucune Ville dans les Etats*

* Monſieur de Baillon de la Salle, Prevoſt des Marchands; Mrs. Bollioud, Rambaud, Dugas & d'André, Echevins.

de

de Monſieur ſon Fils, qui eût tant de bonté & de civilité pour elle que celle-ci; ce qu'elle attribuoit plûtoſt à l'honneur qu'elle avoit d'appartenir au Roy, qu'à ſon propre merite; qu'elle en étoit parfaitement obligée au Conſulat, & qu'il ne ſe preſenteroit point d'occaſions de lui temoigner & de le ſervir, qu'elle ne le fît avec paſſion.

Madame la Ducheſſe de Savoye, &c. 1 *Dec.* 1658.

Et ayant leſdits Sieurs ſalué Son Alteſſe Royale, ils ſe ſeroient retirez.

Le Dimanche ſuivant, le Roy ayant été averti que Son Alteſſe Royale Monſieur le Duc de Savoye, devoit arriver à la relevée en ladite Ville, Sa Majeſté en ſeroit partie, ayant avec elle Monſieur, & ſuivie de quelques Princes, & quantité de Seigneurs, & entr'autres de Monſeigneur le Marechal Duc de Villeroy, & de Monſeigneur l'Archevêque, ſon frere, accompagnée de ſes Mouſquetaires, Chevaux-Legers & autres Gardes; & ſur les cinq heures de ladite relevée, Sa Majeſté, Monſieur, & Son Alteſſe Royale le Duc de Savoye, ſeroient rentrez en ladite Ville, dans le carroſſe de Sa Majeſté, & ſuivis de quantité de carroſſes, de Cavaliers de la Ville ſortis avec Sa Majeſté; à quoi fut ajoûtée la ſuite dudit Duc de Savoye, lequel auroit pris ſon logement audit Archevêché.

Le Lundi deuxieme jour de Decembre, leſdits Sieurs ayant appris par Monſeigneur le Marechal Duc de Villeroy, que Sa Majeſté viendroit prendre une collation dans l'Hoſtel de Ville, ils auroient donné ordre à ce qu'elle fût dreſſée d'une maniere convenable, malgré le peu de temps que l'on avoit

Madame la Ducheſſe de Savoye, &c. 2 Dec. 1658.

pour s'y preparer, Sa Majeſté devant y venir le même jour: ils auroient en même temps commandé les deux cens Arquebuſiers, très-proprement veſtus & bien armez, qui reſterent en ordre de bataille ſur la place des Terreaux au devant dudit hoſtel, juſques à ce que leurs Majeſtez en fuſſent ſorties; & étant arrivez après cinq heures, & avec elles Monſieur, Mademoiſelle, Madame Royale Ducheſſe de Savoye, Son Alteſſe Royale Monſieur le Duc de Savoye, ſon fils, & les Princeſſes Maurice & Marguerite de Savoye, ſœurs dudit Seigneur Duc, ils ſeroient entrez dans ledit Hoſtel à la lueur des flambeaux de cire blanche, dont il étoit illuminé; & en même temps, il entra une ſi grande affluence de Seigneurs & de Nobleſſe, que tout le veſtibule en étoit rempli; & néantmoins leſdits ſieurs Prevoſt des Marchands & Echevins auroient été preſentez à Sa Majeſté par Monſeigneur l'Archevêque, laquelle reçût très-benignement leur ſalut: enſuite étant, ainſi que la Reyne & toute la Compagnie, monté par le grand eſcalier, s'être arreſté quelque temps dans la grand-ſalle, ils auroient paſſé dans la ſalle des portraits, où ladite collation étoit dreſſée, & leurs Majeſtez & leſdits Princes & Princeſſes s'étant aſſis autour de la table, & mangé de ladite collation pendant environ un quart d'heure, ils ſe ſeroient levez de table, & ſeroient deſcendus par le petit eſcalier fait en ovale; le Conſulat qui ſuivoit, ayant derechef ſalué le Roy, Sa Majeſté auroit reçû leur reverence très-favorablement, & avec temoignage de ſa ſatisfaction; après quoi, Elle & toute ſa ſuite ſeroient ſortis dudit Hoſtel de Ville.

Le Mardi ſuivant troiſieme dudit mois, leſdits Sieurs ſeroient allez en Corps dans leurs habits de ceremonie, avec leur ſuite ordinaire, à l'Archevêché rendre leurs devoirs & honneurs à Son Alteſſe Royale le Duc de Savoye; & après lui avoir fait la reverence, Monſieur le Prevoſt des Marchands qui portoit la parole, lui dit, étant debout:

Madame la Ducheſſe de Savoye, &c. 3 Dec. 1658.

MONSEIGNEUR,

NOUS venons temoigner à VOSTRE ALTESSE ROYALE, la joye & la ſatisfaction que reſſent cette Ville, ſe voyant honorée de ſa preſence; lui offrir tout ce qui peut être en noſtre pouvoir, & lui proteſter qu'elle n'en habitera jamais aucune, même dans tous ſes Etats, qui la revere avec plus de reſpect & de ſoûmiſſion que fera celle-ci, étant ſes très-humbles & très-obeïſſants Serviteurs.

A quoi Son Alteſſe Royale auroit repondu très-gracieuſement, & ſeroit partie en poſte le lendemain Mercredi, pour ſe rendre à Turin, après avoir pris congé de leurs Majeſtez.

Le même jour, ſur les ſix heures du ſoir, le feu d'artifice preparé aux depens de la Ville ſur la riviere de Saône, pour joüer devant leurs Majeſtez & les Princeſſes de Savoye, auroit été très-bien executé, dont le deſſein ayant été gravé, n'en ſera fait ici plus grande mention.

Le Jeudi ſuivant, leſdits Sieurs étant informez que Monſeigneur le Chancelier ſeroit arrivé de la veille en cette Ville, & qu'il étoit logé chez le ſieur de Forendal, ſeroient allez

Madame la Duchesse de Savoye, &c. 5 Dec. 1658.

en ceremonie le complimenter, & M. le Prevost des Marchands portant la parole, lui a dit :

Monseigneur,

Nostre joye n'auroit pas été parfaite, si nous n'avions eu l'honneur de joüir de vostre presence, pour vous remercier des graces & des bontez qu'il vous plaît d'accorder journellement à cette Ville; nous tâcherons d'en meriter la continuation, & de vous persuader, Monseigneur, par toutes nos actions, que vous n'en protegerez jamais aucune qui soit plus reconnoissante de vos faveurs que sera celle-ci, étant ses très-humbles, très-obeïssants & très-obligez Serviteurs.

Et Monseigneur le Chancelier lui repondit : *Que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit venu en cette Ville, & qu'il l'avoit toûjours reconnuë pour très-fidelle au Roy, & ayant par ses devoirs & assistance bien merité du service de Sa Majesté ; & qu'aussi il l'avoit toûjours considerée, & en toutes occasions appuyé ses interests, & continueroit en toutes celles qui lui en fourniroient les moyens.*

Et le Dimanche suivant, huitieme dudit mois, Madame Royale de Savoye, & Mesdames les Princesses Maurice & Marguerite, ses filles, sont parties de cette Ville sur les dix heures du matin, pour s'en retourner à Turin, après avoir pris congé de leurs Majestez, qui les sont allé accompagner jusques hors de cette Ville.

RECEPTION

RECEPTION

DE MADAME FRANÇOISE DE VALOIS, Epouſe de Monſieur le DUC DE SAVOYE, PRINCE DE PIEDMONT, *le* 23 *Mars* 1663.

LES Sieurs Prevoſt des Marchands & Echevins * ayant ſçû de Monſeigneur l'Archevêque, Lieutenant de Roy au Gouvernement, que Madame Françoiſe de Valois, mariée à Monſeigneur le Duc de Savoye, devoit arriver en cette Ville ledit jour ſur le ſoir : en conformité des Ordres de Sa Majeſté, de rendre à cette Dame les honneurs dûs à ſon rang, leſdits Sieurs ayant donné leurs ordres aux Capitaines Penons qui devoient, avec les Bourgeois armez, occuper les places par où ladite Princeſſe devoit paſſer, ſe ſeroient rendus ſur les quatre heures de relevée, en robes de ceremonie, precedez de leurs Mandeurs & accompagnez de leurs Officiers, à la porte de Vaize, dite du Lion ; où ayant attendu quelque temps, & ladite Dame étant arrivée à ladite porte dans ſon carroſſe, où étoit Madame la Comteſſe d'Armagnac, fille de Monſeigneur le Marechal de Villeroy, Monſieur le Prevoſt des Marchands l'auroit haranguée, & lui auroit temoigné par ſon diſcours accommodé au ſujet,

Madame FRANÇOISE DE VALOIS. 21 *Mars* 1663

* Monſieur du Sauzay, Prevoſt des Marchands ; Mrs. Pellot, Arthaud, Lumague, Chappuis de la Fay, Echevins.

Madame Françoise de Valois. 23 *Mars* 1663

la joye que la Ville & ses Citoyens ressentoient à son passage : à quoi S. A. R. auroit repondu, & remercié très-gracieusement le Consulat ; & ensuite elle auroit continué son chemin au bruit du canon, par les places où les Pennonages montoient la garde, jusques en l'Abbaye d'Esnay, où ledit Seigneur Archevêque lui avoit fait preparer un magnifique appartement, où peu de temps après son arrivée, lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins se sont rendus toûjours en habits de ceremonie, pour lui rendre les devoirs & honneurs de la Ville, & Monsieur le Prevost des Marchands auroit harangué de nouveau ladite Dame, & felicitée sur son mariage ; & ayant quitté leurs robes, ainsi que leurs Officiers, excepté les Mandeurs, seroient allez au Gouvernement, où ils auroient fait à Madame la Comtesse d'Armagnac qui y étoit logée, les compliments dûs à sa naissance & à son rang, auquel elle auroit repondu en des termes qui marquoient son affection pour la Ville ; après quoi le Consulat se seroit retiré & separé.

Et le Lundi vingt-sixieme Mars, lesdits Sieurs informez par mondit Seigneur l'Archevêque, que Madame la Duchesse de Savoye vouloit voir l'Hostel de Ville, ils y auroient fait preparer une superbe collation, dont la table étoit sur une estrade entourée d'une balustrade, pour la commodité de la Princesse ; laquelle étant arrivée sur les cinq heures du soir audit Hostel de Ville, avec toute sa suite, dont elle a trouvé l'avenuë bordée des Arquebusiers, lesdits sieurs Prevost des Marchands & Echevins l'ont reçûë au bas du Perron, &

l'ont conduite au ſon des trompettes par le grand eſcalier dans la grand-ſalle, où elle a trouvé une ſymphonie de douze violons, placée dans la tribune, qui a joüé pendant tout le temps de ladite collation qui étoit placée dans le ſalon, à coſté de ladite grand-ſalle du coſté de vent : S. A. R. a enſuite viſité toutes les ſalles dudit Hoſtel de Ville, puis eſt deſcenduë par le même eſcalier, ſuivie & accompagnée du Conſulat, auquel cette Princeſſe a donné toutes les marques poſſibles de ſatisfaction; après quoi étant montée dans ſon carroſſe, elle ſe ſeroit retirée, & Meſſieurs du Conſulat ſe ſeroient ſeparez.

Madame FRANÇOISE DE VALOIS. 26 *Mars* 1663

Et le Jeudi vingt-neufvieme dudit mois, Madame la Ducheſſe de Savoye, accompagnée de Madame la Comteſſe d'Armaignac, de M. le Marquis de Ville, Ambaſſadeur de Savoye, & de Madame l'Ambaſſadrice, ſa femme, partit de cette Ville ſur les trois heures de relevée, par la porte de la Croix-rouſſe, au bruit du canon & des boëtes, pour aller coucher à Montluel, & continuer ſon voyage juſques aux Etats du Duc de Savoye, ſon époux.

Signé par les Prevoſt des Marchands & Echevins ſuſdits.



ORDONNANCE CONSULAIRE,

Concernant la Reception de MADAME ROYALE DE SAVOYE, le Lundi premier May 1684.

Madame ROYALE DE SAVOYE. 1 *May* 1684.

LES Sieurs Prevost des Marchands & Echevins * ayant reçû les Ordres, pour la Reception de Madame Royale :

Il est enjoint aux Capitaines Penons, & autres Officiers des quartiers de ladite Ville qui sont commandez, de faire mettre sous les armes toutes les personnes de leur quartier capables de les porter, sans aucune exception, pour se rendre demain mardi, deuxieme de ce mois, à l'heure & aux lieux indiquez par le Sieur * * *, Major de la Ville, & y rester sans tirer, pendant l'entrée de Son Altesse Royale, le tout à peine de cinquante livres d'amende ; & afin que personne ne pretende cause d'ignorance de la presente Ordonnance, elle sera luë, publiée & affichée, partout où besoin sera. Fait au Consulat, par Nous Prevost des Marchands & Echevins, ledit jour premier May mil six cent quatre-vingt-quatre.

* Monsieur de Ponsaimpierre, Prevost des Marchands ; Messieurs de la Rejasse, de Belly, Terrasson & Messier, Echevins.

RECEPTION

SOLEMNELLE DANS LA VILLE DE LYON de Monſeigneur l'Eminentiſſime Cardinal FLAVIO CHIGI, Neveu de Sa Sainteté, & ſon Legat à Latere *en France. Tiré du Livre imprimé à Lyon en* 1664. *Volume in-folio chez Alexandre Fumeux.*

Le Cardinal FLAVIO CHIGI, 3 de Juillet 1664. *

ON ne vit jamais un plus beau jour que celui qui fut deſtiné pour la ſolemnité de la Reception de Monſieur le Cardinal Chigi, Legat.

Toute la Nobleſſe & les Bourgeois qui avoient voulu marquer l'excez de leurs ſatisfaction, par leurs ornemens civils & militaires, firent briller aux yeux toutes les richeſſes du monde dans l'ajuſtement & dans la magnificence de leurs habits. Il n'y avoit rien de ſi galant, de ſi riche & de ſi beau à voir que ce meſlange d'hommes & de femmes ſi pompeuſement parées, qui faiſoient en pluſieurs endroits de la Ville d'admirables & de charmantes perſpectives, ſur de grands amphiteatres qu'on avoit dreſſés pour placer une foule de perſonnes de toutes ſortes de conditions, que les feneſtres & les ruës n'étoient pas capables de contenir; ce qui paroiſſoit plus agreable à pluſieurs, que les Arcs de triomphe qu'on avoit dreſſés à la portes du pont du Rhône

* Monſieur Camille de Neufville, Archevêque de Lyon. Monſieur Charrier, Prevoſt des Marchands. Meſſieurs Lumague, Chappuis, de Madieres & Bais, Echevins.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. *3 de Juillet* 1664.

& en la ruë Portefroc ; encore qu'ils fussent faits d'une main fort adroite, conduite par un excellent genie.

L'on avoit mis sur pieds seulement dix mille hommes, qui bordoient les ruës, & qui en plusieurs places formoient de petits camps, comme en celle de Belle-cour, de Saint Nizier & du Change. Cette premiere étoit remplie de neuf Bataillons, qui formoient ensemble un petit corps d'Armée, tant par le nombre des soldats & des tentes qui étoient dressées sur l'arriere-garde de chaque Bataillon, que par l'artillerie que l'on avoit logée aux deux bouts de cette Place.

L'on ne vit jamais gueres de troupes si lestes, plus adroites, ni mieux armées qu'elles, ni qui sceussent mieux conserver la fierté de la guerre dans une action de paix où elles étoient employées. Car encore que la plûpart de cette soldatesque & de ces troupes fussent tirées des boutiques, elles ne laissoient pas de faire parfaitement connoître dans leurs marches & dans leurs postes qu'elles sçavoient fort bien manier l'épée, le mousquet & la pertuisane.

La Compagnie des Gardes Suisses entretenuë en chacune des portes de la Ville, commandée par Monsieur de Schaufestein, Capitaine au Regiment des Gardes, bordoit des deux côtés depuis la barriere du pont du Rhône, jusqu'au milieu de la ruë de la Barre, qui étoit comme toutes les autres du passage, sablée & tenduë de riches tapisseries. Le reste de la ruë étoit bordée par les Compagnies de Messieurs Cholier & Thioly, Capitaines des Quartiers de Saint Just & Plat-d'Argent : & celles de Messieurs Farjot, Riviere & Genevay, Capitaines des Quartiers de

Saint George

Saint George, du Plâtre & de Saint Vincent, bordoient un côté de la Place de Belle-cour ; cependant que celles de Meſſieurs de Laval, de la Sale, du Sauzay, Tremel, Barlet, Serize, Bourdin, Girardon & Gravier, Capitaines des Quartiers de Belle-cour, du Puits-pelu, ruë de Flandre, Place Confort, ruë Lanterne, Bon-rencontre, l'Hôpital & Peſcherie, formoient de l'autre côté chacune ſon Bataillon. Les Compagnies de Meſſieurs de Murard, de la Pape & de la Tour, Capitaines des Quartiers de ruë Buiſſon, Saint Sebaſtien, ruë Paradis, bordoient le Port du Roy, le Quay des Celeſtins & le Port du Temple. Celles de Meſſieurs Ferrus l'aîné, Tevenet & Morand, Capitaines des Quartiers du Port du Temple, ruë Pepin, ruë Grenette, bordoient le Quay de Saint Antoine. Celles de Meſſieurs de Bais, Raton, Cochardet & Vernay, Capitaines des Quartiers de Saint Pierre, ruë Neuve, Griffon, Haute-Grenette, étoient pareillement rangées ſur le Port & dans la ruë Chalamont. Celles de Meſſieurs de Cotton, Guerin & Ferrus le jeune, Capitaines des Quartiers de Saint Nizier, Bourgneuf & l'Herberie, occupoient la ruë de la Grenette & la Place de Saint Nizier. Celles de Meſſieurs Grollier, Beraud & de Pontſaintpierre, Capitaines des Quartiers de la Place des Terreaux, de Pierre-ſcize, Boucherie Saint Paul, étoient rangées depuis l'Herberie juſqu'à la Place du Change, dans laquelle étoient les Compagnies de Meſſieurs de Merle & Guetton, Capitaines des Quartiers du Change & de la Juifverie. Enfin toute la ruë de Saint Jean étoit bordée de celles de Meſſieurs de Meſſimieu, de Madieres, de Pomey,

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 *de Juillet* 1664.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 *de Juillet* 1664.

Chausses, de Flecheres & Charvin, Capitaines des Quartiers de la Baleine, Port Saint Paul, ruë Tramassac, Gourguillon, Portefroc & ruë Thomassin.

Chacune de ces Compagnies étoit composées d'environ cent cinquante Mousquetaires, & d'environ cinquante Pertuisaniers & Piquiers armés de corcelets & de bourguinottes de Milan. Tous les Officiers étoient superbement vêtus, & les Soldats ne l'étoient gueres moins, dont la plus grande partie avoit affecté d'être assortie d'habits de même parure en chaque rang, ce qui étoit d'autant plus agreable à voir, qu'ils étoient diversifiés de file en file.

Deux Compagnies du Regiment Lyonnois, qui étoient commandées par Messieurs de la Chaise d'Aix & Camus du Peron leurs Capitaines, furent mises en garde à l'entrée du Couvent des Reverends Peres du Tiers-Ordre de S. François, qu'on avoit choisi pour y faire les premieres ceremonies hors de la Ville.

L'on avoit preparé plusieurs chambres dans ce lieu, qu'on avoit meublé de tout ce qui étoit de plus riche & de plus magnifique dans la Ville: en celle où la collation avoit été dressée, qui étoit tenduë d'une tapisserie à fond blanc relevé en or, il y avoit un des superbes buffets qu'on ait encore vû paroître en semblables occasions, & un dais en broderie d'or & d'argent où l'art surpassoit beaucoup la matiere dont il étoit composé: au milieu de toutes ces dorures & de deux rangs d'orangers en fleurs, l'on voyoit une longue estrade couverte de tapis de Perse, sur laquelle étoit élevée une grande table chargée de dix huit pyramides de fruits,

de gelées, de pâtes, de confitures les plus rares & les plus exquises, sur autant de bassins de vermeil doré : outre ces appartemens le pourtour du cloistre, & les murs qui bordoient une longue allée de tilleuls, au bout de laquelle étoit placé le haut dais, furent aussi tendus de riches tapisseries.

La Compagnie des Gardes de Monseigneur l'Archevêque, commandée par Monsieur de Belleroche & de la Chaise, Capitaine & Lieutenant, & celle du Prevost des Mareschaux, sous la conduite de Monsieur d'Allier, Prevost general, & de Monsieur du Fay, son Lieutenant, furent rangées en bataille près ladite maison des Reverends Peres du Tiers-Ordre de Saint François.

Toutes choses ainsi disposées, Monseigneur le Legat, qui étoit deja entré dans la Ville *incognitò*, depuis deux jours, partit de l'Abbaye d'Aynay, où il étoit logé, environ une heure après midy, pour se rendre audit Monastere qu'on avoit choisi hors de la Ville, comme le lieu le plus propre, où son Eminence pourroit plus commodement recevoir les complimens de soumissions & de civilités, que les Compagnies ont accoûtumé de faire en pareilles occasions.

Après qu'il se fut reposé quelque temps dans le magnifique appartement qu'on lui avoit destiné, il fut conduit sur un thrône qu'on lui avoit preparé au fond d'une longue allée de tilleuls, qui formoient par leurs verdures & leurs branches entrelacées un lambris le plus agreable du monde. Ce thrône dont le dais étoit de velours violet, rehaussé de crespines & des cantonnieres d'or, & enrichi

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

des armoiries de la Ville, relevées en broderie ſur chaque pente, étoit poſé ſur pluſieurs marches couvertes de tapis de Perſe. Il étoit devancé par un pavillon tendu des tapiſſeries de l'Hôtel de Ville, & bordé de ſeize Gardes veſtus de caſaques violettes, dont les manches étoient toutes remplies de galons d'or, & les autres endroits chamarrés ſeulement de quatre & accompagnés de boutons d'or : leurs chapeaux ſur leſquels paroiſſoient trois plumes blanches & violettes, étoient auſſi bordés de galons d'or.

Monſieur de la Platiere, Major du Regiment Lyonnois, qui faiſoit en ce jour la charge de Maître des Ceremonies, introduiſit premierement Meſſieurs les Comtes ; il fut harangué par Monſieur le Comte de Rochebonne, Chamarier de l'Egliſe en l'abſence de Monſieur le Doyen, auquel le Legat répondit avec grace, *qu'il feroit ſçavoir à Sa Sainteté le zele devot que le plus illuſtre Chapitre du monde avoit pour le Saint Siege, & qu'il ne manqueroit pas de lui apprendre les honneurs qu'il lui avoit rendus en qualité de ſon Miniſte, que d'ailleurs depuis long-temps le Saint Siege reveroit la fidelité & l'ancienneté de l'Egliſe de Lyon, qui s'étoit renduë recommendable par le grand nombre des Prelats & des Martyrs qu'elle avoit conſacrés au culte de la Religion.*

Après que cette illuſtre Compagnie ſe fut retirée par une longue allée de charmes, qui étoit à la gauche du thrône, & qu'elle eut repris le chemin de la Ville, afin d'aller recevoir Monſieur le Legat à l'entrée de ſon cloiſtre, où elle avoit fait élever un arc de triomphe, le Clergé s'approcha, devancé de tous les Ordres Religieux qui ont accoûtumé

accoûtumé d'aller proceſſionnellement en pareilles ceremonies.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI, 3 de Juillet 1664.

Monſieur du Faure, Chanoine & grand Obeancier de Saint Juſt, revêtu d'une chappe & d'une mitre blanche, qu'il quitta pour parler au nom du Clergé, dont il eſt l'Orateur né, comme grand Obeancier, harangua Monſieur le Nonce, qui lui fit une reponſe fort gracieuſe.

Meſſieurs du Preſidial, qui s'étoient aſſemblés en robbes rouges dans le Palais, l'heure de la marche étant venuë, monterent ſur des beaux chevaux, richement caparaſſonnés & couverts de houſſes de velours noir, bordées de grandes franges de pareille couleur. Ils étoient precedés de la Compagnie du Guet, commandée par Monſieur Farjot, monté ſur un cheval d'Eſpagne, dont les mors & les étriers étoient dorés, & couvert d'une grande houſſe en broderie d'or & d'argent. Les Mouſquetaires qui le ſuivoient étoient vêtus d'une cotte d'armes bleuë, où les chiffres du Roy étoient poſés en broderie ſur le devant & ſur le derriere, & dont les aiſlerons étoient chargés de trois étoiles d'argent, pour marquer les fonctions de cette Compagnie qui veille de nuit pour le repos des Citoyens. Monſieur de l'Eſtrete, Lieutenant, étoit auſſi monté ſur un cheval barbe, harnaché de la même maniere que le precedent, & marchoit à la tête des Piquiers, qui étoient tous armés de cuiraſſes & de bourguinottes, avec le colletin de buffle. Ils étoient ſuivis des derniers Mouſquetaires vêtus de caſaques rouges & bordées d'un paſſement d'or. Ces Magiſtrats étoient encore precedés des Sergens à cheval, portans les bâtons fleurdeliſés, botés,

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 *de Juillet* 1664.

éperonnés & ceints d'une écharpe blanche, dont les chevaux étoient couverts de petites housses de differentes couleurs. Les Huissiers Audienciers marchoient ensuite, portans en main leurs verges, vêtus de leur robbes noires, doublées de velours, & montés sur des chevaux couverts de housses de même étoffe, brodées aussi de quatre bandes de velours. Les Greffiers qui les suivoient, vêtus de la même façon, precedoient immediatement Messieurs du Presidial.

Comme ces Magistrats furent arrivés auprès du thrône, Messire Matthieu de Seve, Baron de Flecheres, Lieutenant General, harangua Son Eminence, qui lui répondit très-noblement.

Dans le temps que Messieurs du Presidial se retiroient, Messieurs les Tresoriers s'avancerent le long de l'allée de tilleuls. Messire Jacques de Thelis, Baron de Chambost, Seigneur de Chastel & de Torigny, Conseiller du Roy & President, harangua Monsieur le Nonce, qui lui répondit avec des marques d'une singuliere estime.

Comme Messieurs les Tresoriers se retiroient, Messieurs les Eleus s'avancerent. Ils étoient venus jusques près le lieu de la ceremonie, montés sur des beaux chevaux barbes, dont les étriers & les mors étoient dorés, & les housses de velours noir bordées de franges de soye; ils étoient vêtus de leurs robbes noires doublées de velours: ils avoient en tête leurs Huissiers Audienciers & leurs Greffiers, montés pareillement sur des chevaux dont les housses étoient de sarge noire & bordées de quatre bandes du même velours. Devant les Huissiers marchoient encore les Sergens à bâtons

fleurdelisés sur des chevaux couverts de petites housses de diverses couleurs.

Monsieur de Noyelle harangua Son Eminence, qui lui fit une réponse très-polie.

Messieurs les Eleus ayant quitté la place, le Corps de la Nation Florentine se presenta, conduite par Monsieur du Puis, leur Consul par provision du Grand Duc de Toscane, qui fit sa harangue en Italien, auquel le Legat répondit.

Dans le temps que Messieurs les Florentins se retiroient par l'allée de charmes, Messieurs les Luquois s'avançoient par celle des tilleuls, conduite par Monsieur Pierre Ange Guinisi, Gentilhomme d'une des plus illustres & plus anciennes familles de cette Republique. Il harangua Son Eminence en sa langue naturelle. Le Nonce lui répondit avec bonté.

Toutes les harangues étant finies, dans le temps que les Compagnies remonterent à cheval, & qu'elles reprirent leur rang pour la marche, Messieurs les Prevost des Marchands & Eschevins s'étoient venus rendre à la porte du pont du Rhône où ils devoient recevoir son Eminence : ils étoient precedés de leur Compagnie de trois cens Arquebusiers, vêtus de casaques violettes, chamarrées de passemens d'or, avec le chapeau bordé de même retroussé d'un ruban qui relioit trois plumes en aigrette, dont une violette étoit accompagnée de deux blanches. Ils étoient encore devancés de six Mandeurs à cheval, vêtus de leurs habits de ceremonie, dont les deux derniers portoient les casaques aux ecussons en broderie des armoiries de la Ville. Ces

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

Magiſtrats marchoient au milieu de trente Pertuiſanniers vêtus auſſi de caſaques violettes, mais plus longue que celles des Arquebuſiers & plus chamarrées de galons d'or: ils avoient comme eux le chapeau bordé d'or & garni de trois plumes. Monſieur le Prevoſt des Marchands paroiſſoit vêtu de ſa robbe de ſatin violet, & Meſſieurs les Echevins des leurs d'un damas de même couleur; ils étoient montés ſur des parfaitement beaux chevaux d'Eſpagne blancs à houſſes de velours noir. Meſſieurs l'Advocat & Receveur generaux de la Ville les ſuivoient vêtus de leurs robbes de moëre de ſoye violette, montés ſur des barbes noirs, dont les houſſes étoient auſſi de velours. Après eux marchoient Meſſieurs les Exconſuls en robbes de ſoye noires avec des chapeaux de velours de même couleur, & enſuite cent notables Bourgeois, que ces Magiſtrats avoient choiſis parmi un grand nombre de ceux qui ſe ſont déja acquittés dignement des charges publiques; ils étoient tous montés ſur des chevaux à houſſes de drap noir, chamarrées de bandes de velours.

Comme Monſieur le Legat fut arrivé à la barriere du pont du Rhône precedé d'un beau cortege, à la tête duquel étoit Monſieur Maurice Marguin, nommé par le Roy Maréchal des Logis de la Legation, Meſſieurs les Prevoſt des Marchands & Echevins s'avancerent d'abord qu'ils le virent approcher: il étoit monté ſur une mule blanche, que ces Magiſtrats lui avoient donnée, richement caparaſſonnée, dont la houſſe étoit de velours cramoiſy chamarrée de paſſemens d'or, & garnie de franges & de houpes de

même:

même : il étoit en habit de Ceremonie, vêtu de sa chape rouge, & ayant en tête le chapeau de Cardinal ; le Sieur de Servantio, Maître de Ceremonie, le lui ôta pour lui mettre le bonnet rouge, lorsque Monsieur le Prevost des Marchands l'eut abordé, qui après une profonde inclination, lui dit ; *Qu'il venoit témoigner à Son Eminence le respect & la devotion que la Ville, l'une des plus considerables du Royaume, avoit pour le Saint Siege, duquel Son Eminence étoit une des plus fermes colomnes, & en qui comme Legat Apostolique, le Vicaire de Jesus-Christ en avoit deposé toute l'authorité ; qu'elle le consideroit comme un Ange de paix qui apportoit le rameau d'olive au Fils aîné de l'Eglise, qui en le recevant lui rendoit les honneurs qui étoient dûs à un si haut Ministere.* Il finit en souhaitant la conservation de cette Eminence.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

Monsieur le Legat dit, *qu'il avoit de la joye d'entrer dans une Ville déja illustre par le nombre des Martyrs & presentement heureuse par la conduite de tant de sages Magistrats, qu'il en conserveroit le souvenir bien cherement, & qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de témoigner sa reconnoissance pour les honneurs qu'il y avoit reçus.*

Ce compliment fini, on continua la marche. Les Religieux alloient les premiers, & chaque Ordre marchoit sous sa Croix, & puis tout le Clergé suivoit sous celle de l'Eglise Collegiale de Saint Just. La Compagnie du Prevost alloit immediatement après, qui fut suivie de celle du Guet, & des Arquebusiers de la Ville, commandée par Monsieur Trelon, Capitaine, & par Messieurs le Beau & Hugalis,

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

Lieutenant & Enſeigne. Les Gardes de Monſieur l'Archevêque ſe mirent à leur queuë, vêtus de leur caſaque vertes, chamarrées de galons de ſoye orangée, montés ſur de fort beaux chevaux.

Les Troupes de Monſieur le Legat s'avançoient conduites par Monſieur Marguin Marechal des Logis de la Legation, & enſuite les Aydes de Chambre qui tenoient devant eux ſur leurs chevaux des grandes toilettes en broderie, qu'ils ont coûtume de porter quand ils marchent en ceremonie.

Après ces petits Officiers, l'on voyoit venir les Seigneurs, les Gentilshommes & les grands Officiers de la ſuite de cette Eminence magnifiquement vêtus, & montés ſur des chevaux de Naples richement caparaſſonnés.

Les Nations Florentine & Luquoiſe les ſuivoient, tandis que Meſſieurs les Eleus s'avançoient, precedés de leurs Sergens à bâtons fleurdeliſés, de leurs Huiſſiers & de leurs Greffiers. Les Preſidens de ce Siege avoient à leur ſuite quatre Laquais de leur livrée, & chaque Eleu en avoit deux.

Meſſieurs du Preſidial vêtus de leurs robbes rouges, marchoient enſuite, qui avoient auſſi à leur tête leurs Sergens portant des bâtons fleurdeliſés, les Huiſſiers Audienciers & les Greffiers. Monſieur le Lieutenant general étoit ſuivi de ſix Laquais de ſes livrées, & Monſieur le Lieutenant Particulier de quatre, & chacun des Conſeillers de deux, qui portoient auſſi les livrées de leurs maîtres.

Ces Compagnies marchoient d'un ordre different de celui qu'elles avoient tenu pour les harangues; car les Chefs n'étoient plus à la tête de leurs Compagnies; mais

les Officiers les derniers receus la tenoient après les Gens du Roy.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI, 3 de Juillet 1664.

Les notables Bourgeois & les Exconſuls, qui avoient accompagné Meſſieurs le Prevoſt des Marchands & les Echevins, marchoient après ces Compagnies, & ils étoient immediatement ſuivis de Monſieur le Prevoſt des Marchands, qui marchoit ſeul devant les deux Maſſiers de ſon Eminence, qui portoient des maſſes d'or, ſuivis de quatre Valets de pieds qui tenoient à la main des bâtons levés & des marteaux dorés, qui ſont encore des marques de ceremonie.

Monſieur l'Archevêque paroiſſoit à la fin de ce magnifique cortege, monté ſur un fort beau cheval barbe, dont la houſſe étoit de velours violet chamarrée d'or. Et comme il ne faiſoit en cette ceremonie que la fonction de Lieutenant pour le Roy, ſe reſervant à Paris celle de Prelat, il étoit ſeulement vêtu d'un habit long de damas violet, enrichi de la Croix de l'Ordre du Saint Eſprit & du cordon bleu.

Le Porte-Croix de ſon Eminence marchoit enſuite, qui portoit la Croix de la Legation qui étoit de vermeil doré.

Enfin l'on vid paroître Monſieur le Legat ſous un dais de damas violet à boutonnieres & à creſpines d'or, où ſes armoiries étoient relevées en broderie dans le fond & ſur le milieu des quatre pentes, que Meſſieurs les Echevins lui avoient preſentés, ſuivis de quatre hommes vêtus des couleurs de la Ville, qui en tenoient les bâtons.

Enfin Monſieur le Legat étant arrivé à l'entrée du Cloître de l'Egliſe de Saint Jean, & étant deſcendu de ſa mule,

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de *Juillet* 1664.

Meſſieurs les Echevins quitterent leurs fonctions, & abandonnerent le dais au peuple, qui s'en ſaiſit, comme auſſi de la mule de Son Eminence; cependant Meſſieurs les Comtes accompagnés des Chevaliers, des Perpetuels & des Habitués de leur Egliſe, s'étant avancés lui preſenterent un nouveau dais de velours cramoiſy, à franges & à creſpines d'or, où les armoiries de Son Eminence paroiſſoient ſur les quatre pentes, relevées en broderie. Il étoit porté par quatre Diacres revêtus d'aubes & de dalmatiques, ſous lequel ce Cardinal étant entré, Monſieur le Comte de Rochebonne, Chamarier de l'Egliſe de Lyon, revêtu d'une chape fort magnifique, & portant à la tête une mitre qui n'étoit pas moins riche, ni moins precieuſe, aborda ce Prelat, & après avoir quitté la mitre, le harangua pour la ſeconde fois.

Le Chapitre ayant receu une réponſe fort obligeante, retourna proceſſionnellement en ſon Egliſe, à l'entrée de laquelle on avoit preparé un prie-Dieu, couvert d'un tapis de Perſe, ſur lequel il y avoit deux carreaux de velours cramoiſy, où ſon Eminence s'étant miſe à genoux, Monſieur le Comte de Rochebonne lui donna les Reliques de la vraye Croix à baiſer, & lui offrit en même temps un aſperſoir avec de l'eau benite, qu'il répandit enſuite ſur le Peuple: puis un Diacre lui preſenta une navette pleine d'encens qu'elle benit, duquel ledit Monſieur de Rochebonne l'encença par trois fois. Ce qu'étant fait, la Proceſſion continua de marcher, & Son Eminence fut conduite toûjours ſous le dais juſqu'au Chœur, où Monſieur l'Archevêque & les Compagnies avoient déja pris leurs places; & étant

arrivée

arrivée devant le baluſtre du grand Autel, ſe mit à genoux ſur un autre prie-Dieu, orné, comme le precedent, de tapis & de carreaux, & couvert d'un dais rouge, où étoient pareillement en broderie les armoiries de cette Eminence.

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

Cependant les répons qu'on avoit commencé dès l'entrée du Cloiſtre étant parachevés, Monſieur le Comte de Cremeaux dit les Oraiſons pour le Pape, pour le Roy, & pour Monſieur le Legat; après quoi Monſieur le Maître du Cœur entonna le répons, *Inter natos mulierum non ſurrexit major, &c.* lequel étant fini, Son Eminence ſe leva pour dire l'Oraiſon de Saint Jean-Baptiſte, après laquelle Monſieur le Comte de Cremeaux publia l'Indulgence qu'elle avoit donnée à tout le Peuple qui y avoit aſſiſté, qui receut enſuite la benediction de ce Prelat.

Toute cette grande ceremonie étant enfin terminée, Meſſieurs les Comtes allerent accompagner Son Eminence juſqu'en ſon carroſſe, qui l'attendoit dans la cour de l'Archevêché, pour la ramener au Palais d'Aynay, où elle étoit logée; laquelle en paſſant remercia fort civilement Monſieur le Prevoſt des Marchands, Monſieur le Lieutenant General & Monſieur le Preſident des Eleus, de l'honneur qu'ils lui avoient rendus; & en quittant Meſſieurs les Comtes elle leur fit agreablement des excuſes de l'incommodité qu'elle leur avoit cauſée: mais comme ce Cardinal témoigna le plaiſir qu'il avoit eu de voir les troupes qui avoient bordé les ruës de ſon paſſage, Monſieur l'Archevêque promit de les faire paſſer en revuë devant cette Eminence: en effet il fit d'abord donner ſes ordres aux

Le Cardinal FLAVIO CHIGI. 3 de Juillet 1664.

Capitaines Penons, & à tous les Officiers de ces Penonnages, d'aller le 3 Juin ſe ranger en bataille avec leurs troupes en la Place de Belle-cour ; ce qu'ayant été ponctuellement executé, Monſieur le Legat vint ſe rendre environ ſur les quatre heures du ſoir en la maiſon de Monſieur de Saint Maurice, d'où il pouvoit commodement voir paſſer ces troupes, qui en même temps commencerent à défiler au nombre d'environ quatorze mille hommes, ſelon l'ordre de la reception de leurs Capitaines, dont les plus anciens ont le pas.



RECEPTION

DE TRE'S-ILLUSTRE ET PUISSANTE Princeſſe MARIE-ADELAYDE, *Princeſſe de Savoye, allant à la Cour de France épouſer Monſeigneur le* DUC DE BOURGOGNE. *Le* 18 *Octobre* 1696.

MESSIRE Loüis Dugas, Ecuyer, Seigneur de Savounoux & Bois-Saint-Juſt, Conſeiller du Roy en la Senechauſſée & Siége Preſidial de Lyon, Auditeur de Camp de ladite Ville, Province de Lyonnois, Foreſt & Beaujolois, * Prevoſt des Marchands; Mathieu Pecoil, Ecuyer, Seigneur de la Thenaudiere & de Choulds, ancien Conſeiller du Roy en ladite Senechauſſée & Siége Preſidial; Noble Corneil Vialis, Sieur de la Cour, Conſeiller du Roy, Juge en la Juriſdiction de la Doüane de cettedite Ville; Gabriël de Glatigni, Conſeiller du Roy & ſon premier Avocat en la Senechauſſée & au Siége Preſidial de Lyon, & Jacques Colabau, Echevins de ladite Ville & Communauté de Lyon.

La Princeſſe MARIE-ADELAYDE de Savoye. 18 *Octobre* 1696.

Etant néceſſaire qu'on ſoit informé à l'avenir des honneurs qu'on a rendus à Dame Marie-Adelaïde, Princeſſe de Savoye, à ſon paſſage en cette Ville pour aller à la Cour de France y épouſer Monſeigneur le Duc de Bourgogne, en

* Monſieur Dugas, Prevoſt des Marchands; Meſſieurs Pecoil, Vialis, de Glatigni & Colabau, Echevins.

La Princesse Marie-Adelayde de Savoye. 18 *Octobre* 1696.

execution de la paix concluë entre Sa Majesté Très-Chrêtienne Louïs XIV. Roy de France & de Navarre, & son Altesse Royale Victor Amedée II. Duc de Savoye; il a été deliberé & resolu qu'il en sera fait mention dans les Registres de ladite Ville par le Secretaire d'icelle, ainsi que s'ensuit.

Le Jeudi 18ᵉ jour dudit mois d'Octobre, étant celui de l'arrivée en cette Ville de ladite Princesse de Savoye, le Consulat fit mettre sous les armes la Bourgeoisie de ladite Ville, sous les ordres du Sieur de Pramiral, Major de cette Ville; sçavoir, un Penonnage entier au fauxbourg de la Guillotiere, un au-delà du pont du Rhône, & quarante-cinq hommes de chacun des autres trente-quatre Penonnages, qui formoient deux hayes depuis la porte du Rhône, par laquelle ladite Princesse entra dans la Ville jusqu'à son Palais en la maison du Sieur Mascrany située en la Place de Belle-cour à l'extrémité du mail du côté de soir; ledit Palais a été gardé jour & nuit par la Compagnie du Sieur de Tourneron, & par celle des Arquebusiers de ladite Ville, la premiere ayant la droite & celle-cy la gauche, avec cette circonstance que Monseigneur le Comte de Canaples, Commandant en cette Ville, prenoit l'ordre de la Princesse, & le donnoit à l'un & l'autre desdites Compagnies separement.

Le Corps Consulaire avec le Procureur General, Secretaire & Receveur de ladite Ville, tous revêtus de leurs robbes violettes de ceremonies, precedé par les Mandeurs portans les grands Ecussons aux armes de la Ville, & suivis

par

par les Sieurs Exconſuls en robbes noires, ſe rendirent à ladite porte du Rhône près la barriere, ſur les trois heures après midy. La Princeſſe y étant arrivée dans un carroſſe de Sa Majeſté, qui l'avoit été prendre au pont de Beauvoiſin, le Sieur Deſgranges, Maître des Ceremonies, ayant fait arrêter ledit carroſſe à la barriere du pont du Rhône, qui n'étoit éloignée de la porte que de quelques toiſes, ladite Dame Princeſſe étant à la portiere dudit carroſſe, Madame la Ducheſſe de Lude, ſa Dame d'honneur à ſa gauche, & quelques autres Dames qui l'accompagnoient, Monſieur le Prevoſt des Marchands à la tête dudit Corps Conſulaire, lui a dit:

La Princeſſe Marie-Adelayde de Savoye. 18 Octobre 1696.

M*ADAME, Si nous avions ſuivi les mouvemens de notre cœur, nous ſerions allés au delà de nos limites vous offrir les hommages reſpectueux de tout un Peuple dont les acclamations vous feront connoître qu'il vous regarde comme le gage aſſuré de ſa felicité. Le Ciel ne pouvoit pas vous reſerver, Madame, une plus brillante deſtinée; vous réuniſſez les deux Heros de notre ſiécle; ils vous uniſſent au Prince le plus accompli qui fut jamais, & vous allez rendre à toute l'Europe armée cette paix tant ſouhaitée, que la fureur de la guerre avoit bannie depuis ſi long-temps.*

C'eſt dans cette penſée, Madame, que toute la France goûte par avance les fruits de l'union des deux plus beaux Sangs du monde, & que nous regardons comme un veritable bonheur d'être les premiers à vous pouvoir donner des marques de la joye que vous avez repanduë dans tout le Royaume.

La Princesse Marie-Adelayde de Savoye. 18 Octobre 1696.

Toutes les Villes de cet Etat s'empresseront, MADAME, à vous montrer les mêmes sentimens, à vous offrir des cœurs pleins de respects & de soumission; mais nous avons l'avantage de les avoir devancées; heureux si nous avons celui de vous persuader, MADAME, de nos respects très-profonds.

La Princesse remercia Monsieur le Prevost des Marchands par une inclination de la tête & du corps, en se soûlevant tant soit peu de son siége, & lui dit, *qu'elle rendroit compte au Roy de l'honneur qu'on lui faisoit.* Après cela son carrosse continua sa route devancé par celui de Monsieur le Comte de Brionne & de Monsieur le Marquis d'Anjo; & étant arrivés dans ledit Palais, l'on mit le feu à cent boëtes préparées à cet effet sur le rempart de la Ville, qui jouerent successivement les unes aux autres, pour marquer à cette Princesse la joye publique. On fit en même temps une illumination dans toute l'étenduë de la Place de Belle-cour par des flambeaux sur chaque fenêtre couverts de papiers peints aux armes de France & de Savoye, qui a continué pendant les trois nuits que la Princesse a demeuré à Lyon.

Une heure après qu'elle y fut arrivée, les Sieurs Prevost, Procureur general, & Perrichon, Secretaire de ladite Ville, vêtus de leurs robbes noires, se rendirent au Palais de ladite Princesse, precedés par les deux premiers Mandeurs, & lui offrirent au nom du Consulat & de la Ville une quantité de boëtes de dragées & confitures & deux caisses de fruits de la saison, dont elle les remercia.

Le Vendredy 19[e] dudit mois d'Octobre les autres Compagnies de la Ville furent la complimenter après son dîné;

Monſieur le Doyen de S. Jean commença à la tête du Clergé.

La Princeſſe Marie-Adelayde de Savoye. 21 Octobre 1696.

Le Dimanche 21[e] ſur les huit heures du matin, le Conſulat & les ſuſdits trois Officiers en robbes de ceremonie, precedés par les Mandeurs, ſe rendirent dans ledit Palais, pour ſouhaiter à la Princeſſe un heureux voyage, & lui demander ſa protection pour la Ville de Lyon; ce qui fut fait par la bouche de M. le Prevoſt des Marchands, en ces termes.

MADAME, Vous avez accordé à nos empreſſements la liberté de vous venir aſſurer de nos profonds reſpects : mais nous vous ſupplions, MADAME, de recevoir en même temps les aſſurances des vœux que nous faiſons pour la gloire & la felicité de votre vie; ils ſont trop juſtes & trop ardens, pour n'être pas exaucés; & le Ciel, MADAME, ne vous a pas fait naître d'un Pere illuſtre par une longue ſuite de Heros, & plus illuſtre encore par lui-même, d'une Princeſſe dont la pieté & toutes les vertus relevent glorieuſement l'éclat de ſa naiſſance; il ne vous a pas comblée, MADAME, de ſes faveurs, ni deſtinée pour un Prince ſur qui il a repandu toutes ſes graces, & qui fait déja les delices de toute la France, pour ne pas achever ce qu'il a ſi bien commencé.

Nous nous intereſſons, MADAME, au bonheur de ces jours qui doivent compoſer une ſi belle vie, par un ſentiment de reconnoiſſance du repos que vous allez nous procurer, & dont nous commençons à goûter les premieres douceurs; mais, MADAME, nous nous y intereſſons par des motifs bien plus preſſants, lorſque nous vous regardons comme devant être bientôt unie au Sang de notre grand Monarque.

C'eſt par ces ſentimens, MADAME, que nous eſperons de

La Princesse MARIE-ADELAYDE de Savoye. 21 Octobre 1696.

meriter l'honneur de votre protection, & que nous vous demandons pour une Ville qui s'est toûjours distinguée par une fidelité inviolable pour ses Souverains, & qui vous sera toûjours, MADAME, très-respectueusement soumise.

La Princesse, qui étoit droite au milieu de sa chambre, fit la reverence & remercia très-gracieusement.

Ce jour-là les Penonnages furent pareillement commandés, & demeurerent sous les armes jusqu'au départ de la Princesse, laquelle étant sortie par la porte de Vaize, hors laquelle on avoit placé un Penonnage entier, les mêmes cent boëtes, qui avoient été preparées dans la maison de la Butte près la porte d'Halincourt, jouerent comme la premiere fois.

Lorsque Monseigneur le Comte de Brionne arriva à Lyon avec M. le Marquis d'Anjo & ladite Dame Duchesse de Lude, avec plusieurs autres Dames du Palais, pour aller recevoir la Princesse au pont de Beauvoisin; Messieurs le Prevost des Marchands & Echevins, avec lesdits trois Officiers, furent complimenter mondit Seigneur le Comte de Brionne par la bouche de mondit Sieur le Prevost des Marchands, & le Consulat deputa à ladite Dame de Lude & audit Sieur Danjo; après quoy on leur envoya par les Mandeurs le present d'honneur accoûtumé, c'est-à-dire, du vin aux hommes & des confitures aux Dames; celui dudit Seigneur Comte de Brionne fut distingué des autres, comme il l'est par sa qualité, outre son merite personnel & Neveu de Monseigneur le Marechal Duc de Villeroy, Gouverneur de cette Ville; dont a été fait le present acte par le Secretaire de ladite Ville, soussigné avec lesdits Sieurs Prevost des Marchands & Echevins.

RELATION



RELATION

DE CE QUI S'EST FAIT A LYON AU PASSAGE de Monſeigneur le DUC DE BOURGOGNE *& de Monſeigneur le* DUC DE BERRY *; depuis le 9 d'Avril, juſqu'au 13 du même mois 1701.**

LE Samedy 9 Avril, Meſſeigneurs les Princes qui avoient couché dans un Bourg du Dauphiné nommé Eyrieu, traverſerent le matin une belle & vaſte plaine appellée Sainfons, & parurent à la vûë de Lyon à une heure après midy. Le temps ſe trouva heureuſement le plus favorable qu'on eût eu depuis ſix mois, & ce beau temps continua préciſément juſques à leurs départ.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. *9 Août* 1701.

Tous les ordres ayant été donnés & les meſures priſes

* Monſieur Vaginay, Prevoſt des Marchands; Meſſieurs Perrichon, de la Rouë, Croppet de Saint Romain & Sabot, Echevins.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Août* 1701.

pour la reception des Princes, dès qu'on fut averti qu'ils approchoient, la Nobleſſe des trois Provinces du Lyonnois, Foreſt & Beaujolois, qui avoit été invitée, ſe mit en marche pour aller au-devant d'eux. Elle avoit à ſa tête Monſieur le Marquis de Rochebonne, Commandant dans la Province, & elle marchoit par pelotons & ſans ordre ; mais cette confuſion avoit je ne ſçais quoi de noble, & qui plût beaucoup. Cet illuſtre Corps compoſé d'un fort grand nombre de Gentilshommes bien montés & fort leſtes, trouva Noſſeigneurs les Princes à demi-lieue au-delà du fauxbourg de de la Guillotiere, & eut l'honneur de les ſaluer.

Monſieur le Marquis de Rochebonne fit ſon compliment, qui fut agréé, autant par ſa juſteſſe que par ſa briéveté. Après quoy la Nobleſſe ſuivit le Carroſſe des Princes, & prit avec eux la route de la Ville.

Les differentes Marechauſſées du Gouvernement avec leurs Prevoſts & leurs Officiers s'étoient renduës à ce même endroit, & elles faiſoient un très-bel effet par leur bon ordre, par leur nombre & par leurs habits qui étoient propres & uniformes.

Les Academiſtes de cette Ville, au nombre de vingt ſeulement, mais tous fort choiſis, formoient un petit Corps à part, qui parut des plus brillans & des mieux arrangés. Monſieur Pavant de Floratis, leur Ecuyer & Gouverneur de l'Academie de Lyon, les ayant diſpoſés ſur une ligne avec beaucoup d'ordre, eut avec eux l'honneur de ſaluer trois fois les Princes, l'épée à la main.

Après ces divers Corps de Cavalerie, les Princes avançant

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Août* 1701.

un peu plus vers le Fauxbourg, trouverent le Corps le plus avancé de la Bourgeoisie de la Ville. Elle formoit dans cet endroit un Bataillon complet, dont la tête & la queuë étoient composées de Piquiers & de Cuirassiers, ou de gens armés de toutes pieces. Leurs armes étoient toutes dorées ou damasquinées pour la plûpart, & les rayons du Soleil qui les frapoient, leur donnoient encore un éclat nouveau.

Ce premier Bataillon étoit immediatement suivi d'une longue file d'environ cent cinquante carrosses qui occupoient un assez grand espace, étant tous rangés sur une même ligne, pour laisser la droite à Messeigneurs les Princes. Six cens Dames des plus distinguées de la Ville, vêtuës de deüil, & parées de leurs plus riches pierreries, remplissoient cette nombreuse suite de carrosses qui alloient aboutir au commencement du Fauxbourg.

Trois mille hommes fort proprement vêtus & distingués par quartiers, qu'on appelle à Lyon Penonnages, faisoient une double haye tout le long de ce Fauxbourg qui est d'une longue étenduë. Les ruës & les fenêtres étoient remplies d'une foule incroyable de peuple, & l'on avoit été obligé, pour satisfaire l'empressement public, de dresser en de certains endroits de longs amphitheatres qui furent occupés par un grand nombre de personnes choisies.

Le pont du Rhône, qui est à la tête de ce Fauxbourg, fut laissé entierement vuide, parce que son peu de largeur fit juger qu'il ne convenoit pas de l'embarrasser, & l'on donna là-dessus de si bons ordres, que qui que ce soit de la Ville ne parut sur ce pont, (qui a plus de deux cens

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Août* 1701.

ſoixante toiſes de long,) tandis que les carroſſes des Princes & de leur ſuite y défilerent.

Le Conſulat composé de Monſieur Vaginay, Prevoſt des Marchands; de Meſſieurs Perrichon, de la Rouë, Croppet de Saint Romain & Sabot, Echevins; de Meſſieurs le Procureur Général, le Secretaire & le Receveur, tous en robbes violettes, qui ſont leurs robbes de cérémonie, & des Sieurs Exconſuls en robbes noires, s'étoit rendu à l'extremité du pont entre la barriere & la porte de la Ville. Ils étoient precedés par leurs Mandeurs en robbes, & portans leurs grands écuſſons.

Meſſeigneurs les Princes étant arrivés dans cet endroit, eurent la bonté de faire arrêter leur carroſſe pour recevoir le compliment du Prevoſt des Marchands, qui parla avec beaucoup d'eſprit & de dignité, & dont ils parurent extrêmement ſatisfaits.

La Harangue finie, on oüit tout-à-coup une agreable fanfare de quinze trompettes qu'on avoit placé à la deſcente du pont, devant la Chapelle du S. Eſprit, & le Peuple répondit à ce bruit par une acclamation générale & par un million de *Vive le Roy*.

On avoit placé à la porte la Compagnie des deux cens Arquebuſiers, commandée par Monſieur Ferrus, Capitaine de la Ville, qui en garda les Portes ce jour-là & les trois jours ſuivans.

Une double haye de Penons occupoit la premiere ruë qui ſe preſente d'abord en entrant & qui va aboutir à la Place de Belle-cour.

Cette

Cette Place, qui eſt une des plus belles de l'Europe & qui a plus de ſix cens pas de long, & plus de trois cens de large, parut ce jour-là aux yeux de tout le monde un ſpectacle tout-à-fait ébloüiſſant.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Avril* 1701.

Toute la vaſte étenduë de cette Place étoit remplie d'une multitude innombrable de gens de la Ville & d'Etrangers, laquelle cependant ne cauſa nulle confuſion, & l'on a jugé qu'il ſe trouva ce jour-là dans Belle-cour plus de ſoixante & dix mille ames, ſans compter un grand nombre de perſonnes de diſtinction, qui étoient aux fenêtres, aux balcons & ſur les amphitéatres qu'on avoit dreſſés en divers endroits.

Vingt Bataillons complets de la Bourgeoiſie de la Ville rangés & diſciplinés tout auſſi bien qu'il ſe puiſſe, faiſoient une double haye depuis l'entrée de Belle-cour, juſques au Palais qui avoit été preparé pour Meſſeigneurs les Princes.

Monſieur de Vallorges Major de la Ville, étoit au milieu de toutes ces troupes, à qui il donnoit l'ame & le mouvement, & qu'il avoit diſpoſées dans un très-bel ordre, ſur le plan que Monſieur le Maréchal Duc de Villeroy, Gouverneur de la Province, avoit pris ſoin de dreſſer lui-même.

La magnificence de ces Troupes répondoit parfaitement à leur diſcipline, & l'on oſe aſſûrer ici qu'il ſeroit difficile de trouver ailleurs une milice auſſi richement vêtuë & auſſi brillante que celle-cy le fut en cette occaſion.

Les Capitaines Penons avec leurs Lieutenans & leurs Enſeignes avoient preſque tous des habits en broderie, ou chamarrés de galons d'or ou d'argent.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Avril* 1701.

Chaque Penonnage avoit un riche drapeau avec ſa deviſe particuliere.

Mais ce qui merite une attention bien ſinguliere, c'eſt que parmi tous ces quartiers qui ſont au nombre de trente-cinq, & qui étoient tous composés de deux cens hommes choiſis, il n'y en avoit preſque aucun où l'on ne remarquât un fort grand nombre de perſonnes auſſi magnifiquement vêtuës que des Officiers pourroient l'être. On vit même avec une vraye admiration dans la Place de Belle-cour pluſieurs Penonnages entiers dont tous les Soldats, voulant à l'envi marquer leur zéle dans cette glorieuſe occaſion, avoient des juſte-au-corps d'écarlate, ou de velours, ou d'un drap des plus fins & tous galonés d'or ou d'argent.

Tous les rangs étoient chacun en particulier parfaitement uniformes, & cette grande multitude d'armes dorées, de plumets blancs & d'écharpes frangées d'or, avoit quelque choſe de très-grand & qui frappoit agréablement les yeux.

Auſſi les deux grands Princes voyant toute cette Bourgeoiſie ſous les armes, lui firent l'honneur de dire fort haut qu'ils la trouvoient fort riche & bien diſciplinée.

L'ordre que Monſieur le Marechal de Villeroy avoit fait publier de ne point tirer ſur peine de la vie, fut exactement obſervé; mais les Princes par une diſtinction très-glorieuſe pour la Bourgeoiſie de cette Ville, voulurent bien lui permettre par la conſideration de ſa fidelité éprouvée, de laiſſer les pierres & les meches aux armes à feu qu'elle portoit: ce qu'on n'avoit pas permis dans les autres Villes du paſſage des Princes.

Ce fut entre cette double haye d'Infanterie, dont les Capitaines & les Lieutenans ſaluoient de la pique, & les Enſeignes du drapeau, que Noſſeigneurs les Princes furent conduits aux Palais, où le Roy avoit ordonné qu'on les logeât, & où il avoit autrefois logé lui-même & Madame la Ducheſſe de Bourgogne après lui. C'étoit la maiſon de M. Maſcrany, qu'on appelloit la maiſon rouge, & qui étoit au fond de Belle-cour, à l'extremité du jeu de mail qui y étoit.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 *Avril.* 1701.

La Garde du Palais, laquelle ſe faiſoit nuit & jour, fut partagée entre la Compagnie franche de Monſieur de Souternon, Capitaine dans le Regiment Lyonnois, qui avoit la droite, & le plus ancien Penonnage, parmi les Troupes duquel il y avoit cinquante Cuiraſſiers. La Garde fut relevée de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, par le Major de la Ville.

Les deux auguſtes Princes étant entrés dans leur appartement, Monſieur Proſt de Grange-blanche, Procureur Géneral de la Ville, & Monſieur Perrichon le Fils, Secretaire de la même Ville, precedés des deux premiers Mandeurs, allerent leur offrir les preſens de la Ville. Ces preſens parurent d'un ſi bon goût, & ils étoient ſi galamment arrangés, que les Princes après les avoir reçûs très-gracieuſement, & les avoir conſiderés quelque temps, ordonnerent qu'à l'exception du vin, on envoyât tout le reſte à Verſailles.

Ce fut pour obéir à cet ordre ſi glorieux & ſi plein de diſtinction pour cette Ville, que Monſieur Deſgranges Maître des Ceremonies écrivit le même jour à Monſieur le Prevoſt des Marchands; & lui fit ſçavoir que *Monſeigneur*

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 9 Avril, 1701.

le DUC DE BOURGOGNE *& Monſeigneur le* DUC DE BERRY *avoient trouvé ſi agréables les preſens qu'il leur avoit fait, qu'au vin près, ils vouloient les envoyer tous à Verſailles; & qu'ainſi il le prioit de vouloir bien lui envoyer la perſonne qui les avoit rangés, afin qu'il pût les faire emballer proprement.* Il le prie auſſi par la même Lettre, de lui envoyer un memoire de tous ces preſens, dont le detail, quelque long & quelque brillant qu'il puiſſe être, ne pourroit pas cependant répondre à l'idée qu'en donne un témoignage auſſi honorable que celui-là.

Les Princes après avoir paru quelque temps aux fenêtres du Palais, d'où ils voyoient avec plaiſir cette prodigieuſe multitude de gens qui rempliſſoient la Place de Belle-cour, entrerent dans leur cabinet, où ils reſterent enfermés aſſez long-temps. Lorſqu'ils en furent ſortis, on leur preſenta à chacun un Livre magnifiquement relié en velours violet, avec leurs armes relevées en broderie d'or: c'étoient les principales antiquités & les ſingularités les plus remarquables de cette Ville, recueillies par le Pere de Colonia Jeſuite, & accompagnées de pluſieurs applications à l'honneur des Princes. Le lendemain le Conſulat fit diſtribuer à toute leur Cour un grand nombre d'exemplaires de ce même ouvrage.

Sur les cinq heures & demie du ſoir les Princes allerent en chaiſe à l'Opera, qu'on leur avoit fait préparer avec toutes les précautions & tous les ſoins poſſibles. La porte de la ſalle étoit gardée par le Chevalier du Guet, à la tête de ſa Compagnie, toute en habits neufs uniformes. On avoit ménagé pour les Princes un eſcalier dérobé, qui écarta d'eux la foule qui fut extraordinaire. Leur loge étoit tapiſſée d'un velours

velours cramoisi avec des crepines d'or, & l'attention dont ils honorerent la representation de cette piece, qui fut celle de Phaëton, & qui réussit à merveille, fut une marque du plaisir qu'ils y eurent.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. *9 Avril* 1701.

L'Opera fini, les Princes retournerent au Palais, où ils souperent. Ce fut durant leur souper qu'on tira tout le canon de la Ville, avec un fort grand nombre de boëtes : les Princes ayant eu eux-mêmes la bonté d'ordonner, par complaisance pour les Dames, qu'on renvoyât à ce temps-là cette marque de la joye publique, afin de leur épargner la frayeur qu'elles auroient pû avoir, si on avoit tiré le canon tandis que leurs carrosses passoient sur le pont du Rhône.

Le Dimanche dixiéme d'Avril, les Princes allerent entendre la Messe à l'Eglise Cathedrale de Saint Jean.

Monsieur l'Archevêque en chape & en mitre les reçut à la porte de l'Eglise. Il étoit à la tête des Chanoines Comtes de Lyon, & de tout son Clergé en chape & rangé des deux côtés de la nef, depuis la porte du Chœur, jusques à la grande porte de l'Eglise, où l'Archevêque présenta l'eau benîte aux Princes, & leur fit un discours plein d'éloquence & de pieté.

La harangue finie, les Princes suivirent l'Archevêque & le Clergé dans le Chœur, & furent conduits dans les places de l'Archidiacre & du Maître du Chœur, sur chacune desquelles on avoit mis un dais.

Après les ceremonies accoûtumées, Monsieur l'Archevêque s'étant allé habiller au thrésor de l'Eglise, vint célebrer la Messe pontificalement, & avec la même solemnité qui

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 10 *Avril* 1701.

s'obſerve aux plus grandes fêtes de l'année. Il étoit aſſiſté de ſept Acolytes, de ſept Sous-Diacres, de ſept Diacres, de ſept Prêtres revêtus de leurs chaſubles, du nombre deſquels il étoit, & de ſept autres Prêtres revêtus de leurs chapes

Tous les Officians au nombre de quarante, les Comtes en mitre & les autres découverts, entrerent dans un très-bel ordre par la grande porte du Chœur, & ſaluerent les Princes en paſſant. La Meſſe fut entonnée par Monſieur le Comte de Saint George, Précenteur, & elle fut chantée par tout le Clergé en plein-chant. On fit *l'Adminiſtration*, qui eſt une ancienne cérémonie qui s'y pratique, lorſque Monſieur l'Archevêque y officie. On appelle *Adminiſtration* l'eſſay du pain & du vin, qui ſe fait par le plus ancien des Perpetuels, en préſence de tous les Diacres & de tous les Sous-Diacres. Pour cet effet, ils ſortent tous du Chœur, & ſe rendent à la Chapelle de Notre-Dame, où Monſieur le Prieur de la Platiere eſt obligé d'apporter du pain & du vin, dont on choiſit le meilleur pour le ſaint Sacrifice, & après l'avoir choiſi, on le porte ſur la credence avec grande ſolemnité.

Toutes les autres cérémonies de la Meſſe Pontificale furent pratiquées avec beaucoup d'ordre & de dignité, ſuivant l'ancien & conſtant uſage de l'Egliſe de Lyon, & attacherent extrêmement Noſſeigneurs les Princes.

Monſieur l'Evêque de Saint-Flour, de la Maiſon d'Eſtaing, qui étoit venu à Lyon pour les ſaluer, aſſiſta à toute cette cérémonie avec les Comtes de Lyon, du nombre deſquels il avoit autrefois été.

Après le dîner Monſeigneur le Duc DE BOURGOGNE & Monſeigneur le Duc DE BERRY, ſuivant leur pieté ordinaire, allerent à Vêpres dans l'Egliſe d'Ainay.

M. le Duc DE BOURGOGNE & M. le Duc DE BERRY. 10 *Avril* 1701

Après que les Vêpres furent dites, ils s'arrêterent quelque temps avec plaiſir à conſiderer un monument antique qu'on leur fit remarquer dans cette Egliſe. Ce ſont les deux colomnes du celebre Temple d'Auguſte, que les ſoixante Nations des Gaules qui negocioient à Lyon, firent bâtir à l'honneur de cet Empereur au confluent du Rhône & de la Saône, il y a plus de dix-ſept ſiécles. Ces colomnes, qui ont été depuis partagées en quatre, ſoûtiennent aujourd'huy la voûte du Chœur de l'Egliſe d'Ainay.

Sur les trois heures les Princes allerent prendre un divertiſſement qu'on leur avoit préparé dans la Place de Bellecour. La Compagnie des Chevaliers de l'Arc, fort ancienne dans Lyon, avoit dreſſé dans le fond de cette Place une maniere de camp, qui avoit cent cinquante pas de long & quatre-vingt de large. Le fond de ce camp étoit rempli par quantité de barraques peintes diverſement & deſtinées pour les Chevaliers. La tête du camp étoit ornée de quatre pavillons, au milieu deſquels il y en avoit un cinquiéme préparé pour les Princes, lequel étoit couvert d'ardoiſes & embelli au dedans de tapiſſeries de Flandres, de glaces, de portieres, de rideaux, de deux fauteüils de velours cramoiſi avec des crepines d'or, & de pluſieurs autres ornemens.

Les Chevaliers au nombre de ſoixante, outre ceux de cinq autres Villes de la Province, qui s'étoient venus joindre à ceux de Lyon, portoient chacun un riche carquois

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 10 *Avril* 1701

revêtu d'un drap bleu & relevé en broderie d'or, avec des fleurs-de-lys & des trophées de même. Ils avoient ſur la tête un bonnet à la Polonoiſe fourré de petit gris & chamarré de galons d'or en zigzag. Leurs habits étoient propres & uniformes, & pour marque de leur Chevalerie, ils portoient chacun à la boutoniere une Croix de vermeil, chargée d'un arc & d'une fléche en ſautoir.

Ils avoient à leur tête leurs Officiers précédés de leurs Tambours & de leurs Hautbois, & de pluſieurs hommes habillés à la maniere des principales Nations qui ſe ſervent aujourd'huy de l'arc & de la fléche.

Les Princes étant entrés dans ce camp, eurent la complaiſance de s'armer du braſſard d'argent, de l'arc & des fléches qu'on leur preſenta, après que Monſieur Vaginay, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie, leur eut fait un compliment très-juſte, & ils tirerent pluſieurs coups avec une adreſſe qui fut extrêmement applaudie; & pour marquer combien ils étoient ſatisfaits de la Compagnie & de ſes exercices, ils lui firent l'honneur avant que de partir de Lyon, d'écrire leurs noms dans le livre des Chevaliers; ils accepterent avec plaiſir les riches armes dont ils s'étoient ſervis, qu'on eut l'honneur de leur préſenter. Enfin pour derniere marque de bonté, ils firent emporter avec eux l'Oiſeau qui fut abbatu par un Chevalier de Lyon, nommé Mory, la fléche avec quoi il l'avoit abbatu, & l'arc avec le carquois dont il s'étoit ſervi pour cela.

Environ les cinq heures, Noſſeigneurs les Princes, allerent à la Maiſon de Saint Antoine, pour voir les Joûtes

qu'on

qu'on leur avoit préparé ſur la Saône, & pour voir tirer le feu d'artifice dreſſé ſur la même riviére. Ils furent reçûs à la porte par tout le Conſulat, qui avoit choiſi cette maiſon, comme la plus commode & par ſa ſituation & par ſon agrément. Les Religieux de Saint Antoine, ſenſibles à une pareille diſtinction, s'étoient diſpoſés de tout leur mieux à recevoir dans leur maiſon les grands Princes qui devoient l'honorer de leur preſence.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 10 *Avril* 1701

La galerie & les ſales voiſines avec l'eſcalier qui y conduit, étoient embellies de quantité de luſtres & de candelabres de cryſtal, & on n'avoit rien negligé pour bien orner cet appartement. On y voyoit des peintures de prix & en grand nombre: une Judith d'Hannibal Carrache, un Seneque du Guide, des originaux du Padoüan, du Correge, d'André del Sarto, de Leonard Vinchi, Maître de Raphaël d'Urbin, &c.

La place des Princes étoit marquée par un riche dais de ſatin blanc en broderie, avec les armes de France. On avoit placé ſous le dais deux fauteuils d'un velours bleu, avec deux carreaux ſur les deux fenêtres des Princes, deux ſur les tabourets qui étoient au bas, & deux ſur les fauteuils. Tout le reſte de la galerie étoit orné à proportion.

Les Bateliers au nombre de cent partagés en deux Eſcadres, & tous vêtus de blanc, avec des galons & des boutonnieres de ſoye, donnerent beaucoup de plaiſir aux Princes, en faiſant devant eux les mêmes exercices qu'ils avoient eu l'honneur de faire autrefois devant le Roy. On voyoit ſur leur drapeau un emblême, qui convenoit fort

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 10 *Avril* 1701

au ſujet, & qui exprimoit bien la vive joye qu'ils avoient de ſervir au divertiſſement des Princes. C'étoit un navire rempli de Matelots qui pouſſoient des cris d'allegreſſe, en voyant paroître dans le Ciel les deux Aſtres qu'on nomme es Gemeaux, & qui ſont d'une augure très-favorable pour les Matelots. Ces paroles ſervoient d'ame à l'emblême:

ALACRES FACIUNT HÆC SIDERA NAUTAS;

Le favorable aſpect de ces Aſtres brillans,
Rend tous nos Matelots contents.

Les cris d'allegreſſe que pouſſoient les Combattans, les acclamations d'un Peuple infini qui aſſiſtoit à ce ſpectacle, le bruit des tambours, des hautbois & des tymbales, mêlé à ces voix confuſes, tout cela enſemble fut pour les Princes un agréable amuſement.

Le temps qui reſtoit depuis la Joûte juſques à ce qu'on tirât le Feu d'artifice, fut rempli par un beau concert de voix & d'inſtrumens, qui agréa fort.

A l'entrée de la nuit, on fut frappé tout à coup d'un ſpectacle des plus grands & des plus beaux qu'on puiſſe imaginer.

La Montagne de Fourviére & celle des Chartreux, qui commandent l'une & l'autre la Ville, & qui forment le long de la Saône une maniere d'amphithéatre de plus d'une demi-lieuë de circuit, parurent dans un inſtant éclairées d'un nombre prodigieux de pots à feu d'une invention particuliere, & arrangés avec beaucoup de ſymmetrie. Les maiſons des Communautés & les maiſons des Bourgeois,

dont ces collines ſont couvertes, accompagnoient cette illumination générale par des illuminations particuliéres, & l'on diſtinguoit avec plaiſir ſur ces Montagnes en feu, des pyramides ardentes, des clochers embraſés & des galeries rayonnantes.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 10 Avril 1701.

Les Maiſons qui ſont bâties ſur les deux bords de la Saône, & qui occupent l'eſpace de plus d'une demi-lieuë, depuis la porte de S. George, juſques fort loin au-delà de celle de Vaize, étoient éclairées d'un nombre infini de lanternes qu'on avoit placé aux deux côtés de chaque fenêtre. Entre toutes les maiſons, l'Hôtel du Gouvernement ſe diſtingua par une illumination bien ordonnée, & qui fut fort remarquée de Meſſeigneurs les Princes. Ce fut à la faveur de cette illumination la plus brillante qu'on eût encore vû, que les Princes durant plus de deux heures contemplerent avec beaucoup de plaiſir ſur les quais, ſur les ponts, ſur les amphithéatres, ſur les balcons & aux fenêtres cette multitude d'environ cent mille perſonnes qui avoient les yeux attachés ſur eux, & qui de temps en temps faiſoient retentir l'air d'un million de *Vive le Roy*, qui empêchoient qu'on n'entendît le fracas que faiſoient les tymbales & les tambours des trente-cinq quartiers, dont chacun en avoit un grand nombre, deſquels on battoit tout à la fois.

L'illumination du reſte de la Ville, qui fut générale durant quatre nuits, étoit ſemblable à celle des quais, & les Princes ſatisfaits d'un ſpectacle ſi charmant, eurent la bonté de repeter pluſieurs fois, qu'ils n'avoient encore rien vû de ſi éblouïſſant.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 11 *Avril* 1701

C'eſt durant ces acclamations dont on a parlé, & durant la plus belle nuit du monde, qu'on tira le Feu d'artifice qui eut tout le ſuccès qu'on pouvoit deſirer.

Le Lundy onziéme, Noſſeigneurs les Princes, accompagnés de Monſieur le Marechal Duc de Noailles, & ſuivis du Conſulat en Corps, allerent entendre la Meſſe dans l'Egliſe des Carmelites. Après la Meſſe ils entrerent dans le Monaſtere, où Madame de Villeroy, qui en étoit la Superieure, les reçut à la tête de ſa Communauté, & leur fit un compliment dont ils furent extrêmement ſatisfaits. Ils viſiterent la maiſon, & ils loüerent le bon ordre & la modeſtie qu'ils y remarquerent.

A leur retour ils furent complimentés par les divers Corps de la Ville, les Chefs portant la parole à la tête de leurs Compagnies. Les Députés de Geneve, qui s'étoient rendus à Lyon, firent enſuite leur compliment, & offrirent les preſens de leur Republique.

Après le dîné, Noſſeigneurs les Princes allerent au Jeu de l'Arquebuſe, dreſſé dans la Place de Belle-cour par les Chevaliers de la Butte, au nombre de quarante, ſans compter les Officiers. Leurs habits d'un drap d'Angleterre gris celeſte, avec un double agrément d'argent, leurs bas teints en écarlate, leurs plumets blancs, leurs armes dorées, & qui paſſent pour les plus belles du Royaume; le reſte de leur ajuſtement qui étoit tout-à-fait uniforme, tout cela enſemble donnoit à leur Compagnie un air fort propre & fort diſtingué.

Tous ces Chevaliers s'étant aſſemblés le matin, ſe rendirent

à l'Hôtel

à l'Hôtel de Ville, où ils reçurent les Brigades de Chambery, de Grenoble & de Saint-Eſtienne, invitées au Prix général, que les Chevaliers de Lyon rendoient; celles de Bourgogne ayant manqué au rendez-vous, à cauſe du changement de route de Meſſeigneurs les Princes.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 11 *Avril* 1701

Toutes les loix de cette Chevalerie ayant été réglées de concert, on fit ſervir pour tous les Chevaliers dans la ſalle des portraits de l'Hôtel de Ville un repas auſſi delicat que ſomptueux, ſur quatre tables de vingt-cinq couverts chacune. Après le repas ils ſe mirent en marche pour ſe rendre à la Place de Belle-cour, où les Officiers eurent l'honneur de ſaluer Noſſeigneurs les Princes, qui des fenêtres de leur Palais les virent entrer en bon ordre dans la grande allée des tilleuls. Au bout de cette allée on avoit conſtruit pour les Princes, à la diſtance neceſſaire pour tirer, une ſalle richement ornée, avec des loges pour les Chevaliers, embellies de pillaſtres & de friſes, ce qui faiſoit une fort agréable perſpective.

A peine les Compagnies eurent-elles formé une double haye, que Meſſeigneurs les Princes ſe rendirent dans leur jeu, & ayant pris les armes que les Officiers eurent l'honneur de leur préſenter, ils firent l'ouverture du Prix, & tirerent chacun deux coups avec beaucoup d'adreſſe. Ils voulurent même par une bonté & une confiance ſinguliere que tous les Chevaliers tiraſſent en leur preſence, & ils prirent la peine de demander le nom & le pays de ceux qui avoient donné dans le noir. Enfin pour marquer l'eſtime qu'ils faiſoient de cet exercice, ils eurent la bonté avant leur départ d'en ſigner les Regiſtres.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 11 *Avril* 1701.

Le premier prix fut remporté par la Brigade des Chevaliers de Grenoble.

Environ les trois heures, Nosseigneurs les Princes allerent au grand Monastere de la Visitation de Sainte Marie, où ils virent le cœur de Saint François de Sales, que la feüe Reine Mere, étant à Lyon, fit proprement enchasser dans un grand reliquaire d'or. Avant que de sortir ils firent leur priere à ce Saint avec une pieté fort exemplaire.

De-là Messeigneurs les Princes allerent pour la seconde fois dans la maison de Saint Antoine, où ils furent encore reçûs par le Consulat, & où on leur donna de nouvelles fêtes sur la riviere. Les Bateliers joûterent encore une fois. Les joûtes furent suivies du divertissement de l'Oye & de celui des Canards, dont les Bateliers rompoient en passant les cages à coups de marteau & se plongeoient à l'envi dans la riviere, pour y prendre les Canards qui s'y étoient jettés. Cet exercice fut fort plaisant, & quand il fut fini, les Princes allerent dans la Place de Belle-cour, où étoit le Regiment de Gal, qu'ils firent passer en revûë.

Le soir ils furent à l'Opera, où l'on representa *l'Europe-galante*, avec un *Prologue*, qui avoit été composé par les soins du Consulat. Le dessein de ce Prologue rouloit sur l'union de la France & de l'Espagne, qui établit le repos de l'Europe, malgré les efforts de l'envie qui tâchoit de le troubler. On avoit fait faire aux Acteurs des habits neufs & riches, & cette piéce eut beaucoup de réussite.

Après le souper on tira dans la Place de Belle-cour une fort grande quantité de feux d'artifice, & l'illumination fut

aussi belle & aussi générale, qu'elle l'avoit été les deux nuits précédentes.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 12 *Avril* 1701

Le Mardy douziéme Messeigneurs les Princes allerent à la Messe dans l'Eglise du grand Collége des Jesuites. Elle fut célebrée par Monsieur l'Abbé la Croix, Chapelain du Roy, & les Princes l'entendirent avec une attention & une pieté qui édifierent fort toute l'assemblée. Au sortir de la Messe ils monterent à la bibliotheque, magnifiquement bâtie par la Maison de Villeroy, & augmentée fort considerablement par la bibliotheque de feu Monsieur l'Archevêque de Lyon. Monsieur le Marechal de Noailles leur fit remarquer les divers monumens qu'on y a érigés à l'honneur de cette Maison, & pour y conserver le souvenir de ses bienfaits. Les Princes s'arrêterent quelque temps à considerer des globes, à examiner des manuscrits, & à voir parmi les Livres de feu Monsieur l'Archevêque un Livre composé autrefois par le Roy, & intitulé, *Traduction de la guerre de César contre les Suisses.*

De-là ils entrerent dans le cabinet des medailles du Pere de la Chaize, où ils resterent demi-heure, & où ils firent voir une érudition & un goût pour l'antiquité qui enchanterent toute l'assemblée.

Au sortir du cabinet deux Ecoliers choisis eurent l'honneur de presenter aux Princes des Poësies Françoises & Latines, que le College avoit composé à leur honneur, & dont on distribua un grand nombre d'exemplaires à toute leur suite. Les Princes les reçurent avec bonté, & donnerent des vacances aux Ecoliers. Le soir les Jesuites voulant donner

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 12 Avril 1701

une marque publique de leur reconnoiſſance pour l'honneur qu'ils avoient reçû, firent une grande illumination devant leur College, accompagnée de pluſieurs décharges de boîtes, & d'une fanfare de trompettes & de tambours.

L'aprè dîné, ſur les trois heures, Meſſeigneurs les Princes allerent à l'Hôtel de Ville, & furent reçûs à la portiere de leur carroſſe par le Conſulat en robbes de cérémonies.

Les portes de cet Hôtel étoient gardées par la Compagnie des deux cens Arquebuziers de la Ville, & quatre Bataillons de la Bourgeoiſie étoient rangés en fort bon ordre dans la Place des Terreaux, que l'Hôtel de Ville a en face.

Noſſeigneurs les Princes étant entrés dans le veſtibule, & ayant vû en paſſant les anciennes tables de bronze de l'Empereur Claude, furent d'abord conduits dans la ſalle qu'on nomme *de l'Abondance*, où l'on avoit diſpoſé avec de grands ſoins des métiers & des Ouvriers d'une propreté exquiſe, pour leur faire voir nos Manufactures de brocart d'or & d'argent, qui ſont des plus belles du monde, & qui entretiennent les trois quarts de la Ville.

On leur expliqua fort ſenſiblement la maniere dont la ſoye ſe forme dans ſes commencemens & celle dont elle ſe met en œuvre. On leur particulariſa tous les ſoins & tous les ménagemens divers que demande cette fabrique, & on eut le bonheur de voir que ces grands Princes entrerent dans tous ces détails avec bonté & même avec plaiſir, perſuadés que la ſcience des détails convient aux Souverains encore plus qu'au reſte des hommes.

Au

Au ſortir de ce lieu, ayant fait un tour dans la grande cour de l'Hôtel, ils monterent par le grand eſcalier dans la chambre du Conſeil, où l'on avoit étalé les plus beaux & les plus riches brocards d'or & d'argent qui ſe ſoient fabriqués dans cette Ville, & le Conſulat eut l'honneur de leur en preſenter trente pieces differentes.

De cette chambre ils paſſerent dans la ſalle du Conſulat, où ils examinerent avec ſoin un nouveau plan des reparations qu'on devoit faire à l'Hôtel de Ville.

Avant que de quitter cette ſalle, ils y virent encore le deſſein de la Statuë equeſtre de Loüis le Grand, que le Conſulat avoit fait jetter en bronze, du poids d'environ trente milliers, dans la Ville de Paris.

De-là Meſſeigneurs les Princes deſcendirent dans une derniére ſalle, où l'on fit devant eux, une expérience qui n'eſt pas moins curieuſe qu'elle eſt utile au Royaume: c'eſt la maniére dont on dore les lingots & dont on les dégroſſit après les avoir dorés.

Au ſortir de l'Hôtel de Ville, Noſſeigneurs les Princes toûjours accompagnés du Conſulat allerent viſiter l'Abbaye royale de Saint-Pierre: Madame de Chaulnes, qui en étoit l'Abbeſſe les reçût à la tête de ſa Communauté, & leur fit un compliment qui mérita leur approbation.

Le ſoir ils allerent pour la troiſiéme fois à l'Opera, où l'on repreſenta de nouveau *l'Europe galante*, dont ils avoient demandé la repétition.

Le Mercredy treiziéme du mois, le temps ſe trouvant encore parfaitement beau, Meſſeigneurs les Princes allerent à ſix heures & demie du matin entendre la Meſſe dans l'Egliſe

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 13 *Avril* 1701

des Celestins. Toutes les ruës par où ils devoient passer depuis la porte de leur Palais jusques au lieu de l'embarquement étoient bordées d'une double haye de la Bourgeoisie, au nombre de sept mille hommes, sans compter les Officiers, & sans y comprendre les Compagnies particulieres dont on a parlé dans toute cette Relation.

Le batteau dans lequel s'embarquerent Messeigneurs les Princes avoit environ 65. pieds de long 12. de large & 9. de haut. Le sallon pour les Gardes, qui avoit 10. pieds de long, étoit tapissé de brocatel avec deux grandes formes couvertes de même & matelassées. La chambre des Princes de 26. pieds de longueur étoit garnie d'un damas rouge cramoisi, & ornée de deux canapés avec ses carreaux à houppes d'or, de 24. perroquets, de deux fauteuils, de deux chaises, deux tables, le tout de velours cramoisi, avec les crepines & les moletes d'or. Les portieres étoient de damas avec des crepines d'or. La cheminée ou chauffe-panse étoit blanche & or, avec sa corniche dorée. Il y avoit dans la chambre cinq fenêtres de trois pieds & demi de large chacune, toutes à paneaux de glace avec des rideaux de taffetas blanc; la cheminée occupoit la place de la sixiéme; treize miroirs placés entre les fenêtres, à côté des portes & sur la cheminée achevoient de donner à cette chambre tout l'agrément qu'on pouvoit souhaiter. Les portes, qui étoient de glace avec les chassis dorés, avoient huit pieds de haut & quatre de large. Le cabinet des Valets de chambre avoit dix pieds de long, il étoit tapissé de brocatel, & les autres meubles étoient de la même étoffe; l'on y avoit pratiqué un escalier pour monter au dessus du batteau.

Tout le dessus de la barque étoit couvert d'un drap d'écarlate bordé d'un galon d'or, & la balustrade qu'on voyoit ornée tout autour de filets d'or, sur un fond blanc, n'étoit pas le moindre agrément de ce batteau. La manœuvre & les cordages n'ayant pas permis d'y faire un pavillon, on y avoit suppléé par deux parasols de damas garnis de galons & de franges d'or. Le grand mât portoit un pavillon blanc orné de trois fleurs-de-lys, & le mât d'arriere un pavillon bleu avec un lion d'or. Enfin on avoit eu toute l'attention imaginable à ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à la sûreté, à l'agrément, à la commodité & au bon goût de ce bâtiment.

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 13 *Avril* 1701

Ce batteau de Messeigneurs les Princes, outre celui de la Musique qu'il avoit à ses côtés, étoit accompagné de trois autres diligences partagées en deux chambres chacune & toutes tapissées à neuf. La premiere de ces diligences étoit pour l'équipage de Monseigneur le Duc de Bourgogne, la seconde pour celui de Monseigneur le Duc de Berry, & la troisiéme pour celui de Monsieur le Marechal Duc de Noailles: outre ces quatre diligences, il y avoit trois grandes barques pour le bagage, pour les Suisses & pour les autres Domestiques; une pour le carrosse du Corps, une pour la cuisine avec ses cheminées & tous ses fours differens, & une à côté pour le gobelet & pour la fruiterie, ce qui faisoit en tout dix barques ou diligences, pourvûës avec profusion de toutes sortes de pieces de gibier, de venaison, de liqueurs, de vins, & généralement de toutes les manieres differentes de rafraîchissemens dont on avoit pû s'aviser.

Cette petite flotte fut heureusement tirée par près de quatre

M. le Duc de Bourgogne & M. le Duc de Berry. 13 *Avril* 1701

cens chevaux qu'on avoit choiſi avec ſoin dans tout le Gouvernement, & qui dans le temps du départ ſe trouverent tous à la fois poſtés depuis la route de Lyon juſques à Châlon, pour ſe relayer de deux en deux lieuës.

Noſſeigneurs les Princes, étant arrivés avant huit heures au Port Neufville, qui étoit le lieu de leur embarquement, furent reçûs par le Conſulat en Corps & en habit de cérémonie à l'entrée du batteau, où il eut l'honneur de les conduire, & ce fut dans ces derniers momens qu'ils reçurent avec toute la bonté imaginable les derniéres & ſinceres marques de reſpect qu'il s'empreſſa de leur donner. Dans cet inſtant toute l'artillerie de Pierre-ſcize & toutes les boîtes de la Ville tirerent; l'air retentit d'une infinité d'acclamations de *Vive le Roy*, & d'un million de vœux qu'on faiſoit pour leur proſperité. Douze Priſonniers que le Conſulat avoit fait mettre en liberté, en payant leurs dettes à l'arrivée des Princes, ſe preſenterent pour remercier leurs auguſtes Liberateurs. Les Bateliers ſe hâterent de ſignaler leur zele par quelques joûtes nouvelles, & ſaluerent les Princes en ſe jettant tous enſemble dans la Riviere dès qu'ils les virent partir: on vit même ſur le rivage un grand nombre de perſonnes fondre en larmes en les perdant de vûë; & le Ciel qui avoit juſques-là favoriſé de ſes plus beaux jours le zéle & l'empreſſement des Lyonnois, changea un moment après leur depart, & il commença à pleuvoir, comme il faiſoit avant l'arrivée des deux grands Princes.

RECEPTION

DE S. A. R. MADAME CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS, allant épouser Monſeigneur le DUC DE MODENE, *le* 16 *May* 1720.

CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS. 16 *May* 1720.

LES Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins * ayant jugé néceſſaire que l'on fût informé du cérémonial obſervé au paſſage de Madame CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS, Fille de Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mariée à Monſeigneur le Duc de Modene, à ſon paſſage en cette Ville; il a été délibéré & réſolu qu'il en ſera fait mention dans les Regiſtres de la Ville, ainſi que s'enſuit.

Le Lundy 15 Avril 1720, Monſieur Deſgranges, Maître des Cérémonies, vit Monſieur le Prévôt des Marchands, à qui il avoit écrit de Tarare pour donner avis que Madame la Ducheſſe de Modene devoit arriver le lendemain.

Le Mardy 16 le Conſulat s'étant rendu ſur les trois heures chez Monſieur le Prévôt des Marchands, ſe tranſporta en robbes violettes à la porte de Vaize, ſurnommée du Lion ou de l'Avancée, ſuivi des Sieurs Exconſuls en robbes noires, précédé par les Mandeurs portants les écuſſons aux armes de la Ville, les Mandeurs ſervans, portants les

* Monſieur Cholier, Prévôt des Marchands; Meſſieurs Bourlier, Caſtillony, Terraſſon, Eſtienne, Echevins.

manteaux violets, ſuivants leſdits Sieurs Exconſuls.

La Compagnie de Souternon, prépoſée pour la garde des portes de la Ville, qui avoit été relevée de celles de la Guillotiere & de la Croix-Rouſſe par les quartiers de la Place de Loüis le Grand & de la Grand-Côte, étoit à la porte ſous le Château de Pierre-ſcize avec ſes Officiers à la tête.

Celle des Arquebuſiers, auſſi avec leurs Officiers, étant rangée à droit & à gauche depuis la porte de l'Avancée juſqu'à la place du Baſtion, où étoit partie du quartier de Pierre-ſcize, l'autre rangée en double haye juſqu'au portail des Peres Cordeliers de l'Obſervance.

Les trompettes & tymbales étoient à la porte de l'Avancée.

Les quartiers du Port S. Paul, de S. Vincent, de la Boucherie S. Paul, la grande Doüanne, de la Juiverie, du Change, de la ruë des trois Maries, de ruë du Bœuf & Porte-froc, étoient ſous les armes, formants des Bataillons dans toutes les Places, ſuivant la diſpoſition qui en avoit été faite par les ſoins des Sieurs Defreſne & de la Thibaudiere, Major & Ayde-Major, qui étoient à cheval pour ſe porter dans les endroits néceſſaires pour que tout fût en bon ordre.

La Compagnie du Guet fut poſtée à la Place du Gouvernement, ſes Officiers à la tête, auſſi bien que tous ceux de tous les quartiers qui étoient ſous les armes.

Celui de Pierre-ſcize étoit deſtiné pour prendre la garde de la porte de Vaize, auſſi-tôt après le paſſage de la Princeſſe, la Compagnie de Souternon ayant ordre de ſe

transſporter dans la cour du Palais Archiépiſcopal pour y faire garde le jour & la nuit.

La Princeſſe arriva dans un des carroſſes du Roi, ſur les cinq heures, précédée d'un autre auſſi à huit chevaux, ſix Pages du Roi de la petite Ecurie autour de ſon carroſſe, eſcortée & entourée d'un détachement des Gardes du Corps, qui avoient l'épée à la main, commandés par un Exempt, un Brigadier & un Sous-Brigadier; les carroſſes précédés par la Maréchauſſée, qui étoit allée juſqu'à la Breſſe, commandée par le Sieur Deſpinace, Prévôt général.

Le Sieur Deſgranges le fils reçu en ſurvivance à la charge de Maître des Cérémonies, qui étoit venu prendre le Conſulat chez Monſieur le Prévôt des Marchands, fit arrêter à ladite porte le carroſſe où étoit la Princeſſe, Madame la Ducheſſe de Villars à ſa gauche & Meſdames de Bacqueville & de Goujon étant ſur le devant du carroſſe. Monſieur le Prévôt des Marchands à la tête du Conſulat, a dit:

MADAME, Nous venons vous aſſûrer de nos plus profonds reſpects; nous venons vous rendre nos hommages & ceux de nos Citoyens.

Vous trouvererez de toute part des marques de vénération, des attentions redoublées dûës à l'auguſte Sang de nos Rois & à une Princeſſe de votre rang.

Vous les augmenterez, MADAME, par les charmes de votre perſonne, par cette grandeur, par cette douceur qui prévient toujours, & qui gagne les cœurs.

Fille d'un Prince, qui par l'étenduë de ſon génie, qui

CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS. 16 *May* 1720.

par mille grandes qualités, après avoir fait l'espérance de ce Royaume, en fera toute la félicité; née d'une Princesse des plus accomplies, vous auriez fait les délices de tous les Etats où vous auriez été destinée; vous allez faire ceux de toute l'Italie trop accoûtumée de s'enrichir de nos pertes.

Que nous serions heureux, MADAME, de pouvoir mériter par nos respects & nos empressemens quelque part dans vos bontés! quel bonheur pour nous, si vous vouliez donner quelque témoignage en notre faveur auprès de notre grand Prince, de notre fidélité, de notre attachement pour nos Maîtres & pour lui! Votre cœur, votre esprit bienfaisant, nos vœux, tout peut nous flater, MADAME, que vous serez notre protectrice déclarée.

Madame la Duchesse de Modene remercia Monsieur le Prévôt des Marchands, & fit une inclination de tête & du corps en se soûlevant de sa place.

Dans le moment le canon de Pierre-scize fit plusieurs décharges, & l'on tira quantité de boëtes placées à la porte d'Alincourt vis-à-vis celle de Vaize; son carrosse continua sa route, précedé & suivi par nombre d'autres, où étoient les principaux Officiers de sa suite.

Le grand nombre de Bourgeois & le Peuple sortis en foule de la Ville, ceux qui étoient dans les ruës, & tout ce qui étoit aux fenêtres, fut un témoignage public de l'empressement de cette Ville pour rendre des respects à tout ce qui porte l'auguste nom de nos Rois; la Princesse en parut très-satisfaite.

Etant arrivée dans la cour de l'Archevêché, elle trouva au

au bas du perron Monſeigneur l'Archevêque qui l'attendoit, & qui lui donna la main pour deſcendre de carroſſe & la conduire dans ſon appartement, après lui avoir rendu les reſpects dûs à ſa naiſſance.

Dès qu'elle y fut entrée, on tira le canon de l'Arſenal avec un fort grand nombre de boëtes; la Compagnie des Arquebuſiers, qui avoit eu le temps de ſe rendre ſur le pont de bois, fit auſſi pluſieurs décharges de mouſqueterie.

Quelque temps après, les Sieurs Procureur général & Receveur de la Ville en robbes violettes, s'y rendirent précédés par les deux premiers Mandeurs, & lui offrirent au nom du Conſulat une quantité conſidérable de coffrets de confitures, dont elle les remercia; après quoi elle alla à la Comédie avec les Dames de ſa ſuite qui étoient dans ſon carroſſe; la loge de Monſeigneur le Maréchal avoit été préparée, & pendant ſon ſejour elle alla tous les jours au ſpectacle, la Compagnie du Guet étant à la porte du Gouvernement, & les Gardes du Corps ſur le théatre avec leurs armes. Elle ſoupa le ſoir en public, & Monſeigneur l'Archevêque eut l'honneur de manger avec elle & les Dames qui accompagnoient la Princeſſe: il y eut enſuite un Lanſquenet, & tous les ſoirs qu'elle a reſté à Lyon.

Le Mercredy le lendemain elle reçut les complimens des Compagnies qui allèrent en Corps ſur les trois heures après midy, & qui furent préſentées par le Sieur Deſgranges; elle fut enſuite ſe promener à la Place de Loüis le Grand & ſur les remparts, ſuivie des Gardes du Corps à cheval, l'épée à la main, & les Pages du Roi à cheval; Monſeigneur

CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS. 19 *May* 1720.

l'Archevêque la ſuivit dans ſon carroſſe & pluſieurs autres. Le Jeudy dix-huitiéme la Princeſſe ne ſortit que pour aller à la Comédie.

Le Vendredy dix-neuviéme elle alla à l'Abbaye de Saint Pierre, où toute la Communauté (Madame de Breſſac Abbeſſe étant à la tête) la vint recevoir à la porte de ladite Abbaye, qui étoit gardée par la Compagnie des Arquebuſiers, pour empêcher qu'il n'entrât trop du monde dans le Couvent; & on lui ſervit une collation magnifique, qui répondoit parfaitement à la nobleſſe & à la généroſité de Madame l'Abbeſſe de Saint Pierre.

Le Samedy 20 ſur les quatre heures Madame la Ducheſſe de Modene vint à l'Hôtel de Ville, où elle fut reçuë à la portière de ſon carroſſe par le Conſulat en robbes de cérémonie, au bruit des tymbales & des trompettes; l'entrée en étoit gardée par la Compagnie des Arquebuſiers, & les ſalles par les Gardes du Corps.

Après que la Princeſſe eut admiré la beauté du veſtibule de l'Hôtel de Ville, elle monta le grand eſcalier qui conduit dans la grande ſalle, qu'elle trouva magnifique: de-là elle entra dans la chambre du Conſeil, où on avoit fait monter un métier d'Ouvrier en ſoye, ſur lequel l'Ouvrier travailloit; elle donna grande attention à ce travail, & ſe fit expliquer juſqu'au plus petit détail de cette fabrique.

De-là elle paſſa dans la ſalle des portraits, où on avoit fait préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour les opérations dépendantes de l'art des Tireurs d'or, ſoit pour dorer ou dégroſſir les lingots, ſoit pour écacher l'or & l'argent, &

le mettre en filé pour les différents ouvrages où ils peuvent être employés : cette manufacture parut à la Princesse digne de sa curiosité, & elle ne méprisa point de se faire rendre raison de tout ce qui dépend de cette profession, qu'elle trouva aussi importante que rare & particuliére.

Elle fut aussi conduite à la chambre du Consulat, où on lui servit une collation & des rafraîchissemens; Monsieur le Prévôt des Marchands eut l'honneur de porter à la Princesse des corbeilles de confitures & de fruit, & des tasses de différentes eaux glacées.

Au sortir dudit Hôtel Madame la Duchesse de Modene alla au Grand Collége pour y voir la Bibliothéque; elle en sortit si tard, qu'elle ne put aller à la Comédie; elle alla se promener sur les remparts & dans la Place de Loüis le Grand.

Le Dimanche & le Lundy la Princesse ne sortit que pour aller à la Comédie.

Le Mardy 23e Madame de Modene devant partir, & ayant témoigné le matin qu'elle desiroit d'aller à Vienne par eau, on lui fit préparer un coche avec des bateaux pour une partie de sa suite, le reste étant parti par terre.

Ledit jour 23e la Princesse sortit de son Palais, sur les huit heures, dans le carrosse de Monseigneur l'Archevêque pour se rendre à la porte d'Ainay : elle trouva au sortir de son Palais la Compagnie des Arquebusiers rangée des deux côtés jusqu'au pont de bois de la Place de Loüis le Grand; les quartiers de Place Confort, du Plâtre, du Port du Temple, de Saint Nizer, de ruë Longue, de ruë Tupin, de ruë de

CHARLOTTE ADELAYDE D'ORLEANS. 23. May 1720

Bellecordiere, de la Place de Loüis le Grand & de ruë Buiſſon, furent poſtés & rangés des deux côtés dudit pont & des ruës par où la Princeſſe paſſa, depuis l'entrée dudit pont du côté de l'Archevêché juſqu'au port d'Ainay, la Compagnie du Guet, ſes Officiers à la tête, étant à la porte des Chaînes d'Ainay.

Si-tôt qu'elle fut entrée dans le coche, les canons qui étoient ſur le rempart & à l'Arſenal, tirérent & firent un très-grand feu, de même que quantité de boëtes qui avoient été placées ſur le rempart.

Le lendemain de l'arrivée de Madame de Modene, Madame la Ducheſſe de Villars Brancas fut complimentée par députation au nom du Conſulat; Monſieur Bourlier, Echevin, portant la parole, & enſuite le premier Mandeur lui offrit les préſens de confitures, qui lui avoient été deſtinés; on fit auſſi des préſens de vin & d'eau cordiale à Monſieur l'Envoyé de Modene & à Meſſieurs Deſgranges pere & fils, dont & du tout a été dreſſé le préſent acte.



RECEPTION

RECEPTION

DE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTY & de Madame Douairière PRINCESSE DE CONTY *sa Mère, le* 28 *Avril* 1730.

Le Prince & la Princesse DE CONTY. 28 *d'Avril* 1730.

LES Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins * ayant considéré qu'il étoit nécessaire que l'on fût informé à l'avenir du cérémonial qui a été observé au passage en cette Ville de Monseigneur le PRINCE DE CONTY & de Madame ELIZABETH DE BOURBON CONDE', Douairière de Louis Armand, Prince de Conty, sa Mère; il a été délibéré, qu'il en seroit dressé procès verbal, & enregistré sur les Registres de cette Ville, pour y avoir recours quand besoin seroit.

Le Mercredi 26 Avril dernier, Monsieur le Prévôt des Marchands auroit dépêché le Sieur Grassot, premier Mandeur de cette Ville, pour aller jusqu'à Roanne attendre le Prince & la Princesse pour sçavoir de Leur Altesse Sérénissime le jour & l'heure de leur arrivée en cette Ville; pour raison de quoi il avoit eu l'honneur d'écrire à la Princesse, qui lui fit faire réponse par le Secretaire de ses commandements, qu'elle arriveroit avec le Prince son Fils le Vendredi à onze heures du matin, & qu'elle iroit loger

* Monsieur Perrichon, Prévôt des Marchands; Messieurs Guichard, Quinson, Brossette & Palerne, Echevins.

Le Prince & la Princesse de Conty. 28 *d'Avril* 1730.

à l'Hôtel du Gouvernement ; & ledit Sieur Grassot étant arrivé de Roanne le Jeudi matin, il fut résolu, le Consulat étant assemblé chez Monsieur le Prévôt des Marchands, que l'on observeroit ce qui est porté par le cérémonial à l'égard des Princes & Princesses du Sang, lorsqu'ils viennent en cette Ville.

Et à cet effet le Vendredi 28 dudit mois d'Avril, le Consulat s'étant rendu sur les huit heures du matin chez Monsieur le Prévôt des Marchands, se transporta en robe violette à la porte de Vaize surnommée du Lyon ou de l'Avancée, suivi des Sieurs Exconsuls en robes noires, précédés par les Mandeurs portant leurs grands écussons aux armes de la Ville, les Mandeurs servans, portant leurs manteaux violets, suivant les Sieurs Exconsuls pour y attendre le Prince & la Princesse.

Toute la Compagnie-franche du Régiment Lyonnois, préposée pour la garde des portes de cette Ville, qui avoit été relevée de celles de la Guillotière & de la Croix-Rousse par les quartiers de la Place de Louis le Grand & de la Grand-Côte, étoit à la porte sous le Château de Pierre-scize avec ses Officiers à la tête.

Celle des Arquebusiers, aussi avec leurs Officiers, étoit rangée en haie à droit & à gauche depuis la porte de l'Avancée jusqu'au Couvent des deux Amans ; à la suite de laquelle Compagnie étoit le quartier de Pierre-scize, qui bordoit pareillement la haie jusqu'à la première porte où ladite Compagnie franche du Régiment Lyonnois étoit en haie devant le Corps-de-garde.

Le Prince & la Princesse de Conty. 28 *d'Avril* 1730.

Les trompettes & les tymbales furent placées à la porte de l'Avancée.

Sur le passage du Prince & de la Princesse depuis la première porte de Vaize jusqu'au Gouvernement, étoit le quartier du Port Saint Paul, qui étoit en bataille à la Place appellée de la Roche, celui de la Boucherie Saint Paul aussi en bataille au Port Dauphin, le quartier de la grande Douane à la Place de la Douane, celui de la Juiverie bordoit la haie depuis le coin de la ruë de Flandres jusqu'à celui du Change, & le quartier du Change étoit rangé en bataille à la Place du Change; laquelle disposition avoit été exécutée par les soins du Sieur Dufresne, Major de cette Ville, qui étoit à cheval dès le matin pour mettre l'ordre nécessaire dans les campements desdits quartiers.

La Compagnie du Guet posée à gauche de la Place du Gouvernement rangée en haie, les Officiers à la tête, & la Compagnie franche du Régiment Lyonnois, qui étoit à la première porte de Vaize, fut relevée après que le Prince & la Princesse eurent passés, par un détachement du quartier de Pierre-scize, composé d'un Sergent, un Caporal & vingt Bourgeois, & ladite Compagnie franche s'embarqua pour venir prendre la droite à la Place du Gouvernement & être rangée en haie à l'arrivée de la Princesse & du Prince dans leur Palais, leurs Officiers à la tête, laquelle Compagnie étoit destinée pour faire garde le jour & la nuit au Palais.

Vers les dix heures le Consulat fut averti par un Officier de la Ville, que Monsieur le Prévôt des Marchands avoit envoyé à une lieuë de la Ville, que le Prince & la Princesse

Le Prince & la Princesse de Conty. 28 *d'Avril* 1730.

alloient arriver ; ensorte que dans le moment le Consulat se mit en état de leur présenter leurs respects. Un moment après ils arrivèrent, précédés par la Maréchaussée qui étoit allée jusqu'à la Bresle, commandée par le Sieur Bonnot de Mably, Prévôt général ; le Prince & la Princesse étoient dans le fond du carrosse, & Monsieur l'Intendant avec Mademoiselle Fontaine sur le devant, Leur Altesse Sérénissime, ayant vu le Consulat rangé, firent arrêter leur carrosse, & Monsieur le Prévôt des Marchands à la tête du Consulat, les complimenta, en ces termes :

MADAME, La ville de Lyon toujours fidelle à ses devoirs & à ses Souverains n'a pas l'avantage d'être la première à vous offrir des sentiments & des respects ; mais notre empressement & la sincérité de nos vœux pour le Sang auguste de nos Rois, ne méritent pas moins la protection & les bontés de V. A. S. Nous vous les demandons, MADAME, pour nos Citoyens & pour nous ; nous les demandons à ce grand Prince dont la présence nous cause d'autant plus de joie, qu'elle nous retrace l'idée du Héros qui vous a donné le jour.

C'est un bonheur pour les Peuples de connoître les Princes qui sont nés pour les commander ; ce doit être aussi une satisfaction pour eux d'être témoins de la joie, de la tendresse & de l'admiration qu'ils inspirent en recevant les hommages de tous les cœurs. Tels sont, MADAME, nos véritables sentiments pour V. A. S. & pour ce digne objet de votre amour, dont les graces seules le feroient chérir & respecter, & qui est formé pour les plus grandes destinées : combien d'autres titres vous assûrent notre plus profonde vénération & tous nos respects ?

Madame

Madame la Princeſſe de Conty répondit avec beaucoup de bonté pour celui qui portoit la parole & pour la Ville en général ; Monſieur le Prince de Conty témoigna auſſi beaucoup de ſatisfaction. La parole fut adreſſée à Madame ſa Mère, parce qu'elle l'avoit ainſi décidé par l'inſtruction qu'elle avoit bien voulu faire donner, parce que ce Prince étoit encore au Collége.

Le Prince & la Princeſſe de Conty. 28 *d'Avril* 1730.

Leur carroſſe, autour duquel leurs Gardes étoient, continua ſa route ſuivi de tous les équipages du Prince & de la Princeſſe & de tous ceux du Conſulat, ce qui faiſoit un très-bel effet ; quand tout ce cortège fut près de Pierre-ſcize, le canon du Château fit pluſieurs décharges, & depuis la première porte juſqu'à leur Palais ils trouvèrent dans les ruës un peuple infini, & les fenêtres des maiſons toutes garnies de monde, qui à l'envi les uns des autres, s'empreſſoient à donner des marques de la joie qu'ils avoient de voir un Prince & une Princeſſe iſſus de l'auguſte Sang de nos Rois, dont ils parurent très-ſatisfaits.

Auſſi-tôt que Leurs Alteſſes Séréniſſimes furent arrivées à leur Palais, on tira le canon de l'Arcenal & quantité de boîtes, & le Conſulat, qui avoit eu l'honneur de les y accompagner, ſe retira ; & quelque temps après, les Sieurs Procureur général & Secretaire, & le Receveur de la Ville, en robes violettes, précédés des deux premiers Mandeurs, ſe rendirent dans l'appartement du Prince & de la Princeſſe pour leur offrir les préſens de la Ville, ſçavoir, au Prince, du vin de Bourgogne & des liqueurs, & à la Princeſſe douze grands coffrets de confitures ou de dragées avec une cor-

Le Prince & la Princesse DE CONTY. 28 *d'Avril* 1730.

beille magnifiquement ajustée, remplie de fleurs artificielles des plus belles.

L'après midi Leurs Altesses Sérénissimes allèrent à l'Opera de Philoméne ; la Compagnie du Guet étoit toute sous les armes à la porte de la Salle des Spectacles, à l'exception de six Soldats qui étoient placés dans le parterre à une certaine distance de la loge du Prince & de la Princesse, le fusil sur l'épaule.

Le lendemain matin 29 dudit mois d'Avril, Leurs Altesses Sérénissimes sur le midi reçurent les compliments de toutes les Compagnies, & l'après midi elles allèrent dans la maison des Fabricants, où elles virent travailler dans une des salles une étoffe magnifique, ce qui attira fort leur attention.

De-là le Prince & la Princesse allèrent dans la salle des Tireur d'or près la Charité, où ils avoient reçu ordre de faire préparer tout ce qui étoit nécessaire pour les opérations de leur art, soit pour dorer ou dégrossir les lingots, soit pour écacher l'or & l'argent, & les mettre en filé pour les différents ouvrages où ils peuvent être employés, & cette manufacture parut à Leur Altesse Sérénissime digne de leur curiosité ; après quoi elles allèrent à l'Opéra, où l'on représenta celui d'Armide, dont elles parurent également satisfaites que du premier.

Le Dimanche matin 30 Avril, le Prince & la Princesse allèrent aux grands Jesuites : la Bibliothéque les surprit, non-seulement par le grand nombre de livres qu'elle contient, mais encore par la grandeur & la beauté du vaisseau. Ce fut dans cet endroit que plusieurs Ecoliers tant pensionnaires

qu'externes eurent l'honneur de complimenter Leur Alteſſe Séréniſſime; après quoi elles virent le médaillier.

Le Prince & la Princeſſe de Conty. 28 d'Avril 1730.

Ils entrèrent au ſortir des Jeſuites dans l'Egliſe de la Congrégation des Prêtres Miſſionnaires de Saint Joſeph, fondée par feu Monſieur le Prince de Conty; & ils firent l'honneur à Monſieur le Prévôt des Marchands de venir dîner chez lui.

L'après midi le Prince & la Princeſſe allèrent à Fourvière, & furent charmés de la beauté de la vûë; ils deſcendirent enſuite dans l'Egliſe de Saint Jean, & Leurs Alteſſes Séréniſſimes y furent reçuës à la porte par le Chapitre en habit d'Egliſe; elles furent de là ſe promener dans la Place de Louis le Grand, où ils admirèrent la beauté, de même que la figure équeſtre de Louis XIV; enſuite elles allèrent ſur les remparts dont la vûë leur parut un objet digne de l'admiration des Etrangers, & dans tous ces différents endroits Leurs Alteſſes Séréniſſimes trouvèrent ſur leurs pas un peuple infini qui s'empreſſoit à les ſuivre pour avoir le plaiſir de les voir de près.

Le Lundi premier jour du mois de Mai, que le Prince & la Princeſſe avoient fixé pour leur départ, ils montèrent dans leur carroſſe à ſept heures du matin, avec toute leur ſuite, leurs gardes étant à cheval autour de leur carroſſe; la Compagnie du Guet étoit en haie à droite & à gauche dans la Place du Gouvernement & vis-à-vis la porte dudit Hôtel, le Prévôt de la Maréchauſſée étoit à cheval avec trente de ſes Cavaliers qui marchoient à la tête du cortège.

Le quartier de ruë des trois Maries étoit en bataille à la

Le Prince & la Princesse DE CONTY. 1 *Mai* 1730.

Place de la Baleine; celui de ruë du Bœuf, à la Place neuve; à la Place Saint Jean, celui de Portefroc & de Gourguillon; à la petite Place qui fait face à la voûte de l'Archevêché, le quartier de Saint Georges, & tous en bataille.

Sur le pont de bois à la Place de Louis le Grand, la Compagnie du Guet & celle des Arquebusiers rangées en haie; & depuis le pont de bois jusqu'à la porte du Rhône, le long de la Place de Louis le Grand, les quartiers de ladite Place, du Port du Temple, de la Place Confort, & celui de Bellecordière étoient rangés en haie des deux côtés vis-à-vis le Corps-de-garde de la porte du Rhône, la Compagnie franche du Régiment Lyonnois étoit rangée en haie, & lorsque le Prince & la Princesse y furent arrivés, on tira les canons & les boîtes qui ne discontinuèrent point pendant que Leurs Altesses Sérénissimes passèrent le pont du Rhône; dont & du tout a été dressé le présent procès verbal par le Sieur Secretaire de la Ville, pour servir & valoir ce que de raison les an & jour susdits



RECEPTION

RECEPTION

DE SA MAJESTE' LA REYNE DE SARDAIGNE, née Princeſſe ELIZABETH DE LORRAINE*, lors de ſon paſſage en cette Ville, le 27 Mars 1737, pour ſe rendre dans les Etats de Sa Majeſté le Roi* DE SARDAIGNE*, ſon Epoux.*

LE 22 Mars 1737, Monſieur le Prévôt des Marchands eut avis de la Cour, que la Princeſſe Elizabeth de Lorraine, mariée au Roi de Sardaigne, paſſeroit ici *incognito*; & qu'ainſi elle ne recevroit point les complimens des Compagnies.

La Princeſſe ELIZABETH de LORRAINE 27 *Mars* 1737

Cependant le Conſulat s'aſſembla *, & il fut délibéré qu'on lui rendroit les honneurs qui lui étoient dûs.

Le Mercredi, vingt-ſeptième jour du mois de Mars mil ſept cent trente-ſept, la Princeſſe Elizabeth de Lorraine, Reine de Sardaigne, que le Prince de Carignan, Prince du Sang de la maiſon de Savoye, avoit épouſée ci-devant à Luneville en Lorraine, au nom du Duc de Savoye, Roi de Sardaigne, arriva en cette Ville ſur les quatre heures

* Monſieur Camille Perrichon, Prevoſt des Marchands; Mrs. François Bras, Pierre Flachat, Pierre Jouvencel, & Jacques Soubry, Echevins.

La Princesse ELIZABETH de LORRAINE 27 *Mars* 1737

après midi. Son entrée fut magnifique, mais suivant les Ordres de la Cour elle garda l'*incognito* : elle étoit escortée par un Régiment de Cavalerie.

Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, en robes de cérémonies, précédés de leurs Mandeurs, accompagnés de leurs Officiers, & suivis de Messieurs les Exconsuls, allèrent recevoir Sa Majesté à la première porte du fauxbourg de Vaize, appellée du Lion, où elle eut la bonté de faire arrêter son carrosse : on ne lui fit point de compliment. La Compagnie des Arquebusiers étoit sous les armes pour la la garde du Consulat : la Milice Bourgeoise très-proprement habillée, occupoit la place des deux Amans, & bordoit des deux côtés les rues depuis cette place jusqu'à l'Archevêché, où Sa Majesté devoit prendre son logement; ensorte qu'on fut obligé de mettre beaucoup de monde sous les armes, pour remplir le grand espace de terrein qu'il y a entre la porte de Vaize & le Palais de l'Archevêché.

Un Escadron de la plus belle Jeunesse de la Ville, avoit été à sa rencontre jusqu'à Limonay; le plus grand nombre étoit vêtu d'un uniforme rouge; mais on distingua sur-tout environ deux cens jeunes gens habillés de drap verd, qui est la couleur de la Maison de Lorraine : les uns & les autres entrèrent dans la Ville deux à deux l'épée à la main, & furent se ranger en ordre de bataille au-devant des prisons de l'Archevêché, & sur la place qui est à l'entrée du Pont de bois, ce qui faisoit un très-beau coup d'œil : la

propreté des habillemens, la beauté des chevaux, & le bel ordre que cette Compagnie obſerva, furent remarqués de Sa Majeſté.

Comme le jour étoit parfaitement beau, tous les carroſſes, & même toutes les chaiſes, étoient ſortis : l'ajuſtement de la parure des Dames qui rempliſſoient ces voitures, contribua beaucoup à la magnificence de cette réception, & à donner à Sa Majeſté une juſte idée de cette grande Ville.

M. François de Château-neuf de Rochebonne, Pair de France, Archevêque & Comte de Lyon, reçut la Reine à la porte du Palais de l'Archevêché.

Une heure après ſon arrivée, Monſieur le Duc de Villars envoyé par la Cour, alla complimenter au nom du Roi la Reine de Sardaigne.

Sur le ſoir, Monſieur le Procureur général de la Ville & Monſieur le Secrétaire, précédés des Mandeurs, préſentèrent à Sa Majeſté les préſens d'honneur.

M. le Marquis de la Roque, envoyé par le Roi de Sardaigne pour recevoir Sa Majeſté & la conduire dans ſes Etats, s'étoit rendu le même jour à Lyon ; & fut logé par Monſieur le Prévôt des Marchands dans le Couvent des R. P. Céleſtins.

Les carroſſes & les équipages étoient fournis par la Cour de France, & pris dans les écuries du Roi.

La Princeſſe ELIZABETH de LORRAINE 27 *Mars* 1737

Madame la Princeſſe d'Armagnac, épouſe de Monſieur le Prince Charles, grand Ecuyer de France, fut chargée par ordre du Roi d'accompagner la Reine juſques dans ſes Etats.

Le Samedi, trentième dudit mois, la Reine partit de cettedite Ville; les rues étoient bordées par la Milice Bourgeoiſe, comme le jour de ſon arrivée, juſqu'à la porte du pont du Rhône, où Meſſieurs les Prévôt des Marchands & Echevins s'étoient rendus en robes de cérémonie. Le même Eſcadron de jeuneſſe, habillé comme eſt dit ci-devant, accompagna Sa Majeſté ſur la route du Pont de Bon-voiſin, pendant un certain temps.



RECEPTION

DE S. A. R. MONSEIGNEUR DOM PHILIPPE, Infant d'Espagne, Duc de Parme & de Plaisance, le Lundi 17 Février 1744. & jours suivans.

D. PHILIPPE, Infant d'Espagne. 17 *Février* 1744.

LES Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins * ayant jugé à propos de faire insérer dans les Régistres des Actes consulaires le détail des honneurs qui ont été rendus à Son Altesse Royale Monseigneur DOM PHILIPPE, Infant d'Espagne, petit-fils de France, lors de son passage & séjour en cette Ville, en conséquence des ordres du Roi portés dans la Lettre de Monsieur Amelot à Monsieur le Prévôt des Marchands, en date du 13 Février 1744, ils auroient délibéré & arrêté qu'il en seroit dressé procès verbal, ainsi qu'il suit.

Son Altesse Royale qui étoit à Chambery, ayant formé la résolution de passer par Lyon pour se rendre en Provence, Monsieur le Prévôt des Marchands n'en fut informé que quatre jours avant son arrivée : le peu de temps qui restoit ne permit pas au Consulat de faire tous les préparatifs qu'il auroit desiré pour donner des marques de son zèle & de son empressement; il rendit une Ordonnance le 12 Février précédent, pour enjoindre aux Habitans de cette

* Monsieur Claret-la-Tourette, Prévôt des Marchands; Messieurs Valfray, Barbier, Gillet & Monlong, Echevins.

D. PHILIPPE, Infant d'Eſpagne. 17 *Février* 1744.

Ville d'illuminer pendant la nuit du jour de l'arrivée du Prince, & celles de ſon ſéjour, les faces des maiſons qu'ils occupoient, ce qui fut exécuté; comme auſſi de s'aſſembler en armes aux endroits qui leur ſeroient indiqués, avec défenſes de tirer.

Son Alteſſe Royale ayant couché le 16 Février à la Verpillière, diſtant de cinq lieuës de cette Ville, Monſieur l'Intendant, qui s'y étoit rendu eut l'honneur de lui faire la révérence, & de paſſer la ſoirée avec lui.

Le lendemain 17 Février, le Prince partit à dix heures dans ſa chaiſe; Monſieur l'Intendant mena dans ſon carroſſe M. le Marquis de Lamina, M. le Marquis de Sancta-Crux, grand Maître de ſa maiſon, & M. le Marquis de Mumany, Secretaire d'Etat; les autres Officiers du Prince ſuivoient dans leurs chaiſes & dans les carroſſes que Monſieur le Prévôt des Marchands avoit envoyés à la rencontre. A deux lieuës de la Ville de Lyon, le Prince trouva un Eſcadron d'environ deux cens Cavaliers tous en habits rouges, & la plûpart montés ſur des chevaux de prix très-bien harnachés; c'étoit la Jeuneſſe de Lyon compoſée des riches Négocians, ou de leurs enfans, qui avoient fait cette cavalcade & pris cette eſpéce d'uniforme pour venir au-devant du Prince.

A quelques cinquante pas de là, Monſieur le Marquis de Rochebaron, Commandant dans les trois Provinces, parut à cheval à la tête de la Nobleſſe, & ſuivi d'un grand nombre d'Officiers tous dans l'uniforme de leur Régiment: il mit pied à terre, & eut l'honneur de ſaluer l'Infant, qui paſſa devant cette Troupe. Enſuite venoit un

Eſcadron du Régiment de Royal-Piedmont Cavalerie, que Monſieur de Rochebaron avoit commandé ; cet Eſcadron armé prit la place derrière la chaiſe après les Gardes-du-Corps du Prince, & Monſieur le Marquis de Rochebaron, & ceux qui le ſuivoient, prirent un chemin plus court pour ſe trouver au Palais à l'arrivée de l'Infant. L'ordre de la marche étoit tel.

D. PHILIPPE, Infant d'Eſpagne. 17 *Février* 1744.

1° La Nobleſſe, avec Monſieur le Marquis de Rochebaron à la tête.

2° Quatre Brigades de Maréchauſſée.

3° L'Eſcadron compoſé de jeunes gens de la Ville.

4° La chaiſe de l'Infant précédée & ſuivie des Gardes-du-Corps.

5° L'Eſcadron de Cavalerie marchant ſur quatre de hauteur.

Enſuite les chaiſes, carroſſes & équipages de la ſuite de l'Infant & un grand nombre d'autres carroſſes de la Ville remplis de pluſieurs perſonnes, qui étoient ſorties pour aller à la rencontre de Son Alteſſe.

A l'entrée du fauxbourg de la Guillotière on tira des boîtes ; les Habitans du Fauxbourg étoient ſous les armes avec tambours & drapeaux ; cette Milice tenoit juſqu'à l'entrée du pont. Auſſi-tôt que l'Infant parut à la tête du pont, qui étoit bordé des deux côtés par la Compagnie des Arquebuſiers, on tira un grand nombre de coups de canons, qui étoient placés le long du Rhône à l'autre extrémité du pont du côté de la Ville. Meſſieurs les Prévôt des Marchands & Echevins & Officiers en robes violettes, précédés des Mandeurs, portant leurs grands écuſſons, &

D. PHILIPPE, Infant d'Efpagne. 17 *Février* 1744.

Meffieurs les Exconfuls en robes noires de cérémonies qui s'étoient rendus à l'entrée de la porte de la Ville, eurent l'honneur de faluer l'Infant; Monfieur le Prévôt des Marchands eut celui de lui faire un compliment à la portière de fa chaife, tel qu'il fuit.

MONSEIGNEUR, L'honneur de recevoir VOTRE ALTESSE ROYALE dans ces murs, faifoit depuis longtemps l'objet des vœux de cette grande Ville. Elle mettra à jamais au nombre de fes plus beaux jours ce jour fortuné, où elle fe voit honorée de la préfence d'un Prince que fa naiffance & fes vertus rendent également cher & refpectable aux deux premiers Royaumes de l'Univers.

Fils d'un Roi que la France a donné à l'Efpagne, Petit-fils de Louis le Grand, Votre Alteffe Royale a refferré des nœuds fi auguftes par une nouvelle alliance avec notre grand Monarque: qu'elle daigne recevoir nos hommages, qui lui font dûs à tant de titres; qu'elle écoute avec bonté les vœux d'un Peuple empreffé; il fe plaindroit de jouir fi peu de temps de fon augufte préfence, s'il ne voyoit la victoire qui appelle Votre Alteffe Royale à la conquête de fes Etats.

Comme la Garde ordinaire des portes, qui eft compofée d'une Compagnie franche anciennement tirée du Régiment Lyonnois en garnifon auxdites portes, étoit deftinée à la garde de l'Infant dans fon Palais, & que les Habitans de la Ville de Lyon jouiffent de temps immémorial du privilège de fe garder eux-mêmes, de garder leurs Princes, & de n'admettre aucunes troupes étrangères, les portes de la

Ville

Ville étoient gardées par les Bourgeois. Cette milice bourgeoiſe bordoit en double haie, depuis la porte de la Ville jusqu'à celle du Palais, dont elle gardoit pareillement les portes. L'Infant entra dans la Ville, dans l'ordre ſuſdit, au bruit des tymbales, trompettes & tambours, & parut ſurpris de la multitude des Habitans qui étoient diſperſés ſur ſon paſſage: toutes les Dames parées, qui étoient aux fenêtres, formoient un ſpectacle des plus magnifiques, que la beauté du jour, qui ſuccéda heureuſement aux brouillards qui l'avoient précédé, ſembloit favoriſer.

D. PHILIPPE, Infant d'Eſpagne.
17 *Février* 1744.

Le Prince alla deſcendre à l'Archevêché, que Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Tencin lui avoit fait préparer pour ſon logement: auſſi-tôt qu'il y fut entré, Monſieur le Prévôt des Marchands vint avec le Conſulat en robes violettes, & Meſſieurs les Exconſuls en robes noires, lui faire un ſecond compliment; Monſieur le Marquis de Rochebaron y vint auſſi, & lui préſenta tous ceux qui l'avoient ſuivi. Dans le même temps, & après que le Conſulat ſe fut retiré, les Sieurs Procureur général, Secretaire & Receveur, précédés des deux premiers Mandeurs, lui offrirent au nom de cette Ville les préſents, qui conſiſtoient en habits, & en piéces des plus belles & des plus magnifiques étoffes des Manufactures de cette Ville, en vins & en liqueurs de toutes eſpéces, & en coffres de confitures ornés de fleurs, en bêtes fauves & en poiſſons du lac de Geneve & du Bourget; enſuite Son Alteſſe Royale ſe retira pour faire ſes dépêches. A cinq heures elle alla à l'Opéra, dans le carroſſe de Monſieur le Prévôt des Marchands,

D. PHILIPPE, Infant d'Efpagne. 17 *Février* 1744.

qu'il lui avoit envoyé avec deux autres pour fa fuite, & qui lui ont fervi pendant fon féjour. La loge étoit tapiffée de velours cramoifi, galonée en or; il y en avoit deux autres attenantes pour ceux qui avoient l'honneur de l'accompagner; toutes les autres étoient remplies de Dames de la Ville extrêmement parées: on repréfenta l'Opéra d'Ajax. En revenant le Prince voulut paffer par le milieu de la Ville, & fit le tour de la Place de Louis le Grand pour voir les illuminations, dont il parut très-fatisfait: les quais de Villeroy & de Saint Antoine fe diftinguoient fur tous les autres, & le baffin formé par les deux ponts, qui étoient bordés de pots à feu de même que l'Arcenal, & placés à très-petite diftance, produifoient un effet admirable. De retour à fon palais, Madame la Prévôte des Marchands, Madame l'Intendante & les Dames les plus diftinguées de la Ville eurent l'honneur de lui faire la révérence; on tira un fort beau feu d'artifice que le Confulat avoit fait placer fur la riviere, à quelque diftance des fenêtres du Palais où logeoit le Prince.

L'emblême repréfenté en peinture fur la charpente, étoit un Ciel étoilé avec la cométe, au-deffous un peuple nombreux qui obferve ce phénoméne, & pour devife:

Stent aftra, licebit,
Non deerit populo te veniente dies. Martial.

Sous les armes accolées du Prince & de fon augufte Epoufe, on lifoit ce vers de Virgile:

Sic genus amborum fcindit fe fanguine ab uno.

Le feu consistoit en nombre de gerbes & de fusées en l'air, & d'autres fusées lancées à l'eau qui formoient un étang de feu, qui parut aussi singulier qu'amusant pendant un assez long espace de temps.

D. PHILIPPE, Infant d'Espagne. 17 *Février* 1744.

Au Perron de l'Hôtel-de-Ville, dont la façade fut illuminée pendant le séjour du Prince par des lampions en compartiment très-artistement rangés, on lisoit ces mots :

Hospite læta superbit. Santeuil.

Le feu étant tiré, le monde se retira, & le Prince soupa seul en public.

Le Mardi 18 sur les onze heures du matin, l'Infant sur une strade & sous un dais reçut les compliments de toutes les Compagnies & Communautés de la Ville; il dîna seul & en public, servi par ses grands Officiers; il y eut un grand concours de monde. A trois heures & demie il monta en carrosse, & vint faire le tour de la Place de Louis le Grand, ci-devant Belle-cour, & alla ensuite voir la Bibliothéque des Jesuites: il reçut des compliments en vers, qui lui furent faits par le fils de Monsieur le Prévôt des Marchands & par d'autres jeunes Ecoliers; il fut ensuite conduit dans le cabinet des médailles & d'antiquité, qui est des plus curieux, où il resta fort long-temps à les examiner. Il se promena ensuite sur le quai neuf, alla jusqu'aux remparts & de là à l'Opéra; on y représenta des Actes tirés des différents Opéra qu'il avoit demandé, & dont il parut très-satisfait. Il revint souper chez lui, où l'affluence du monde fut extraordinaire. A minuit & demi il se transporta à l'Hôtel-de-Ville, où on

D. PHILIPPE, Infant d'Efpagne. 17 *Février* 1744.

lui avoit préparé un bal paré; l'illumination de la face de cet Hôtel étoit augmentée ce jour-là.

La Compagnie des Arquebufiers étoit rangée en double haie fur le Perron, & l'Infant y fut reçu par Meffieurs du Confulat, & conduit dans la falle du bal. Le grand efcalier de l'Hôtel-de-Ville étoit garni d'une infinité de luftres & de flambeaux de cire blanche; Son Alteffe Royale le monta au bruit des tymbales & des trompettes, d'où il entra dans la falle du bal, qui eft d'une vafte étendue: elle étoit éclairée d'un grand nombre de bougies dans des luftres & girandoles; les deux côtés étoient remplis de Dames affifes fur des gradins, toutes extrêmement parées avec une quantité prodigieufe de diamants. La falle étoit décorée de morceaux d'Architecture qui y font ordinairement, & dans les entre-deux de riches tapifferies, qui fermoient auffi les croifées; on avoit placé aux quatre coins les chiffres du Prince, & fes armes au deffus de la porte du milieu.

Le Prince s'affit d'abord dans le fauteuil qui lui étoit deftiné & placé fous un dais galamment orné, & ouvrit enfuite le bal avec Madame la Prévôte des Marchands; il danfa le fecond menuet avec Madame l'Intendante, & après qu'ont eut danfé quelques autres menuets, on danfa des contredanfes jufqu'à huit heures du matin: les rafraîchiffements de toutes efpèces y furent fervis à profufion, & Monfieur le Prévôt des Marchands eut l'honneur d'en préfenter à Son Alteffe Royale.

A la fortie du bal, les canons placés dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville firent une décharge comme à fon arrivée.

Le

Le Mercredi 19 après le dîné, l'Infant honora de ſa préſence l'Académie du Concert, où on lui avoit préparé un dais: le Concert ne dura que demi-heure ; la Muſique lui en parut admirable & bien exécutée. Il alla enſuite à l'Hôtel-de-Ville ; il y fut reçu par le Conſulat en robes violettes ſur la porte, la Compagnie des Arquebuſiers étant ſous les armes avec tambours & trompettes ; il fut conduit dans une première ſalle, où on lui fit voir toute l'opération qui concerne le tirage de l'or depuis le commencement juſqu'à la fin ; enſuite Son Alteſſe Royale monta dans une autre ſalle, où l'on avoit établi deux métiers qui étoient peints & dorés ; on avoit fait habiller proprement les Ouvriers deſtinés pour y travailler, & l'on fit voir au Prince tout ce qui concerne la manufacture des étoffes : de-là il traverſa la grande ſalle illuminée comme la veille, alla à l'Opéra ; on y repréſenta Theſée, qui parut faire encore plus de plaiſir au Prince que les précédents Opéra qu'on lui avoit donnés. Il trouva à ſon retour dans ſon Palais une ſi prodigieuſe affluence de monde pour le voir ſouper, qu'à peine pouvoit-il paſſer, & par ſon extrême bonté, il ne voulut par permettre que l'on fît ſortir perſonne.

D. Philippe, Infant d'Eſpagne. 17 *Février* 1744.

Le Jeudi 20 Son Alteſſe Royale partit à onze heures du matin dans le même ordre qu'il étoit arrivé, & trouva à la porte de la Ville le Corps Conſulaire qui lui renouvella les aſſurances de ſes reſpects ; à quoi le Prince répondit avec la même affabilité & les mêmes graces qu'il avoit fait le jour de ſon arrivée, emportant avec lui les cœurs de tous les Habitans de la Ville charmés de ſes bontés & de ſes graces ;

& il témoigna ſa ſatisfaction à Monſieur le Prévôt des Marchands dans les termes les plus obligeants, de même qu'à Monſieur l'Intendant & à Monſieur le Marquis de Rochebaron.

Toutes les Compagnies, tant des Portes que du Guet & des Arquebuſiers ſe ſont diſtinguées par leur exactitude, & les Officiers qui étoient tous à leur tête ont donné à l'envi des marques de leur zèle & de leur attention.

La Bourgeoiſie ne s'eſt pas moins ſignalée dans tous ſes poſtes tant à la garde du Prince que ſur ſon paſſage, & le Major de la Ville a prévu à tout ce qui pouvoit contribuer à la diſcipline & au bon ordre, au point qu'on a remarqué qu'il n'y avoit pas eu un ſeul coup de fuſil de tiré à l'arrivée, ni pendant tout le ſéjour de Son Alteſſe Royale dans la Ville. Fait au Conſulat, par nous Prévôt des Marchands & Echevins de ladite Ville, le 28 Avril 1744.



RECEPTION

DE S. A. R. MADAME DE FRANCE; *Femme de* DOM PHILIPPE, *Infant d'Espagne, le* 12 *Octobre* 1749.

LES Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins * ayant jugé néceſſaire de faire inſérer dans les Régiſtres des Actes conſulaires une relation des honneurs qui ont été rendus à MADAME, INFANTE D'ESPAGNE, Femme de S. A. R. l'Infant Dom Philippe, & à S. A. R. l'INFANTE ELIZABETH, ſa Fille, à lur paſſage en cette Ville & pendant leur ſéjour, ils auroient délibéré qu'il en ſeroit dreſſé un procès verbal par le Sieur Secretaire de cette Ville, ainſi qu'il ſuit.

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE. 12 *Octobre* 1749.

Le Conſulat ayant été informé que Madame & la Princeſſe ſa fille devoient arriver le 12 Octobre en cette Ville ſur les quatre heures après midi, & que l'intention du Roi étoit que leſdits Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins n'allaſſent point à la porte de Vaize l'y recevoir en robes violettes de cérémonie & haranguer, ſuivant le cérémonial réglé pour les Enfans de France & les Princes & les Princeſſes du Sang, & pour ſe conformer aux ordres précis de Sa Majeſté à cet égard, ils ſe ſeroient rendus au Palais qui leur étoit deſtiné dans deux maiſons de la Place

* Monſieur Riverieulx de Varax, Prévôt des Marchands; Meſſieurs Bourbon, de la Chappelle, Richeri & Flachat, Echevins.

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE. 12 *Octobre* 1749.

de Louis le Grand, du côté du Soleil levant, pour les y attendre, & leur rendre leurs premiers hommages.

Les Princeſſes, qui avoient couché à Tarare, arrivèrent aux portes de la Ville environ ſur les trois heures: auſſi-tôt le canon de Pierre-ſcize fit pluſieurs décharges, & les boîtes qui avoient été placées en pluſieurs endroits juſqu'à leur Palais, en firent ſans diſcontinuation; mais depuis l'Arbreſle elles trouvèrent ſur le grand chemin plus de huit cens jeunes-gens montés ſur les plus beaux chevaux & les plus ſuperbement enharnachés, qui étoient allés à leur rencontre, & une infinité de carroſſes remplis de Dames qui étoient ſorties de la Ville pour voir les Princeſſes des premières.

Lorſqu'elles arrivèrent au pont de la porte d'Halincourt ſur lequel il y avoit un peuple infini, & après l'avoir paſſé elles trouvèrent ſur le quai la Bourgeoiſie en armes ſous une double haie, & paſsèrent au milieu: cette Bourgeoiſie étoit pareillement rangée dans toutes les ruës, places & quais juſqu'au Palais.

Du quai d'Halincourt elles paſsèrent ſur celui des Auguſtins, & étant arrivées au Port de la Feuillée, elles prirent la ruë de la Boucherie des Terreaux; de-là paſsèrent à la Place des Carmes, ſur celle des Terreaux, & allèrent ſur le quai de Retz par la ruë du Puit-Gaillot juſqu'à leur Palais, & tous ces quais, places & ruës étoient remplis d'une ſi grande affluence de monde, de même qu'aux fenêtres de toutes les maiſons, que l'on peut dire que jamais l'on n'a vu tant d'empreſſement à nos Citoyens de voir des Princeſſes de l'auguſte Sang de nos Rois: ce qui y contribua beaucoup,

ce

ce fut la beauté du jour, qui sembloit avoir voulu favoriser l'entrée des Princesses en cette Ville.

Madame de France, Femme de D. Philippe. 12 Octobre 1749.

Lorsqu'elles furent arrivées à la Place de Louis le Grand, ce fut un spectacle nouveau; elle étoit également remplie de monde, & toutes les fenêtres des maisons remplies de spectateurs.

Toute la Jeunesse qui étoit allée en cavalcade hors de la Ville, précédoit le cortège des Princesses, & se rangea devant le Palais, de même que la Maréchaussée qui les avoit escortées depuis Tarare; Monsieur le Marquis de Rochebaron, Commandant pour le Roi en cette Ville & dans les Provinces, étoit allé jusqu'au fauxbourg de Vaize, sa santé ne lui ayant pas permis d'aller plus loin, il arriva au Palais quelques instants avant elles. Monsieur le Comte de Noailles, chargé de leur conduite, arriva le premier, & se trouva au bas de l'escalier, où étoit Monsieur de Rochebaron, Monsieur l'Intendant, le Consulat & grand nombre de personnes de distinction, pour présenter la main à Madame à la descente de son carrosse, où tout le monde eut l'honneur de lui rendre ses hommages, de même qu'à S. A. R. l'Infante Elisabeth, qui suivoit dans un autre carrosse; on les suivit dans leurs appartemens, où étant arrivées, le Consulat fut de nouveau présenté par Monsieur le Comte de Noailles à Mesdames; & s'étant retiré, les Sieurs Procureur général & Secretaire leur offrirent au nom de cette Ville les présents qui consistoient en une magnifique corbeille doublée d'un drap d'argent brodé en or, & surmontée par une couronne également brodée, représentant

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE. 12 *Octobre* 1749.

les armes de France, celles d'Efpagne & de Parme, & cette corbeille étoit remplie des plus belles fleurs artificielles: outre cela il y avoit plufieurs belles corbeilles tant pour Madame que pour S. A. R. la Princeffe fa fille, doublées de taffetas & garnies de grands réfeaux d'or ou d'argent, remplies de coffrets de dragées & de confitures, & les vins & les liqueurs lui furent préfentés en même temps.

Cette cérémonie finie, le Conful at rentra dans l'appartement de Madame, qui dit que le lendemain matin elle iroit fur les onze heures entendre la Meffe à l'Eglife Cathédrale, & que fur les trois heures de relevée, elle iroit voir la Bibliothéque des Jefuites du grand Collége, pour enfuite fe rendre fur les quatre heures à l'Hôtel-de-Ville. On avoit pofté à côté du Palais une garde; mais Madame ordonna qu'on la fît retirer.

Le même jour 12 Octobre fur les fept heures du foir, le Confulat donna ordre que l'on éclairât les lampions qu'il avoit fait placer autour de la baluftrade de la figure équeftre de Louis le Grand, & des baluftres qui entourent les gazons de ladite Place, & ceux qui avoient été placés artiftement autour des deux jets d'eau: en même temps on fit éclairer les lampions des cinq maifons qui font face au Palais de Madame, par la difpofition defquels on avoit confervé l'ordre d'architecture defdites maifons, & principalement de celle du milieu qui appartient à Monfieur le Prévôt des Marchands.* Quand tout fut éclairé, on pria Mefdames d'avoir la bonté de fe mettre aux fenêtres pour voir cette illumination, qui parut dans toute fa beauté, le temps étant très-favorable

* M. de Varax.

n'y ayant point de vent : cette grande quantité de lampions faiſoit un effet admirable, dont Meſdames parurent extrêmement contentes, de même que de l'artifice que le Conſulat avoit fait préparer vis-à-vis le Palais, qui fut trouvé très-beau & très-bien exécuté, les départs ſe ſuccédant les uns aux autres ſans diſcontinuation. Cela fini, Madame ſe mit à table, & permit qu'on laiſsât entrer tout le monde pour la voir manger ; enſorte que la compagnie qui eut cet honneur, fut grande & très-nombreuſe, compoſée des perſonnes les plus diſtinguées de la Ville. Le lendemain le Conſulat ſe rendit au Palais en Corps ſur les dix heures du matin, dans le même ordre que la veille, ſans robes violettes ; il eut l'honneur de rendre de nouveau ſes reſpects aux Princeſſes, & y reſta juſqu'à ce qu'elles montèrent en carroſſe pour ſe rendre dans l'Egliſe de Saint Jean ; & Madame dit tout de nouveau à Monſieur le Prévôt des Marchands qu'elle ſeroit ſur les quatre heures à l'Hôtel-de-Ville, où le Conſulat ſe rendit ſur les trois heures en robes violettes de cérémonie, accompagné des Sieurs Exconſuls en robes noires ; & pour les recevoir on avoit fait poſter le quartier des Terreaux, les Officiers en tête, ſur la Place des Terreaux, pour que les Princeſſes paſſaſſent au milieu de cette Bourgeoiſie, qui étoit rangée ſur deux lignes à droit & à gauche.

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE. 12 *Octobre* 1749.

Si-tôt que les carroſſes parurent ſur la Place, le Conſulat deſcendit le grand eſcalier de l'Hôtel-de-Ville pour attendre les Princeſſes ; il prit la droite, & les Sieurs Exconſuls la gauche ; & la Compagnie des Arquebuſiers étoit rangée ſur ledit eſcalier à droit & à gauche, les Officiers en tête avec

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE. 12 *Octobre* 1749.

leurs eſpontons juſqu'au grand eſcalier ; le Conſulat reçut Madame & la Princeſſe à la portière de leurs carroſſes, & les accompagna dans les Salles de l'Hôtel-de-Ville.

Quand elles arrivèrent dans la grande ſalle, elles furent étonnées de la grande quantité de monde qu'elles y trouvèrent, & principalement des Dames placées ſur des gradins couverts de tapiſſerie, & qui étoient très-parées: la ſalle étoit ornée de tapiſſeries des plus belles, par la diſpoſition deſquelles on avoit conſervé l'ordre d'architecture du boiſage de ladite ſalle, dans laquelle on avoit poſé pluſieurs luſtres & girandoles pour l'éclairer, au cas que les Princeſſes ſortiſſent de l'Hôtel-de-Ville la nuit. Les Princeſſes ayant traverſé la grande ſalle, furent conduites dans celle des portraits, où on avoit fait préparer tout ce qui concerne le tirage de l'or depuis le commencement juſqu'à la fin, & Madame ſe fit expliquer & rendre compte dans le plus grand détail de toutes ces différentes opérations dont elle fut auſſi contente que charmée.

De là elles repaſsèrent par la grande ſalle pour aller dans celle du Conſeil, où l'on avoit établi trois métiers, ſervant à la fabrique des étoffes d'or & d'argent & de ſoie, qui étoient peints & dorés ; on avoit fait habiller très-magnifiquement les Ouvriers deſtinés à travailler ſur ces métiers, dont l'un étoit de la nouvelle invention du Sieur Falcon, ſur lequel de même que ſur l'autre on travailla, en préſence des Princeſſes, des plus belles & des plus riches étoffes, & Madame donna la même attention à ces ouvrages, qu'elle l'avoit fait au tirage de l'or ; le troiſième métier étoit pour

le

le lisage des desseins des étoffes, qui lui parut une méchanique très-extraordinaire.

MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE, 12 *Octobre* 1749.

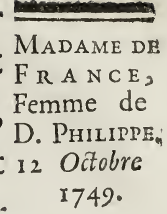
Dans la même salle, qui étoit fort éclairée par plusieurs lustres & girandoles, la nuit étant presque venue, on avoit étalé sur une table plusieurs piéces des plus riches étoffes en or & en argent, que l'on pria Mesdames de vouloir bien examiner; Madame parut surprise de la richesse & de la beauté des desseins: alors Monsieur le Prévôt des Marchands, à la tête du Consulat, la pria de lui faire l'honneur de les accepter; il y en avoit pour Madame, pour la Princesse Elizabeth & pour les trois premières Dames de leur suite, & Madame donna dans cette occasion de nouvelles marques de bonté au Consulat, en le remerciant de ses belles étoffes.

Pendant que les Princesses étoient restées dans la salle des métiers, on avoit donné ordre d'éclairer tous les lustres & girandoles de la grande salle, au bout de laquelle du côté de la cheminée on avoit placé une estrade de deux marches, sur laquelle il y avoit un tapis de pied, & dessus étoient placés deux fauteuils & un grand dais dessus; on les pria d'avoir la bonté de s'asseoir un moment, pour que tout le public eût l'honneur de les voir: quand les Princesses furent assises, on fit apporter des glaces; Monsieur le Prévôt des Marchands eut l'honneur d'en présenter à Madame, & Monsieur de la Chappelle, premier Echevin, à S. A. R. la Princesse Elizabeth. Après avoir pris ces rafraîchissemens, elles restèrent encore quelque temps à examiner la décoration de cette salle qu'elles trouvèrent magnifique; ensuite

Madame de France, Femme de D. Philippe. 12 *Octobre* 1749.

voulant ſortir, elles repaſſèrent par le grand eſcalier, qui étoit éclairé par des luſtres & de gros flambeaux de cire blanche, de même que le periſtyle, où étant, elles apperçurent une illumination de lampions au fond de la grande cour, qui faiſoit un fort bel effet, & dont elles parurent très-ſatisfaites. Le Conſulat eut l'honneur de les accompagner juſqu'à la portière de leurs carroſſes, d'où elles virent une affluence extraordinaire de peuple, qui les ſuivit par tout où elles paſsèrent, par le quai de Retz où on avoit placé de diſtance en diſtance depuis l'Opéra juſqu'à la porte du Rhône des pots à feu ſur des poteaux, qui éclairoient tout le quai, de manière à faire le plus bel effet du monde; & le ſoir en arrivant à leur Palais, elles trouvèrent la Place de Louis le Grand illuminée comme la veille.

Le lendemain 14 dudit mois d'Octobre jour du départ des Princeſſes, qui devoient partir ſur les onze heures du matin, le Conſulat ſe rendit au Palais avant dix heures en habit ordinaire, comme à leur arrivée, pour avoir l'honneur de leur rendre leurs derniers hommages; Madame fit de nouveaux remerciments de la manière dont elle avoit été reçue en cette Ville, en parlant à Monſieur le Prévôt des Marchands; elle lui dit, qu'elle en avoit rendu compte au Roi. Elles entendirent la Meſſe dans la première ſalle du Palais; & tout étant prêt pour leur départ, la Maréchauſſée de ces Provinces qui devoit les eſcorter juſqu'à l'entrée de la Province du Dauphiné, étant devant le Palais, & les Gardes du Corps à cheval, les Princeſſes ſe mirent en état de ſortir: tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction dans la Ville


MADAME DE FRANCE, Femme de D. PHILIPPE, 12 *Octobre* 1749.

s'étoient rendues au Palais ; elles traversèrent tous les appartemens, & saluèrent tout le monde à droit & à gauche, & ayant descendu l'escalier, elles montèrent en leurs carrosses, qui les attendoient au bas à la sortie du Palais. Il y avoit autant de monde sur la Place pour les voir partir qu'à leur arrivée, & dans l'instant les canons & les boîtes qui avoient été placés sur les remparts, firent continuellement des décharges jusqu'à ce qu'elles eurent passé le pont du Rhône ; dont & du tout a été dressé le présent procès verbal, & signé par les Prévôt des Marchands & Echevins susdits, le Jeudi 20 Novembre 1749.



RECEPTION

DE SON ALTESSE SERENISSIME

MADAME LA COMTESSE DE TOULOUSE.

Le Mardi 29 Septembre 1750.

Madame la Comtesse de Toulouse. *29 Septembre* 1750.

LES Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins * ayant considéré qu'il étoit nécessaire que l'on fût informé du cérémonial qui a été observé au passage en cette Ville, de Son Altesse Sérénissime Madame LA COMTESSE DE TOULOUSE, que le Roi avoit ordonné être reçue en qualité de Princesse du Sang; il a été délibéré qu'il en seroit dressé procès verbal, & enregistré dans les Registres des Actes Consulaires de cette Ville, pour y avoir recours quand besoin seroit.

Le Mardi 29 Septembre, on se seroit assemblé extraordinairement chez Monsieur le Prévôt des Marchands, pour déterminer tout ce qu'il convenoit de faire pour la réception de S. A. S. qui devoit arriver le lendemain; à l'effet de quoi il fut arrêté que le lendemain on s'assembleroit encore chez Monsieur le Prévôt des Marchands, en robes violettes sur les dix heures du matin; mais comme il avoit eu la précaution de dépêcher un Courrier pour sçavoir l'heure de son arrivée, il apprit à son retour que cette Princesse

* Monsieur Dugas, Prévôt des Marchands; Messieurs Richeri, Flachat, Garnier & Pautrier, Echevins.

ne devoit arriver que le lendemain ſur le midi, même par un Courrier qu'elle avoit dépêché pour tout préparer dans le Palais qui lui étoit deſtiné, & qui étoit l'Hôtel du Gouvernement ſur le rempart. Cette nouvelle venue, le Conſulat ſe ſépara pour ſe raſſembler également chez Monſieur le Prévôt des Marchands le lendemain à la même heure, après néanmoins être convenu que l'on obſerveroit ce qui eſt porté par le cérémonial à l'égard des Princes & Princeſſes du Sang, lorſqu'ils viennent en cette Ville.

Madame la Comteſſe de TOULOUSE. 29 *Septembre* 1750.

Sur les ſept heures du ſoir du même jour 29, Monſieur le Prévôt des Marchands fut informé que la Princeſſe arrivoit; la Bourgeoiſie, qui avoit reſté ſous les armes toute l'après midi, depuis la porte de la Guillotière, (par où elle devoit entrer dans la Ville,) juſqu'à ſon Palais, avoit été renvoyée, & on n'eut que le temps de faire tirer le canon & les boîtes, qui avoient été placés dès le matin pour ſon arrivée. Cette nouvelle détermina Monſieur le Prévôt des Marchands à faire avertir ſur le champ le Conſulat de ſe rendre chez lui, & quand il fut aſſemblé, on alla rendre ſes premiers reſpects à la Princeſſe, lui marquer la joie que l'on avoit de la voir, & prendre ſes ordres pour ſe préſenter chez elle le lendemain en robes de cérémonie: elle reçut le Conſulat avec mille marques de bonté, & dit qu'elle le recevroit le lendemain à trois heures de relevée: après quoi le Jeudi premier Octobre, le Conſulat s'étant rendu chez Monſieur le Prévôt des Marchands, en robes violettes de cérémonie, aſſiſté des Sieurs Exconſuls en robes noires, précédés des Mandeurs portant leurs grands écuſſons

Madame la Comtesse de Toulouse. 1 *Octobre* 1750.

aux armes de la Ville, les Mandeurs servans, portant leurs manteaux violets, suivant lesdits Sieurs Exconsuls; on se mit en marche sur les trois heures, & étant arrivé au Palais de la Princesse, il trouva la Compagnie qui y avoit monté la garde dès le soir de son arrivée; & le Consulat ayant été introduit dans son appartement, Monsieur le Prévôt des Marchands étant à la tête, lui fit un compliment avec la dignité, l'éloquence & les graces qui lui sont personnelles, auquel Son Altesse Sérénissime répondit avec beaucoup de bonté pour celui qui portoit la parole & pour la Ville en général, & dit que le lendemain Vendredi elle iroit à l'Hôtel-de-Ville sur le midi. Cette cérémonie faite, le Consulat se retira, & quelque temps après les Sieurs Procureur général & Secretaire de la Ville, en robes violettes, précédés des deux premiers Mandeurs, se rendirent dans l'appartement de la Princesse pour lui offrir les présents de la Ville, qui consistèrent en une corbeille artistement accommodée, remplie des plus belles fleurs artificielles de Genes, & douze grands coffrets de confitures & de dragées, garnis en dedans & autour de taffetats, & plusieurs balles de vin de Bourgogne, de vin d'Espagne & de liqueurs : la Princesse reçut ces présents avec beaucoup de sensibilité.

Le Vendredi deuxième Octobre, le Consulat vint à l'Hôtel-de-Ville sur les onze heures du matin en robes violettes, & les Sieurs Exconsuls en robes noires, pour y attendre la Princesse; la Compagnie des Arquebusiers, leurs Officiers en tête, étoit rangée sur le Perron de l'Hôtel-de-Ville & dans le peristyle sur une double haie; les fifres, les tambours

& les trompettes étoient ſur le balcon, & on avoit fait placer les canons au Port Saint Clair, pour qu'à ſon arrivée ſur le quai de Retz on fît pluſieurs décharges.

Madame la Comteſſe de TOULOUSE. 2 Octobre. 1750.

A la première le Conſulat deſcendit le Perron pour la recevoir à la portière de ſon carroſſe; quand elle en fut deſcendue, on la conduiſit par le grand eſcalier dans la grande ſalle, qu'elle trouva très-belle, où on avoit placé des rouets, pour lui faire voir comme on filoit & écachoit l'or & l'argent; elle ne s'arrêta pas pour lors à voir ce travail, & on la fit paſſer dans la ſalle des portraits, où tout ce qui concerne la fabrique des Tireurs d'or étoit préparé; cette Princeſſe voulut voir toutes les opérations de cette manufacture, & entra dans les plus grands détails: de là elle repaſſa dans la grande ſalle, où on lui montra tout ce qui concerne l'art des Guimpiers, Ecachiers & Fileurs d'or & d'argent, dont elle parut très-ſatisfaite; enſuite on la conduiſit dans la ſalle du Conſeil, où on avoit fait placer trois métiers, un d'un velours d'une nouvelle invention, un autre d'une étoffe brochée en or, & le troiſième pour lui faire voir la manière dont on lit les deſſeins, pour monter les métiers de la manufacture des étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & ſe fit expliquer toute la méchanique de cet art-là, qui lui parut très-ſingulier dans toutes ſes parties; après quoi elle ſe retira, & le Conſulat eut l'honneur de la ſuivre & de l'accompagner juſqu'à ſon carroſſe, & dans cet inſtant elle lui marqua toute ſa ſatisfaction: à ſon départ les tambours, les fifres & les trompettes recommencèrent à jouer, & le canon à tirer; mais avant de monter en carroſſe, elle

Madame la Comtesse de Toulouse. *3 Octobre 1750.*

déclara son départ pour le lendemain, & dit qu'elle ne vouloit pas que le Consulat allât en robes de cérémonie chez elle, ni qu'il se trouvât en robes de cérémonie à la porte de Vaize, par laquelle elle devoit sortir.

Le Samedi 3 Octobre, le Consulat se rendit en habits ordinaires au Palais de Son Altesse Sérénissime, suivant ses ordres, pour lui rendre ses derniers respects, qu'elle reçut encore avec mille témoignages de bonté, & parut très-sensible à toutes les attentions du Consulat & à la misère générale des Ouvriers, qui la suivoient par-tout pendant son séjour en cette Ville; & en ayant demandé la cause, Monsieur le Prévôt des Marchands lui dit que cette misère provenoit de la cessation totale de nos manufactures, dont elle parut très-touchée.

Le Consulat l'ayant vu monter dans son carrosse, se retira, & elle ne fut pas plutôt partie que l'on entendit le canon & les boîtes tirer de tous côtés jusqu'au dehors de la Ville, & sur son passage elle trouva la Bourgeosie sous les armes jusqu'au fauxbourg de Vaise; mais attendu l'éloignement extrême de l'Hôtel du Gouvernement à la porte de Vaize, & qu'il auroit fallu faire prendre les armes à presque toute la Bourgeoisie pour former une double haie, on dispersa par pelotons dans les principales Places les soixante hommes qui avoient été commandés dans chacun des vingt-huit Quartiers; dont & du tout a été dressé le présent procès verbal pour servir & valoir ce que de raison, & signé par les Prévôt des Marchands & Echevins susdits, le Mardi 24 Novembre 1750.

